

à cet effet.

Article 3

Le Président de Laval Agglomération est chargé de l'exécution de la présente délibération.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Convention multipartenariale Destineo 5

**relative à l'exploitation et au
financement du système
d'information multimodale sur les
transports de voyageurs en Pays
de la Loire**



Entre :

La Métropole de Nantes, représentée par sa Présidente, dont le siège se situe 2, cours du Champ de Mars à Nantes, autorisée à signer la présente convention par délibération du conseil métropolitain du *[date]*.

La Communauté Urbaine Angers Loire Métropole, représentée par le Président de la Communauté Urbaine Angers Loire Métropole dont le siège se situe 83 rue du Mail à Angers, autorisé à signer la présente convention par délibération du *[date]*.

La Communauté Urbaine Le Mans Métropole, représentée par le Président de la Communauté Urbaine Le Mans Métropole dont le siège se situe 16 avenue François Mitterrand à Le Mans, autorisé à signer la présente convention par délibération du *[date]*.

La Communauté d'Agglomération de la Région Nazairienne et de l'Estuaire, représentée par le Vice-Président de la CARENE dont le siège se situe Avenue du Commandant l'Herminier à Saint-Nazaire, autorisé à signer la présente convention par décision du *[date]*.

La Communauté d'Agglomération de Laval, représentée par le Président de la Communauté d'Agglomération de Laval, dont le siège se situe 1 place du Général Ferrié à Laval, autorisé à signer la présente convention par décision du *[date]*.

La Communauté d'Agglomération La Roche-sur-Yon Agglomération, représentée par son Président, dont le siège social se situe Place du Théâtre à La Roche-sur-Yon, autorisé à signer la présente convention par délibération du *[date]*.

Cholet Agglomération, représentée par le Président de l'Agglomération, dont le siège se situe Rue St Bonaventure à Cholet, autorisé à signer la présente convention par délibération du *[date]*.

La Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire, représentée par le Président de la Communauté d'Agglomération, dont le siège se situe 11 rue du Maréchal Leclerc à Saumur, autorisé à signer la présente convention par délibération du *[date]*.

CAP Atlantique La Baule-Guérande Agglo, représenté par son Président, dont le siège se situe 3 Avenue des Noëlls à La Baule, autorisé à signer le présent avenant par délibération du *[date]*.

Les Sables d'Olonne Agglomération, représentée par son Président, dont le siège social se situe 21 place du Poilu de France aux Sables d'Olonne, autorisé à signer la présente convention par délibération du *[date]*.

La Communauté de communes du Pays Sabolien, représentée par le Président du Pays Sabolien, dont le siège se situe Place Raphaël-Elizé à Sablé-sur-Sarthe, autorisé à signer la présente convention par délibération du *[date]*.

La Société Concessionnaire Aéroports du Grand Ouest (Ci-après « SCAGO »), société par action simplifiée au capital de 4 500 000 euros dont le siège social est situé à Aéroport Nantes Atlantique 44340 BOUGUENNAIS Cedex immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Nantes sous le numéro SIREN 528963952 représentée par Monsieur Cyril GIROT, Directeur Général Adjoint en charge des aéroports de Nantes Atlantique et Saint-Nazaire Montoir, ayant tous pouvoirs à l'effet

des présentes,

ci-après dénommés « les Partenaires », d'une part

Et

La Région des Pays de la Loire, représentée par la Présidente du Conseil Régional des Pays de la Loire, dont le siège se situe 1 rue de la Loire à Nantes, autorisée à signer la présente convention par délibération de la Commission Permanente du **[date]**.

ci-après dénommée « la Région », d'autre part

Les Partenaires et la Région ci-après conjointement dénommés « les Parties »

VU le code général des collectivités territoriales,

VU le code des transports,

VU le Code de la propriété intellectuelle et notamment les articles L 341 et suivants,

VU les contrats de délégation de service public ou autres contrats d'exploitation établis entre les autorités organisatrices des transports et les exploitants,

VU l'accord-cadre "Renouvellement et exploitation du système d'information multimodale Destineo en région des Pays de la Loire - Lot 1 : fourniture des outils back-office et de gestion du référentiel de données" passé entre la Région des Pays de la Loire et Okina le 7 novembre 2022 pour la période de novembre 2022 au 7 novembre 2027,

VU l'accord-cadre "Renouvellement et exploitation du système d'information multimodale Destineo en région des Pays de la Loire - Lot 2 : fourniture du calculateur d'itinéraires et des différents médias" passé entre la Région des Pays de la Loire et Hove le 18 janvier 2023 pour la période de janvier 2023 au 18 janvier 2028,

VU l'accord-cadre "Renouvellement et exploitation du système d'information multimodale Destineo en région des Pays de la Loire - Lot 3 : prestations d'exploitation" passé entre la Région des Pays de la Loire et Cityway le 29 mars 2023 pour la période de mars 2023 au 29 mars 2028,

VU le marché public "Assistance à maîtrise d'ouvrage technique pour le renouvellement du système d'information multimodale Destineo en région des Pays de la Loire" passé entre la Région des Pays de la Loire et Egis (anciennement MT3) le 6 janvier 2022 pour la période de janvier 2022 à janvier 2026,

VU la délibération de la Métropole de Nantes du **[date]**

- VU la délibération de la Communauté Urbaine Angers Loire Métropole du *[date]*
- VU la délibération de la Communauté Urbaine Le Mans Métropole du *[date]*
- VU la décision de la Communauté d'Agglomération de la Région Nazairienne et de l'Estuaire du *[date]*
- VU la décision de la Communauté d'Agglomération de Laval du *[date]*
- VU la délibération de la Communauté d'Agglomération de La Roche-sur-Yon du *[date]*
- VU la délibération de Cholet Agglomération du *[date]*
- VU la délibération de la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire du *[date]*
- VU la délibération de la CAP Atlantique La Baule-Guérande Agglo du *[date]*
- VU la délibération des Sables d'Olonne Agglomération du *[date]*
- VU la délibération de la Communauté de communes du Pays Sabolien du *[date]*
- VU la délégation de pouvoirs délivrée par la Présidente de la Société Concessionnaire des Aéroports du Grand Ouest (SCAGO) au Directeur Général Adjoint en charge des aéroports de Nantes Atlantique et Saint-Nazaire Montoir en date du *[date]*
- VU la délibération du Conseil Régional des Pays de la Loire du *[date]*.

Préambule

En 2004, la Région a initié une démarche pour mettre en place un site d'information multimodale en partenariat avec quelques collectivités ou organismes de la région. Le Système d'Information Multimodale, ci-après dénommé le « SIM » ou « Destineo » a ouvert en septembre 2006 et rassemble aujourd'hui **12 partenaires, dénommés ci-après « Parties »**.

Ce service disponible sur Internet, Internet mobile, applications mobiles et via des modules réutilisables et webservices, vise à faciliter la préparation des déplacements et l'aide au déplacement en cours de trajet des voyageurs dans le périmètre de la région des Pays de la Loire et à renforcer ainsi la pratique des transports alternatifs à la voiture individuelle pour une mobilité durable.

Il est alimenté par les bases de données et informations transmises par les Parties.

- Par « **Base de données** », on entend l'ensemble des données des réseaux de transports et des autres services de mobilité partenaires de Destineo contenu et rassemblé dans le système Destineo.
- Par **Informations**, on entend les données contenues dans la Base de données.

La réalisation du service Destineo était, jusqu'en 2018, confié à un seul prestataire au travers d'un marché public porté par la Région et financé par l'ensemble des partenaires. Trois versions, correspondant au renouvellement du marché, se sont ainsi succédées :

- Destineo 1, mis en service en septembre 2006 ;
- Destineo 2, mis en service en septembre 2010 ;
- Destineo 3, mis en service en février 2014.

Pour sa 4^{ème} version, la Région des Pays de la Loire et ses partenaires ont décidé de renouveler le service Destineo sous une forme différente des précédents projets. Destineo 4 a fait l'objet de quatre accords-cadres sur des périmètres bien spécifiques (cf. article 5.3) :

- **Lot 1** : Calculateur d'itinéraires : Conception et réalisation d'un calculateur d'itinéraires intégrant les bases de données provenant des outils back office ;
- **Lot 2** : Médias : Conception et réalisation du site et des applications mobiles DESTINEO ainsi que de modules réutilisables ;
- **Lot 3** : Outils back office de gestion des données ;
- **Lot 4** : Prestations de gestion/saisies des données.

Les **prestataires retenus** pour ces différents lots étaient :

- **Cityway** pour les lots 1, 3 et 4,
- **Instant System** pour le lot 2.

Convention multipartenariale Destineo 5

Pour la 5^{ème} version du service Destineo, la Région a fait le choix de revoir l'allotissement et d'opérer un découpage en trois lots, résultant en trois accords-cadres distincts :

- **Lot 1** : Fourniture des outils back-office et de gestion du référentiel de données ;
- **Lot 2** : Fourniture du calculateur d'itinéraires et des différents médias ;
- **Lot 3** : Prestations d'exploitation.

Les **prestataires retenus** pour ces différents lots sont :

- **Okina** pour le lot 1 ;
- **Hove** pour le lot 2 ;
- **Cityway** pour le lot 3 ;

Egis, appelé ci-après « l'assistance à maîtrise d'ouvrage Technique »

La Région s'est également entourée d'une **assistance à maîtrise d'ouvrage technique** :

- **Egis**, appelé ci-après « l'assistance à maîtrise d'ouvrage Technique »

article 1 OBJET DE LA CONVENTION

L'objet de la présente convention est de définir l'organisation du SIM : instances d'animation, rôles des acteurs, droits et devoirs des Parties.

Cette convention définit par ailleurs les engagements financiers entre les Partenaires et la Région ainsi que les modalités des flux financiers entre les Parties.

Elle précise également la propriété des différentes composantes du SIM (médias, base de données horaires, données nominatives, etc...). Elle définit en outre les conditions d'accès, d'usage et de diffusion des données et de la base de données.

Elle précise enfin les modalités d'évolution de la convention (durée, conditions de résiliation, avenant) et la gestion des litiges.

article 2 OBJECTIF DU SYSTEME D'INFORMATION

Le SIM a pour vocation d'**offrir un meilleur accès à l'information sur les transports alternatifs à la voiture individuelle**, notamment en facilitant les pratiques multimodales et intermodales. A ce titre, le site internet www.destineo.fr et l'application mobile présentent les fonctionnalités suivantes :

- Recherche d'itinéraires de porte à porte (en indiquant une adresse, un lieu public, un arrêt de transport, ...) : les itinéraires proposés combinent toutes les offres de transports intégrées dans le référentiel Destineo (TGV, TER, cars interurbains, tramways et bus urbains, ...) ainsi que la marche, le vélo personnel, le vélo libre-service et la voiture. Des trajets en covoiturage sont également proposés ;
- Recherche d'horaires (à un arrêt ou d'une ligne) ;
- Informations trafic présentées dans une rubrique dédiée et dans les résultats du calculateur d'itinéraire et de la rubrique « horaires ».

Dans un objectif de mutualisation et de mise en commun des moyens, **toutes les fonctionnalités de Destineo peuvent être réutilisées directement par les partenaires** (via webservice ou modules réutilisables).

article 3 PERIMETRE TERRITORIAL

Le périmètre de fonctionnement du SIM comprend les services de mobilité des partenaires suivants :

- Région des Pays de la Loire : Réseau de transport régional Aléop (TER, tram-train, cars interurbains)
- Région des Pays de la Loire : Réseau maritime de la Compagnie Yeu Continent
- CAP Atlantique La Baule-Guérande Agglo: Réseau de transport Lila Presqu'île
- Métropole de Nantes : Réseau de transport urbain Naolib, services vélos bicloo, stationnements voitures et covoiturage ouestgo

- Communauté d'Agglomération Angers Loire Métropole : Réseau de transport urbain Irigo
- Communauté Urbaine de Le Mans Métropole : Réseau de transport urbain SETRAM
- Communauté d'Agglomération de la Région Nazairienne et de l'Estuaire : Réseau de transport urbain STRAN
- Communauté d'Agglomération de Laval : Réseau de transport urbain TUL
- Cholet Agglomération : Réseau de transport urbain Choletbus
- Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire : Réseau de transport urbain Ogalo
- Communauté d'Agglomération La Roche-sur-Yon Agglomération : Réseau de transport urbain Impuls'yon
- Les Sables d'Olonne Agglomération : Réseau de transport urbain Oléane
- Communauté de communes du Pays Sabolien : Réseau de transport urbain Réso
- Aéroport de Nantes Atlantique : vols à l'arrivée et au départ de l'aéroport

Sans être membres à part entière du partenariat, les réseaux suivants sont intégrés au périmètre de Destineo dans l'objectif d'offrir aux usagers un panel plus large de solutions de mobilité (multimodalité et intermodalité) :

- Réseau SNCF national (trains grandes lignes et interrégionales) ;
- Lignes du réseau de transport d'Ile de France Mobilités pour les correspondances entre les gares parisiennes ;
- Offres de covoiturage des plates-formes Ouest-Go, BlaBlaCar et Karos ;
- Lignes des Bacs de Loire.

Le périmètre territorial n'est pas figé et pourra être étendu.

article 4 INSTANCES D'ANIMATION DU SIM

1. Le comité de pilotage (composition, missions, fréquence)

Le comité de pilotage est composé d'un représentant de l'assemblée délibérante de chaque Partie, d'un représentant de la SCAGO et présidé par la Région, maître d'ouvrage du SIM. L'Agence Régionale Pays de la Loire Territoires d'innovation, l'Etat et SNCF peuvent être associés au comité de pilotage avec voix consultative.

Le comité de pilotage se réunit à l'initiative de la Région et/ou à la demande d'un des Partenaires. Il évalue le fonctionnement du dispositif et décide des adaptations nécessaires (évolutions fonctionnelles du système). Pour cela, il fait réaliser toute

étude permettant d'éclairer les orientations. Il décide et valide les orientations financières (répartition entre les Parties).

4.2. Le comité technique (composition, missions, fréquence)

Le comité technique est composé de représentants des services de chaque Partie. Il se réunit au moins une fois par an à l'initiative de la Région et/ou à la demande d'un des Partenaires.

Le comité technique est chargé du suivi opérationnel du projet, de la préparation des comités de pilotage, de la proposition de choix techniques sur l'évolution du système.

Le comité technique rédige le cahier des charges pour les évolutions fonctionnelles.

article 5 ROLES DES ACTEURS DANS LE FONCTIONNEMENT DU SIM

Les principales missions des acteurs sont décrites ci-après. Les procédures détaillées relatives aux missions des Partenaires sont décrites dans le Guide du partenaire (cf. **Annexe 7**), dont les modalités de mise à jour sont précisées au point 5.5.

5.1. Rôles de la Région, maître d'ouvrage

La Région, accompagnée des Prestataires, réalise le système. Elle assure l'interface entre les Partenaires et les Prestataires chargés de la réalisation et de l'exploitation du système ou tout autre prestataire missionné sur le système d'information. Seule la Région est autorisée à passer les commandes de prestations spécifiques, concernant éventuellement une seule Partie, dans le cadre des marchés publics qui la lient aux Prestataires.

La Région décide également d'un plan annuel de communication dont elle assure le financement.

La Région assure par ailleurs la coordination et l'animation du projet avec les Partenaires et les acteurs associés. Elle peut pour cela faire appel à une assistance à maîtrise d'ouvrage.

5.2. Rôles des Partenaires

En tant qu'autorités organisatrices des transports ou autres gestionnaires de transport ou d'infrastructure, le rôle des Partenaires est d'alimenter le SIM en informations relatives à leur réseau de transport et/ou à leur infrastructure, ce qui inclut :

- Fournir les mises à jour des données et autres informations permettant le bon fonctionnement du calculateur d'itinéraires de Destineo : base de données des horaires théoriques, information trafic, information nécessaire à la prise en compte du transport à la demande sur Destineo, information horaires temps réel, informations tarifaires. Les missions spécifiques aux restructurations sont décrites au § 9.5.1 ;

- Participer activement à la montée et au maintien de la qualité des données. Une fois par an, le Prestataire remettra à chaque Partenaire un audit personnalisé de ses données qui fera notamment l'objet d'échanges dans le cadre du rendez-vous annuel entre le Partenaire et le prestataire du Lot 3. Ce document listera les actions à réaliser par le Partenaire ou son exploitant pour atteindre le niveau de qualité requis (consignes techniques, format et source des données, géocodages, respect de chartes de nommage). Cf. Guide du Partenaire en **Annexe 7** ;
- Fournir les compléments d'information nécessaires à la mise à jour des médias : logo de la collectivité, logo du réseau, contenu éditorial, ... ;
- Répondre aux mails des internautes qui sont transférés par le Prestataire du Lot 3 ;
- Promouvoir Destineo dans la mesure de ses possibilités (mise en valeur sur les documents d'information voyageurs, campagne de communication, promotion lors de forums, ...).

5.3. Rôle des Prestataires

Le système sera réalisé et exploité par les Prestataires des 3 lots jusqu'au 7 novembre 2027. Les missions assignées aux Prestataires (cf. **Annexes 1, 2, 3, 4, 5 et 6**) concernent le renouvellement du dispositif puis son exploitation :

- **Lot 1 – Fourniture des outils back-office et de gestion du référentiel :**
Outils de saisie et d'enrichissement des données théoriques, des perturbations et des tarifs, modélisation du transport à la demande zonal, interfaces de récupération des données théoriques et temps réel, de perturbation, outils d'analyse de l'offre, API/Webservice permettant au calculateur ainsi qu'aux différents médias de récupérer les données temps réel, de perturbation et les tarifs, contrôle de la qualité des bases en entrée et contrôle de la qualité de la base globale en sortie. Ce lot fournit également l'outil de gestion des anomalies qui sera utilisé par l'ensemble des titulaires pour gérer les anomalies qui concernent leur propre lot.
- **Lot 2 - Médias :** Conception et réalisation d'un calculateur d'itinéraires intégrant les bases de données provenant des outils back office (sous la forme d'exports normalisés et d'API/Webservice) et fournissant des API/Webservice permettant l'intégration de la recherche d'itinéraires dans les médias DESTINEO ainsi que dans les modules réutilisables destinés aux sites et applications des partenaires. Le calculateur produit des données statistiques qui pourront être exploitées à des fins d'analyse.

Conception et réalisation des applications mobiles DESTINEO ainsi que de modules réutilisables à destination des sites et applications mobiles des partenaires. Ces médias intégreront les API/Webservice fournis par le calculateur et les outils back office.

Conception et réalisation d'un site de préproduction ayant pour fonction la réalisation de tests sur les données et le déploiement d'éventuelles nouvelles fonctionnalités.

- **Lot 3 - Prestations d'exploitation** : organiser la collecte des données de l'ensemble des partenaires, saisir/enrichir/mettre en qualité les données de certains partenaires.

5.4. Rôle des acteurs associés

Au gré des contractualisations avec leurs autorités organisatrices, les exploitants mettent les bases de données à disposition, si possible en open data, du prestataire du lot 1 (ou du lot 3 en cas de transmission d'informations permettant la saisie des données) pour permettre l'alimentation de Destineo. Ils répondent également à certains mails utilisateurs reçus par le biais des médias Destineo.

Pour le bon fonctionnement du dispositif, la Région peut travailler avec d'autres collectivités ou divers organismes, tels que :

- SNCF : elle intervient en tant que fournisseur des données de transport des liaisons interrégionales (InterCités) et nationales (TGV) ;
- L'Agence Régionale Pays de la Loire Territoires d'innovation pour les sujets touristiques ;
- Etc.

5.5. Guide du Partenaire

Le Guide du Partenaire décrit les procédures permettant le bon fonctionnement du SIM (cf. **Annexe 7**). C'est un document évolutif, qui peut être modifié à tout moment. Lorsque des modifications sont apportées, celles-ci sont présentées et validées en comité technique. La dernière version du Guide du Partenaire est déposée sur le SharePoint Destineo (espace documentaire réservé au partenariat Destineo, accessible en ligne sous réserve de disposer d'un compte). Les Partenaires en sont informés et ont trente jours pour contester une modification. Sans remarque particulière, la nouvelle version du Guide du Partenaire est réputée adoptée à l'issue de ce délai. Si des remarques sont formulées, une nouvelle version est proposée en comité technique puis validée dans les conditions décrites ci-avant.

En cas de désaccord persistant, la dernière version est soumise en comité technique et adoptée à la majorité des présents, sous réserve que les représentants des services des parties aient été avisés par mail de la tenue du comité au minimum trente jours au préalable.

article 6 DROITS ET OBLIGATIONS DES PARTENAIRES ET DE LA REGION

6.1. Droits et obligations de la Région

La **Région** s'engage à assurer la continuité de service et l'exploitation du SIM avec les Prestataires retenus pendant toute la durée de Destineo 5 (soit jusqu'au 7 novembre

2027). Elle se porte garante d'une utilisation conforme par les Prestataires des données des Parties aux fins prévues dans le cadre du marché.

Conformément aux décisions du comité de pilotage du 6 décembre 2019, la Région est habilitée à réaliser des dépenses mineures sur Destineo sans en référer au comité de pilotage. Il peut par exemple s'agir de : participation supplémentaire à un comité technique pour l'un des prestataires, une journée de formation complémentaire, des journées de développement permettant d'apporter une amélioration mineure pour les usagers ou les partenaires, etc... Ces dépenses mineures ne doivent pas dépasser un montant cumulé de 14 700 € TTC / an et sont discutées en comité technique.

Au-delà de ce montant, la Région peut également solliciter officiellement la validation des partenaires par courrier jusqu'à un seuil maximal de 29 400 €TTC. Au-delà de ce seuil de validation par courrier, la tenue d'un Comité de Pilotage est nécessaire pour engager des dépenses supplémentaires.

La Région gère les demandes d'accès aux données (fourniture de base de données ou accès par webservices - cf. article 8).

6.1.1. Obligations d'informations

La Région s'engage à informer les Partenaires dans les domaines suivants :

- Elle informe et concerte les Partenaires pour toute évolution du SIM (nouvelle fonctionnalité, évolution des webservices, ...) ;
- Elle réalise annuellement un bilan d'activité du SIM qu'elle adresse pour information aux Partenaires (rapport d'activité, bilan financier, bilan sur l'usage des données, actions de communication engagées...).

6.1.2. Obligations de conseil et d'information financière

La Région s'engage à informer les Partenaires sur les éléments financiers relatifs au projet, à savoir :

- A l'été de l'année $n-1$, adresser une estimation financière des dépenses pour l'année n afin que chaque Partenaire puisse l'intégrer dans son budget primitif ;
- A l'été de l'année $n+1$, fournir un état des dépenses et des recettes de l'année n ainsi que la répartition de celles-ci entre les Parties, en vue de l'appel de fonds mentionné à l'article 9.6 ;
- Présenter annuellement un suivi pluriannuel des dépenses ;
- Autant que de besoin, fournir les estimations financières nécessaires à une prise de décision.

6.1.3. Obligation de maintenir Destineo

La Région s'engage à faire vivre Destineo 5 sur la durée des marchés avec les Prestataires. En particulier, elle met à disposition des modules réutilisables et des webservices dans les conditions définies à l'article 8.2.

La Région s'engage à organiser les formations nécessaires au bon fonctionnement du SIM pour les Partenaires qui le demandent.

6.2. Droits et obligations des Partenaires

Les Partenaires s'engagent à une obligation de résultat dans la production et la transmission des données permettant la mise en place et le bon fonctionnement de Destineo.

Les Partenaires garantissent la fiabilité des données et des informations fournies : ils s'engagent à transmettre à la Région et les prestataires les données mises à jour, au minimum lors des périodes de changement d'horaires et de tarifs et à chaque modification des services ou restructuration sur le réseau.

Dans les cas de délégations de service public ou de tout autre type de contrat d'exploitation, ils s'engagent à ce que leur(s) opérateur(s) de transport collecte(nt) et mette(nt) à disposition de la Région et des prestataires les données des différents réseaux. Cette mise à disposition doit s'effectuer dans le respect des formats d'échange validés avec les prestataires, dans le respect des délais définis (cf. calendrier de transmission des données présenté dans le Guide Partenaire en **Annexe 7**) et en tenant compte des contraintes (contraintes de personnel en période de vacances scolaires par exemple). Dans la mesure du possible, les partenaires sont invités à tendre vers une transmission de leurs données dans un format normalisé ou standardisé.

Lorsque les données d'un partenaire sont disponibles et mises à jour régulièrement sur une plate-forme open data, le prestataire de Destineo récupère automatiquement les données sur cette plateforme si le partenaire en question a donné son accord.

Les Partenaires s'engagent à promouvoir Destineo dans les supports de communication qui leur sont propres. Les Partenaires informent annuellement la Région des actions de communication menées.

6.3. Recours

La Région se réserve le droit d'intenter un recours contre le Partenaire qui n'aurait pas respecté ses obligations définies dans la présente convention.

Les Partenaires, individuellement ou collectivement, peuvent intenter un recours contre la Région si celle-ci ne respecte pas ses engagements contractuels définis ci-dessus.

article 7 PROPRIETES INTELLECTUELLES ET RESPONSABILITE JURIDIQUE

7.1. Propriété des médias

La Région est propriétaire des médias permettant la diffusion de l'information disponible dans le SIM, notamment :

- les applications mobiles ;
- les services personnalisés, dans la version livrée par la Région aux Partenaires : modules réutilisables et webservices.

7.2. Propriété de la base de données du système d'information

La base de données Destineo reste la propriété de la Région, conformément aux dispositions de l'article L 112-1, L 112-3 et L 341-1 du Code de la propriété intellectuelle.

Les données contenues dans la base de données restent la propriété des Partenaires de Destineo qui alimentent la base.

Conformément aux articles L 1115-1 et suivants du Code des transports, les données statiques et dynamiques sur les déplacements sont rendues accessibles dans les conditions prévues par le Code des transports.

7.3. Propriété des logiciels

Les logiciels utilisés dans le cadre des marchés Destineo 5 peuvent être répartis en 3 catégories :

- Les logiciels propriétaires développés en propre par les prestataires et utilisés actuellement en tant que produits standards sur plusieurs projets de ses clients ;
- Les logiciels faisant l'objet d'un droit de licence d'un tiers éditeur, de logiciels open source ou de logiciels disponibles sur le marché et pouvant être acquis par tous ;
- Les développements spécifiques à Destineo répondant précisément aux spécificités requises dans les marchés.

Dans le cadre des marchés, la Région dispose d'un droit d'utilisation de ces logiciels, conformément aux dispositions du CCAG TIC (articles 43 à 46), à l'exception du contenu des bases de données pour lequel le Titulaire concède au pouvoir adjudicateur la cession exclusive de la totalité de ses droits, selon les modalités décrites dans l'article 46.2.3 du CCAG-TIC. Les logiciels restent la propriété de leurs éditeurs.

7.4. Propriété des données générées par le SIM

- Les statistiques concernant la fréquentation et l'utilisation du site réalisées par les Prestataires sont transmises régulièrement à chaque Partie et sont donc de libre usage par chacun ;
- Les données générées par les Parties (statistiques d'usage du site, statistique du calculateur d'itinéraires, extraction et analyse de données horaires, cartes isochrones, ...) sont leur propriété. L'utilisation des données issues du SIM a pour but d'améliorer l'intermodalité des réseaux et n'est pas destinée à une utilisation commerciale.

7.5. Propriété des données à caractère personnel de tiers

Par données à caractère personnel de tiers, on entend les données transmises par les utilisateurs dans le cadre de leurs demandes sur la page « Contact » et/ou dans le cadre de l'inscription à des services en ligne (compte utilisateur incluant potentiellement le profil tarifaire).

La Région demeure propriétaire de l'ensemble des bases de données générées par ces transmissions d'utilisateurs, qui fait l'objet d'une déclaration CNIL conformément à la loi n° 78-17 modifiée du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés (déclaration n°1611785 v0).

Destineo se conforme au Règlement Général sur la Protection des Données entré en application le 25 mai 2018.

Dans le cas des demandes qui impliquent une réponse par les Partenaires, ceux-ci s'engagent à utiliser les données transmises conformément à l'objet de la présente convention et de la déclaration CNIL.

7.6. Propriété des logos ou marques du SIM

Le nom et les visuels (logos, graphisme, pictogrammes) appartiennent à la Région.

7.7. Responsabilité juridique

En tant que directrice de la publication du site internet, la Présidente du Conseil Régional est juridiquement responsable du contenu éditorial diffusé sur les médias dont elle maîtrise le contenu, à savoir l'application mobile (disponible en version Android et IOS).

La Région n'est pas responsable du contenu éditorial des médias qui utilisent les outils mis à disposition (modules réutilisables et webservices) dont elle ne maîtrise pas le contenu éditorial.

Chaque partenaire qui réalise du contenu éditorial à partir des outils mis à sa disposition dans le cadre de la présente convention, sans que la Région n'ait la maîtrise de ce contenu, le fait sous sa propre responsabilité.

Il en est de même en cas de réalisation d'un tel contenu éditorial par l'exploitant d'un des partenaires à la présente convention.

article 8 DROIT D'ACCES ET DE REUTILISATION DES DONNEES DU SIM

Le présent article décrit les droits d'accès et de réutilisation des données du SIM concédés par la Région, aux Partenaires, à leurs exploitants ou leurs prestataires et à des tiers.

8.1. Accès et réutilisation des codes sources des logiciels et médias

Les Prestataires se sont engagés à remettre les « codes sources », (y compris les « codes sources » permettant de générer les structures des bases de données), mais également les documentations techniques de ces structures de bases de données (modèles conceptuels, modèle physique, stratégie d'indexation du modèle physique, scripts SQL de mises de fond des paramètres techniques). L'ensemble de ces éléments pourront être remis, au terme des marchés, à la Région qui pourra les utiliser pour son compte ou le compte d'un acteur tiers si celui-ci le souhaite.

Les demandes de réutilisation seront traitées au cas par cas par la Région.

8.2. Accès et réutilisation des données du SIM

Par données du SIM, on entend toutes les données des transports en commun (horaires, localisation des arrêts, structure des lignes, informations tarifaires, ...) ainsi que les données « Mobilité » (parking-relais, aires de covoiturage, stations de vélos, etc.).

8.2.1. Accès aux données par le site internet et les applications mobiles

Les usagers ont un accès gratuit aux modules de calculateur d'itinéraires, de recherches horaires et d'information trafic sur les médias qui le proposent.

8.2.2. Accès aux données brutes

Les Parties et leur(s) exploitant(s) peuvent extraire eux-mêmes, et sans autorisation préalable, les données relatives à leur réseau (en vue d'une mise à disposition dans le cadre d'un appel d'offres par exemple). Cette action se fait par l'outil d'agrégation des données fourni par le titulaire du lot 1.

Un export du référentiel théorique de Destineo est mis à disposition sur la plate-forme open-data régionale, sous la licence Open Database License (ODbL), permettant ainsi à **tous les réutilisateurs** potentiels d'y accéder et permettant aux Autorités Organisatrices membres de Destineo de se mettre en conformité avec les dispositions de la Loi d'Orientation sur les Mobilités. Le type de licence pourra évoluer sur validation du Comité de Pilotage ou par courrier de validation auprès des partenaires de Destineo.

Les données en temps réel sont également mises en open data lorsque cela est possible. Afin de ne pas faire porter aux partenaires de Destineo les éventuels coûts marginaux liés à cette mise à disposition, des redevances pourraient être mises en place en fonction des seuils d'utilisation.

8.2.3. Accès aux données par webservices

Les Parties et leur(s) exploitant(s) bénéficient d'un accès gratuit et illimité aux webservices Destineo.

Par ailleurs, conformément aux dispositions de la Loi d'Orientation sur les Mobilités, le webservice de calculateur d'itinéraires peut être mis à disposition des **tiers** qui en font la demande. Afin de ne pas faire porter aux partenaires de Destineo les coûts marginaux liés à cette mise à disposition, des redevances seront mises en place en fonction des seuils d'utilisation.

La Région s'engage à communiquer annuellement aux Partenaires la liste des webservices ouverts.

8.3. Accès aux outils statistiques et réutilisation des données générées

Les outils statistiques concernant la fréquentation et l'utilisation du site sont accessibles à toutes les **Parties et à leur(s) exploitant(s)** qui le souhaitent. Ils peuvent être ouverts ponctuellement à des **tiers** à des fins d'étude pouvant bénéficier à Destineo.

Les outils statistiques concernant l'usage du calculateur sont également accessibles à toutes les Parties et à leur(s) exploitant(s) qui le souhaitent. Ces outils statistiques ne peuvent pas être mis à disposition de **tiers**.

Les données générées peuvent être utilisées sans restriction d'usage dès lors que la teneur des informations est respectée et que la source est indiquée. Cette utilisation ne doit pas porter atteinte à la notoriété de Destineo ou des Parties ou leur(s) exploitant(s).

8.4. Accès et réutilisation des données à caractère personnel

La Région ne concède aucune transmission, ni d'accès ni de réutilisation des données à caractère personnel, excepté dans les conditions prévues à l'article 5.2 sur la réponse aux demandes des internautes.

8.5. Réutilisation des logos ou marques du SIM

La Région autorise les Partenaires à utiliser le nom et les visuels du SIM sans autorisation préalable mais dans le respect des visuels (logos) fournis en **annexe 9**.

Pour les personnes morales de droit public non-signataires de la présente convention, la Région peut également autoriser l'usage des éléments graphiques à réception d'une demande expresse de la personne publique.

article 9 DISPOSITIONS FINANCIERES

Le présent article vise à définir la participation financière au SIM des Parties. En annexe 11 est présenté un tableau de prévision des coûts d'investissement et de fonctionnement. Il s'agit d'une projection, ne prenant pas en compte les évolutions et développements éventuels qui pourrait s'ajouter en cours de marché.

9.1. Définition de la participation financière des Parties

Les coûts du projet mutualisés entre les Parties sont :

- le coût de constitution du référentiel, tels que présentés dans les Bordereaux des Prix Unitaires en annexes. Il inclut notamment les interfaces techniques entre les systèmes des Parties et Destineo;
- le coût de fonctionnement du référentiel, tels que décrits dans les Bordereaux des Prix Unitaires en annexes;
- les coûts d'étude et de développement de fonctions sur Destineo dans le respect de la répartition définie à l'article 9.5.3.

La Région prend en charge les coûts suivants :

- les assistances à maîtrise d'ouvrage ;
- ses actions de communication sur Destineo.

Les Partenaires s'engagent à financer toute prestation spécifique à leur réseau et non incluse dans le cahier des charges initial (changement de format de données, accompagnement d'une modification majeure de réseau, ...). En revanche, le coût de la réalisation d'une nouvelle interface de récupération des données temps réel pour un partenaire déjà membre du partenariat au moment du lancement de Destineo 5 (décembre 2023) et qui n'en bénéficiait pas auparavant, sera intégré aux dépenses d'exploitation partagées au sein du partenariat.

Les Partenaires financent les actions de communication qu'ils mettent en œuvre pour promouvoir Destineo, conformément aux engagements de l'article 6 , sans que cela entraîne d'échange financier avec la Région.

Les Bordereaux des Prix Unitaires des 3 lots pour le "Renouvellement et exploitation du SIM Destineo en Pays de la Loire" passés entre la Région et les Prestataires sont annexés à la présente convention.

Les coûts de constitution du référentiel et de fonctionnement annuels peuvent évoluer (nouveaux partenaires, nouvelles fonctionnalités, actualisation des prix des marchés,...).

9.2. Listes des recettes potentielles

Le SIM Destineo n'a pas vocation à générer des recettes. Cependant, certaines recettes ne sont pas à exclure :

- La Région se réserve le droit de solliciter des subventions auprès de tiers, par exemple l'Etat ou l'Europe, ou de participer à des projets permettant le recueil de fonds.
- La mise à disposition des données par webservice (cf. article 8) peut donner lieu à la perception d'une redevance. En revanche, cette redevance ne peut que couvrir les coûts marginaux de mise à disposition.

9.3. Principe de répartition des dépenses et des recettes entre les Partenaires et la Région

Conformément à la décision du comité de pilotage du 6 décembre 2019, la charge financière est répartie selon trois principes :

- une répartition par type de collectivité : 65,33% pour la Région des Pays de la Loire, 32,67% pour les autorités organisatrices de transports urbains et 2 % pour la Société Concessionnaire des Aéroports du Grand Ouest (SCAGO).
- au sein de chaque type de collectivité, une répartition au prorata de la population. A l'occasion de l'émission des titres de recettes annuels (cf. Article 9.6), pour le partage des coûts d'exploitation, le nombre d'habitants est actualisé sur la base des données INSEE les plus récentes et sur la base des

communes adhérentes aux agglomérations au 31 décembre de l'année d'exercice considéré.

- Pour les collectivités ayant un ratio du nombre de kilomètres commerciaux sur le nombre d'habitants inférieur à 4 (réseau à caractère très rural ou circulant en été uniquement par exemple), le pourcentage de participation de ces partenaires est divisé par deux par rapport au pourcentage résultant du prorata de la population.

Par ailleurs, les réseaux opérant moins de 6 lignes régulières sont exemptés de participation aux frais d'exploitation de Destineo : seuls les frais d'intégration initiale (réalisation d'une nouvelle interface de récupération de données, saisie de données) sont pris en charge par ces réseaux, avec la possibilité d'en lisser le coût sur la durée de la convention.

Cette exemption vise à faciliter l'intégration de réseaux plus modestes à Destineo, sans faire peser plus de charge financière sur les autres partenaires.

La Région s'engage à faire bénéficier les Partenaires de tout apport financier qui concernerait les coûts mutualisés décrits à l'Article 9.1 (le coût de constitution du référentiel, le coût de fonctionnement du référentiel, les coûts d'étude et de développement de fonctions sur le site Internet ou d'utilisation sur un autre média).

9.4. Lissage du coût d'investissement

La Région assure un lissage des coûts d'investissement pour les Partenaires sur 5 ans (soit les exercices 2023, 2024, 2025, 2026 et 2027), permettant de mieux amortir les coûts liés à Destineo 5.

9.5. Impact des évolutions du dispositif sur les dispositions financières

9.5.1. Cas des restructurations de réseaux et des changements de formats d'échange

Conformément aux décisions prises lors du comité de pilotage du 6 décembre 2019, les **saisies de données lors d'un changement majeur de réseau** (cf. Bordereau des Prix unitaire du Lot 3), liées par exemple à la mise en place d'un tramway ou à l'amélioration des correspondances, font l'objet d'une prestation sur bon de commande.

La définition d'une restructuration majeure d'un réseau a été arrêtée dans le § 4.2.1.2 du cahier des charges du lot 3 mais ne concerne que les partenaires pour lesquels le titulaire du lot 3 effectue une saisie :

Tableau 1. Définition des modifications mineure et majeure de réseau

Modification mineure (prise en charge par le titulaire, pour toute la durée de l'accord-cadre et pour l'ensemble des partenaires)	Modification de points d'arrêts
	Modification de lignes existantes avec création de nouveaux parcours ou déviation de parcours
	Création/suppression d'une ou de plusieurs lignes
Modification majeure (sur bon de commande spécifique)	Création d'une ou plusieurs lignes structurantes (tramway, BHNS), avec réorganisation des lignes à proximité

Les modifications sur les lieux publics et données Mobilité sont gérées par ailleurs (autre mission du Prestataire) et ne constituent pas une modification de réseau.

Le Prestataire a la responsabilité d'accompagner les Parties, notamment lors d'une réunion de paramétrage des nouvelles correspondances multimodales liées à la restructuration de réseau, en concertation avec les réseaux en correspondance. Les Parties doivent transmettre au Prestataire les nouveaux cas de tests à contrôler lors des intégrations.

Les nouvelles données du réseau (nouveaux horaires, nouveaux arrêts, géocodage de ces arrêts, nouvelles lignes, ...) sont transmises dans les mêmes conditions techniques.

Dans le cas d'un changement ou de mise à jour de logiciel, une prestation de création ou de modification du **format d'échange des données** peut être nécessaire. Cette prestation fait également l'objet d'un bon de commande.

Dans ces deux cas, le Partenaire concerné doit saisir la Région pour qu'une demande de redéfinition du format d'échange soit faite au Prestataire. Celle-ci sera facturée au Partenaire dans le respect des tarifs en cours dans le marché (cf. prix actualisables dans les Bordereau des Prix Unitaires des lot 1 et 3).

9.5.2. Implication financière de l'arrivée de nouveaux réseaux

Coûts d'intégration :

Pour l'intégration de nouveaux réseaux, sans distinction faite sur le nombre de lignes opérées, les coûts d'intégration ne sont pas à la charge des Parties de la présente convention : de même que pour les Partenaires actuels, la Région avancera les fonds et se fera rembourser par les futurs Partenaires. Ceux-ci bénéficieront des éventuelles subventions (Etat, Europe...) de l'année en cours pour l'investissement ou l'exploitation si elles ont participé au financement.

Coûts annuels de fonctionnement :

Les réseaux opérant moins de 6 lignes régulières sont exemptés de la participation au coût annuel de fonctionnement.

Pour les réseaux opérant 6 lignes régulières ou plus, l'entrée de nouveaux réseaux entraîne une nouvelle répartition de la charge financière. Celle-ci prend effet à

compter de l'intégration réelle sur Destineo. Ainsi, pour une année avec de nouveaux réseaux :

Calcul du coût de fonctionnement

Coût de fonctionnement annuel + Coût annuel supplémentaire pour un nouveau réseau

Le coût de fonctionnement annuel comprend le fonctionnement pour tous les réseaux décrits dans les cahiers des charges de Destineo 5.

9.5.3. Evolution du périmètre de Destineo

Evolutions majeures. Les Parties peuvent décider d'étudier des évolutions fonctionnelles ou graphiques qui amélioreront le SIM. Le choix de faire évoluer Destineo est fait en comité de pilotage, à l'unanimité.

Evolutions mineures. Si le comité technique constate des dysfonctionnements pouvant facilement être corrigés ou des améliorations sans impact majeur, la Région peut commander des développements au Prestataire, dans la limite des montants définis à l'article 6.1.

La charge financière résultant de ces évolutions mineures ou majeures (études de faisabilité et développement) est répartie entre les Parties selon la répartition établie à l'article 9.3.

Evolutions pour certains Partenaires. Destineo pourrait évoluer pour satisfaire aux besoins d'un nombre restreint de Partenaires, sans affecter le fonctionnement de Destineo pour les autres partenaires.

Ce(s) nouveau(x) service(s) sera(ont) portés financièrement par les seuls Partenaires intéressés.

9.6. Modalités de paiement

9.6.1. Paiement des prestations de base (constitution du référentiel et exploitation du site)

A l'été de l'année $n+1$, la Région établit un récapitulatif des dépenses et des recettes de l'année n duquel elle calcule la participation de chaque Partie (dépenses – recettes * taux de participation). Ce récapitulatif est visé par le Payeur Régional puis la Région adresse à chaque Partenaire un titre de recettes.

A l'été de l'année $n-1$, la Région produit, à titre indicatif, une estimation prévisionnelle de la participation des Parties pour l'année n .

Les Partenaires s'engagent à inscrire dans leur budget annuel les montants correspondants à leur participation et à honorer dans un délai de 3 mois le titre émis par la Région. A défaut, les Partenaires s'exposent aux intérêts moratoires en vigueur.

Le taux des intérêts moratoires est égal au taux d'intérêt de la principale facilité de refinancement appliqué par la Banque Centrale Européenne à son opération de refinancement principal la plus récente effectuée avant le 1^{er} jour de calendrier du semestre de l'année civile au cours duquel les intérêts moratoires ont commencé à courir, majoré de 7 points.

9.6.2. Paiement des prestations ponctuelles

La Région donne son accord pour les demandes ponctuelles de prestations complémentaires formulées par un Partenaire et avance les fonds auprès du Prestataire.

A la livraison du produit, après paiement, la Région transmet un état de la dépense réalisée accompagnée d'un titre de recette. Par facilité, ce titre de recette est si possible inclus dans l'appel de fonds annuel.

9.6.3. Paiement des développements du SIM

Les dépenses engagées pour les études puis la réalisation de nouvelles fonctionnalités seront intégrées dans le récapitulatif annuel des dépenses.

article 10 DUREE DE LA CONVENTION

La présente convention est liée aux marchés relatifs au renouvellement et à l'exploitation du SIM Destineo en région des Pays de la Loire (Lot 1, 2 et 3), en vigueur jusqu'au 7 novembre 2027.

La présente convention prend effet à la date de signature par le dernier des Partenaires.

La présente convention est conclue **jusqu'au 7 novembre 2028**, soit un an après la fin des marchés visés ci-dessus. Une nouvelle convention pourra être signée au-delà.

article 11 RESILIATION

Toute résiliation de la convention est notifiée par lettre recommandée avec avis de réception.

La résiliation de la présente convention peut intervenir de plein droit, sans indemnisation, dans les cas décrits ci-après.

En cas de résiliation, les coûts de renouvellement lissés restent dus par les Partenaires.

11.1. Résiliation de droit

La résiliation de droit se fait sur proposition de la Région ou de tout membre du comité de pilotage dans les cas suivants :

11.1.1. Manquements aux obligations contractuelles

En cas de non-respect de la présente convention, le Partenaire fautif peut être exclu et ce après vote à la majorité absolue de l'ensemble des Parties dans le cadre du comité de pilotage.

11.1.2. Modification réglementaire

En cas de modification réglementaire rendant illicite la poursuite de la convention, l'ensemble des Parties peut décider d'interrompre la poursuite de ladite convention.

11.2. Retrait d'un des Partenaires

11.2.1. Retrait d'un Partenaire (hors 11.2.2)

Il est fixé une durée minimale de participation au SIM : aucune résiliation ne pourra se faire avant 18 mois de participation au SIM.

Au-delà de cette durée minimale, chaque Partenaire peut se retirer du dispositif en informant l'ensemble des Parties avec accusé de réception et en respectant un délai de trois mois minimums avant la date anniversaire de la convention.

11.2.2. Retrait de l'Etat ou du nouveau concessionnaire de l'Aéroport en cas de changement de gestionnaire de l'aéroport

La Société Concessionnaire des Aéroports du Grand Ouest (ci-après « SCAGO ») est titulaire d'une Convention de Délégation de Service Public (ci-après « Convention de DSP ») en vertu du contrat de concession qu'elle a conclu avec l'Etat (Cf décret n°2010-1699 approuvant le contrat de concession passé entre l'Etat et SCAGO portant sur les aérodromes de Notre-Dame-des-Landes, Nantes-Atlantique et Saint-Nazaire-Montoir). Par un arrêté en date du 24 octobre 2019, l'Etat (ci-après « Concédant ») a décidé de résilier cette Convention de DSP. Cette résiliation prendra effet à la date d'entrée en vigueur de la convention de concession à conclure avec le nouveau concessionnaire des aérodromes de Nantes-Atlantique et de Saint-Nazaire Montoir.

Au terme de cette Convention de DSP, le Concédant ou toute entité désignée par ses soins est substitué dans l'ensemble des droits et obligations de la SCAGO au titre de la présente convention. Le Concédant ou toute entité désignée par ses soins peut décider de se retirer de la présente convention, sans justification ni frais, les partenaires restants conviennent d'une nouvelle répartition financière dans la cadre d'un avenant à la présente convention.

En tout état de cause, la SCAGO est libérée de l'ensemble de ses droits et obligations, sans frais, à compter de cette cession et cela quel que soit la décision de l'Etat ou du nouveau concessionnaire quant à la présente convention.

11.3. Procédure et date d'effet en cas de résiliation ou de retrait

Suite au défaut de respect des obligations, le Partenaire fautif peut être exclu du partenariat et ce sur proposition de la Région ou d'un des Partenaires. La résiliation ne pourra être effective qu'après un vote pris à la majorité absolue des membres du comité de pilotage. Il appartient à la Région d'organiser ce vote.

À la suite de tout retrait ou de toute exclusion de l'un des membres du comité de pilotage, une réunion sera organisée. A cette occasion :

- les modalités financières seront réexaminées entre les Parties restantes,
- le montant du dédommagement du dit Partenaire sera précisé, celui-ci étant tenu de respecter son engagement financier jusqu'à la fin du marché tel que prévu dans la présente convention aux articles 9.2, 9.3 et 9.4.

11.4. Caducité ou fin anticipée de la convention

En cas de retrait d'un nombre important de Partenaires, les Parties restantes pourront décider à la majorité absolue de ne pas poursuivre le projet Destineo. La convention deviendra alors caduque sur décision de la Région.

La résiliation sera adressée à chaque Partenaire par lettre en recommandé avec accusé de réception.

La résiliation prend effet à compter du jour notifié par la Région.

article 12 MODIFICATION ET AVENANT A LA CONVENTION

Le SIM a vocation à évoluer, tant sur le périmètre fonctionnel que géographique. La convention sera donc amenée à évoluer, notamment en termes de répartition de la charge financière.

La convention et ses annexes pourront faire l'objet d'adaptations par voie d'avenant après accord des Partenaires.

article 13 LITIGES

En cas de litige survenant dans l'interprétation ou l'exécution de la présente convention, les Parties s'efforceront de le régler à l'amiable.

A défaut d'accord amiable, les contestations seront portées devant le Tribunal Administratif de Nantes.

Fait à Nantes le

En 12 exemplaires originaux

Pour la Région des Pays de la Loire
La Présidente le Conseil Régional,

Madame Christelle MORANÇAIS

Pour la Métropole de Nantes,
La Présidente de la Métropole de Nantes,

Madame Johanna ROLLAND

Pour la Communauté Urbaine Angers Loire Métropole,
Le Président de la Communauté Urbaine

Monsieur Christophe BECHU

Pour la Communauté Urbaine Le Mans Métropole,
Le Président de la Communauté Urbaine

Monsieur Stéphane LE FOLL

Pour la Communauté d'Agglomération de la Région Nazairienne et de l'Estuaire,
Le Président de la Communauté d'Agglomération,

Monsieur David SAMZUN

Pour Cholet Agglomération,
Le Président de l'Agglomération,

Monsieur Gilles BOURDOULEIX

Pour la Communauté d'Agglomération de Saumur Val de Loire,
Le Président de la Communauté d'Agglomération,

Monsieur Jackie GOULET

Pour la CAP Atlantique La Baule-Guérande Agglo,
Le Président,

Monsieur Nicolas CRIAUD

Pour la Communauté d'Agglomération Laval Agglomération,
Le Président de la Communauté d'Agglomération,

Monsieur Florian BERCAULT

Pour la Communauté d'Agglomération La Roche-sur-Yon Agglomération,
Le Président de la Communauté d'Agglomération,

Monsieur Luc BOUARD

Pour la Communauté d'Agglomération les Sables d'Olonne Agglomération,
Le Président des Sables d'Olonne Agglomération,

Monsieur Yannick MOREAU

Pour la Communauté de communes du Pays Sabolien,
Le Président du Pays Sabolien,

Monsieur Daniel CHEVALIER

Pour la Société Concessionnaire des Aéroports du Grand Ouest (SCAGO),
Le Directeur Général Adjoint,

Monsieur Xavier LORTAT-JACOB

Annexe 1.

**Cahier des Clauses
Techniques Particulières
du marché du LOT 1-
Fourniture des outils
back-office et de gestion
du référentiel de données**

Annexe 2.

**Bordereau des Prix
Unitaires du marché du
LOT 1- Fourniture des
outils back-office et de
gestion du référentiel de
données**

Annexe 3.
Cahier des Clauses
Techniques Particulières
du marché du LOT 2-
Fourniture du calculateur
d'itinéraires et des
médias

Annexe 4.

**Bordereau des Prix
Unitaires du marché du
LOT 2- Fourniture du
calculateur d'itinéraires
et des médias**

Annexe 5.
Cahier des Clauses
Techniques Particulières
du marché du LOT 3-
Prestations
d'exploitation

Annexe 6.

**Bordereau des Prix
Unitaires du marché du
LOT 3- Prestations
d'exploitation**

Annexe 7.

Guide du Partenaire

Annexe 8.
Charte de nommage

Annexe 9.
Logos Destineo

Annexe 10.

Projections des coûts de Destineo 5 sur la durée du marché

Florian Bercault : *On passe aux questions d'environnement avec les tarifs du service public d'eau potable et d'assainissement.*

ENVIRONNEMENT

• CC166 – TARIFS 2026 DES SERVICES PUBLICS D'EAU POTABLE ET D'ASSAINISSEMENT

Rapporteur : Nadège Davoust

I - Présentation de la décision

Conformément aux dispositions de l'article R2221-72 du code général des collectivités territoriales, il appartient au conseil communautaire de fixer les tarifs dus par les usagers de l'eau potable et de l'assainissement.

Laval Agglomération a réalisé une étude d'harmonisation des tarifs eau potable et assainissement à l'échelle des 34 communes, dont le but est d'arriver à un tarif unique sur l'agglomération à échéance 2035.

Les tarifs, concernant la part fixe (abonnement) et la part variable (consommation) 2026 proposés respectent le cadre fixé par l'étude ainsi que les règles de base fixées de ne pas augmenter la facture "120 m³" de plus de 5 € ajoutés à l'inflation annuelle.

Les tarifs de travaux et de prestations sont revalorisés de 1,1% par rapport aux tarifs 2025, ce qui correspond à l'inflation annuelle.

Sont également votés les taux de redevance des agences de l'eau, suite à la réforme de ces redevances et à la modification de l'arrêté du 10 juillet 1996 relatif aux factures eau et assainissement à partir du 1er janvier 2025, suite à l'arrêté du 2 octobre 2025.

Pour rappel les redevances "agence de l'eau" sont les suivantes :

- pour l'eau potable,
 - la redevance prélèvement, basée sur les volumes prélevés par le service ;
 - la redevance "consommation" basée sur les volumes facturés aux usagers (sans plafond) ;
 - la redevance "performance des réseaux", estimée, pour la première fois en 2026, sur la base des données du rapport annuel ;
Pour Laval-Agglomération le taux de redevance est de 0,028 €/m³, ce qui correspond à un très bon taux (minimum : 0,02 – maximum 0,10 €/m³).
- pour l'assainissement collectif,
 - la redevance de "performance des systèmes d'assainissement" estimée pour la première fois en 2026 sur la base de la performance épuratoire des systèmes d'assainissement.
Pour Laval-Agglomération le taux estimé est de 0,0899€/m³ (minimum : 0,085 – maximum : 0,28 €/m³)

Nadège Davoust : Alors, j'avais normalement demandé à vous afficher les tarifs, comme ça pendant que je vous les présente rapidement, vous pouvez regarder les tarifs 2025-2026 pour voir un peu les petites augmentations et les petites baisses. Donc oui, effectivement, ce sont les tarifs pour 2026, qui respectent l'harmonisation vers le tarif cible à échéance 2035. On s'était fixé le cadre de ne pas dépasser 5 euros plus l'inflation sur une facture de 120 m³. Dans cette délibération, il y a aussi les tarifs des travaux et des prestations, qui sont revalorisés à +1,1 % par rapport au tarif de 2025. Il y a également les taux de redevance. Je vous rappelle que pour cette année, les taux de redevance sont calculés sur nos performances, les performances de nos réseaux, et sur l'eau potable. Et là, finalement, on est dans de bons chiffres puisque la nouvelle redevance sur l'eau va de 0,02 à 0,10 euro par mètre cube, et nous sommes à 0,028 euro, donc vraiment presque tout en bas. Pour l'assainissement, elle va de 0,085 à 0,28 euro, et nous sommes à 0,0899 euro par mètre cube. Je voulais juste vous rappeler l'importance de toujours bien investir, comme disait Monsieur Berrou en début de ce Conseil : bien investir dans nos recherches de fuite, nos canalisations, nous permettra de rester performants, plus les redevances seront basses pour nos usagers. Voilà, si vous avez des questions.

Olivier Barré : Je voulais juste profiter du fait que l'on parle de l'assainissement, mais je vais faire très rapide. En 2019, la commune de Saint-Jean-sur-Mayenne a subi une pollution des lagunes. À ce moment-là précis, j'ai apprécié – même si je le regrettais avant que l'agglomération ait pris la compétence eau et assainissement – que le coût soit porté par Laval Agglomération pour nettoyer les lagunes, soit environ 160 000 euros. Après toutes ces années, j'ai appris il y a 15 jours que l'auteur des faits – évidemment c'était le chauffeur, pas le patron – a été rattrapé par la justice et mis en examen. J'espère qu'il sera lourdement condamné et surtout, pour faire plaisir, même si ce ne sera plus François qui sera en charge des finances, j'espère que l'agglomération récupérera enfin une partie au moins, peut-être pour le stade, je ne sais pas. Je voulais aussi profiter de l'occasion pour remercier le travail de la gendarmerie, qui a mené une enquête très longue et très minutieuse, demandant beaucoup de temps pour mettre fin à cette affaire. Je l'ai dit aux journalistes : c'était un peu fort, mais c'était vraiment un criminel de la nature. Je persiste dans mes propos, puisqu'il a quand même déversé, a priori, 22 000 tonnes de déchets sur tout l'ouest de la France, ce qui est énorme. Je suis en tout cas content que nous n'ayons pas eu à payer cette somme.

Florian Bercault : Merci pour ce témoignage.

Ceci exposé,

Il vous est proposé d'adopter la délibération suivante :

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 15 DÉCEMBRE 2025

TARIFS 2026 DES SERVICES PUBLICS D'EAU POTABLE ET D'ASSAINISSEMENT

Rapporteur : Nadège Davoust

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L1412-1, R1412-1, L2221-1 à L2221-14, R2221-1 à R2221-17, et R2221-63 à R2221-94,

Vu la délibération de Laval Agglomération n° 44/2016 en date du 23 mai 2016 relative au transfert des compétences eau potable et assainissement à Laval Agglomération,

Vu l'arrêté du 5 juillet 2024 relatif aux modalités d'établissement de la redevance sur la consommation d'eau potable et des redevances pour la performance des réseaux d'eau potable et pour la performance des systèmes d'assainissement collectif,

Vu l'arrêté du 5 juillet 2024 relatif au montant forfaitaire maximal de la redevance pour la performance des réseaux d'eau potable et de la redevance pour la performance des systèmes d'assainissement collectif pris en compte pour l'application de la redevance d'eau potable et d'assainissement prévue à l'article L2224-12-3 du code général des collectivités territoriales,

Vu l'arrêté du 10 juillet 1996 relatif aux factures de distribution de l'eau et de collecte et de traitement des eaux usées modifié dans sa version applicable au 1er janvier 2025,

Vu la délibération n° 2025-117 du 3 juillet 2025 relative à l'instauration des tarifs et des taux de redevances pour le 12^{ème} programme de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne 2025-2030,

Considérant qu'il convient de fixer les tarifs des services publics d'eau potable et d'assainissement pour l'année 2026,

Sur proposition du bureau communautaire,

DÉLIBÈRE

Article 1er

À compter du 1^{er} janvier 2026, les tarifs des services publics d'eau potable et d'assainissement sont fixés comme suit :

	Eau potable			Assainissement		
	Part fixe en € HT	Part variable en € HT / m ³		Part fixe	Part variable en € HT / m ³	
Ahuillé	69.054	0 à 40 m ³ :	1.163	35.769	0 à 40 m ³ :	1,085
		40 à 100 m ³ :	1.159		40 à 100 m ³ :	1,238
		100 à 1000 m ³ :	1.200		100 à 1000 m ³ :	1.300
		> 1000 m ³ :	1.244		> 1000 m ³ :	1.347
Changé	51.500	0 à 40 m ³ :	1.208	25.453	0 à 40 m ³ :	1.128
		40 à 100 m ³ :	1.230		40 à 100 m ³ :	1.301
		100 à 1000 m ³ :	1.271		100 à 1000 m ³ :	1.364

		Eau potable			Assainissement	
		Part fixe en € HT	Part variable en € HT / m ³		Part fixe	Part variable en € HT / m ³
			> 1000 m ³ : 0 à 40 m ³ : 40 à 100 m ³ : 100 à 1000 m ³ : > 1000 m ³ :			> 1000 m ³ : 0 à 40 m ³ : 40 à 100 m ³ : 100 à 1000 m ³ : > 1000 m ³ :
Entrammes	64.993		1.315 1.449 1.419 1.459 1.504	27.275		1.411 1.099 1.301 1.364 1.411
Laval	48.226		1.011 1.195 1.236 1.280	30.387		0.993 1.308 1.371 1.418
L'Huisserie	46.399		1.142 1.149 1.190 1.234	30.309		1.085 1.258 1.321 1.368
Montigné-Le-Brillant	51.500		1.234 1.296 1.337 1.381	32.088		1.078 1.201 1.264 1.311
Nuillé-sur-Vicoin	66.750		1.370 1.231 1.272 1.316	28.628		1.007 1.301 1.364 1.411
Saint-Berthevin	55.512		1.162 1.185 1.226 1.270	26.714		1.234 1.301 1.364 1.411
Châlons-du-Maine	54.355		1.118 1.179 1.220 1.264	44.261		0.979 1.137 1.200 1.247
La Chapelle-Anthenaise	54.355		1.118 1.179 1.220 1.264	39.406		1.057 1.222 1.285 1.332
Louvern�	54.572		1.123 1.179 1.220 1.264	40.481		1.078 1.208 1.271 1.318
Montflours	78.313		1.184 1.144 1.185 1.229	34.559		0.993 1.222 1.285 1.332
Saint-Germain-le-Fouilloux	78.313		1.184 1.144 1.185 1.229	25.660		0.957 1.180 1.243 1.290
Saint-Jean-sur-Mayenne	78.313		1.184 1.144 1.185 1.229	26.651		1.458 1.548 1.611 1.658
Argentr�	60.729		1.190 1.252 1.293 1.337	37.587		1.273 1.432 1.494 1.541
Bonchamp	60.729		1.190 1.252 1.293 1.337	37.587		1.273 1.432 1.494 1.541
Forc�	60.729		1.190 1.252 1.293	37.587		1.273 1.432 1.494

	Eau potable			Assainissement		
	Part fixe en € HT	Part variable en € HT / m ³		Part fixe	Part variable en € HT / m ³	
		> 1000 m ³ :	1.337		> 1000 m ³ :	1.541
Louvigné	60.729	0 à 40 m ³ : 40 à 100 m ³ : 100 à 1000 m ³ : > 1000 m ³ :	1.190 1.252 1.293 1.337	37.587	0 à 40 m ³ : 40 à 100 m ³ : 100 à 1000 m ³ : > 1000 m ³ :	1.273 1.432 1.494 1.541
Parné-sur-Roc	60.729	0 à 40 m ³ : 40 à 100 m ³ : 100 à 1000 m ³ : > 1000 m ³ :	1.190 1.252 1.293 1.337	37.587	0 à 40 m ³ : 40 à 100 m ³ : 100 à 1000 m ³ : > 1000 m ³ :	1.273 1.432 1.494 1.541
Soulgé-sur-Ouette	60.729	0 à 40 m ³ : 40 à 100 m ³ : 100 à 1000 m ³ : > 1000 m ³ :	1.190 1.252 1.293 1.337	37.587	0 à 40 m ³ : 40 à 100 m ³ : 100 à 1000 m ³ : > 1000 m ³ :	1.273 1.432 1.494 1.541
Beaulieu-sur-Oudon	78.030	0 à 40 m ³ : 40 à 100 m ³ : 100 à 1000 m ³ : > 1000 m ³ :	1.516 1.571 1.562 1.516	37.356	0 à 40 m ³ : 40 à 100 m ³ : 100 à 1000 m ³ : > 1000 m ³ :	1.130 1.258 1.321 1.368
La Brûlatte	78.030	0 à 40 m ³ : 40 à 100 m ³ : 100 à 1000 m ³ : > 1000 m ³ :	1.516 1.571 1.562 1.516	25.983	0 à 40 m ³ : 40 à 100 m ³ : 100 à 1000 m ³ : > 1000 m ³ :	1.093 1.195 1.258 1.305
La Gravelle	73.889	0 à 40 m ³ : 40 à 100 m ³ : 100 à 1000 m ³ : > 1000 m ³ :	1.516 1.571 1.562 1.516	35.556	0 à 40 m ³ : 40 à 100 m ³ : 100 à 1000 m ³ : > 1000 m ³ :	0.821 0.948 1.011 1.058
Le Genest-Saint-Isle	78.030	0 à 40 m ³ : 40 à 100 m ³ : 100 à 1000 m ³ : > 1000 m ³ :	1.516 1.571 1.562 1.516	43.505	0 à 40 m ³ : 40 à 100 m ³ : 100 à 1000 m ³ : > 1000 m ³ :	1.291 1.418 1.481 1.528
Loiron	78.030	0 à 40 m ³ : 40 à 100 m ³ : 100 à 1000 m ³ : > 1000 m ³ :	1.516 1.571 1.562 1.516	25.207	0 à 40 m ³ : 40 à 100 m ³ : 100 à 1000 m ³ : > 1000 m ³ :	1.587 1.715 1.777 1.824
Ruillé-le-Gravelais	78.030	0 à 40 m ³ : 40 à 100 m ³ : 100 à 1000 m ³ : > 1000 m ³ :	1.516 1.571 1.562 1.516	36.313	0 à 40 m ³ : 40 à 100 m ³ : 100 à 1000 m ³ : > 1000 m ³ :	1.142 1.270 1.332 1.379
Montjean	78.030	0 à 40 m ³ : 40 à 100 m ³ : 100 à 1000 m ³ : > 1000 m ³ :	1.516 1.571 1.562 1.516	28.050	0 à 40 m ³ : 40 à 100 m ³ : 100 à 1000 m ³ : > 1000 m ³ :	1.360 1.487 1.550 1.597
Saint-Cyr-le-Gravelais	78.030	0 à 40 m ³ : 40 à 100 m ³ : 100 à 1000 m ³ : > 1000 m ³ :	1.516 1.571 1.562 1.516		0 à 40 m ³ : 40 à 100 m ³ : 100 à 1000 m ³ : > 1000 m ³ :	
Le Genest-Saint-Isle (secteur ex DSP AEP SAUR)	85.172	0 à 40 m ³ : 40 à 100 m ³ : 100 à 1000 m ³ : > 1000 m ³ :	1.662 1.717 1.725 1.641	43.505	0 à 40 m ³ : 40 à 100 m ³ : 100 à 1000 m ³ : > 1000 m ³ :	1.291 1.418 1.481 1.528
Olivet (secteur ex DSP AEP SAUR)	79.298	0 à 40 m ³ : 40 à 100 m ³ : 100 à 1000 m ³ : > 1000 m ³ :	1.662 1.717 1.725 1.641	33.761	0 à 40 m ³ : 40 à 100 m ³ : 100 à 1000 m ³ : > 1000 m ³ :	0.806 0.933 0.996 1.043
Port-Brillet (secteur ex DSP AEP SAUR)	85.172	0 à 40 m ³ : 40 à 100 m ³ : 100 à 1000 m ³ : > 1000 m ³ :	1.662 1.717 1.657 1.641	37.356	0 à 40 m ³ : 40 à 100 m ³ : 100 à 1000 m ³ : > 1000 m ³ :	1.192 1.319 1.381 1.428

	Eau potable			Assainissement		
	Part fixe en € HT	Part variable en € HT / m ³		Part fixe	Part variable en € HT / m ³	
Saint-Pierre-La-Cour (secteur ex DSP SAUR)	85.172	0 à 40 m ³ : 40 à 100 m ³ : 100 à 1000 m ³ : > 1000 m ³ :	1.662 1.717 1.657 1.641	28.131	0 à 40 m ³ : 40 à 100 m ³ : 100 à 1000 m ³ : > 1000 m ³ :	1.643 1.674 1.736 1.783
Bourgon (secteur ex DSP AEP SAUR)	85.172	0 à 40 m ³ : 40 à 100 m ³ : 100 à 1000 m ³ : > 1000 m ³ :	1.662 1.717 1.657 1.641	53.542	0 à 40 m ³ : 40 à 100 m ³ : 100 à 1000 m ³ : > 1000 m ³ :	1.587 1.715 1.777 1.824

	Eau potable			Assainissement		
	Part fixe en € HT	Part variable en € HT / m ³		Part fixe	Part variable en € HT / m ³	
Launay-Villiers (secteur ex DSP AEP SAUR)	85.172	0 à 40 m ³ : 40 à 100 m ³ : 100 à 1000 m ³ : > 1000 m ³ :	1.662 1.717 1.657 1.641	24.994	0 à 40 m ³ : 40 à 100 m ³ : 100 à 1000 m ³ : > 1000 m ³ :	1.068 1.294 1.159 1.206
Le Bourgneuf-la-Forêt (secteur ex DSP AEP SAUR)	85.172	0 à 40 m ³ : 40 à 100 m ³ : 100 à 1000 m ³ : > 1000 m ³ :	1.662 1.717 1.657 1.641	47.168	0 à 40 m ³ : 40 à 100 m ³ : 100 à 1000 m ³ : > 1000 m ³ :	1.162 1.235 1.298 1.345
Saint-Ouën-des-Toits (secteur ex DSP SAUR)	90.508	0 à 40 m ³ : 40 à 100 m ³ : 100 à 1000 m ³ : > 1000 m ³ :	1.324 1.379 1.315 1.242	29.836	0 à 40 m ³ : 40 à 100 m ³ : 100 à 1000 m ³ : > 1000 m ³ :	1.514 1.641 1.704 1.751

Les taux des redevances de l'agence de l'eau Loire-Bretagne à intégrer dans les factures eau et assainissement sont les suivants :

- Eau potable
 - Redevance prélèvement : 0.0391 €/m³
 - Redevance consommation : 0.3200 €/m³
 - Redevance performance des réseaux d'eau potable : 0.0280 €/m³
- Assainissement collectif :
 - Redevance performance des systèmes d'assainissement collectif : 0.0899€/m³

AUTRES TARIFS :

EAU POTABLE

Travaux sur branchement eau potable	En € HT 2026
Installation compteur 15 mm	178,44
Installation compteur 20 mm	218,97
Installation compteur 30 mm	493,33
Installation compteur 40 mm	683,64
Installation compteur 50 mm	1 097,39
Installation compteur 60 mm	1 508,67
Installation compteur 80 mm	2 265,48
Installation compteur 100 mm	2 443,43

Installation compteur > 100 mm	2 674,27
Installation compteur 15 mm divisionnaire sur support	117,65
Installation compteur 20 mm divisionnaire sur support	144,38
Installation compteur 30 mm divisionnaire sur support	325,24
Installation compteur 40 mm divisionnaire sur support	450,73
Installation compteur 50 mm divisionnaire sur support	723,50
Installation compteur 60 mm divisionnaire sur support	994,64
Installation d'un poteau d'incendie 100 mm (hors fourniture)	894,30
Installation d'un poteau d'incendie 100 mm (avec fournitures)	2 528,07
Installation d'un poteau d'incendie 150 mm (hors fourniture)	2 528,07
Installation d'un poteau d'incendie 150 mm (avec fournitures)	3 691,09
Installation d'un regard de comptage 400X600 mm	307,30
Installation d'un regard de comptage 915X610 mm	1 063,81
Installation d'un regard de comptage 1310X850 mm	2 174,35
Installation d'un regard de comptage 1500X900 mm	2 719,49
Installation d'un regard de comptage 1800X900 mm	4 356,50

Travaux sur branchement eau potable	En € HT 2026
Installation d'un regard de comptage 2500X1200 mm	7 851,96
Déplacement d'un compteur 15 mm ou 20 mm (hors regard de comptage)	107,01
Déplacement d'un compteur 30, 40, 50 ou 60 mm (hors regard de comptage)	214,02
Déplacement d'un compteur 80 ou 100 mm (hors regard de comptage)	321,04
Déplacement d'un compteur > 100 mm (hors regard de comptage)	428,05
Installation d'une tête émettrice sur compteur	65,26
Rehausse d'un regard de dimensions < ou = 915X610 mm	130,01
Rehausse d'un regard de dimensions > 915X610 mm	195,75
Ouverture du branchement	30,60

Réalisation de branchements Eau Potable (hors installation du regard de comptage)	En € HT 2026
Branchement Qn 1,5 m3/h < ou = 3 ml	523,34
Branchement Qn 2,5 m3/h < ou = 3 ml	558,24
Plus-value par ml au-delà de 3 ml Qn 1,5 à 2,5 m3/h	62,78
Branchement Qn 6 m3/h < ou = 3 ml	686,18
Branchement Qn 10 m3/h < ou = 3 ml	738,49
Plus-value par ml au-delà de 3m Qn 6 à 10 m3/h	90,95
Branchement Qn 15 m3/h < ou = 3 ml	1 651,46
Branchement Qn 20 m3/h < ou = 3 ml	1 732,86
Plus-value par ml au-delà de 3m Qn 15 et 20 m3/h	103,81
Branchement Qn 30 m3/h < ou = 3 ml	2 844,32
Branchement Qn 50 m3/h < ou = 3 ml	2 905,62
Branchement Qn 100 m3/h et plus	3 129,56

Plus-value par ml au-delà de 3m Qn 30 à 100 m3/h	119,63
Suppression d'un branchement d'eau potable	523,34
Les travaux de création d'un branchement d'eau potable, réalisés en tranchée commune avec la création d'un branchement d'eaux usées ou d'eaux pluviales, bénéficieront d'une minoration de 50%.	

Autres prestations	En € HT 2026
Abonnement Divisionnaire 15 mm	9,47
Contrôle de débit et pression sur un poteau incendie	58,15
Réalisation d'une prise en charge < 40mm	105,78
Réalisation d'une prise en charge > 40mm	171,88
Fourniture d'eau potable aux bornes de puisage (par m3)	1,60
Fourniture d'eau potable aux piscines (par m3)	0,83
Perte d'une clé électronique	535,06

ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Réalisation de branchements Eaux Usées et Eaux Pluviales	En € HT 2026
Branchement de 125 à 200 mm < ou = 3 ml	1 554,14
Branchement de plus de 200 mm < ou = 3 ml	1 743,97
Plus-value par ml au-delà de 3 ml	177,96
Les travaux de création d'un branchement d'eaux pluviales, réalisés en tranchée commune avec la création d'un branchement d'eaux usées, bénéficieront d'une minoration de 50% de leurs prix.	

Travaux sur réseaux Eaux Usées et Eaux Pluviales	En € HT 2026
Mise à niveau d'une boîte de branchement	535,86
Réalisation d'une boîte de branchement	875,46
Remise à niveau d'un regard de visite (avec fournitures)	418,59

Autres prestations	En € HT 2026
Matières de vidange (la tonne)	14,32
Dépotage graisses (la tonne)	28,17
Dépotage sable pollué (la tonne)	131,94
Heure d'intervention d'un agent	30,60
Heure d'intervention d'une hydrocureuse	71,18
Heure d'intervention d'une tractopelle	52,34
Heure d'intervention d'un camion	58,15
Heure d'inspection télévisuelle	100,84
Déplacement sans intervention	60,04
Forfait fourniture carte accès borne de puisage	28,28

Forfait rechargement carte accès borne de puisage	16,97
Contrôle de raccordement (y compris contre visite)	83,04
Forfait pour réparation réseau AEP ou EU diamètre ≤ 200 mm	565,56
Forfait réparation, en complément du forfait intervention, un mètre linéaire, réseau AEP ou EU diamètre ≤ 200 mm	56,56
Forfait pour réparation réseau AEP ou EU diamètre ≤ 400 mm	1 131,12
Forfait réparation, en complément du forfait intervention, un mètre linéaire, réseau AEP ou EU diamètre ≤ 400 mm	113,11
Forfait pour réparation réseau AEP ou EU diamètre > 400 mm	2 262,24
Forfait réparation, en complément du forfait intervention, un mètre linéaire, réseau AEP ou EU diamètre > 400 mm	226,23

Participation pour le financement de l'assainissement collectif (PFAC) En € HT 2026	
Surface de plancher de créer (par m2)	8,21
La PFAC n'est pas mise en recouvrement en dessous du minimum de perception suivant : surface de plancher créée ou réaménagée inférieure ou égale à 40 m2.	
Participation pour le financement de l'assainissement collectif pour les usagers assimilés domestiques (PFAC-AD) En € HT 2026	
Surface de plancher inférieure ou égale à 450 m2 (par m2)	8,21
par m2 supplémentaire de surface de plancher	3,34
La PFAC-AD n'est pas mise en recouvrement en dessous du minimum de perception suivant : surface de plancher créée ou réaménagée inférieure ou égale à 40 m2.	

ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Type de contrôle	En € HT 2026
Redevance de "contrôle de conception et d'implantation"	64,21
Redevance de "contrôle d'exécution"	99,66
Redevance pour visite complémentaire	61,70
Redevance de "contrôle de diagnostic"	99,66
Redevance de "contrôle de vente"	99,66
Redevance de "contrôle périodique de fonctionnement"	99,66
Déplacement sans intervention	61,69
Majoration en cas d'absence d'installation d'un assainissement non-collectif (200% du contrôle périodique de bon fonctionnement)	199,42
Majoration en cas de non mise en conformité dans les délais impartis suite aux cessions immobilières (300% du contrôle périodique de bon fonctionnement)	299,08
Majoration en cas de non mise en conformité dans les délais impartis suite à un diagnostic ou un contrôle périodique (100% du contrôle périodique de bon fonctionnement)	99,66
Majoration pour obstacle à l'accomplissement des missions de contrôle du SPANC (100% du contrôle périodique de bon fonctionnement)	99,66
Majoration en cas de modification de l'assainissement sans suivi du SPANC (300% du contrôle de conception + Contrôle	491,60

d'exécution)	
Majoration en cas de non transmission des documents relatifs aux modalités de contrôle de l'entretien pour les installations supérieures à 20EH (100% du contrôle périodique de bon fonctionnement)	99,66
Majoration pour non présentation d'un bordereau de vidange par un vidangeur agréé (100% du contrôle périodique de bon fonctionnement)	99,66

ANALYSES ET PRÉLÈVEMENTS

En € HT 2025	
Prélèvement eaux usées ou Eau Potable (Chimie) ou Eau Potable (Bactériologie)	35,10
Analyse pH T° ou Conductivité ou Turbidité ou Chlore ou MES	8,39
Analyse Phosphore total ou Ortho phosphate ou Nitrate ou Ammonium ou Nitrite ou DCO	15,33
Analyse DBO5 ou Azote global	24,72

Article 2

Le Président de Laval Agglomération est chargé de l'exécution de la présente délibération.

La délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés, quatre conseillers communautaires s'étant abstenus (Henri Renié, Samia Soultani, Chantal Grandière et Marie-Cécile Clavreul).

Florian Bercault : C'est beau de finir par l'eau. Louis Michel va nous parler du rapport annuel des syndicats de bassin.

Louis Michel : Alors, on commence la lecture de ces quatre rapports. Il me semble plus intéressant de faire une toute petite synthèse. Nous, on travaille sur des petits ruisseaux pour que l'eau brute soit de meilleure qualité, et les 390 000 euros que vous avez votés en GÉMAPI servent à ces quatre organismes pour vivre, avec des deniers qui viennent aussi de l'agence de l'eau, des départements et de la région. Cela nous permet de retrouver une eau de bonne qualité. On va retrouver une masse d'eau en bon état sur la Mayenne et sans doute une meilleure qualité d'eau sur le Vicoin. Tous les efforts qui sont faits pour lutter contre les inondations, tant à Loiron que sur p d'autres communes et à différentes échelles, s'inscrivent dans ce travail. C'est le contenu de ces quatre rapports, et jusque-là, il n'a jamais été contesté, car ces quatre organismes travaillent très bien. Derrière ces quatre rapports, il y a aussi trois rapports de commissions locales de l'eau qui y travaillent – la Commission locale de l'Oudon celles de la Vilaine et de la Mayenne. Donc, ces quatre rapports méritent l'unanimité. Voilà, Monsieur le Président.

Florian Bercault : Un jour, Louis se baignera dans ses ruisseaux.

Louis Michel : Dans ces ruisseaux, c'est plus sûr que dans la Mayenne.

Florian Bercault : Je vous propose de voter quatre fois pour prendre acte de ces rapports. Je suis désolé d'être le trouble-fête. On va commencer par le Javo. Et on remercie Louis pour son art de la synthèse. Ensuite, je vous propose de voter pour la Vilaine. Ensuite, pour l'Ernée. Et enfin, pour l'Oudon.

- **CC167 – RAPPORT ANNUEL DU SYNDICAT DE BASSIN JAVO – ANNÉE 2024**

Rapporteur : Louis Michel

I - Présentation de la décision

Le syndicat de bassin du JAVO couvre les bassins versants de la Jouanne, de la Mayenne sur une partie de Laval Agglomération, du Vicoin et de l'Ouette. Il a pour objet d'exercer, dans le cadre de la compétence GEMAPI, la préservation et la restauration du bon fonctionnement des milieux et la protection contre la vulnérabilité face aux inondations.

Le rapport annuel 2024 a été adressé à Laval Agglomération, des représentants de la collectivité sont, en effet, membres du syndicat.

Il est demandé au conseil communautaire de prendre acte de ce rapport annuel.

La commission environnement du 18 novembre 2025 a émis un avis favorable.

Ceci exposé,

Il vous est proposé d'adopter la délibération suivante :

N° 167/2024

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 15 DÉCEMBRE 2024

RAPPORT ANNUEL DU SYNDICAT DE BASSIN JAVO – ANNÉE 2024

Rapporteur : Louis Michel

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles ses articles L2121-29 et L5211-1,

Considérant le rapport annuel 2024 transmis par le syndicat JAVO,

Que Laval Agglomération est invitée à présenter ce rapport au conseil communautaire,

Après avis de la commission environnement,

Sur proposition du bureau communautaire,

DÉLIBÈRE

Article 1er

Le conseil communautaire prend acte du rapport annuel 2024 du syndicat de bassin JAVO.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

RAPPORT D'ACTIVITÉ

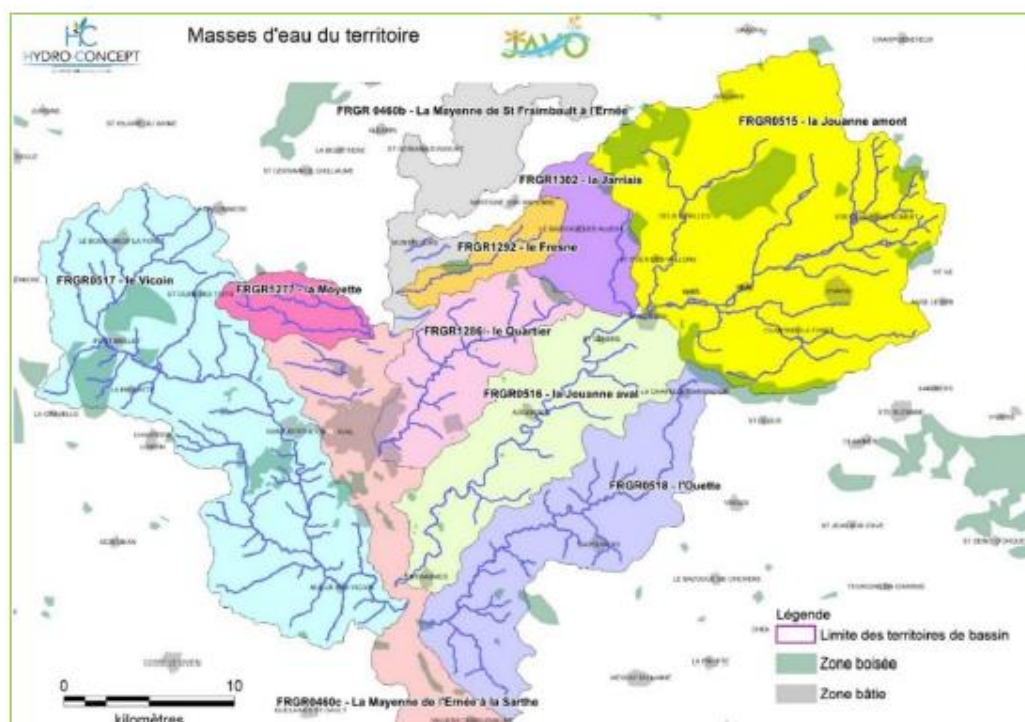
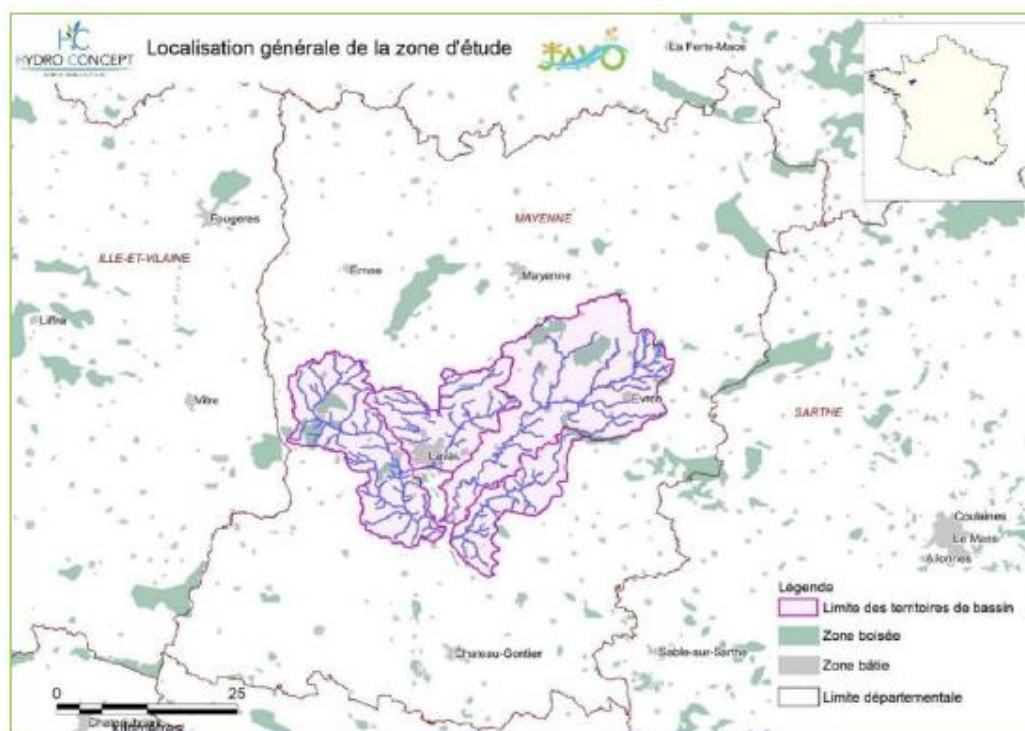
2024



SOMMAIRE

Le Bassin versant du JAVO	3
Les Elus	4
Les Délibérations	5
Les Commissions	5
L'Equipe technique et administrative	7
Les Finances	8
Les Actions CT Eau.....	9
Le Bilan des principales actions.....	10
Les Actions Hors CTEAU.....	12
Suivi des indicateurs biologiques.....	14
Plan action captage.....	18
Communication.....	18
Revue de presse	21

LE BASSIN VERSANT DU JAYO



LES ELUS



TITULAIRES

Sophie BOULIN
Marcel BLANCHET
Rémy LENORMAND
Yannick COQUELIN
Jean-Paul BALLUAIS
Elisabeth ROBIN
Christian RAIMBAULT
Louis MICHEL
Julien BROCAIL
Edmond HAUTOIS
François BERROU
Nicole BOUILLON
Fabien ROBIN
Jean-Bernard MOREL
Nadège DAVOUST
Dominique GALLACIER
Hervé LHOTELLIER
Dominique BLANCHARD

SUPPLEANTS

Michel PLANCHENAU
Monique PORTIER
Sébastien ROUSSILLON
Annick GUERULT
Patrice GAUDIN
Roger GOBE
Isabelle EYMON
Jacques PELLOQUIN
Isabelle FOUGERAY
Annette CHESNEL
Michel BESNIER
Aymeric ROSSIGNOL
Christine DUBOIS
Noémie COQUEREAU
Michel PAILLARD
Jacky FERRE
Anne-Isabelle DE LORGERIE
Céline DEFORGE

TITULAIRES

Anne-Flore BOURILLON
...
Adélaïde DEJARDIN
Alain FORTIN
Louis BONNEAU
Guillaume AMIARD
Benoît QUINTARD

SUPPLEANTS

Frédéric FANOUILLET
Thierry LEMEE
Stéphane LAVOUE
Claude GARNIER
Joël GANDON
Jean-Noël RAVE
Thierry HEURTAULT

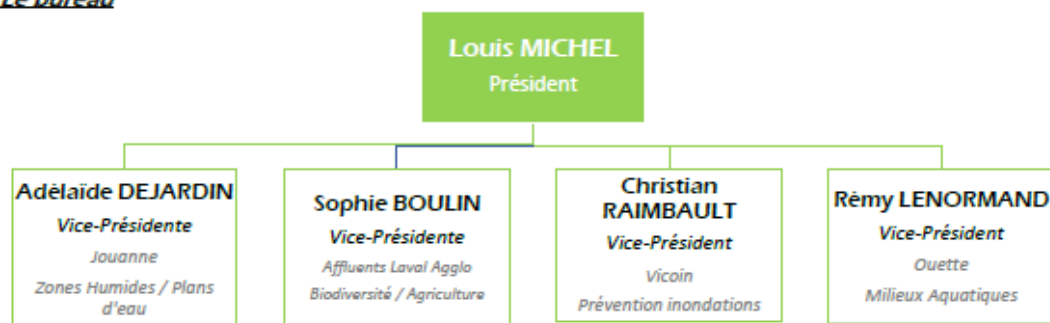
TITULAIRES

Maryline DAUPHIN
Alain CORNILLE

SUPPLEANTS

Naura PELMOINE
...

Le bureau



LES DELIBÉRATIONS

09 janvier	✓ JAVO 09 01 2024 - 2024-01 : Approbation et modification Règlement Intérieur - PI ✓ JAVO 09 01 2024 - 2024-02 : Attribution du Comité syndical au Président ✓ JAVO 09 01 2024 - 2024-03 : Gratification des stagiaires 2024 ✓ JAVO 09 01 2024 - 2024-04 : Vote BP 2024
19 avril	✓ JAVO 19 04 2024 - 2024-05 : Vote du Compte de gestion 2023 ✓ JAVO 19 04 2024 - 2024-06 : Vote du Compte administratif 2023 ✓ JAVO 19 04 2024 - 2024-07 : Affectation des Résultats 2023 ✓ JAVO 19 04 2024 - 2024-08 : Vote du Budget supplémentaire n°1 ✓ JAVO 19 04 2024 - 2024-09 : Programme des opérations CT'EAU 2024 ✓ JAVO 19 04 2024 - 2024-10 : Annulation des pénalités – MARCHE CT'EAU 2022 -LOT 5 ✓ JAVO 19 04 2024 - 2024-11 : Prime Pouvoir d'Achat ✓ JAVO 19 04 2024 - 2024-12 : Compte Epargne Temps ✓ JAVO 19 04 2024 - 2024-13 : Protection sociale complémentaire
1 ^{er} octobre	✓ JAVO 01 10 2024 - 2024-14 : Rapport d'activités 2023 ✓ JAVO 01 10 2024 - 2024-15 : Contributions PI de Laval Agglo pour 2024 et 2025 ✓ JAVO 01 10 2024 - 2024-16 : Contributions GEMA-PI des EPCI pour 2025 ✓ JAVO 01 10 2024 - 2024-17 : Contrat d'apprentissage prolongation en Master ✓ JAVO 01 10 2024 - 2024-18 : Annulation du projet de restauration de la continuité, du lit et des berges du ruisseau de l'Aubépin à Changé/Laval => fouilles archéologiques ✓ JAVO 01 10 2024 - 2024-19 : Adhésion aux contrats collectifs de prévoyance proposé par le CDG ✓ JAVO 01 10 2024 - 2024-20 : Affiliation de la collectivité assurance-chômage ✓ JAVO 01 10 2024 - 2024-21 : Bocage : Candidature structure facilitatrice
20 novembre puis 22 novembre	✓ JAVO 01 10 2024 - 2024-22 : Décision modificative 1-2024
5 décembre	✓ JAVO 05 12 2024 - 2024-23 : Décision modificative 2-2024 ✓ JAVO 05 12 2024 - 2024-24 : Débat orientation budgétaire 2025 ✓ JAVO 05 12 2024 - 2024-25 : Ligne de trésorerie 2025

LES COMMISSIONS

COMMISSIONS TERRITORIALES ET THEMATIQUES

A la création du Syndicat JAVO, des commissions territoriales ont été mises en place dans une logique de travail par bassin hydrographique, ces commissions ont un rôle consultatif, elles n'ont pas de voix délibératives.

Suite au renouvellement du comité syndical, en septembre dernier, des commissions thématiques ont également été mises en place et ouvertes à l'ensemble des communes du territoire du JAVO.

> Membres :

- Le Vice-Président en charge de la Commission et le Président du Syndicat JAVO (membre de droit)
- Un élu : Maire ou son représentant, par commune du territoire.
- Toutes personnes jugées utiles

JOUANNE
STE GEMMES LE ROBERT
EVRON <i>EVRON - CHATRES LA FORET ST CHRISTOPHE DU LUAT</i>
MEZANGERS
NEAU
LIVET EN CHARNIE
BREE
MONTSURS <i>MONTSURS - ST GERE DEUX-EVAILLES - MONTOURTIER ST OUEN DES VALLONS</i>
GESNES
LA CHAPELLE RAINSOUIN
ARGENTRE
LOUVIGNE
BONCHAMP
FORCE
PARNE SUR ROC
ENTRAMMES
HAMBERS
LA BAZOUGE DES ALLEUX

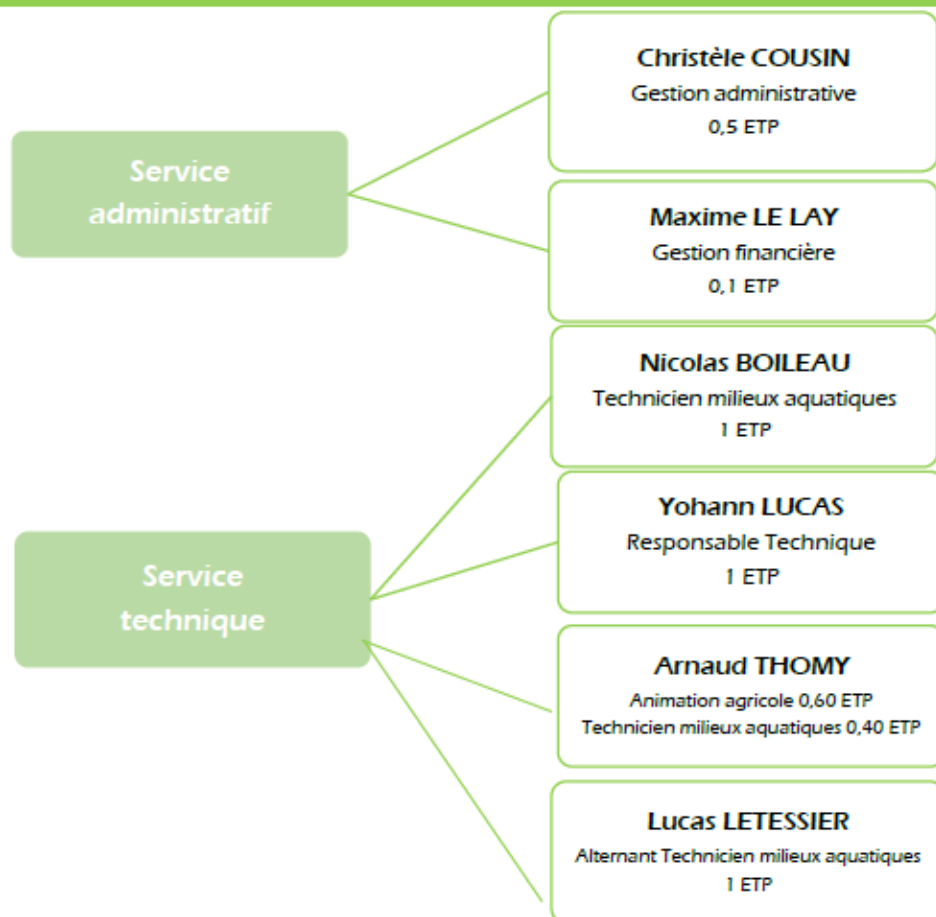
AFFLUENTS LAVAL
CHALONS DU MAINE
LA CHAPELLE ANTHENIAISE
LOUVERNE
MONTFLOURS
ST JEAN SUR MAYENINE
ST GERMAIN LE FOUILLOUX
ARGENTRE
BONCHAMP
CHANGE
LAVAL

VICOIN
AHUILLE
BOURGON
CHANGE
L'HUISSERIE
LA BRULATTE
LAUNAY VILLIERS
LAVAL
LE BOURGNEUF LA FORET
LE GENEST ST ISLE
LOIRON-RUILLE
MONTIGNE LE BRILLANT
NUILLE SUR VICOIN
OLIVET
PORT BRILLET
ST BERTHEVIN
ST OUEN DES TOITS
ST PIERRE LA COUR
LA GRAVELLE

OUETTE
BAZOUERS
PARNE SUR ROC
ST GEORGES LE FLECHARD
SOULGE SUR OUETTE
VILLIERS-CHARLEMAGNE
LA CHAPELLE RAINSOUIN
ENTRAMMES
MAISONCELLES

Adélaïde DEJARDIN	Sophie BOULIN	Christian RAIMBAULT	Rémy LENORMAND
Commission JOUANNE	Commission Affluents Laval	Commission VICOIN	Commission OUETTE
Commission Zones Humides Plans d'eau	Commission Biodiversité Agriculture	Commission Prévention inondations	Commission Milieux Aquatiques

L'EQUIPE TECHNIQUE ET ADMINISTRATIVE



> Stagiaires accueillis en 2024 :

Louis BIGET	Emma LAMENDOUR	Louis DAVID
• Etudiant en Master 1ère année Ecologie Evolutive (UFR Sciences Fondamentales et Appliquées - Site de Poitiers) • <u>Thème du stage</u> La pollution aux macro-plastiques dans les cours d'eau en Mayenne	• Etudiante en Master 1ère année Génie Ecologique (UFR Sciences Fondamentales et Appliquées - Site de Poitiers) • <u>Thème du stage</u> Effets des travaux de restauration de la morphologie de petits cours d'eau sur les macro-invertébrés.	• Etudiant en Master 2 Géographie Aménagement, Environnement et Développement et de l'Environnement (Université de Rennes II) • <u>Thème du stage</u> Évaluation de la politique de restauration des zones humides du syndicat.

LES FINANCES

Le budget 2024

	FONCTIONNEMENT (Dépenses et Recettes)	INVESTISSEMENT (Dépenses et Recettes)
Budget primitif (voté le 09/01/2024)	627 074,00	33 000,00
Budget supp. 1 (votée le 19/04/2024)	566 214,90	270 871,21
TOTAL	1 193 289,90	303 871,21

Le compte administratif 2024

Libellé	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents
Résultats reportés		201 208,00		269 871,00
Opérations de l'exercice	850 996,00	734 636,00	49 100,00	25 461,00
Totaux	850 996,00	935 844,00	49 100,00	295 332,00
Résultats de clôture		84 847,00		246 232,00
Totaux cumulés		84 847,00		246 232,00
Résultats définitifs		84 847,00		246 232,00

Les contributions des EPCL 2024

	Clé de répartition (%)	Cotisations 2024
Laval Agglo	72,01	272 629,48
CC Coëvrons	23,56	89 198,04
CC Meslay Grez	4,43	16 771,96
		378 599,48

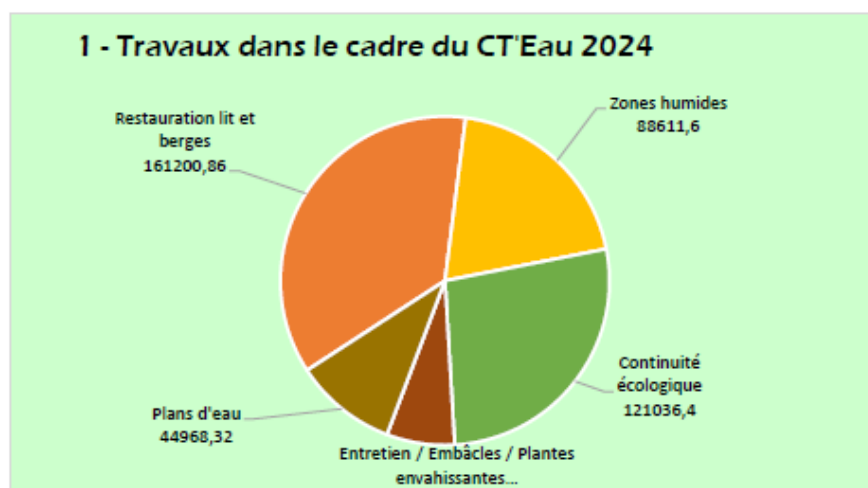
L'Etat de la dette

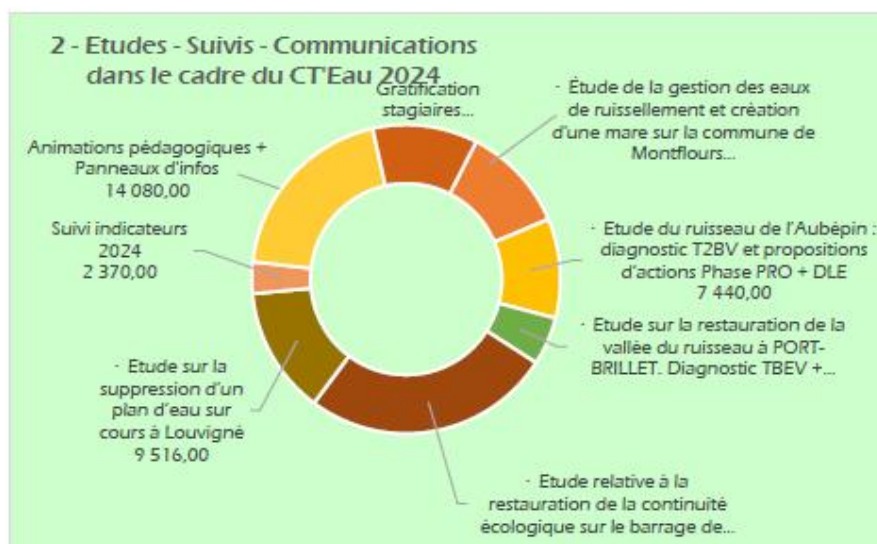
Année	Dette en capital au 1er janvier de l'exercice	Échéances à payer au cours de l'exercice	Dont	
			Intérêts	Capital
2024	157 954,78	13 858,32	946,17	12 912,15
2025	144 877,04	13 858,32	929,70	12 928,62
2026	131 732,49	13 858,32	913,22	12 945,10
2027	118 520,77	13 858,32	896,71	12 961,61
2028	105 241,53	13 858,32	880,18	12 978,14
2029	91 894,45	13 858,32	863,64	12 994,68
2030	78 479,17	13 858,32	847,07	13 011,25
2031	64 995,34	13 858,32	830,48	13 027,84
2032	51 442,61	13 858,32	813,87	13 044,45
2033	37 820,63	13 858,32	797,24	13 061,08
2034	24 129,04	13 858,32	780,58	13 077,74
2035	10 367,48	13 858,32	763,91	13 094,41
2036	0,00	13 858,32	747,22	13 111,10
		180 158,16	11 009,99	169 148,17

Investissement divers

- Concession et droits similaires (logiciels) 3 245,00 €
- Aménagement véhicule 1 740,00 €
- Matériel informatique 1 084,93 €

LES ACTIONS CT EAU





BILAN DES PRINCIPALES ACTIONS

Travaux

Restauration lit et berges



Ruisseau du Fresne
ST JEAN SUR MAYENNE



Ruisseau de la Fourmandière
LA BAZOUGE DES ALLEUX



Rivière la Jouanne
MONTSURS



Ruisseau de la Beulottière,
rétention de la Salaie
LE BOURGNEUF LA FORET

Restauration Zones humides



EVRON - Zone Verte



Mare - Ahuillé

Continuité écologique



Ruisseau de la
Morinière
CHANGÉ

Le bilan de l'année 2024 s'établit comme suit :

Opérations	Détails de l'opération	Montant estimé TTC	Montant réel TTC	Subventions
ETUDES SUIVIS	• Étude de la gestion des eaux de ruissellement et création d'une mare sur la commune de Montflours.....	57 898 7 974		AELB (50% de 63 898) = 31 949 CD 53 (20% de 49 548) = 9 910 Région (10% de 60 822) = 6 082
	• Etude du ruisseau de l'Aubépin : diagnostic T2BV et propositions d'actions Phase PRO + DLE.....	7 440	7 440	
	• Etude sur la restauration de la vallée du ruisseau à PORT-BRILLET. Diagnostic TBEV + AVP.....	3 600	3 600	
	• Etude relative à la restauration de la continuité écologique sur le barrage de l'Ermitage.....	18 648	RAR 4 680	
	• Etude sur la suppression d'un plan d'eau sur cours à Louvigné.....	9 516	RAR	
	• Suivi des indicateurs.....	2 370	2 370	
	• Etudes menées par 3 stagiaires.....	8 350	8 069,25	
COMMUNICATION	• Animations scolaires • Panneaux pédagogiques	14 020 13 000 1 020	9960 RAR	

Opérations	Détails de l'opération	Montant estimé TTC	Montant réel TTC	Subventions
CONTINUITÉ ÉCOLOGIQUE + RESTAURATION LIT ET BERGES + ENTRETIEN + EMBACLES	- Lot 1 : Travaux sur ripisylve, plantations, plantes envahissantes, embâcles manuels..... - Lot 2 : Restauration de la continuité, du lit et des berges du ruisseau de la Morinière à Changé/St Germain le Fouilloux..... - Lot 3 : Restauration de la continuité, du lit et des berges du ruisseau de l'Aubépin à Changé/Laval..... - Lot 4 : Restauration de la continuité, du lit et des berges du ruisseau du Fresne à Saint-Jean sur Mayenne..... - Lot 5 : Restauration du lit et des berges du ruisseau de la Fourmandière à La Bazouge des Alleux..... - Lot 6 : Restauration du lit et des berges du ruisseau de La Marchandaie à Olivet..... - Lot 7 : Restauration du lit et des berges de cours d'eau, zone verte d'Evron..... - Lot 8 : Remise dans son talweg du ruisseau de la Beulottière et aménagement de la rétention de la Salée, le Bourgneuf la Forêt..... - Lot 9 : Restauration et diversification de la rivière la Jouanne à Montsûrs..... - Lot 10 : Création et restauration de zones humides (mares) à La Bazouge des Alleux, Ahuillé, Evron, Montflours. - Lot 11 : Restauration de zone humide (végétation, mare) au Bourgneuf la Forêt..... - Lot 12 : Aménagement de passages faunes - Lot 13 : Retrait mécanisé des embâcles et travaux de berge..... - PARNE sur ROC - Pose de piézomètres (2024) pour suivi battement nappe avant abaissement et suppression du barrage (2025)..... - Vidange plan d'eau GENEST ST ISLE..... - Travaux chantier mare + talus.....	529 376.00	444 207.13 RAR 20 200.00 RAR 134 863.20 Annulé 20 400.00 5 433.00 3 600.00 RAR 58 713.60 56 599.33 79 320.00 26 190.00 3 708.00 11 700.00 9 600.00 5 652.00 7128.00 1100.00	AELB (50% de 502 976.00) = 251 488.00 CD 53 (20% de 509 415) = 101 883 Région (10% de 460 611) = 46 061
ANIMATION		155 438.00	147 346.46	AELB (60%) 88 407.88

LES ACTIONS HORS CTEAU

Compétence Prévention des Inondations

Le syndicat JAVO a défini et validé (comité syndical du 09/01/2024) sa politique en matière de compétence « Prévention des inondations » autour d'un programme d'actions composé de 6 axes de travail et 12 actions.

Le bilan des actions en matière de PI est présenté ci-après :

Axe	Action	Réalisations	Coût en € (TTC)
1	Amélioration de la connaissance et de la conscience du risque	1.1 Réaliser des études de détail sur le risque Inondation Étude d'inondabilité de la Brûlante (phase AVP). Recherche de solutions en amont du bourg (création de retenues) Prestataire : HYDRO-CONCEPT	12 528,00
1	Amélioration de la connaissance et de la conscience du risque	1.1 Réaliser des études de détail sur le risque Inondation Étude sur le risque inondation au Bourgneuf la Forêt (re mise en talweg et amélioration fonctionnement bassin de la Salais). Phase PRO. Prestataire : ERIS	7 850,00
1	Amélioration de la connaissance et de la conscience du risque	1.1 Réaliser des études de détail sur le risque Inondation Étude expérimentale de restauration d'un complexe bocager pour lutter contre le risque ruissellement au Genest Saint Isle Prestataire : ERIS	8 604,00
1	Amélioration de la connaissance et de la conscience du risque	1.2 Installer des repères de crue 1.3 Sensibilisation du grand public Conception et pose de 4 poteaux de repères de crues avec panneau d'information du public (pose en régle) au Genest Saint Isle	624,00 + 154,00 € + 200 € de fourniture
1	Amélioration de la connaissance et de la conscience du risque	1.3 Sensibilisation du grand public Deux articles de presse Ouest France et Courrier de la Mayenne	0
1	Amélioration de la connaissance et de la conscience du risque	1.3 Sensibilisation du public Rencontre avec la chambre des notaires de la Mayenne (information sur les cartes d'inondabilité du JAVO)	0
2	Surveillance, prévision des crues et inondation	2.1. Maintenir/renforcer l'utilisation des dispositifs publics de surveillance et prévision Rencontre d'entreprises privées / prestataire possible (salon à Angers), tests prévus en 2026.	0
Total des actions			29 940,00 €

Barrage de la Forge à Port-Brillet

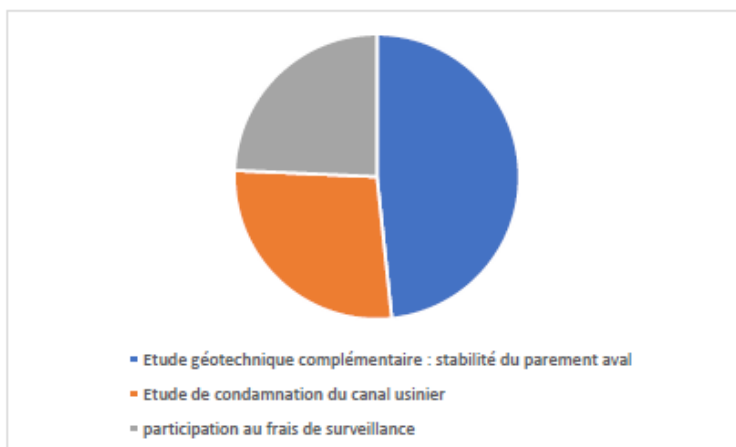
Le barrage de Port-Brillet est classé C par arrêté préfectoral au titre des ouvrages hydrauliques à surveiller pour des raisons de sécurité de par sa hauteur de digue (6.8m), son volume stocké (1 000 000 m3) et la présence d'habitations au droit de la digue.

Le syndicat JAVO est identifié, par les services de la Préfecture de la Mayenne depuis 2019, comme la structure gestionnaire de la digue et des obligations réglementaires pour le compte des différents propriétaires de la digue (Conseil Départemental, Laval Agglomération et Commune de Port-Brillet). Un à deux comités de pilotage par an est organisé pour présenter l'avancement des différentes études, la situation financière et les prévisions d'études et de travaux à prévoir pour les années à venir.

Depuis 2019, une convention cadre régit les obligations de chaque partie vis-à-vis du financement des études et des travaux. Pour les études, c'est la règle de la solidarité qui s'applique avec une répartition équivalente entre propriétaires et gestionnaire soit 25% chacun du montant engagé. Les travaux sont eux pris en charge à 100% par le propriétaire de la partie de la digue concernée. Le syndicat organise la production et le suivi des documents obligatoires et le suivi de la digue à raison de 15 jours par an. Cette prestation est financée et divisée en 4 puis remboursé au syndicat par les propriétaires. Le coût annuel définit par le syndicat est de 4500 €. Le syndicat perçoit une recette de 3 375€.

Sur l'année 2024, deux études ont été réalisées pour assurer la stabilité et la sécurité de l'ouvrage hydraulique. Une partie du parement aval de la digue est identifiée comme instable selon les calculs réalisés en 2021 et 2022. Un complément d'étude géotechnique a donc été réalisé par le bureau d'étude ISL pour un montant de 8 952€ TTC pour la phase AVP. Une seconde étude a été réalisée pour programmer la condamnation du canal usinier, ouvrage traversant le corps de digue. Le montant de la prestation, réalisée par ISL, est de 5 070 € TTC pour la phase PRO.

Pour l'année 2024, le syndicat finance donc ¼ des études et de la surveillance.



🔗 Compétence GEMA hors contrat

- | | |
|---|----------------|
| • Etudes loi sur l'eau sur déplacement des pas japonais Entrammes-Forcé | 8 064,00 € TTC |
| • Reprise du pont cadre du ruisseau de Saint Isle au Genest-Saint-Isle | 1 464,00 € TTC |
| • Entretien Zone humide des lfs Montsûrs | 414,50 € TTC |

SUIVI DES INDICATEURS BIOLOGIQUES

🔗 Suivi de la qualité des eaux

Résultats 2024 MONTSURS

En 2024, le suivi s'est porté sur l'évaluation de l'état écologique (I2M2 et IPR) de la Jouanne à Montsûrs avant les travaux de diversification de la Jouanne par ancrage de bois dans le lit du cours d'eau et création d'îlots et de banquettes végétalisées.

Captures réalisées sur l'ensemble des points de la station

Espèce		Effectif total	CPUE ind/h/an.	%	Biomasse (g)	CPUE g/h/an.	%
Able de Heckel	ABH	1	1,6	0,3	1	2	0,0
Ablette	ABL	16	25,8	4,1	26	42	0,4
Anguille	ANG	2	3,2	0,5	1 304	2 103	22,3
Bouvière	BOU	206	332,3	52,8	192	310	3,3
Brème commune	BRE	2	3,2	0,5	1 576	2 542	27,0
Brochet	BRO	3	4,8	0,8	28	45	0,5
Chevaline	CHE	16	25,8	4,1	1 491	2 405	25,5
Gardon	GAR	70	112,9	17,9	999	1 611	17,1
Goujon	GOU	42	67,7	10,8	129	208	2,2
Loche franche	LOF	1	1,6	0,3	3	5	0,1
Ecrevisse américaine	OCL	3	4,8	0,8	20	32	0,3
Perche soleil	PES	4	6,5	1,0	26	42	0,4
Pseudorasbora	PSR	5	8,1	1,3	9	15	0,2
Rotengle	ROT	3	4,8	0,8	23	37	0,4
Tanche	TAN	1	1,6	0,3	7	11	0,1
Vairon	VAI	15	24,2	3,8	8	13	0,1
Nombre d'espèces		16	390	629,0	5 842	9 422,6	

L'inventaire piscicole témoigne de la présence de 15 espèces de poissons et une espèce d'écrevisse (9 appartiennent au référentiel biotypologique B6) ; de la dominance de deux espèces d'eau calme, la bouvière et le gardon (respectivement 52.8% et 17.9% du peuplement global) et d'un cyprinidé d'eau vive, le goujon (10.8%). Viennent ensuite un autre cyprinidé d'eau vive, le chevesne (4.1% avec 16 individus), une espèce d'eau calme, l'ablette (16 ind.) et une espèce d'accompagnement de la truite fario, le vairon (15 ind.). Les autres espèces inventoriées présentent de faibles effectifs. Il s'agit d'espèces d'eau calme (tanche, brème commune, rotengle, able de Heckel), d'espèces exotiques envahissantes (perche soleil, pseudorasbora, écrevisse américaine), d'une autre espèce d'accompagnement de la truite, la loche franche et de deux espèces patrimoniales, l'anguille d'Europe (classée en danger critique d'extinction (CR) selon la nomenclature de l'UICN) et le brochet (classé vulnérable (« VU ») à l'échelle nationale). Plusieurs espèces théoriquement attendues sur cette station n'ont pas été retrouvées, comme la truite, ses espèces d'accompagnement que sont le chabot et la lamproie de planer, et le spirin, la vandoise et le barbeau comme cyprinidés d'eau vive. Les métriques les plus déclassantes sont le Nombre d'Espèces Lithophiles (NEL) qui est déficitaire et le Nombre d'Espèces Rhéophiles (NER) qui est nul en raison de l'absence des espèces citées précédemment. On constate la dominance d'espèces d'eau calme et intermédiaire (bouvière, gardon, ablette, brème, rotengle, brochet...). La présence en nombre d'espèces tolérantes montre l'état d'altération du cours d'eau. Au vu de la population inventoriée, le peuplement piscicole de la Jouanne apparaît ici altéré, avec une surreprésentation d'espèces d'eau calme et tolérantes, aux détriments d'espèces d'eau vive et bio-indicatrices. Le déficit de ces espèces bio-indicatrices est lié à un manque d'attractivité du cours d'eau (faciès peu diversifiés avec colmatage marqué), à la température élevée de la Jouanne en été, et à la difficulté pour ces espèces d'effectuer des migrations longitudinales en raison des ouvrages hydrauliques. Les caractéristiques du cours d'eau ne permettent pas le développement ni le maintien d'un peuplement équilibré. Le niveau d'altération de la Jouanne en amont du moulin des lfs peut être qualifié de fort.

Suivi du *Phytophthora alni*

Non réalisé. 2024. Prévu en 2026.

Suivi de la Renouée du Japon

Aucune repousse n'a été recensée à ce jour sur le site test de PORT-BRILLET et de MONTSURS où a eu lieu l'intervention mécanique en 2016. On note cependant une dispersion (connue) en aval du site de MONTSURS, une intervention manuelle y a été réalisée en 2021 et aucune repousse en 2024.

La station découverte en 2022 à Saint-Jean sur Mayenne a été traitée mécaniquement en 2023 sur 100 m² soit 120 m³ de terre traitée puis confinée. Le riverain, formé par le syndicat, assure la surveillance des repousses.

Concernant les zones où l'intervention est manuelle, on note une diminution par trois des volumes récoltés en 2018, ce qui s'est maintenu à un niveau bas depuis 2021 à moins de 1 m³ de volume frais.

Suivi des invertébrés aquatiques sur le ruisseau de la Moyette et suite à restauration morphologique

Ce suivi mis en place en régie avec l'aide de stagiaire de M1/M2 a pour vocation à suivre l'effet des travaux de restauration morphologique du ruisseau sur les invertébrés en comparant les peuplements sur trois stations (une témoin, une restaurée en 2019, une restaurée en 2021). Ce suivi sera réalisé en année 2021 (Année N), 2022 (Année N+1) puis N+3 et si possible reconduite sur le long terme (N+5, N+10) afin de constituer une base de données des évolutions à long terme des invertébrés vis-à-vis de la restauration mais également des pressions extérieures au cours d'eau et du dérèglement climatique. Le sujet a été élargi en 2023 et 2024 à d'autres sites restaurés entre 2015 et 2020 (7 stations au total) pour étudier les variations temporelles de la réponse des invertébrés à la restauration écologique avec un stagiaire de Master 2 puis Master 1. Cela a permis de rédiger un article intitulé « Effets des travaux de restauration de la morphologie sur de petits cours d'eau sur les macro-invertébrés (éphéméroptères, plécoptères et tricoptères) » sous presse dans Bulletin de la société des sciences naturelles de l'Ouest de la France 2025.

Dorénavant la périodicité de ce suivi ne sera plus annuelle mais tous les 3 à 5 ans pour étudier les effets de long terme.

Suivi des populations de Loutre et de Castor d'Europe sur le territoire du JAVO

Ce suivi a concerné de façon exhaustive la prospection du Vicoin en 2024 en canoë. Très peu d'indices de Loutre ont été relevés (1 seul en novembre 2024), faisant craindre une diminution des populations alors que la colonisation du Vicoin ne semble pas évoluer (limite amont au niveau de Saint-Berthevin) avec peu d'indices de présence et de reproduction. Un individu a été filmé en 2024 à Nuillé sur Vicoin.

Suivi de l'évaluation de la politique de restauration de la continuité par des passages faune vis-à-vis du risque de collision.

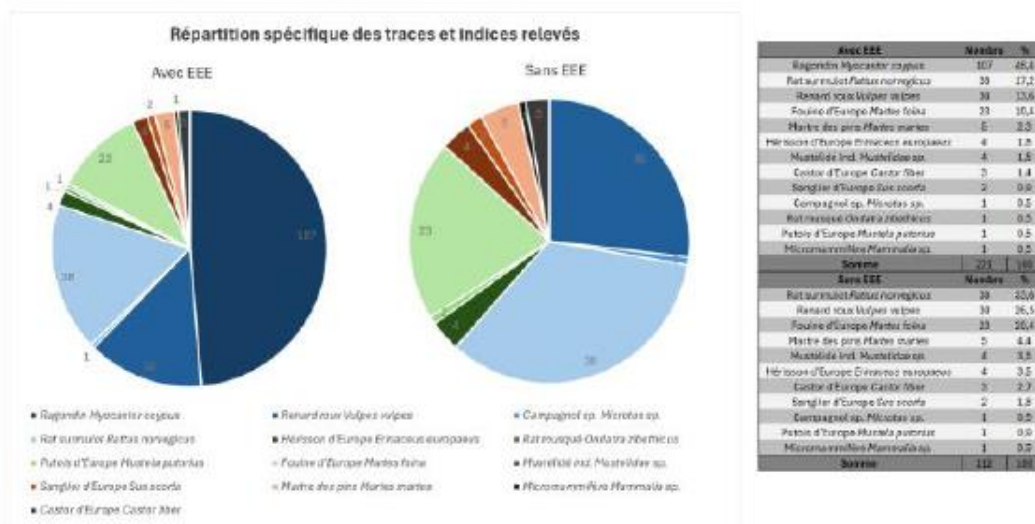
Ce suivi, prévu pour 3 ans, a démarré en janvier 2024. Il inclut le recensement et la surveillance (1 fois/mois) de la fréquentation de 27 ouvrages (ponts) à risque sur le territoire du Javo incluant 7 ouvrages équipés de passages faune avec caméra. Durant ces passages, les indices de présences et traces de marquages dans les emprises directes des ouvrages sont relevés. Ce suivi permet d'aménager plus finement les futurs dispositifs de passages faunes.



Figure 21 Récapitulatif des localisations des ouvrages à risques « fort » ou « très fort » de collisions

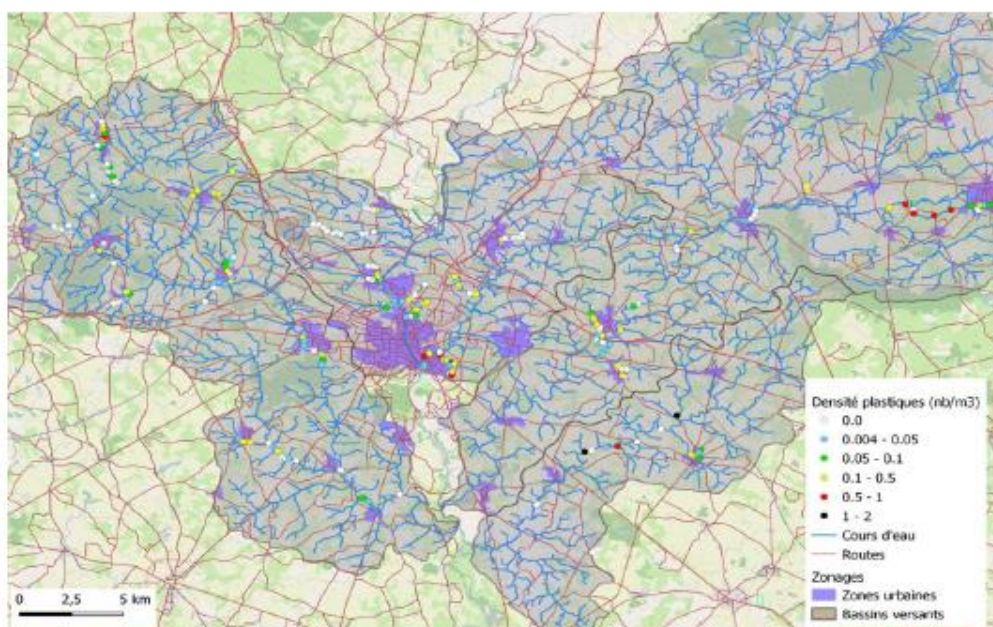


Un résumé des observations réalisées sont présentés ci-dessous :



Suivi de la pollution aux macro-plastiques des cours d'eau

Cette étude réalisée en 2024 qualifie et quantifie pour la première fois la pollution aux macro-plastiques au sein des cours d'eau en Mayenne. Les déchets ont été recherchés sur 242 transects de 18 cours d'eau, essentiellement des ruisseaux, pour 562 déchets collectés (taille moyenne de 20 cm, masse moyenne 25g) majoritairement liés à des emballages alimentaires et des sacs en polypropylène et polyéthylène. Cette pollution est aussi bien présente en zone urbaine qu'en zone rurale avec des facteurs de concentration liés aux routes (émission) et à la végétation en berge (rétenction). Les causes et l'origine de cette pollution est discutée avec une comparaison avec les études disponibles réalisées en Europe. Cette étude est soumise à la revue *Biotopes 53* et *Bulletin de Mayenne Sciences* (2025). Cette étude sera poursuivie en 2025 avec l'évaluation des flux de déchets sur les principaux cours d'eau.



PLAN ACTION CAPTAGE

➤ Reconquête de la qualité de l'eau

Le Syndicat JAVO agit sur la reconquête de la qualité de l'eau sur les aires de captages (AAC) de prélèvement d'eau pour la potabilisation de Laval Agglomération et tout particulièrement les captages de Montroux à Argentré, Bon Enfant à Ahuillé, La Thyonnière à Loiron-Ruillé et La Brulâtte et la Forge à Port-Brillet. Sur ces captages, la régie des eaux de Laval Agglo est confrontée à des contaminations liées à des métabolites (produits de dégradation de pesticides, en particulier d'herbicides, de fongicides et d'insecticides) qui contaminent les eaux et compliquent ou empêchent son traitement en raison de taux élevés et supérieurs aux normes admises. Le JAVO œuvre pour la définition et la mise en place d'un plan d'actions de reconquête de la qualité de l'eau sur ces aires de captage visant notamment à mieux connaître le fonctionnement hydrologique des aires de captage, à réduire le recours à ces produits phytosanitaires en améliorant ou modifiant les pratiques culturales en lien avec les exploitants agricoles concernés.

La mission confiée au JAVO a nécessité la création d'un poste de technicien au sein du syndicat en la personne d'Arnaud THOMY depuis septembre 2023. Le poste est divisé en deux missions principales (60% pour la préservation de la ressource en eau sur les captages en eau potable de Laval agglomération, 40% pour la GEMAPI sur le territoire du JAVO). La partie captage de ce poste est financée par l'agence de l'eau à 60%, Laval agglomération à 20 % et le Conseil départemental de la Mayenne à 20%)

En 2024, le programme d'actions a été établi et validé par le conseil d'exploitation de la régie des eaux de Laval agglomération. La mise en place des premières actions inscrites au contrat CT Eau (diagnostics d'exploitations, suivi qualité et quantité d'eau, plaquettes de communication) a été réalisé.

COMMUNICATION

Elles sont regroupées au sein de cinq actions, utilisant plusieurs vecteurs médias, réparties comme suit :

- 1) Site internet du Syndicat : il a été totalement refait en 2024.
- 2) Campagne de presse sur les actions du Syndicat en lien avec le CT eau.
Objectif : faire savoir au plus grand nombre via la presse locale (Ouest France Mayenne et Le courrier de la Mayenne) ce que fait le syndicat. Propositions de rendez-vous aux journalistes locaux sur sites. Liste des articles publiés (ANNEXE).
- 3) Accueil de groupes extérieurs sur site

Objectif : expliquer, démontrer que les actions de restauration sont utiles, efficaces et acceptées par le public

Type groupe	Nb de personnes
Etudiants du Lycée agricole de Laval (53)	65
Animations scolaires	241
Accueils groupes (techniciens, élus, et formations)	18

- 4) Publier, diffuser les résultats issus des suivis du CT'Eau

Objectif : porter à connaissance d'un public spécialisé (ou non), les résultats des suivis réalisés dans le cadre du CT'Eau :

Mémoire de fin d'études :

- ✓ Emma LAMMENDOUR (Master 1, Université de Poitiers) a produit un mémoire de fin d'études relatif à :
« Effets des travaux de restauration de la morphologie de petits cours d'eau sur les macro-invertébré (Ephéméroptères, Plecoptères et Tricoptères) », 50 p.
- ✓ Louis DAVID (Master 2, Université de Rennes) a produit un mémoire de fin d'études relatif à :
« Evaluation de la politique de restauration des zones humides du Syndicat JAVO », 100 p.
- ✓ Louis BIGOT (Master 1, Université de Poitiers) a produit un mémoire relatif à « La pollution aux macro-plastiques dans les cours d'eau en Mayenne », 21 pages.

- 5) Offre pédagogique à destination des scolaires : 11 classes retenues (10 cycles 3 et 1 lycée) pour un cycle de 3 animation scolaires au cours de l'année 2023/2024 avec visites de site (16 possibilités).

Commune	Classes	Effectif	Visites
Ruillé-Froid-Fonds	CE1/CE2	23	Coupeau
Ruillé-Froid-Fonds	CE2/CM1	21	Coupeau
Ruillé-Froid-Fonds	CM2	20	Coupeau
Le Bignon du Maine	CM1/CM2	20	ZH Ahuillé
Laval	CE2	20	Coupeau
Le Chapelle Anthenaïse	CM1/CM2	23	Genest
Le Chapelle Anthenaïse	CE2/CM1	17	Genest
Chalons du Maine	CE1/CE2	19	Coupeau
Chalons du Maine	CE1/CE2	20	Coupeau
Louvernè	CM1/CM2	22	Coupeau
Louvernè	CM1/CM2	22	Coupeau

L'incroyable biodiversité de la ville

Jeudi 16 mars, l'espace intergénérationnel de la résidence Paul-Bodin s'est prêté à la rencontre entre seniors et élèves d'une classe de CE2 de Jacques-Prévert. L'idée émane de Michel Menesseu, un retraité qui, ne sachant pas quoi faire pendant le confinement, avait décidé d'aller à la Perrine. Il s'était alors rendu compte de la richesse de la flore et de la faune du lieu et notamment de la grande familiarité des écoureux qu'il fréquente régulièrement depuis. La matinée, financée par le Javo (syndicat des bassins-versants de la Joanne, d'Agglo Laval, du Vicoin et de l'Ouette) et

animée par Olivier Duval de la MNE (Mayenne Nature Environnement), a permis au public de découvrir avec étonnement l'extrême diversité de la faune sauvage dans et autour de Laval (bois de l'Huisserie et Gamats y compris) : en 2013, 617 espèces de plantes et d'animaux ont été recensées ; sur 305 espèces d'oiseaux recensées dans le département, on en retrouve 180 à Laval, de même pour les chauves-souris : 16 sur 19. À la question « comment définir un animal sauvage ? », les CE2 ont répondu : « C'est un animal en liberté dont personne ne s'occupe. » La biodiversité,



Deux publics attentifs, seniors et CE2.

c'est quoi ? « À un senior de répondre : « C'est tout ce qui vit ». L'échange intergénérationnel est réussi.

6)

Panneau de communication installé au bassin de la Salais – LE BOURNEUF LA FORET

Réaménagement du bassin de la Salais au Bourneuf la Forêt

Remise en fond de vallée du ruisseau du Bois de la Ruelle et aménagement du bassin de la Salais

Objectifs du réaménagement

Depuis 2018, de nombreuses périodes de pluie intenses ont généré des inondations sur le secteur de la Tasseu au Bourneuf la Forêt. La commune et le syndicat AJMO ont mené une étude d'opportunité qui a conduit à réaménager le site de la Salais de façon à optimiser le volume de rétention en crue.

Pour cela, le ruisseau a été déplacé et repositionné en fond de vallée, au sein du bosquet. Les méandres, l'empierrement du lit et les plantations ont pour vocation d'améliorer également la qualité des habitats et donc de favoriser une biodiversité plus importante.

L'amélioration du stockage et le contrôle du débit au sein du bassin permet de réduire considérablement le risque d'inondation en aval du bourg assurant un niveau de protection pour des événements de retour 30 ans.

Le déversoir de crue

Cet ouvrage de génie civil, composé de gabions remplis de pierres, sert à protéger le bassin de crue et à faciliter le passage de l'eau en cas de crue. Le déversoir de crue est équipé d'une fosse de dissipation de l'énergie.

Les terres de débâcle

Ces terres ont été créées au sein du bosquet et sont destinées à être plantées en essences forestières.

Le nouveau ruisseau

Son profil allongé et ses berges basses favorisent le débordement en cas de crue. Son lit, composé de cailloux et de fines pierres, favorise la présence d'habitats diversifiés favorables à la vie aquatique.

Le canal de décharge

Le ruisseau aménagé dans le site a été remis à l'air libre au sein d'un canal de décharge large destiné à accueillir les eaux en crue et à faciliter leur écoulement vers la zone amont en aval. Les berges ont été protégées par des plantations en fût de coco et en polyéthylène, résistant aux passages répétés des eaux.

L'ancien lit

Désormais devenu un simple fossé d'écoulement, il permet l'écoulement des eaux de crue vers le bassin de crue et évite les inondations en aval du bassin.

L'échelle linéométrique

Elle donne les niveaux de remplissage du bassin et permet de contrôler les niveaux de crue et de contrôler les inondations en aval du bassin.

La digue

La digue a été réalisée pour permettre le stockage d'un volume d'eau plus important, passant de 200 à 475 m³ en total.

L'ancien ruisseau

Il a été remis en état pour permettre l'écoulement des eaux de crue. Ce ruisseau, en cas de crue, permet de contrôler le débit et évite les inondations en aval du bassin.

Cet ouvrage a été financé par le Syndicat AJMO et la Commune de Bourneuf la Forêt. Le Syndicat AJMO est financé par la Région Pays de la Loire, le Département de la Mayenne, la Commune de Bourneuf la Forêt, le Syndicat AJMO et la Commune de Bourneuf la Forêt.

Cet ouvrage a été financé par le Syndicat AJMO et la Commune de Bourneuf la Forêt. Le Syndicat AJMO est financé par la Région Pays de la Loire, le Département de la Mayenne, la Commune de Bourneuf la Forêt, le Syndicat AJMO et la Commune de Bourneuf la Forêt.

Panneau de communication installé au GENEST-SAINT-ISLE – Mémoire de crues

Mémoire des crues et du risque d'inondation

Repère de crue du Plessis 1/4

Le 9 et le 11 juin 2018, l'ouest de la Mayenne a été frappé par des orages violents avec des pluies intenses (206 mm de cumul) correspondant à un événement de retour 300 à 400 ans. Ces pluies ont entraîné des inondations majeures par ruissellement et débordement des cours d'eau. Ce repère de crue rappelle le plus haut niveau d'eau atteint lors de ces événements à ce point (91,19 m NGF).

Aujourd'hui, de nombreux bâtiments publics, des commerces et des habitations privées ont été inondés. Le bâtiment le plus touché a été l'école publique, installée au bord du ruisseau du Plessis, submergée par 1,80 m d'eau. Devant ce risque, l'école a été démolie et reconstruite en hauteur, hors de la zone inondable.

Ces travaux ont permis de réduire considérablement le risque d'inondation au niveau du bourg désormais.

Ces repères de crue sont installés dans le cadre de la politique de prévention des inondations du Syndicat AJMO. Le financement est assuré par le Syndicat AJMO et la Commune de Bourneuf la Forêt. Pour en savoir plus sur le site du AJMO : www.syndicatajmo.com

Comment lire un repère de crue ?

2018
le Plessis

Montsûrs. Les élèves ont appris à planter une haie de 50 arbres

Actualités. Vendredi 23 Mars, les élèves de l'école privée Saint-Placide à Montluçon ont planté 50 arbres près de la Jouanne.



Quelques réflexions de DFG de l'école strasbourgeoise sur la place de la femme... L'épigraphiste Florin

« Matheux, ça peut aller se changer ? » À peine les docteurs ont-ils donné la récapitulation que Margot se précipite vers le GMR de l'École Supérieure d'Électronique pour enlever deux trousseaux de sa poche à l'endroit où elle les avait cachés. Toutes les recherches ont été terminées et elle peut aller faire son rapport. Elle se précipite vers son bureau et se précipite vers la machine.

Capiaux et bores de sache
Une action symbolique sur servitieglairevst de- les penselles a nechoyavhevi, exolque safine

Une action syndicale qui permettrait même de « se consacrer à reconstruire l'école publique. Là-dessus, ça fait partie du CPE des Mayens. En place, certains enfants sont très intéressés et d'autres moins nombreux. Mais il y a ça, l'autre chose faite dans l'école, ça est un peu plus compliqué à réaliser... »

[illegible]

Chaque année, nous réfléchissons à la façon d'offrir des ateliers de formation innovants. Cette année, nous avons choisi de nous concentrer sur les compétences transversales, telles que la communication, la collaboration et la résolution de problèmes. Ces compétences sont essentielles pour le succès dans le monde du travail d'aujourd'hui. Nous espérons que ces ateliers vous aideront à développer ces compétences et à vous préparer pour l'avenir.

Montsûrs (Montsûrs-Saint-Cénére)

Les écoliers de Saint-Martin plantent des arbustes



Les écoliers passent à la pratique en plantant quelques arbustes pour la future petite halle.

Vendredi, la météo a permis aux écoliers de Saint-Martin de participer à la naissance d'une petite haie implantée le long de la rivière le Jouanne, longeant le stade.

Catherine Gentil, professeure en CM1, explique : « Dans le cadre de projet bocage, nos écoliers vont eux-mêmes, sous couvert d'adultes, creuser les trous pour ensuite déposer les arbutus qui composeront une haie de 60 m ». Pour cela, quelques élèves sont arrivés armés de pelles, mais tous avaient chaussés leurs bottes. Plusieurs sortes d'arbustes ont ainsi été plantées : châtaie, noisetier, trifane ou sureau. En parallèle, les élèves ont travaillé sur la biodiversité et l'écologie. Le projet a été financé par le conseil départemental de la Haute-Saône, le conseil régional de Franche-Comté, la mairie d'Évaux-les-Bains et le lycée agricole de L'Écluse. Les élèves ont aussi travaillé sur le bocage à l'école.

« Depuis la rentrée, nous participons avec cette école à la découverte de l'environnement et de son bocage. Histoire, usage et enjeux, ont été vus, il reste encore à connaître la vie animale, la faune et la flore. Puis, nous organiserons une fête du bocage à Saint-Germain-le-Robert le 8 septembre, où l'école est invitée », détaille Justine Labretton, animatrice à la CPIE.

avec l'association du Centre permanent d'initiation pour l'environnement (CPIE) et avec la présence d'Amand Thomy du Javo (Jouanne, Agglo Leval, Vicoin et Ouelle), la hais a vite trouvé son souffle.

« Depuis la rentrée, nous participons avec cette école à la découverte de l'environnement et de son bocage. Histoire, usage et enjeux, ont été vus. Il reste encore à connaître la vie animale, la faune et la flore. Puis, nous organiserons une fête du bocage à Sainte-Gemmes-le-Robert le 8 septembre, où l'école est invitée », détaille Justine Labretton, animatrice à la CPJE.

Courrier de la Mayenne (29/02/2024)

Quest France 27/02/2024

26 passages aménagés pour guider la faune

Nulvi-sur-Vicoin — Le syndicat intercommunal de gestion de l'eau étend son action de protection de la faune aquatique vers les espèces semi-aquatiques protégées, comme la loutre ou le castor.

« En Europe, les collisions routières sont responsables de la mort de 29 millions d'heures chaque année... C'est ainsi qu'on s'attache de plus en plus à améliorer l'urbanisme l'auto qui anime le zero accident, notamment la gestion de l'espace de la voirie, de l'agglomération, l'entretien, du réseau et de l'usage, en l'occurrence, à travers des actions de l'Etat, de la protection des citoyens ».

« C'est une extension des compétences du syndicat en faveur de nos ours d'eau », rétorque Nicolas Boileau, le président du synd.

En effet, cette structure intercommunale (Régie) ben-potouse jusqu'à présent pour son action en faveur de la « **continuité écologique** » des rivières et réseaux de son territoire – où elle lutte avec l'affaiblissement des berges –, de la restauration qualitative de leur lit ou de sa lutte contre les espèces végétales invasives.

76 ilustraciones reproducidas

[illegible]

Le Joli a donc réuni 74 couples de franc-maçonnerie dans le territoire et a réaménagé 25 passages pour les véhicules, rajoutant ainsi les passages piétons.



Lucien Lussigny, agent du syndicat intercommunal de gestion de l'eau (Sige), a procédé, le jeudi 8 juin, au relèvement des passerelles à l'écou au nord de Alala.

plaine des pentades de bois, un crédit de 180 000 € réparti sur trois années a été affecté à l'opération.

Une évaluation par piégeage photographique

La méthode, indique l'auteur qui a sensibilisé les ducs à cette action, « analyse la capacité des espèces à franchir les frontières et se déplacer ».

« On combine tout, donc les conseils de la médecine traditionnelle et de la médecine moderne », dit-il.

« Ces derniers ont donc été impliqués depuis le début de l'année pour améliorer les passages. Les techniciens repèrent les défauts mensuellement. Un itinéraire effectué le jeudi 6 juin au niveau du pont de Suilly, sur la route départementale 1, a constaté un trou dangereux de 40 cm. M. D. nous a aussitôt informés de ce constat. L'urgence est en cours d'évaluation. Le travail d'amélioration... »

Il s'agit d'une expérience que les sociétés d'autoroute ont déjà mise en œuvre. Un bilan sera effectué au terme des trois années.

igne Nicolas Goleau, « il faut une certaine accoutumance des animaux aux aménagements ». L'espé-

Il s'agit d'une expérience que les sociétés d'autoroute ont déjà mise en œuvre. Un bilan sera effectué au terme des trois années.

Ouest France 14/06/2024

Reméandrage du ruisseau et 90 arbres abattus

Évron

Restoration des fonctionnalités écologiques de la zone verte 1 en vue du projet en zone verte 2.

Contexts

La création d'un nouvel espace de loisirs et de découverte, au cœur de la richesse du patrimoine naturel de la commune, comme un Tiers d'union entre les 3 communes déléguées est un des projets phares du mandat 2020-2026. Ce projet s'adresse aux loisirs et à la marche en zone rurale à l'instar en parallèle des différents enjeux : accrocher cette zone à la promenade des fourrés à l'échelle d'un village les 3 communes : Evroz, Châtres et Sables-Château, créer un espace de promenade, valoriser un espace naturel riche en biodiversité et installer des dispositifs de médiation et sensibilisation à la nature.

Figure 10.

Le diagnostic confié au JAW (Jocaste, affluents de Laval-Vieille et Quatre) a fait ressortir la connexion des 2 zones vertes dans leur fonctionnement hydrologique. La zone humide présente sur la zone verte 2 est déjà alimentée par la zone de la RD assurant les 2 sites des travaux de réhabilitation rendus nécessaires, la population continue ainsi que la finalisation de travaux en cours.



Arbres à abattre et rase-bois à renouveler en zone verte 1, route départementale et de l'aéroport et la zone verte 2.

La zone est bien préservée d'avis de la mer, présente une forte diversité écologique avec présence de libellules, des aigles remarquables et un site bien intégré dans un paysage de montagne.

Trevisan et al.

Afin de préserver l'intérêt du lac de la zone verte 2, le comité du pilotage a décidé de contraindre des travaux dans la zone verte actuelle. Les premiers travaux portaient sur l'égout de l'eau Lake Brantford visant à rendre au ruisseau son fonctionnement naturel et améliorer sa capacité à alimenter la zone hors de présence en zone verte 2. La remédiation de ce type d'ouvrages s'accompagne d'une plu-

tion de berges leconstruitur des habitats naturels associés aux cours d'eau (typique) va être accompagnée de l'abattage d'environ 90 arbres. Pour la plupart ces peupliers sont en mauvais état sanitaire et l'existence de ces arbres est en inadéquation avec les fonctionnalités des milieux humides.

Planning

À compter du 9 septembre pour un mois de travail : stage accordé à l'entreprise Thierry Larrivé de Mont-Dore, terrassement, travaux de remblaiement du site d'essai. Le chantier sera sécurisé au public tout le long du cours d'eau. Janvier et février 2025 : campagne de plantation des berges.

Euron

Le ruisseau, enjeu du projet de zone verte 2



Le ruisseau de l'actuelle zone verte va être ramené avec, en parallèle, l'adoucissement des rives, suivi de la plantation des futurs berges.

Let μ be the

Actuellement, les trois communes déléguées d'Évron (Château-le-Fort, Évron, Saint-Christophe-du-Luit) sont reliées géographiquement par le circuit de randonnée de la promenade des tours à chaque

Mais le municipalité voit plus grand : « Créer comme ma brant d'un nouvel espace naturel et de loisir en face de l'Assemblée zone verte 1 (de l'autre côté du boulevard Marchais-Juin), dans le cadre d'un des projets phares du mandat 2020-2026, celui de la zone verte 2 », indique André de Gélard, adjoint en charge de la performance publique, lors de la séance du conseil municipal de jeudi. « C'est un projet qui émerge suite d'un constat : les équipements sportifs qui se sont développés dans la zone verte des Grandes Prés ont progressivement réduit l'espace dédié à la promenade », a-t-il réitéré.

Un projet d'intérêt écologique

Les enseignements de la 1^{re} phase d'étude menée par le syndicat de bassins intercommunautaires (Siboi) font ressortir que le futur site de 18 ha est assez bien préservé, que la mare est très fonctionnelle et avec une forte

diversité écologique (présence notamment d'amphibiens, du grand caprima...) et point important : étroite connexion entre le cours d'eau de l'actuelle zone verte et la zone humide de la future zone verte 2.

1^{re} étape : la restauration
du cours d'eau

• Le projet du zone verte 2 étant conditionné à des acquisitions immobilières, le scénario retenu est de redonner d'abord au cours d'eau existant ses fonctionnements naturels et ainsi d'améliorer sa capacité à alimenter la zone humide de cette zone verte 2, a annoncé Adolphe Cojadry. Les travaux d'un coût estimé à 58 000 € sont pondés par le syndicat de bassins et financés par l'Agence de l'eau Loire Bretagne.

Voici le planning. Septembre 2004 : abattage des arbres, modification du tracé ou cours d'eau pour créer des méandres (un mètre de largeur pendant lequel la zone sera interdite au public). Février 2005 : plantation des berges. « 90 arbres vont être abattus pas uniquement pour mener à bien l'opération mais parce qu'il est nécessaire de les supprimer au vu de leur mauvaise état sanitaire », a précisé Adolphe Delacrin.

Courrier de la Mayenne 10.07.2024

Ouest France 11.07.2024

Zone verte : restauration écologique du ruisseau de Châtres...

À la demande de la ville d'Annecy, le syndicat des Vignerons annécians de la Joazeiro, agréé par la DRIAP, a initié une démarche de restauration écologique de la zone verte. Objectif : rétablir le cours naturel de l'eau et aménager les berges du lac de la Joazeiro tout le long de la route départementale. L'opération s'annonce pour une durée d'un mois, les travaux comprennent l'abattage de 90 peupliers, saules ou bouleaux, dont la majorité sont en fin de vie. Les terrassements et le remblaiement du cours d'eau. De nouvelles essences, plus adaptées à cet environnement humide, telles que des saules et des aulnes, seront plantées au printemps 2015.



Au cœur d'Évron (magazine été 2024)

Loiron-Ruillé

L'aménagement du bassin de la Salais pour réduire le risque d'inondations

Le Bourgneuf-la-Forêt

Les travaux d'aménagement du bassin de la Salais viennent de commencer et vont durer un mois et demi environ. Leur objectif est de réduire les risques d'inondations.

Le 27 août, la commune a invité le syndicat mixte de bassin-versant, le Javo (Jouanne, Affluents de Laval, Vicoin et Ouetta) et son technicien Nicolas Boileau à faire le point sur l'objectif des travaux d'aménagement du bassin de la Salais et répondre aux interrogations des Bourgneufiens. La prévention des inondations est l'une des compétences du Javo qui a conçu un outil de prévention des inondations en se basant sur la mesure des crues centennales. « Il est en effet nécessaire de repenser totalement la gestion des inondations dans le bourg car celles-ci sont récurrentes place de la Tannerie. Les habitants se souviennent notamment de 2018. La fréquence des pluies violentes augmente avec le dérèglement climatique et le bassin d'orage de la Salais ne fonctionne pas comme il le devrait, il ne remplit pas son rôle de rétention d'eau correctement », a expliqué Nicolas Boileau. Le projet d'aménagement tient compte des surfaces disponibles en les exploitant au mieux, des facteurs limitants



Nicolas Boileau, technicien du Javo.

comme l'ouvrage au passage de la route de Vitré. « Il ne s'agit pas non plus de transférer les inondations d'un point A à un point B », rassure le technicien.

L'analyse hydraulique préalable s'est appuyée sur l'événement exceptionnel de mai 2018 en tenant compte de six habitations à risque. L'objectif des travaux est de réduire le niveau de risque des inondations et d'en limiter les conséquences. En même temps l'ambition du Javo est aussi d'améliorer la qualité des eaux.

Le ruisseau détourné

Le cours actuel du ruisseau va être détourné pour le faire passer dans le bassin de la Salais pour qu'il puisse y déborder quand cela sera nécessaire. Il sera aussi plus sinueux pour faciliter le débordement, et boisé tout le long de son parcours. Par ailleurs le rehaussement de la digue permettra de porter la capacité de stockage de l'eau à 4 000 m³ et un déversoir de sécurité sera ajouté. Les déblais issus des travaux serviront à la réalisation d'un talus. « Le niveau de protection avec ces aménagements sera trentenaire (50 à 80 millimètres de pluies en quelques heures), on ne peut pas faire mieux. Le risque est diminué mais on ne l'élimine pas », prévient Nicolas Boileau en réponse à des riverains touchés par les inondations. Le coût du projet, hors frais d'études, est de 56 600 euros financés par le Javo, plus 29 483 euros à la charge de la commune, 50 % seront pris en charge par l'Agence de l'eau, 20 % par le Conseil départemental et 10 % par la Région des Pays de la Loire.

Courrier de la Mayenne 05/09/2024

Le Genest-Saint-Isle

Mois du climat : une visite des zones humides ce samedi

Dans le cadre du Mois du climat, le syndicat Javo (Jouanne, Agglo Laval, Vicoin et Ouetta) organise samedi matin une visite des zones humides dans le site de la Hanterie.

« Il s'agit de découvrir comment, grâce à une biodiversité riche, elles contribuent à atténuer l'impact du dérèglement climatique et renforcent la résilience du territoire vis-à-vis des sécheresses et des inondations », annonce Nicolas Boileau, technicien de rivière au Javo, ajoutant :

« Si nous les protégeons, elles nous protégeront ».

Sur un parcours d'environ 3 km d'une durée de deux heures, les participants pourront s'interroger sur tous les projets et activités en cours, en faveur du bien-être humain et de l'adaptabilité au changement climatique.

Samedi 7 septembre, à 9 h, parking de l'ancienne école publique. Renseignements : 06 71 77 53 28.

Ouest France

Montsûrs. La rivière la Jouanne refait son lit pour les poissons



Une des cinq banquettes installées dans le lit de la Jouanne. Au premier plan : Nicolas Boisseau, Thierry Lamée (entreprise TPLP), avec des élus communaux et communautaires, et des pêcheurs | OUEST-FRANCE

[Ouest-France](#)

Publié le 12/09/2024 à 05h01

Newsletter Laval

Les travaux d'amélioration sur la rivière la Jouanne se terminent après 15 jours d'aménagement. « En 2009, nous avons supprimé le petit barrage des lfs, et en 2013, nous redessinons le lit de la Jouanne entre le camping et le lieu-dit Gué des barres. Ce fut un plus pour la rivière. Mais après les remarques de la société de pêche du secteur, nous avons entrepris des travaux de restauration de son lit entre le stade et le site des lfs. La Jouanne avait du mal à se restaurer, il était nécessaire que nous intervenions sur sa circulation pour le bien-être de la biodiversité et des poissons », rappelle Nicolas Boileau, technicien de rivière au sein du syndicat Javo (Jouanne, Agglo Laval, Vicoin et Ovette).

La priorité a donc été d'établir dans la rivière cinq banquettes de ralentissement.

Ces travaux ont été alloués à l'entreprise TPLP. « C'est un chantier de 45 000 € entrepris et financé par le Javo » souligne le technicien de l'eau.

Adélaïde Dejardin, élu de la 3C, Guillaume Amiard, élu Montsûrais, nommés au Javo, étaient présents, ainsi que Daniel Beucher président de l'AAPPMA de la cité. « Nos poissons avaient du mal à se reproduire du fait de ce passage trop large. Ces banquettes de ralentissement sont les bienvenues ».

[Ouest France 12.09.2025](#)

Le Genest-Saint-Isle. Découverte de la zone humide de La Hanterie



Une dizaine de personnes a visité la zone humide de La Hanterie, dont la restauration a été commentée par Nicolas Boileau, technicien de rivière au JAVO (Josanne, Agathe Laval, Vioin et Quette). | OUEST-FRANCE

Ouest-France Publié le 17/09/2024 à 05h03

Newsletter Laval

Dans le cadre du Mois du climat, Nicolas Boileau, technicien de rivière au JAVO, a organisé une sortie sur le site de La Hanterie, zone humide, contribuant à atténuer les effets attendus du dérèglement climatique.

Les orages d'une extrême violence en juin 2018 (statistiquement 300 à 400 ans de retour) ont mis en lumière les faiblesses de l'aménagement urbain des années 1960 à 1990. Aucun ouvrage basé sur des événements décennaux ne peut réguler 200 mm de pluie en quelques heures, a-t-il rappelé.

Cette catastrophe avait été le début de la réflexion du JAVO. Les infrastructures du Génie Civil régissant peu de choses, il fallait se préparer à s'adapter pour limiter les risques des biens et des personnes.

Le meilleur outil est une solution fondée sur la nature, peu coûteuse et efficace, à savoir conserver l'eau qui tombe où elle tombe.

C'est pourquoi la commune a racheté le plan d'eau de la Hanterie, qui a été réaménagé pour servir de bassin tampon si un autre événement aussi important arrivait.

Mais l'intérêt n'est pas seulement le volume apparent, il y a aussi celui disponible en dessous, car les zones humides sont des zones de stockage et d'infiltration lente.

Ouest France 17/09/2024



Courrier de la Mayenne

Visite informative dans les zones humides Le Genest-Saint-Isle



Le samedi 12 octobre, dans le cadre du projet de réaménagement du plan d'eau des Bozées à Laval, des élus et citoyens lavallois, accompagnés de Nicolas Boileau, technicien du JAVO, sont venus visiter les réalisations du même type faites au Genest-Saint-Isle.

Saint-Germain-le-Fouilloux. Continuité écologique, le ruisseau de la Morinière réaménagé

Publié le 01/10/2024 à 11h48



Yoann Lucas, JAVO - 2024-10-03 Réaménagement du ruisseau de la Morinière à St Germain le Fouilloux

Quatre années de travaux dotées d'un budget de 350 000 euros HT sont consacrées au réaménagement du ruisseau de la Morinière. ***"L'objectif est de rétablir la continuité écologique en reconnectant la partie aval à la partie amont, grâce à la suppression du radier du pont dont la hauteur de 1,80 m empêche toute remontée des poissons"***, explique Yoann Lucas, technicien au Javo. Ce projet s'inscrit dans le schéma national des aires protégées, avec cette vallée de 150 hectares qui représente un enjeu écologique important.

[Courrier de la Mayenne 03.10.2024](#)



Ouest France du 5.12.2024



Courrier de la Mayenne du 7.12.2024

- **CC168 – RAPPORT ANNUEL DE L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL DU BASSIN DE LA VILAINE – ANNÉE 2024**

Rapporteur : Louis Michel

I - Présentation de la décision

L'établissement public territorial du bassin de la Vilaine intervient pour l'aménagement et la gestion de l'eau à l'échelle du bassin versant de la Vilaine.

Il agit pour la prévention contre les inondations, l'amélioration de la qualité et de la gestion quantitative de l'eau et la gestion des milieux aquatiques.

Le rapport annuel 2024 a été adressé à Laval Agglomération, 7 communes font partie de ce bassin versant : Bourgon, Le Bourgneuf-la-Forêt, Launay-Villiers, Saint-Pierre-la-Cour, La Gravelle, Saint-Cyr-le-Gravelais et Beaulieu-sur-Oudon.

Il est demandé au conseil communautaire de prendre acte de ce rapport annuel.

La commission environnement en date du 18 novembre 2025 a émis un avis favorable.

Ceci exposé,

Il vous est proposé d'adopter la délibération suivante :

N° 168/2024

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 15 DÉCEMBRE 2025

RAPPORT ANNUEL DE L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL DU BASSIN DE LA
VILAINE – ANNÉE 2024

Rapporteur : Louis Michel

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L2121-29 et L5211-1,

Considérant le rapport annuel 2024 transmis par l'établissement public territorial du bassin de la Vilaine,

Que Laval Agglomération est invitée à présenter ce rapport au conseil communautaire,

Après avis de la commission environnement,

Sur proposition du bureau communautaire,

DÉLIBÈRE

Article 1er

Le conseil communautaire prend acte du rapport annuel 2024 de l'établissement public territorial du bassin de la Vilaine.

La délibération est adoptée à l'unanimité.



Rapport d'activités 2024



Sommaire

- | | | | |
|----|--------------------------------------|----|--|
| 4 | L'ÉDITO
DU PRÉSIDENT | 8 | LE BASSIN
DE LA VILAINE |
| 9 | LES MISSIONS
D'EAUX & VILAINE | 10 | LA GOUVERNANCE |
| 14 | REPÈRES | 16 | PÔLE D'ANIMATION
DE LA POLITIQUE
DE BASSIN |
| 26 | PÔLE EAU
POTABLE &
HYDRAULIQUE | 40 | PÔLE MILIEUX
AQUATIQUES
& BIODIVERSITÉ |
| 67 | PÔLE
RESSOURCES | | |

Photos de couverture et en page 2 : Temps fort des 20 ans du site Natura 2000 Marais de Vilaine, animé par Eaux & Vilaine.

| 3 |

Édito du Président

Contrairement à l'année 2022, marquée par une sécheresse historique, l'année 2024 fut particulièrement pluvieuse. Nous avons connu des crues sur tous les cours d'eau du Bassin de la Vilaine fin 2024 et début 2025, sans oublier les orages amenant des inondations le 19 juin 2024 en Loire Atlantique. **Les équipes d'Eaux & Vilaine ont été fortement mobilisées aux côtés des habitants et des élus.**

Ces situations contrastées annoncent les conséquences du changement climatique. Cela nous interroge sur l'avenir et nous oblige à agir avec tous les acteurs du Bassin de la Vilaine afin de rendre nos territoires plus résilients à ces phénomènes extrêmes et récurrents.

Pour répondre à ces contrastes, **Eaux & Vilaine investit pour disposer d'ouvrages performants**, en excellent état, afin de protéger des inondations et de la submersion marine les secteurs les plus vulnérables (Chateaubriant-Derval, Redon, Damgan...) ou protéger directement nos habitants et entreprises avec l'opération ALABRI.

Eaux & Vilaine œuvre également à rendre nos territoires plus résilients en sécurisant l'approvisionnement en eau potable avec l'usine de Férel et nos feeders qui alimentent Rennes, Vannes, La Baule, Saint Nazaire... L'aqueduc Vilaine atlantique, projet mené avec le SMG35, va renforcer la sécurisation en créant une interconnexion d'eau potable entre notre usine de production de Férel (proche du barrage d'Arzal) et celle de Villejean à Rennes. Les connexions de sécurisation démontrent qu'il y a une grande solidarité amont/aval, secteur rural/secteur urbain sur le petit cycle de l'eau qui doit aussi se retrouver dans le financement du grand cycle de l'eau.

2024 a été également marquée par la finalisation de la révision du SAGE Vilaine qui a un calendrier contraint mais pertinent en fixant son approbation avant la fin du mandat municipal de 2026. Les débats se sont intensifiés et prolongés pour trouver l'adhésion à des objectifs ambitieux ; ce qui décale l'approbation du projet de SAGE en mars 2025. Les débats autour de la règle 1, proposée par les Chambres d'agriculture, visant à interdire les herbicides de Maïs sur les aires de captages prioritaires d'eau potable (sauf impasse technique) illustrent le travail de tous les acteurs représentant l'agriculture, l'industrie, les collectivités, les usagers et l'Etat qui composent la CLE (Commission locale de l'eau). Je salue le travail des équipes d'Eaux & Vilaine qui apportent leurs compétences au service de la Commission Locale de l'Eau (instruction des dossiers, mise en œuvre du SAGE, animation du processus de révision...).



Notre gouvernance et notre organisation sont aujourd'hui pleinement déployées. Nous sommes déjà au travail pour construire les nouveaux programmes d'actions (GEMA, SAGE, PI) préparant ainsi le prochain mandat (2026/2032).



Eaux & Vilaine continue à se structurer en créant une Vice-présidence de la Biodiversité pour compléter nos actions sur l'amélioration de la qualité de



Inauguration de l'Aqueduc
Vilaine Atlantique, juin 2024

l'eau. Nous avons également décidé de transférer le siège d'Eaux & Vilaine (qui était à Nantes) afin de le recentrer à Redon au cœur du Bassin de la Vilaine, illustrant ainsi l'évolution de notre gouvernance.

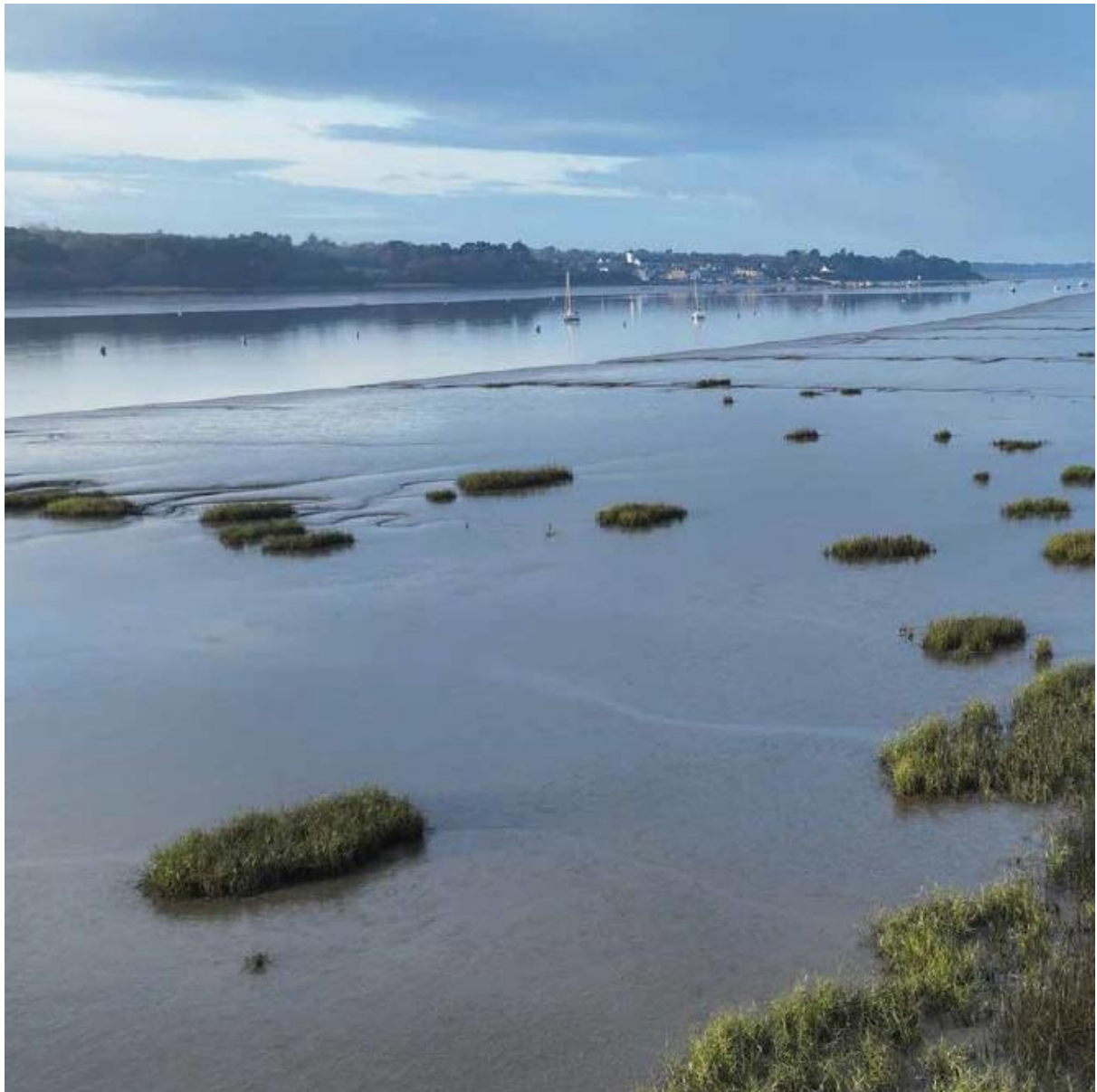
Ce rapport d'activité 2024 a pour but de partager notre action avec nos élus, nos adhérents, nos partenaires afin de **faire connaître Eaux & Vilaine sur tout le bassin de la Vilaine qui s'étend sur plus de 11 000 km² ou résident plus de 1 250 000 habitants**, ainsi qu'aux acteurs de l'eau des autres territoires. Vous le trouverez également sur notre nouveau site Internet mis en ligne fin 2024. Il nous permet de mieux communiquer sur nos missions et sur notre action en temps réels.

Le nouveau mandat approche. En 2025, il nous faudra travailler pour construire le futur plan de mandat et faire évoluer notre projet d'établissement afin de continuer à rester dans l'action. En 2024, nous avons démarré une

nouvelle prospective financière qui nous mène jusqu'à l'horizon 2030. Elle va définir nos capacités à faire dans un contexte où **les finances publiques sont dégradées. Cela touche déjà Eaux & Vilaine et nos membres du fait des réductions des subventions apportés par nos financeurs.** Nous disposons néanmoins d'atouts en ayant un endettement maîtrisé et des recettes propres grâce aux ventes d'eau potable ; **ce qui montre le lien essentiel entre le grand et le petit cycle de l'eau pour réussir une reconquête efficace de la qualité de nos masses d'eau.**

Plus que jamais nous devons agir collectivement, avec solidarité afin d'atteindre notre ambition, le bon état écologique de nos masses d'eau, notre bien commun.

Jean-François MARY,
Président d'Eaux & Vilaine





Le bassin de la Vilaine



La Vilaine est un fleuve côtier breton qui prend sa source à **153 mètres d'altitude**, dans les collines de **Juvigné (Mayenne)**, et parcourt près de **230 kilomètres** avant de se jeter dans l'océan Atlantique. Son **bassin versant**, à cheval sur **2 régions** et **6 départements**, s'étend sur plus de **11 000 km²** et regroupe **515 communes**.

Les missions d'Eaux & Vilaine

Les missions d'Eaux & Vilaine se répartissent entre des compétences obligatoires, dites de « **socle** », et des compétences optionnelles, dites « **à la carte** », conformément aux statuts du Syndicat Mixte adoptés en 2017.

Mise en oeuvre du SAGE Vilaine



Planification et animation d'un projet territorial pour une gestion intégrée de l'eau et des milieux aquatiques ; coordination avec les autres collectivités et acteurs de l'eau.

Prévention des crues et des étiages



Actions de prévention et de protection contre les inondations, développement d'outils de modélisation, gestion quantitative de la ressource en eau.

Gestion des grands ouvrages



Gestion du barrage estuarien d'Arzal et des trois barrages de Vilaine Amont.

Sécurisation de la production d'eau potable



Gestion de l'usine d'eau potable de Vilaine Atlantique, sécurisation de l'approvisionnement grâce aux canalisations d'interconnexion avec les autres usines de production.

Reconquête du bon état écologique de l'eau



Suivi des concentrations de nitrates, phosphore, pesticides, de la source à l'estuaire ; diagnostics et accompagnements pour la réduction des pollutions.

Maintien et valorisation de la biodiversité



Gestion agro-environnementale des marais, lutte contre les espèces invasives, bocage, Natura 2000.

Préservation de la qualité des milieux



Etat physique et biologique des rivières, continuité écologique, restauration des cours d'eau et des milieux aquatiques.

Poissons migrateurs



Protection du littoral

Suivi environnemental de l'estuaire, dragages pour le maintien des usages, développement d'une navigation durable, adaptation au changement climatique.

Communication Sensibilisation



La gouvernance

Chef de file de la politique de l'eau sur le bassin de la Vilaine, **Eaux & Vilaine est gouverné par le Comité syndical**, organe délibérant qui rassemble des représentants des intercommunalités, des structures productrices d'eau potable, des départements et de la Région Bretagne.

Pour améliorer l'efficacité de l'action au quotidien et favoriser une prise de décision collective, **le Président désigne des Vice-Présidents, membres du Bureau syndical**, chargés de délégations spécifiques pour intervenir sur des thématiques précises ou mettre en œuvre des compétences ciblées.

BUREAU SYNDICAL

Jean-François MARY

REDON Agglomération

Président d'Eaux & Vilaine.

Pascal HERVÉ

Rennes Métropole

1^{er} Vice-Président en charge de la Politique de bassin et Président de l'Unité de Gestion Vilaine Est.

Bernard LE GUEN

Cap Atlantique La Baule - Guérande Agglo

Vice-Président en charge de l'Eau Potable et des Grands ouvrages.

Bernard LEBEAU

Département de Loire-Atlantique

Vice-Président en charge des Finances et des Ressources Humaines

Bertrand ROBERDEL

CC Arc Sud Bretagne

Vice-Président d'Eaux & Vilaine et Président de l'Unité de Gestion Vilaine Aval.

Aude DE LA VERGNE

Vitré Communauté

Vice-Présidente en charge de la Communication, de la Formation des élus et des agents.

Jean RONSIN

Montfort Communauté

Vice-Président d'Eaux & Vilaine et Président de l'Unité de Gestion Vilaine Ouest.

Patrick LE DIFFON

Ploërmel Communauté

Vice-Président en charge des relations avec le Syndicat Mixte du Grand Bassin de l'Oust (SMGBO) et la profession agricole, de la biodiversité.

Sébastien CROSSOUARD

CC Châteaubriant-Derval

Vice-Président en charge de la Prévention des Inondations et des Relations avec le Syndicat Chère Don et Isac (SCDI)

Jacques LARRAY

Vallons de Haute Bretagne Communauté

Yann SOULABAILLE

Département d'Ille-et-Vilaine

Bruno LE BORGNE

Syndicat Eau du Morbihan

COMITÉ SYNDICAL

68 membres forment le Comité syndical d'Eaux & Vilaine

Le Comité syndical d'Eaux & Vilaine se compose de 3 collèges :
EPCI, structures Eau Potable et Région - Départements.

Collège EPCI

52 membres

Arc Sud Bretagne

Bertrand ROBERDEL
Régine ROSSET (s)

Bretagne Porte de Loire

Communauté
Vincent MINIER
Philippe BRIZARD (s)

Bretagne Romantique

Annabelle QUENTEL
Sébastien DELABROISE (s)

Brocéliande Communauté

Dominique DAHYOT
Soazig LE TROADEC (s)

Cap Atlantique

Joseph DAVID

Centre Morbihan

Communauté
Benoît ROLLAND
Christiane JOUBLOUX (s)

CC Châteaubriant-Derval

Sébastien CROSSOARD
Matthieu HAMARD

CC d'Erdre-et-Gesvres

Christine CHEVALIER
Romuald MARTIN (s)

CC Pays de Pontchâteau

St Gildas des Bois
Philippe JOUNY
Olivier DEMARTY (s)

CC de la Région de Nozay

Rémy FONTAINE
Claire THEVENIAU (s)

CC de la Région de Blain

Rita SCHLADT
Jean-Michel BUF (s)

Golfe du Morbihan

Vannes Agglomération
Michel GUERNEVÉ

Liffré-Cormier

Communauté
Stéphane PIQUET
David VEILLAX (s)

Montfort Communauté

Jean RONSIN
Fabienne BONDON (s)

De l'Oust à Brocéliande

Communauté
Yann YHUEL
Fabrice GENOUEL

Pays de Châteaugiron

Communauté
Dominique DENIEUL
Jean-Claude BELINE (s)

Ploërmel Communauté

Patrick LE DIFFON
Stéphane ROUAULT

Pontivy Communauté

Bernard LECUYER
Daniel AUDO (s)

Questembert

Communauté
Joël TRIBALLIER
Raymond HOUEIX (s)

REDON Agglomération

Jean-François MARY
Yohann MORISOT

Rennes Métropole

Pascal HERVÉ
Ludovic BROSSARD
Didier CHAPPELLON
Thierry LE BIHAN

Roche aux Fées

Communauté
Patrick HENRY
Thierry RESTIF (s)

Saint-Méen Montauban

Communauté
Patrick HERVIOU
Philippe CHEVREL (s)

Val d'Ille Aubigné

Communauté
Daniel HOUITTE
David DUGUEPEROUX (s)

Vallons de Haute

Bretagne Communauté
Michèle MOTEL
Jacques LARRAY

Vitré Communauté

Aude DE LA VERGNE
Michel ERRARD

Collège

Eau Potable

10 membres

Cap Atlantique

Claude BODET
Bernard LE GUEN

Ouest 35

Rémi PITRÉ
Joël SIELLER

Syndicat Eau du

Morbihan
Vincent COWET
Bruno LE BORGNE

CARENE Saint-Nazaire

Agglomération
François CHÉNEAU
Éric PROVOST

Golfe du Morbihan

Vannes Agglomération
Thierry EVENO
Denis BERTHOLOM

Collège Région

Départements

6 membres

Région Bretagne

Delphine ALEXANDRE
André CROCC

Ille-et-Vilaine

Yann SOULABAILLE
Laurence ROUX

Loire-Atlantique

Bernard LEBEAU
Chloé GIRARDOT-MOITIE

CHIFFRES CLÉS 2024

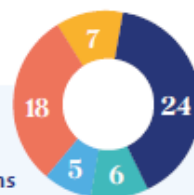
4
Comités
syndicaux

5
Bureaux
syndicaux

19 décisions en Bureau syndical
dont **10** décisions portant sur la GEMA,
notamment des conventions de
partenariat avec diverses structures

63 délibérations
en Comité syndical

Finances / Marchés
Gouvernance
Milieux aquatiques
Eau Potable / PI
Ressources Humaines



Actus 2024

BUREAU SYNDICAL

**Élection d'un
nouveau vice-
président,
M. Sébastien
CROSSOUARD**

Suite au décès en août 2023 de M. Michel POUPART, vice-président en charge des relations avec le syndicat Chère-Don-Isac et de la Prévention des inondations, la Communauté de communes de Châteaubriant-Derval a désigné un nouveau délégué titulaire pour siéger à Eaux & Vilaine. **M. Sébastien CROSSOUARD**. Il est également élu au Bureau syndical d'Eaux & Vilaine en tant que vice-président en charge des relations avec le syndicat Chère-Don-Isac et de la Prévention des inondations par délibération du 15 mars 2024.

Mise en place d'une nouvelle vice-présidence

M. Patrick LE DIFFON, Vice-président en charge des relations avec le Syndicat Mixte du Grand Bassin de l'Oust et de la profession agricole **devient également le Vice-président délégué à la Biodiversité** par délibération du Comité Syndical le 21 juin 2024.

Perspectives 2025

SIÈGE JURIDIQUE

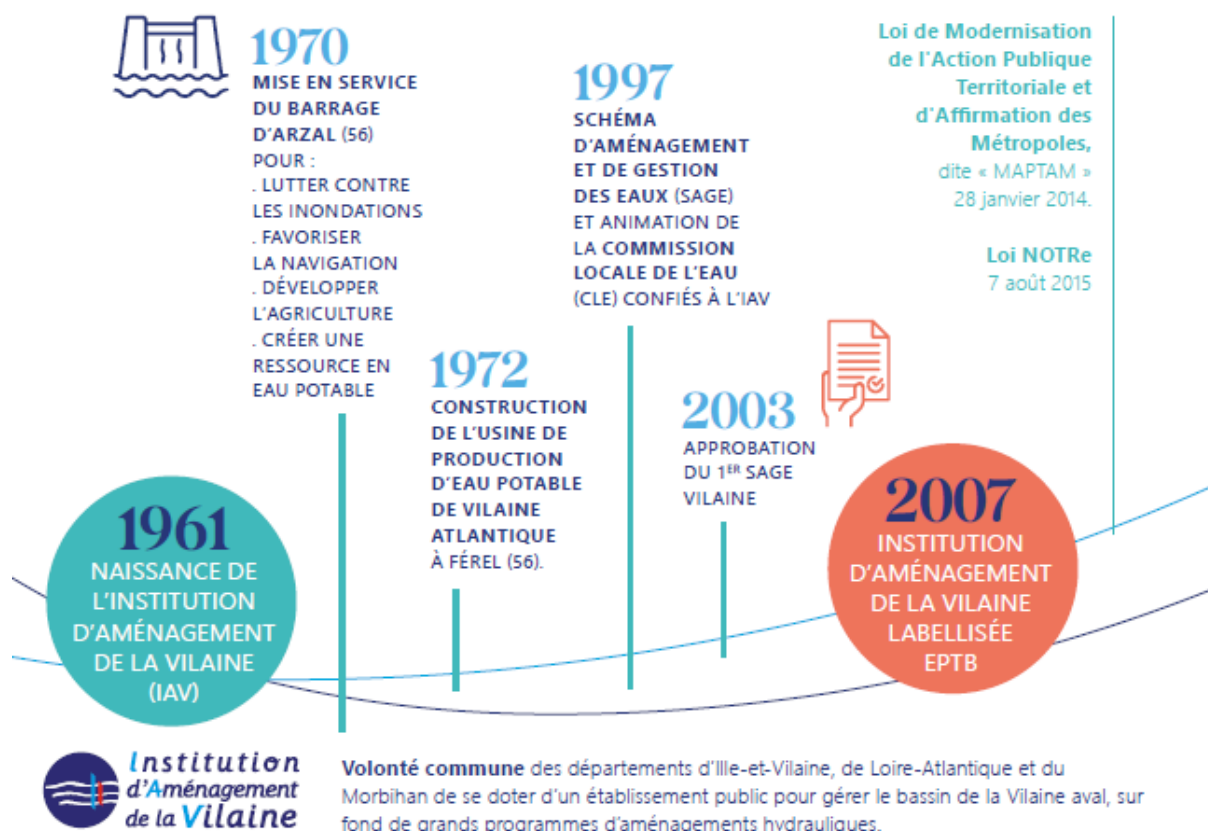
Vers un changement de siège juridique

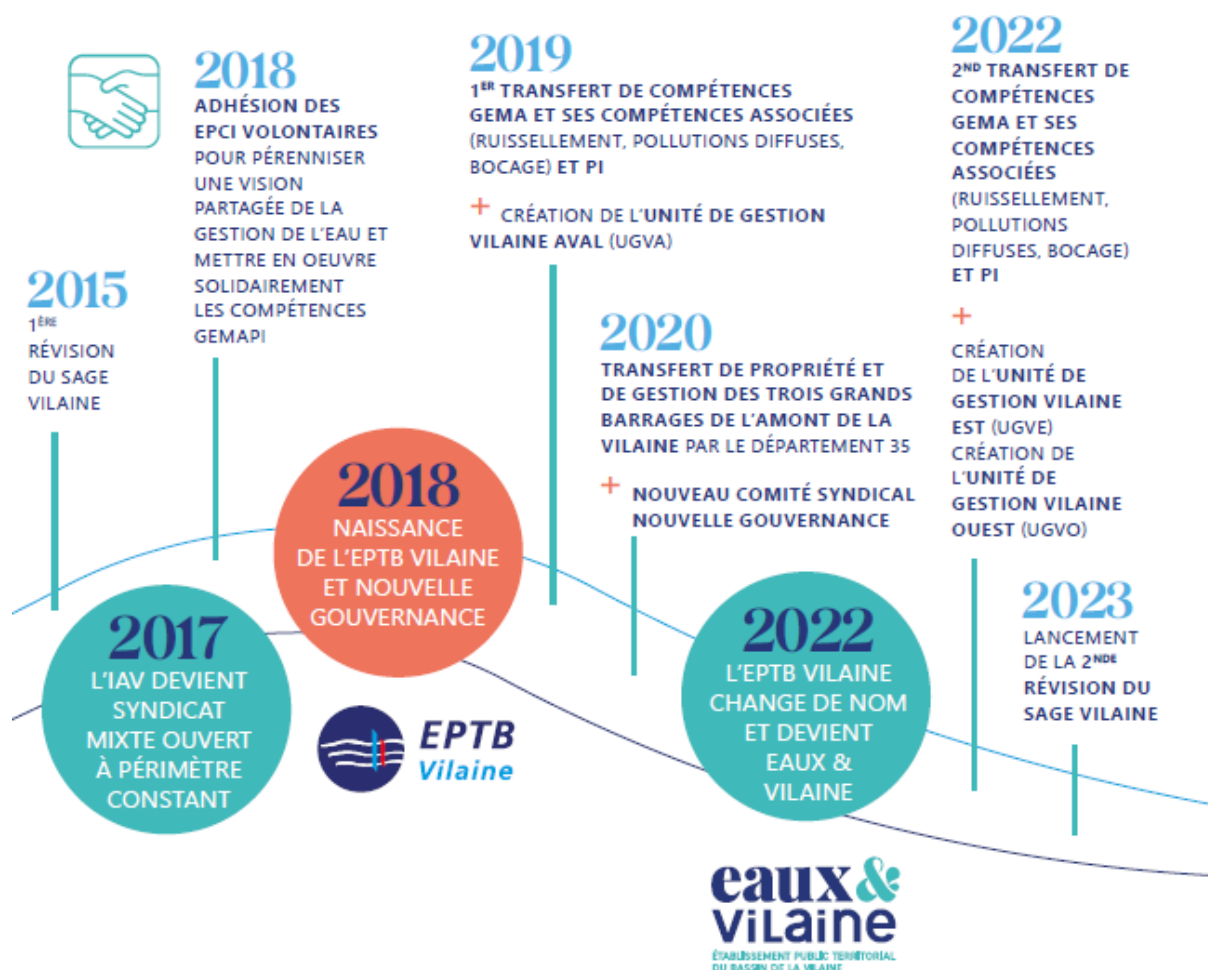
Par la délibération du 13 décembre 2024, le Comité syndical acte le lancement du processus de changement de siège juridique de l'établissement. **Au 1^{er} janvier 2026, le nouveau siège juridique devrait être basé à Redon**, dans les locaux de l'Unité de Gestion Vilaine Aval.



Comité syndical d'Eaux & Vaine

Repères









L'année 2024 a marqué une étape importante pour la gouvernance de l'eau sur le bassin de la Vilaine, qui permettra la validation du projet de SAGE dans les premiers mois de 2025. Grâce à l'engagement constant des membres de la CLE et au soutien technique de la cellule d'animation, nous avons pu faire avancer des travaux structurants dans un esprit de concertation. Face aux enjeux croissants liés au changement climatique, à la qualité de l'eau et à la préservation des milieux, notre mobilisation collective reste essentielle. Je tiens à saluer l'implication d'Eaux & Vilaine, qui joue un rôle moteur dans ce processus de révision.

Michel DEMOLDER, Président de la Commission Locale de l'Eau (CLE).

Commission Locale de l'Eau & SAGE Vilaine

CHIFFRES CLÉS

6
réunions
de CLE

10 réunions de la
Commission Permanente

1 réunion du Comité
Estuaire (instance
territoriale de la CLE)

41 dossiers soumis
à l'avis de la CLE (dossiers Loi sur l'eau,
documents d'urbanisme)

Actus 2024

SAGE VILAINE : STRATÉGIE DE LA CLE ET RÉDACTION DES DOCUMENTS

La CLE détermine sa stratégie pour le nouveau SAGE

Les CLE du 18 avril et du 20 juin 2024 ont été consacrées à la présentation et à la validation du choix de la stratégie de la CLE. **La stratégie s'est déclinée par enjeu : qualité de l'eau, milieux naturels, gestion quantitative, risques, gouvernance.** Pour chacun de ces enjeux, les membres de la CLE ont été amenés à débattre sur des objectifs, des orientations donnant lieu à des dispositions et des règlements. Le niveau d'ambition des propositions de règles a donné lieu à des sondages pour cadrer la stratégie de la CLE.

La stratégie de la CLE a été validée à l'unanimité le 20 juin 2024.



Restitution de la concertation menée dans le cadre de la révision du SAGE Vilaine

L'aléa « Érosion des sols »

Après une étude d'un an, en collaboration avec les scientifiques, les acteurs de l'eau, la profession agricole, **la CLE a validé le 20 juin la cartographie de l'aléa « Érosion des sols » sur le bassin de la Vilaine.** Cette carte permettra de localiser certaines dispositions du projet de révision du SAGE.



Restitution de la concertation menée dans le cadre de la révision du SAGE Vilaine

Nouvelle étape de la révision : la rédaction des documents

4 CLE ont été consacrées aux étapes de discussion et de prévalidation des dispositions du PAGD et des articles du règlement. Le travail a été réalisé par enjeu : qualité de l'eau, milieux naturels, gestion quantitative, risques, gouvernance.

Les documents et propositions qui ont été présentés en CLE résultaient d'un travail réalisé en amont par :

- un **groupe de travail** dédié au sein de la structure porteuse **Eaux & Vilaine**,
- un **comité technique** (38 membres représentant une vingtaine de structures),
- et un **comité de rédaction** (la commission permanente élargie aux services d'Etat).

L'eau, on en parle ?

Pour faire participer les citoyens du territoire, la CLE a acté le choix de bénéficier de l'accompagnement de la Commission Nationale du Débat Public (CNDP), qui a désigné le 2 mars 2022, **deux garantes : Karine Besses et Anne Chevrel**.

Le 29 janvier 2024, le **bilan des garantes** de la concertation a été publié sur le site de la Commission Nationale du Débat Public.

La réunion de restitution de la démarche de concertation portant sur la révision du SAGE Vilaine a eu lieu le 15 mai 2024 de 18h30 à 20h dans la salle du conseil de Rennes Métropole. Elle était retransmise en simultané en visio-conférence sur un lien diffusé aux inscrits. Elle a réuni près de 40 personnes

sur place, et plus de 50 en ligne. **Son objectif était de présenter la démarche de concertation ainsi qu'une synthèse des contributions des participants par thématique puis, pour chacune d'elles, de présenter les premières orientations retenues par la CLE.** La réunion s'est structurée, après un temps d'introduction et de rappel de la démarche, en 2 temps : un premier temps présentant les contributions autour des enjeux de qualité des eaux et des milieux aquatiques suivi d'un temps de questions-réponses.

AUTRES TRAVAUX DE LA CLE

Les études HMUC

Lors de la séance de la CLE du 17 octobre 2024, un point d'avancement a été réalisé. **La 2nde phase « État des lieux » a débuté sur les 4 thématiques : Hydrologie, Milieux, Usages et Climat.**

Pour accompagner les choix techniques à réaliser sur ces thématiques, plusieurs comités techniques et groupes de travail ont été organisés sur l'année 2024 :

- **Fin mars 2024 - Atelier sur les Usages :** présentation des usages actuels de l'eau, des consommations et des rejets associés avec immersion sur le terrain, au plus près des acteurs et usagers, puis atelier participatif en salle.
- **Fin mai 2024 - Conférence sur la thématique Climat** avec V. DUBREUIL, co-Président du Haut Conseil Breton pour le Climat : contextualisation du changement climatique, impacts sur la ressource en eau, les usages, enjeux et défis à venir.

Parallèlement, des comités de concertation se sont réunis à plusieurs reprises en 2024. Pour rappel, ces études ont une portée réglementaire, puisque leurs conclusions seront intégrées au règlement du SAGE Vilaine.

Le CLE a donc tenu à renforcer le volet concertation, en impliquant l'ensemble des parties prenantes dès le lancement et tout au long de la démarche. Cela s'est concrétisé par la création d'un comité de concertation, rassemblant un panel représentatif d'acteurs de l'eau sur chaque secteur d'étude.

L'état des lieux de la thématique « Milieux », visant à estimer les besoins en eau nécessaires au bon fonctionnement des milieux aquatiques, **n'a pas pu être finalisé en 2024.** Cette évaluation repose sur deux campagnes de relevés de terrain dans les cours d'eau : l'une en période de débits moyens (réalisée en mai 2024), et l'autre en période de bas débits. Cependant, l'année 2024 a été marquée par une pluviométrie exceptionnellement élevée, l'une des plus importantes de ces dernières années. En conséquence, **les débits des cours d'eau sont restés trop élevés, ne permettant pas de réaliser le second passage dans les conditions requises.**

L'impossibilité de finaliser l'état des lieux sur la thématique « Milieux » reporte de fait la finalisation de la phase d'état de lieux de ces deux études à la fin de l'année 2025.



Relevés de terrain dans les cours d'eau, mai 2024.

Perspectives 2025

SAGE VILAINE

Un projet de SAGE validé

Le projet de SAGE impliquera les deux premières CLE de l'année 2025 pour finaliser le PAGD et le règlement. **Le projet global de SAGE sera proposé au vote de l'assemblée plénière en mars 2025.**



Commission Locale de l'Eau du 21 mars 2025

Mise en consultation du projet de SAGE

Le projet de SAGE sera mis à la **consultation des personnes publiques d'avril à août 2025**, puis à la **participation du public par voie électronique**. Après la prise en compte des remarques des consultations, le SAGE sera validé définitivement par la CLE en **décembre 2025**.

Le Pôle d'animation se prépare

En vue de la mise en œuvre du nouveau SAGE Vilaine, **la structure porteuse Eaux & Vilaine s'organise** pour porter auprès des acteurs les nouvelles orientations et dispositions de notre document de planification de l'eau et des milieux aquatiques.

HMUC

Les études continuent

L'objectif 2025 sera de **finaliser les états des lieux sur les bassins Semnon, Vilaine amont/Chevré** en comptant sur des conditions météorologiques plus clémentes. Ces dernières données collectées permettront **d'établir un diagnostic sur la situation quantitative** de la ressource en eau à l'échelle des unités de gestion définies.

Pour les territoires de la Chère, du Don et de l'Isac, dans la poursuite du démarrage de leur mission respective en fin d'année 2024, les bureaux d'études vont **finaliser la 1^{ère} phase de l'étude**, la phase « d'appropriation » : prise de connaissance du territoire, collecte de données, entretiens ciblés d'acteurs locaux, définition des unités de gestion sur le bassin de la Chère...

Un **1^{er} atelier de concertation** est d'ores et déjà programmé fin février 2025 pour clore cette 1^{ère} phase. **Deux ateliers de concertation** sont programmés sur le 2nd semestre pour restituer et échanger sur cet état des lieux avec les acteurs du territoire ainsi que plusieurs comités techniques pour accompagner les choix de méthodologie, d'hypothèses de calcul...



Études HMUC - Visite Station Eau potable

Centre de ressources

Actus 2024

SYSMA

Élargissement thématique et territorial

SYSMA continue d'être l'**interface privilégiée de saisie des données des actions et des travaux**. Initialement mis en place pour la thématique Milieux aquatiques, il a été élargi en 2023 aux actions agricoles, au bocage, mais aussi à d'autres sujets pour améliorer le partage d'information. L'outil continue d'être amélioré et supporté auprès des utilisateurs par la création de nouveaux développements, la tenue de sessions de formation.

Avec le soutien d'Eaux & Vilaine, **SYSMA continue sa progression territoriale**. Déjà implanté au Syndicat Chère-Don-Isac, le Syndicat Mixte du Grand Bassin de l'Oust (SMGBO) rejoint en 2023 la communauté d'utilisateurs. Cette adhésion permet de garantir une homogénéité de données sur plus des ¾ du bassin versant.

GÉOGWILEN

Une base de données géographiques collaborative

La base référentielle de données géographiques « Géogwilen » continue de s'enrichir de **nouvelles couches** d'information et de **nouvelles fonctionnalités**. La capacité d'ouvrir, en toute sécurité, l'outil à des partenaires extérieurs, facilite le **travail collaboratif** et le **partage des mises à jour des données** d'inventaires de cours d'eau, de zones humides, etc.

DONNÉES

Consolidation des données

Les outils développés en 2021-2022 par les équipes d'Eaux & Vilaine ont permis de **construire un entrepôt de données fiables, normalisées et homogènes**, sur lequel on peut mettre en place des solutions de valorisation. **L'objectif est de pouvoir croiser ces données avec des indicateurs de manière à proposer des tableaux de bord et de suivi des actions**, des moyens mis en œuvre et des résultats mesurés.



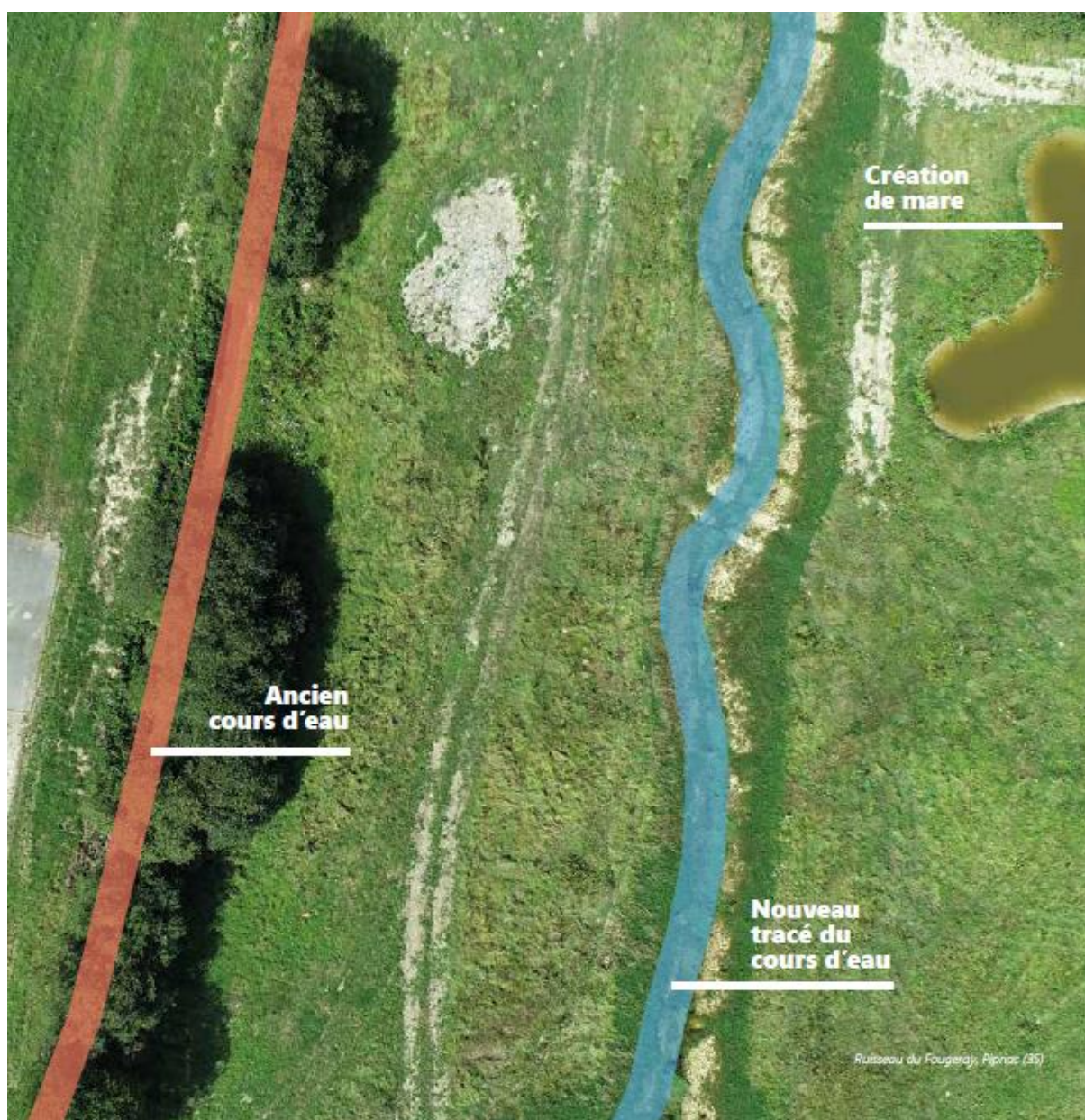
Vers une valorisation opérationnelle des données

Le réseau métier qui travaille sur les indicateurs et les méthodes d'évaluation a permis de mettre en place **les premières maquettes de tableau de bord**.

En s'appuyant sur les données saisies dans SYSMA, les tableaux de bord permettent de choisir une emprise géographique et d'accéder à une visualisation synthétique des actions et travaux réalisés sur le territoire choisi avec des indicateurs techniques et financiers.

Perspectives 2025

La **feuille de route** pour le développement du Système d'information sur l'eau de la Vilaine est maintenant clairement écrite et partagée. Elle oriente le **développement des solutions** sur plusieurs années, en maintenant un **accompagnement** important auprès des utilisateurs par des formations, des tutoriels, des manuels utilisateurs.



Des réseaux métiers pour mieux accompagner les territoires

Actus 2024

Dans une approche transversale et globale de la reconquête de la qualité de l'eau et des milieux, afin d'optimiser les savoirs et les expériences à l'échelle du bassin de la Vilaine, Eaux & Vilaine a adapté son organisation par la création de réseaux métiers.

L'objectif : **créer des passerelles entre les métiers, les échelles géographiques et les expertises.**

EAU & URBANISME

2024 a marqué la réactivation du réseau Eau & Urbanisme sur le bassin de la Vilaine

Le réseau Eau & Urbanisme mobilise des agents de la cellule de mise en œuvre du SAGE, accompagnés par les animateurs territoriaux des opérateurs GEMA, pour appuyer les territoires dans la révision de leurs documents d'urbanisme et y intégrer davantage les enjeux de l'eau.

En 2024, **le réseau s'est réuni 3 fois** pour se structurer, partager des ressources et échanger sur les territoires à suivre et les méthodes d'analyse.

Des **rencontres** ont été organisées avec les **services de planification urbaine des DDTM de Loire-**

Atlantique, du Morbihan et d'Ille-et-Vilaine, favorisant l'interconnaissance, le partage d'informations et la coordination.

Le réseau a également participé au groupe de travail « Eau » de l'Inter-SCoT, animé par l'Audiar et la DDTM, aux côtés de 8 SCoT d'Ille-et-Vilaine. Ce travail a abouti à des propositions pour mieux intégrer les enjeux de l'eau dans les Documents d'Orientations et d'Objectifs (DOO) des Schémas de Cohérence Territoriale (SCoT).

Plusieurs territoires de SCoT (Pays de Redon, Pays de Rennes, Cap Atlantique, Pays de Ploërmel, Arc Sud Bretagne, Pays des Vallons de Vilaine, GMVA, Saint-Brieuc, Pays de Vitry) **et de PLUi** (Bretagne Porte de Loire Communauté, Rennes Métropole) **ont été accompagnés.**



Journée d'interconnaissance Projet Milieux aquatiques, avril 2024

Développer une culture commune

Des formations et journées d'échanges entre bassins versants ont été organisées sur des thèmes sujets variés :

- « **Accompagner et faciliter le changement chez les agriculteurs et agricultrices** » : 13 participants pour la formation initiale de 3 jours et 13 participants formés les années précédentes pour la journée de débriefing sur la mise en œuvre des enseignements ;
- Journée d'échange et de démonstration sur le **désherbage mécanique** : 20 agriculteurs présents ;
- Journée technique **bocage** entre les animateurs du bassin versant de la Vilaine sur le thème notamment de la régénération naturelle assistée ;
- Formation Eau & Urbanisme « **Maîtriser les fondamentaux des procédures d'urbanisme pour mieux y intégrer les enjeux de l'eau** » pour les référents participant au réseau Eau & Urbanisme ;
- Journée d'échange technique sur la **méthanisation**, coorganisée avec l'Association des Techniciens de Bassins Versants Bretons (ATBVB) : 60 participants ;
- Journée d'information sur la **nouvelle PAC** (50 participants) et intervention de l'Agence de services et de paiements (25 participants) ;
- Journée d'échange entre **animateurs agricoles** des bassins versants, la cellule d'animation du programme Ecophyto et la DREAL en charge de l'animation des captages prioritaires (30 participants) ;
- Journée de partage entre les techniciens **milieux aquatiques** des unités de gestion d'Eaux & Vilaine, sur le territoire de l'UGVO, sur les sites du Borgnet ;
- Réunion de partage entre les animateurs de contrats territoriaux du bassin de la Vilaine afin d'échanger sur les **stratégies** et la **structuration de ces contrats**.



Journée de démonstration du désherbage mécanique, juin 2024

Enfin, des **G'Eaux Minutes** ont été instaurées en interne. Il s'agit pour les géomaticiens de présenter et de répondre aux questions sur un sujet SIG donné, dans un format webinaire d'une demi-heure chaque mois.

Perspectives 2025

En 2025, il est prévu de **poursuivre et de renforcer l'animation du réseau Eau & Urbanisme** pour accompagner les territoires en révision et produire les avis sur les projets arrêtés.

La cellule d'animation des politiques de bassin aura aussi à **préparer la mise en œuvre du futur SAGE** et notamment à **lancer la réalisation d'un guide du SAGE** pour les documents d'urbanisme et à **actualiser l'application « le SAGE sur mon territoire »** qui permet de visualiser rapidement les dispositions et règles qui s'applique sur une commune, un EPCI, un SCot ou un bassin versant.

L'animation des réseaux se poursuivra. Dans ce cadre, des formations et journées techniques seront proposées aux animateurs du bassin de la Vilaine.





Prévention des crues et des étiages



Le bassin versant de la Vilaine est vaste et connaît des événements météorologiques fréquents et contrastés qui peuvent toucher tous les secteurs : sécheresse historique en 2022 sur tout le bassin, tempête « Céline » en octobre 2023 à Damgan, orage intense le 19 juin 2024 sur les affluents de Loire-Atlantique, inondation historique en janvier 2025 sur la Vilaine et la Seiche...

Le changement climatique se traduit par une augmentation des événements extrêmes à la fois en fréquence et en gravité ; nous vivons ces premiers événements. Cela confirme l'importance de continuer à agir dans la prévention des risques afin d'améliorer notre résilience face à ces aléas.

Sébastien CROSSOUARD,

Vice-président en charge de la relation avec le syndicat Chère-Don-Isac et de la Prévention des inondations.

MISSIONS SOCLE

Principales actions

- Animation territoriale à l'échelle du bassin versant ;
- Volets inondations et étiages du SAGE Vilaine ;
- Pilotage de la Stratégie Locale de Gestion du Risque d'Inondation (SLGRI) du bassin de la Vilaine ;
- Pilotage du Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI) Vilaine.

Actions menées à l'échelle du bassin versant

- Études générales : hydraulique, ruissellement, gestion quantitative, participation à l'élaboration/révision des PPRI, veille sur le changement climatique ;
- Intégration du risque dans les documents et les opérations d'urbanisme ;
- Adaptation des bâtiments inondables : opération Alabri.

MISSIONS À LA CARTE

Exercice de la compétence « Prévention des Inondations » pour le compte des intercommunalités l'ayant transférée à Eaux & Vilaine

- Gestion des ouvrages hydrauliques ayant une fonction de protection contre les inondations (digues, barrages) : gestion réglementaire, maintenance, surveillance, travaux.
- Gestion déléguée d'autres ouvrages hydrauliques classés.
- Maîtrise d'ouvrage d'actions locales : études et travaux.

CHIFFRES CLÉS

10 000

bâtiments recensés
en zone inondable

Coût des inondations
(source Caisse Centrale de Réassurance) :

Janvier 2001 : **14,6 M€**

Février 2014 : **2,7 M€**

Juin 2018 : **8,4 M€**

12 M€

Budget du
PAPI Vilaine
2020-2027

21

intercommunalités
ont transféré la
compétence
à Eaux & Vilaine.

Ouvrages gérés par Eaux & Vilaine :

- 2 systèmes d'endiguement à Saint-Nicolas de Redon et Damgan
- 7 ouvrages de ralentissement des crues sur la Chère amont et à Blain
- 1 barrage situé sur le Don à Moisdon-la-Rivière
- 4 ouvrages multi-usages ayant une fonction de prévention des inondations (intégrés dans les missions Socle) : barrage d'Arzal et 3 barrages de la Vilaine Amont

Actus 2024

Orage intense le 19 juin 2024

Le 19 juin, 80 à 100 mm de précipitations ont provoqué des débordements sur les bassins de la Chère, du Don et de l'Isac. Une soixantaine de logements et une entreprise ont été inondés, principalement sur les communes de Villepot, Issé et Saffré. **Les ouvrages de ralentissement des crues de la Chère amont ont cependant permis de protéger la ville de Châteaubriant.**



Surverse au lieu-dit La Leuve, sur la commune de Châteaubriant (44)

OUVRAGES

Travaux d'amélioration du système d'endiguement de St-Nicolas-de-Redon

Dans son rôle de gestionnaire d'ouvrages, **Eaux & Vilaine a consolidé le système d'endiguement de Saint-Nicolas-de-Redon** en septembre et octobre 2024 : reconstruction de deux digues en terre avec noyau d'argile, surélévation d'un mur en gabions et nouvelles barrières amovibles en aluminium en remplacement des anciennes protections par sacs de sable. Ce chantier a fait l'objet de mesures conservatoires pour la faune.



Travaux de confortement de la digue de Saint-Nicolas-de-Redon (44)

OUVRAGES

Régularisation des ouvrages de ralentissement des crues sur le Chère amont et à Blain

Eaux & Vilaine régularise progressivement l'ensemble des ouvrages de protection contre les inondations qui lui ont été transférés. **La réalisation d'un diagnostic initial, d'une étude de danger et d'un document d'organisation ont permis de régulariser en 2024 les 4 ouvrages de ralentissement des crues de la Chère amont ainsi que l'ouvrage du Courgeon à Blain.**



Inondations par ruissellement à Issé (44), le 19 juin 2024

ALABRI

Poursuite de l'opération

Fin 2024, le bilan est de **20 réunions publiques, 400 diagnostics réalisés et 60 dossiers de travaux en cours ou terminés**. Les conditions restent très favorables pour les propriétaires : Eaux & Vilaine prend en charge le diagnostic ; les travaux sont subventionnés à 80% pour les particuliers et 40% pour les entreprises de moins de 20 salariés. **Les inondations de janvier 2025 ont engendré une très forte hausse des demandes d'inscription à l'opération.**

ÉTUDES

Protection de l'établissement de santé de Billiers

L'établissement de santé de Billiers compte 100 « stagiaires » et 100 salariés. Son positionnement historique dans les marais rétro-littoraux l'expose aux submersions marines. **Plusieurs scénarios de protection périphérique du site ont été étudiés** en s'appuyant sur d'anciens ouvrages (digue en terre ou mur périphérique en pierres). **Ils n'ont pas été retenus pour des raisons de faisabilité technique ou de coût très élevé.** Les élus d'Arc Sud Bretagne et le propriétaire de l'établissement de santé ont réorienté le projet **vers une réduction de la vulnérabilité des bâtiments les plus sensibles, avec une mise en œuvre prévue en 2025-2026.**

Une nouvelle étude « HMUC – Partageons l'eau » sur le bassin de la Chère

Le bassin de la Chère a été retenu pour réaliser une 2^{ème} étude HMUC. Démarrée en juin pour une durée de 3 ans, **son objectif est de définir les volumes d'eau prélevables pour les différents usages sans affecter les milieux aquatiques.** Le volet technique est mené en parallèle d'une vaste concertation avec les parties prenantes du territoire. Cette étude s'appuie également sur une thèse encadrée par l'INRAE et est financée par l'Europe et la Région Pays de Loire dans le cadre du projet LIFE Revers'eau.

Dans le même temps, **l'étude HMUC engagée en 2023 sur les bassins de la Vilaine amont/Chevré et du Semnon s'est poursuivie.** La phase d'état des lieux a été retardée par les conditions hydrologiques très humides du printemps et de l'été 2024 qui n'ont pas permis de réaliser les campagnes de terrain dans les conditions d'étéage.

Perspectives 2025

Reconstruction d'un tronçon de la digue de Damgan

La tempête « Céline » du 28 octobre 2023 avait endommagé la digue de la grande plage de Damgan. Après avoir mené des travaux d'urgence dans des délais records, missionné un maître d'œuvre pour définir comment « mieux reconstruire » ce tronçon et réalisé les dossiers réglementaires, **Eaux & Vilaine va engager les travaux de réhabilitation en septembre**. La digue reprendra son apparence antérieure en parement de pierres mais sa structure sera renforcée et dotée d'un dispositif de drainage en partie haute et en partie basse.



Digue de la grande plage de Damgan (56) après la tempête « Céline »

Démarrage des études approfondies de ruissellement

Vitré Communauté, la Communauté de Communes de Nozay et Pays de Blain Communauté affectés par les orages de juin 2018 et partiellement par les orages de juin 2024, ont souhaité réaliser des études de ruissellement pour agir sur les secteurs les plus exposés. Le cahier des charges a été élaboré en 2024, en croisant les données de modélisation disponibles avec l'expérience « terrain » des

élus et agents des territoires. Les études débuteront mi 2025 pour une durée de 2 ans. L'objectif sera d'identifier les leviers d'amélioration les plus efficaces en explorant des pistes d'actions aussi diversifiées que possibles (zones de stockage, plantation de haies, desimpermeabilisation...).

Premières actions à la suite des inondations de janvier 2025

Le bassin a connu en janvier 2025 une crue historique, principalement sur l'axe Vilaine entre Rennes et Arzal et sur la Seiche. **Eaux & Vilaine va réaliser un retour d'expérience de cet événement** en partenariat avec les services de l'Etat, Rennes Métropole et la Région Bretagne : pluviométrie, débits, niveaux atteints mais aussi gestion de crise et enjeux touchés.

Sans attendre, les actions suivantes seront engagées :

- **La réalisation d'une étude hydraulique** pour mieux comprendre la complexe circulation de l'eau sur le quartier de la Digue à Saint-Nicolas-de-Redon, afin de définir les mesures permettant d'améliorer la protection des personnes et des biens ;
- **Le renforcement de l'opération « ALABRI »** avec un fort afflux de demandes consécutif à cet épisode.



Inondations de janvier 2025, Saint-Nicolas-de-Redon (44)

Gestion des grands ouvrages



Rénovation des gabions du barrage d'Arzal, préparation du chantier d'écluse anti-salinité, actualisation des études de danger : les projets d'ampleur n'ont pas manqué en 2024 sur nos équipements structurants, avec toujours comme fil rouge la sécurisation, qu'elle concerne la ressource en eau potable ou la sûreté des ouvrages.

Bernard LE GUEN,
Vice-Président Eau potable
et Grands ouvrages.

Vilaine aval

MISSIONS

Exploitation et maintenance

- Barrage d'Arzal et ouvrages annexes (vannages de l'Isac et du Trévelo), pont mobile de Cran à Saint-Dolay.
- Dans le respect des usages : prévention des inondations, production d'eau potable, navigation, gestion environnementale des marais de Vilaine, continuité piscicole.

Lutte contre l'envasement

Réalisation en régie de travaux de dragage ponctuels dans l'estuaire de la Vilaine (ports de Tréhiguier et de Camoël, chenaux d'accès au chantier de Tréhudal et à l'écluse d'Arzal) ; exploitation et maintenance du Rochevilaine, navire rotodévaseur.



CHIFFRES CLÉS

11 956
passages
à l'écluse d'Arzal

970 passages
au pont de Cran

+ de **400** heures
de dragage avec le
rotodévaseur.



Rénovation des gabions du barrage d'Arzal (56)

Actus 2024

BARRAGE D'ARZAL

Démarrage du chantier des gabions aval

Les gabions sont les cylindres métalliques qui assurent la continuité entre le barrage vanné et la digue de fermeture en remblai. **Les travaux consistent à créer une nouvelle enceinte qui viendra ceinturer la structure existante, très fortement corrodée.** Le chantier a démarré au mois de septembre pour une durée d'environ 10 mois et les premiers pieux ont été battus au mois de décembre.

Actualisation de l'étude de danger

La barrage d'Arzal étant de classe B, **une étude de danger doit être réalisée tous les 15 ans.** La précédente datant de 2009, **une actualisation a donc été engagée en 2024**, qui prendra en compte les textes les plus récents sur la sécurité des ouvrages. Les conclusions sont attendues pour le premier semestre 2025.

ÉCLUSE D'ARZAL

Encore une année sans restriction

Comme en 2023, l'année 2024 a été plutôt humide, ce qui a permis de soutenir les débits d'étiage de la Vilaine et d'éviter les restrictions d'éclusage. Si le trafic de plaisance s'en est ressenti (la météo n'étant pas des plus propices pour la navigation), l'écluse a fonctionné normalement tout l'été et aucune restriction n'a été à déplorer.

Vilaine en fête 2024 : une réussite !

Les navires ont été nombreux à naviguer entre Arzal et Redon du 6 au 12 mai, à l'occasion de Vilaine en fête. Près de 350 bateaux ont franchi l'écluse et environ 150 ont passé le pont de Cran, dans un sens puis dans l'autre.

Un grand merci aux équipes d'exploitation

(barragistes, lamaneurs et pontiers) qui ont assuré les éclusages et les manœuvres du pont de Cran avec un grand professionnalisme, permettant à cette 6^{ème} édition de se dérouler dans la sérénité.

Écluse anti-salinité : préparation de la consultation travaux

La demande d'autorisation environnementale a été déposée en avril. Avec 9 mois d'instruction, l'enquête publique était attendue début 2025. Le dossier de consultation des entreprises était bouclé à l'automne et la 1^{ère} phase de la consultation lancée en fin d'année, pour une réception des candidatures fixée au 13 janvier 2025. Ce chantier d'envergure, qui permettra à l'horizon 2027 de sécuriser l'approvisionnement en eau potable tout en garantissant la continuité de navigation, est sur les rails.

LE
PROJET
EN VIDÉO
ICI



Perspectives 2025

BARRAGE D'ARZAL

Fin de la rénovation des gabions aval

Si les aléas climatiques ne viennent pas perturber le calendrier, le chantier de rénovation des gabions se terminera au mois de mai. Eaux & Vilaine a profité de cette opération pour concevoir et installer une nouvelle rampe à civelles, qui permettra de renforcer la franchissabilité de l'ouvrage lors des périodes de migration.

Rénovation des lignes de synchronisation des vannes

Les lignes de synchronisation sont des pièces métalliques qui garantissent le déplacement horizontal des vannes lors des manœuvres d'ouverture et de fermeture. Leur état d'usure nécessite de procéder à un remplacement à neuf. L'opération est programmée au 2^{ème} trimestre.

Dépôt de l'étude de danger

L'étude de danger sera finalisée et transmise à la DREAL pour instruction à la fin du 1^{er} trimestre.

ÉCLUSE D'ARZAL

Enquête publique et attribution du marché de travaux pour l'écluse anti-salinité

L'enquête publique aura lieu du 8 au 30 janvier, pour un arrêté préfectoral espéré avant l'été. En parallèle, la consultation pour attribuer le marché de travaux se déroulera sur le 1^{er} semestre, avec une notification prévue au mois de juin.

Vilaine amont

MISSIONS

Exploitation et maintenance

- Barrages de la Haute Vilaine, la Valière et la Cantache formant un aménagement hydraulique cohérent.
- Dans le respect des usages : prévention des inondations, production d'eau potable, soutien d'étiage et activités récréatives.

Gestion des abords

Plus de 200 ha de foncier cumulé sur les trois barrages. Gestion différenciée dans un objectif de préservation de la biodiversité (fauches et broyages tardifs, entre juillet et septembre).

Animation/concertation

Comités annuels de gestion hydraulique et des usagers, concertation avec les partenaires institutionnels.



Barrage de la Cantache

Actus 2024

HYDROLOGIE

Une année humide

L'année 2024 a été caractérisée par une **pluviométrie excédentaire sur les 12 mois** (870 mm), mais sans épisodes exceptionnels. De ce fait, **pas de problématique de rareté de l'eau** en étiage ni de crue majeure à signaler, malgré un épisode de crue atypique au mois de juin.

BARRAGES

Poursuite de la maintenance préventive des organes hydrauliques

Dans la continuité des années précédentes, **les travaux de rénovation ont porté sur la création d'accès sécurisés** sur le barrage de la Haute Vilaine (évacuateur de crue, puits aval, chambre des drains).

PLANS D'EAU - ABORDS

Un entretien constant

Des travaux d'entretien ont été réalisés comme chaque année sur les espaces naturels, prairies, boisements (gestion différenciée) mais également sur les abords des retenues de la Cantache et de la Haute-Vilaine, afin d'en faciliter l'exploitation. Les travaux de la voie verte Erbrée Vitré qui emprunte les abords du plan d'eau de la Valière sur 1 km ont été effectués pendant l'été.

De nouvelles activités récréatives

Les espaces aquatiques et fonciers disponibles sur nos barrages sont attrayants. 2024 n'a pas fait exception à la règle : **10 manifestations ont pu être organisées** (activités nautiques, randonnées, concours de pêche...).

Perspectives 2025

BARRAGES

Complément aux études de danger

Les services de l'Etat ont demandé des compléments aux études de danger des trois barrages, pour préciser les débits de sécurité hydraulique et les cotes de plus hautes eaux associées, mais également pour actualiser les études de stabilité. **En 2025, la première phase d'étude sera engagée sur la Haute Vilaine et la Cantache** : expertise des parements amont, investigations géotechniques et détermination des cotes de plus hautes eaux pour la crue de période de retour 3000 ans.

Poursuite du chantier de réhabilitation

En 2025, la vanne de vidange du barrage de Valière sera déposée pour entretien (joints et peinture).

PLANS D'EAU - ABORDS

En 2025, sont prévus la **réhabilitation de chemins** et le **remplacement de barrières forestières vétustes** sur le barrage de la Valière, un **renforcement du pied de barrage de la Haute-Vilaine**, ainsi que la **réfection d'un parking sur la Cantache**.



Barrage de la Valière

Sécurisation de l'eau potable



Près de 20 ans après les premières études de faisabilité, l'Aqueduc Vilaine Atlantique a enfin été mis en service en 2024. Cet équipement symbolise ce qui devra guider notre réflexion pour continuer à sécuriser l'approvisionnement en eau potable sur les territoires : collaboration entre collectivités, gestion concertée et coordonnée de la ressource, recherche de sécurisations mutuelles au bénéfice de l'intérêt général.

Bernard LE GUEN,
Vice-Président Eau potable
et Grands ouvrages.

MISSIONS

- **Maîtrise d'ouvrage de l'usine d'eau potable de Vilaine Atlantique à Férel et de l'infrastructure de transport associée :** 220 km de canalisations, 2 châteaux d'eau, 2 stations de surpression.
- **Suivi du contrat de Délégation de Service Public** pour l'exploitation et la maintenance du patrimoine (contrat d'une durée de 8 ans à compter du 1^{er} janvier 2024).
- **Pilotage des études et travaux réalisés sous la maîtrise d'ouvrage d'Eaux & Vilaine :** schéma prospectif restructuration et mise en sécurité de l'usine, interconnexions de sécurisation...



CHIFFRES CLÉS

90 000 m³/J
Capacité de production

20,02 Mm³
Volume distribué
en 2024

22,1 Mm³
Volume prélevé
en Vilaine en 2024

0,64 € HT/m³
Prix moyen

12,72 M€ HT
Recettes d'exploitation

Actus 2024

AQUEDUC VILAINE ATLANTIQUE

Enfin la mise en service !

En août, les premiers m³ d'eau de l'usine de Vilaine Atlantique ont été acheminés vers l'usine de Villejean à Rennes. **Dès sa mise en service, l'aqueduc a joué un rôle clé pour sécuriser l'alimentation en eau** d'Eau du Bassin Rennais, en compensant l'arrêt de l'usine de Rophémel. Cette infrastructure stratégique, réversible et issue d'un partenariat entre **Eaux & Vilaine, le SMG Eau35 et la Collectivité Eau du Bassin Rennais**, s'inscrit pleinement dans le réseau d'interconnexions du territoire.



Inauguration de l'Aqueduc Vilaine Atlantique

QUALITÉ DE L'EAU

Une eau qui respecte les critères destinés à la consommation humaine

En 2024, le taux de conformité par rapport aux limites de qualité des eaux destinées à la consommation humaine sur notre périmètre (usine et réseau de transport) était de 100% pour la microbiologie et la physico-chimie. Ces chiffres prennent en compte uniquement le contrôle sanitaire officiel réalisé par l'Agence Régionale de Santé

PRODUCTION

Forte production malgré un été humide

Avec 20,1 millions de m³ livrés, **2024 est une année de forte production pour l'usine** (la moyenne s'établit à 18,5 Mm³ sur la période 2009-2023), malgré une météo estivale fraîche et humide. Deux facteurs principaux peuvent l'expliquer : la forte sollicitation de l'Aqueduc Vilaine Atlantique (plus d'un million de m³ ont été livrés à l'usine de Villejean entre août et décembre) et les travaux de restructuration de l'usine de Campbon, qui ont contraint Saint Nazaire Agglomération à mobiliser davantage les imports depuis Eaux & Vilaine.

CONCESSION DE SERVICE PUBLIC

Démarrage du nouveau contrat

Le nouveau contrat de concession attribué à Suez Eau France a pris effet au 1^{er} janvier pour une durée de 8 ans. Parmi les actions déployées au cours de cette 1^{ère} année, on peut signaler **la mise en place de 3 stations d'alerte sur la Vilaine et l'Oust** pour surveiller la qualité des eaux brutes, **l'installation de 8 nouvelles sondes de suivi en continu** de la qualité des eaux distribuées sur notre réseau de transport et **la réalisation d'un audit de l'ensemble de nos points de comptage des volumes livrés**.

Rencontres de la Vilaine : un rendez-vous incontournable !

Les 10^{èmes} Rencontres de la Vilaine, organisées le 25 juin au barrage d'Arzal, ont réuni de **nombreux acteurs autour du thème : « Sécuriser l'approvisionnement en eau tout en préservant la ressource »**. Sobriété, observatoire des consommations, interconnexions, études HMUC et outils innovants ont alimenté des échanges riches, prolongés dans un cadre convivial.

Perspectives 2025

RÈGLEMENTATION

Poursuite du PGSSE

Le Plan de Gestion de la Sécurité Sanitaire des Eaux (PGSSE) est un outil global visant à garantir en permanence la sécurité de l'approvisionnement en eau potable. Encadré par l'arrêté du 3 janvier 2023, il intègre l'ensemble des risques : pollution, malveillance, pannes, casses, cybersécurité, aléas naturels... Eaux & Vilaine a engagé cette démarche sur l'ensemble de son périmètre de compétence : captage, usine de production et réseau de transport. En 2024, l'état des lieux et l'évaluation des risques ont été réalisés. L'année 2025 sera consacrée à la définition des mesures de maîtrise et à leur inscription dans un programme d'action, dont les conclusions sont attendues en fin d'année.

USINE D'EAU POTABLE VILAINE ATLANTIQUE

Une production d'énergie photovoltaïque sur site ?

Grâce à sa surface disponible et à sa bonne exposition, le site de l'usine de Vilaine Atlantique présente un fort potentiel pour l'installation de panneaux photovoltaïques.

Un audit complet, prévu au 1^{er} semestre, **évaluera la capacité de production et inclura une étude de faisabilité technico-économique**. Les conclusions seront présentées au Comité syndical en juin, qui décidera de l'opportunité de lancer une phase opérationnelle.

SCHÉMA DIRECTEUR EAU POTABLE

Une opération décalée à 2025

Le schéma directeur du service d'eau potable sera lancé en 2025. Initialement prévu en 2024, son démarrage a été

reporté afin d'intégrer les conclusions des schémas départementaux en cours d'actualisation. La consultation sera lancée après l'été, pour une attribution du marché à l'automne et un démarrage de la mission en fin d'année. D'une durée d'environ 18 mois, cette étude visera à **élaborer un document programmatique à 10 ans, intégrant notamment les impacts prévisibles du changement climatique**.

QUALITÉ DE L'EAU

L'arrivée des PFAS dans le contrôle sanitaire

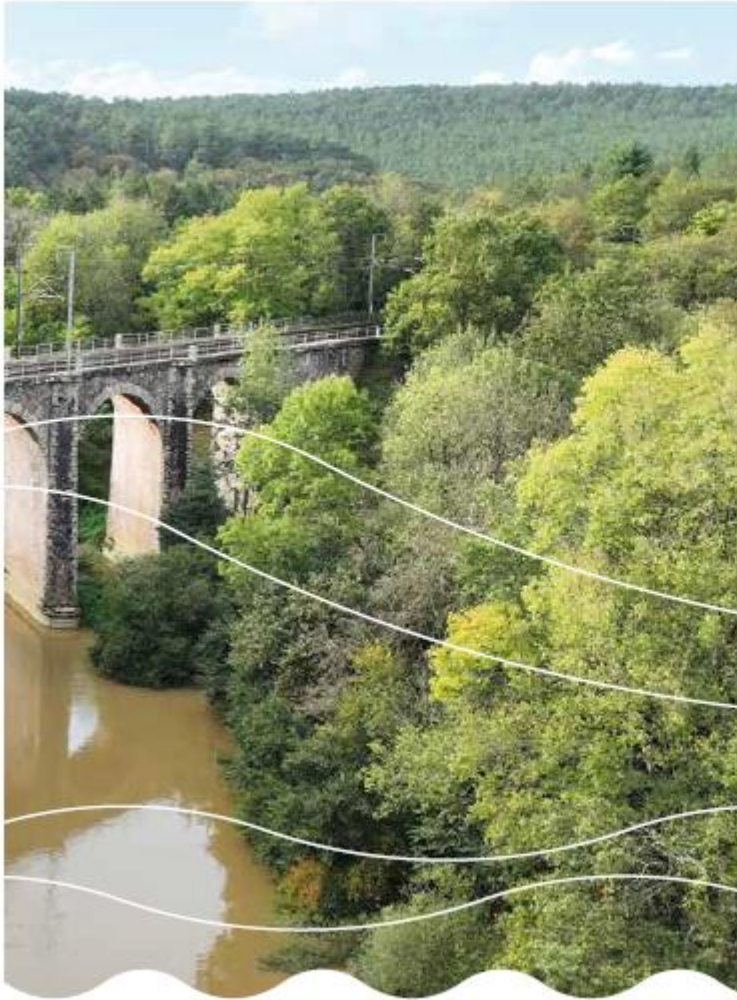
Les « PFAS » et leurs produits de dégradation sont une vaste famille de composés chimiques largement utilisés dans l'industrie et les produits de consommation courante (têflon, textiles, emballages alimentaires, etc.). **Leur persistance dans l'environnement et leur toxicité potentielle pour la santé humaine et animale suscitent une forte préoccupation.**

L'Union Européenne a fixé des seuils réglementaires pour **20 PFAS** dans les eaux destinées à la consommation. Ces substances sont progressivement intégrées aux programmes de surveillance des Agences Régionales de Santé. **En Bretagne, leur recherche débutera dans le cadre du contrôle sanitaire au 2nd semestre 2025.**

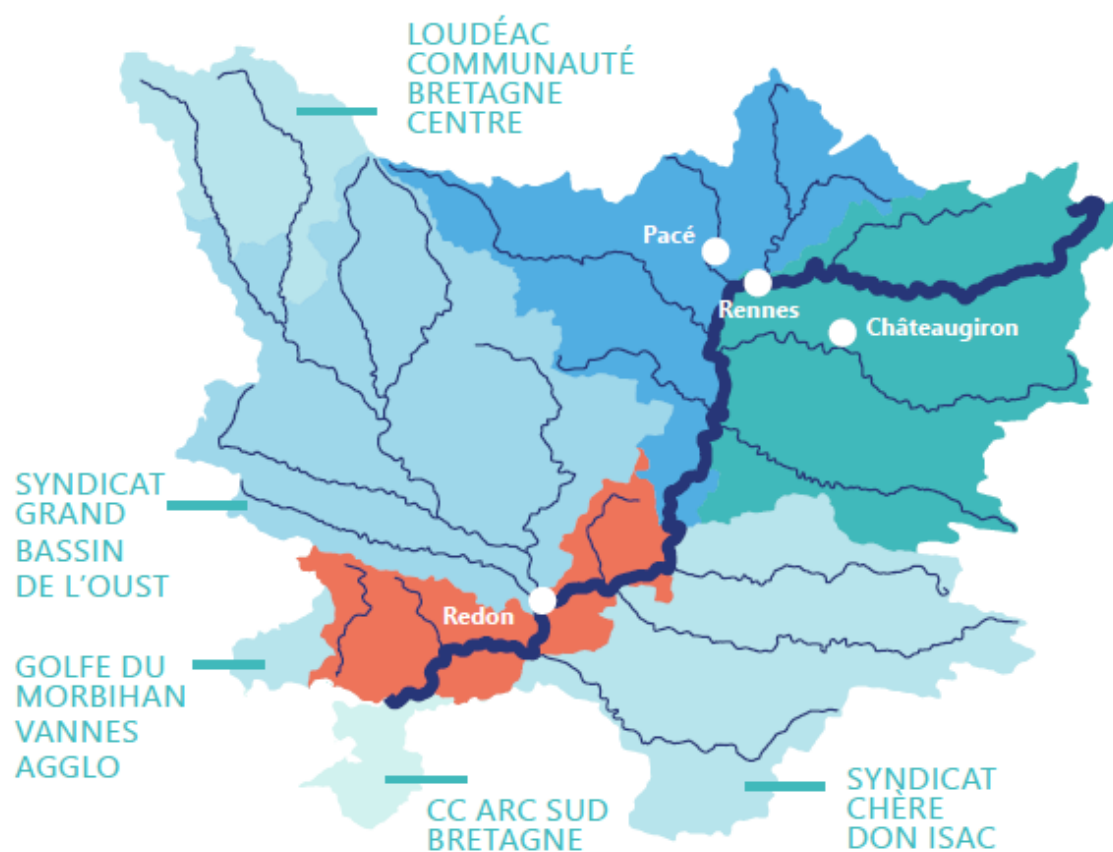


Usine de production d'eau potable de Vilaine Atlantique





GEMA & compétences associées



1 2 3

Depuis la loi NOTRe, la Gestion des Milieux Aquatiques (GEMA) est devenue une compétence obligatoire des EPCI. Certaines collectivités ont choisi de transférer cette compétence et les volets associés (ruissellement, bocage, pollutions diffuses), à **Eaux & Vilaine** organisé en 3 unités de gestion : l'Unité de Gestion Vilaine Aval, l'Unité de Gestion Vilaine Est et l'Unité de Gestion Vilaine Ouest. D'autres ont désigné des opérateurs comme les syndicats de bassins versants Chère-Don Isac ou Grand Bassin de l'Oust, ou ont choisi de garder la compétence en régie ou de la déléguer.

UNITÉ DE GESTION VILAINE AVAL (UGVA)

Présentation

- Gouvernance : un Comité territorial de **17 élus**.
- Ressources Humaines : une équipe de **11 agents**.
- Localisation : **Redon** (35).

Territoire

- Surface du territoire : **900 km²**
- EPCI ayant transféré ses compétences : Communauté de Communes Arc Sud Bretagne, Golfe du Morbihan Vannes Agglomération, Questembert Communauté et REDON Agglomération.
- Cours d'eau : **1 500 km**
- Qualité de l'eau : **seulement 5 % des masses d'eau en bon état**. Objectif : 47 % en bon état en 2027.

UNITÉ DE GESTION VILAINE EST (UGVE)

Présentation

- Gouvernance : un Comité territorial de **35 élus**.
- Ressources Humaines : une équipe de **28 agents**.
- Localisation : **Châteaugiron** (35)

Territoire

- Surface du territoire : **2 442 km²**
- EPCI ayant transféré ses compétences : Bretagne Porte de Loire Communauté, Communauté de communes Châteaubriant-Derval, Liffre Cormier Communauté, Pays de Châteaugiron Communauté, Rennes Métropole, Roche aux Fées Communauté, Vallons de Haute Bretagne Communauté et Vitre Communauté.
- Cours d'eau : **3 358 km**.
- Qualité de l'eau : **aucune masse d'eau est en bon état**. Objectif : 27 % en bon état en 2027.

UNITÉ DE GESTION VILAINE OUEST (UGVO)

Présentation

- Gouvernance : un Comité territorial de **34 élus**.
- Ressources Humaines : une équipe de **22 agents**.
- Localisation : **Pacé** (35)

Territoire

- Surface du territoire : **1 785 km²**
- EPCI ayant transféré ses compétences : Brocéliande Communauté, Communauté de communes Bretagne Romantique, Communauté de communes Saint Méen-Montauban, Communauté de communes Val d'Ille-Aubigné, Liffre Cormier Communauté, Montfort Communauté, Rennes Métropole et Vallons de Haute Bretagne Communauté.
- Cours d'eau : **2 526 km**.
- Qualité de l'eau : **seulement 5 % des masses d'eau en bon état**. Objectif : 27 % en bon état en 2027.

Unité de Gestion Vilaine Aval



Une année charnière entre le bilan des 6 années de stratégies déclinées en deux contrats territoriaux et la nouvelle stratégie 2026-2031.

Le bilan est positif avec une forte montée en ambition à mi-parcours en 2023. Au total 11,5 km de cours d'eau restaurés, dont des projets transversaux ambitieux conciliant les enjeux milieux aquatiques, les usages industriels, de loisir, eaux usées et eaux pluviales, 83 km de haies plantées, près de 100 diagnostics réalisés auprès des agriculteurs pour les accompagner dans leur changement de pratiques et système.

Également des nouveaux supports déployés à l'échelle de Eaux & Vilaine pour suivre l'actualité au plus près et au fil de l'eau.

Pour réaliser toutes ces actions, une équipe pluridisciplinaire de 11 agents qui a doublé.

Bertrand ROBERDEL, Vice-président d'Eaux & Vilaine, Président de l'Unité de Gestion Vilaine Aval.

Actus 2024

STRATÉGIE

Bilan-évaluation du Contrat Territorial 2020-2025 et nouvel accord de territoire en 2026

L'année 2024 permet d'amorcer le travail d'évaluation de stratégie 2020-2025 auprès des partenaires et en interne. Ce travail alimentera l'élaboration de la stratégie 2026-2031.

BOCAGE

Breizh Bocage et Pays de la Loire Bocage : un hiver de plantation et d'innovation

La poursuite des programmes Breizh Bocage et Pays de la Loire Bocage sur le territoire de l'UGVA a permis, au cours de l'hiver 2024/2025, la création de près de 29 km de haies bocagères (par plantation, régénération naturelle ou semis), représentant un investissement de 280 000 € HT. **Nouveauté : l'utilisation de protections en kraft biodégradable** pour préserver les jeunes plants du petit gibier, en complément des dispositifs contre le grand gibier.



Nouvelles protections kraft biodégradables



Graines pour haie de semis

Pour la première fois, l'UGVA a réalisé le **plan de gestion des haies bocagères** de 11 exploitations agricoles dans le cadre des MAEC IAE1, en collaboration étroite avec l'animateur agricole.

En décembre 2024, près de 2 600 plants morts à la suite de la sécheresse de 2022 ont été remplacés.

Dès 2025, l'UGVA lancera une **expérimentation de création de haies par semis**, en complément des plantations classiques. Cette **méthode innovante**, plus économique, est particulièrement adaptée au contexte pédoclimatique local. Les graines, récoltées à l'automne 2024, seront stratifiées puis semées en début d'année 2025, afin de regarnir des haies dégarnies et de tester la mise en place de 50 mètres de haie en semis.

MILIEUX AQUATIQUES

Des chantiers ambitieux pour restaurer cours d'eau et zones humides

Les chantiers milieux aquatiques sont de plus en plus ambitieux avec :

- **La remise du cours d'eau dans son lit d'origine.**
Ex. : restauration de l'affluent du logo à La lande de Serguin, Questembert, la Belle Perche à Saint-Ganton.

- **L'effacement de plans d'eau** : à l'automne, la vidange du plan d'eau de Célac a été réalisée, suivie d'une concertation publique pour définir l'aménagement paysager du site. Un plan d'eau sur source de 2500 m² a été effacé sur Caden, au profit d'une plus petite mare et d'une zone humide.

ACTIONS AGRICOLES

Une année riche en actions pour une agriculture durable

27 événements agricoles ont été organisés au cours de l'année 2024, notamment des expérimentations au champ, des travaux de groupes agricoles, des Fermes Ouvertes, ou encore de l'animation pour de l'échange parcellaire.

Plusieurs projets multi-partenariaux ont aussi été portés, tels qu'une journée de lancement du dispositif d'accompagnement au désherbage mécanique à Limerzel, la publication d'une lettre mensuelle du Réseau Pâturage et une journée sur la gestion durable du bocage à Limerzel.

Enfin, **70 exploitations agricoles ont bénéficié d'un accompagnement individuel**, pour étudier des évolutions de systèmes, tester de nouvelles pratiques ou encore mieux considérer l'impact de pratiques agricoles sur les milieux aquatiques et la ressource en eau.



Lancement du dispositif d'accompagnement au désherbage mécanique, Limerzel (56)

ÉTUDES

Des études au service de la restauration et de la qualité des eaux

Des études de plus en plus transversales sont menées sur les milieux aquatiques, en lien avec les compétences des communes (aménagement paysagers, gestion des eaux pluviales) et des EPCI (eaux usées, eau potable), à l'image des projets de restauration écologique et paysagère du Tohon à Questembert et du Fougeray à Pipriac.

On notera également le démarrage de l'étude du profil de vulnérabilité conchylicole en aval de l'Étier de Billiers, conformément aux orientations du SAGE Vilaine. Cette étude doit permettre d'identifier et de hiérarchiser l'origine et la nature des contaminations.

COMMUNICATION / ANIMATIONS

Recrutement

Début 2024, le **poste d'animatrice territoriale a été créé** au sein de l'UGVA pour assurer le lien avec les collectivités, le suivi du SAGE, la coordination des actions de sensibilisation, d'événementiel et de communication.

Sensibilisation

2024 a marqué la fin de 3 ans de convention avec le CPIE Val-de-Vilaine et le début d'un partenariat avec la Water Family en plus du CPIE, qui assurent à elles deux le programme d'animations scolaires pour l'année scolaire 2024-2025. Entre janvier et juin 2024, **7 classes de CM1-CM2 ont été sensibilisées, 3 ateliers de plantation pédagogiques** ont eu lieu dans le cadre de la convention 2020-2023 avec le CPIE Val-de-Vilaine, rassemblant une **trentaine de participants**.

Visites de chantiers

Comme chaque année, l'équipe a présenté certains travaux aux partenaires et aux élus. En mars 2024, une visite des sites de La Belle Perche et des Sauvers, à Saint-Ganton et à la Chapelle-de-Brain a eu lieu.



Visite du cours d'eau de Belle-Perche, Saint-Ganton (35)

Communication

Avec l'accompagnement du service communication, de nouveaux supports ont été développés pour renforcer la visibilité et l'identité de l'unité auprès des partenaires et du grand public. **Une plaquette de présentation, un roll-up ainsi qu'une fiche-contacts de l'équipe ont ainsi été conçus.** L'année 2024 a également vu le lancement de la lettre agricole « **Réseau Pâturage** », mettant en lumière des témoignages d'agriculteurs engagés dans des systèmes majoritairement herbagers.

Par ailleurs, **4 panneaux pédagogiques** sur les chantiers en milieux aquatiques ont été installés au Moulin de Glô et à Célac à Questembert, ainsi qu'à Pipriac.

EPCI & SAGE

Plusieurs **rencontres** ont eu lieu avec les EPCI sur le suivi des révisions de leurs SCOT/PLUi.

Unité de Gestion Vilaine Est



L'ambition que nous portons pour la reconquête de la qualité de l'eau reste intacte. Les fortes pluies de 2024 et début 2025 ont causé d'importantes crues sur le bassin de la Vilaine. Ces intempéries ont retardé la programmation des travaux de restauration des milieux aquatiques, mais dès le printemps, nous reprendrons les interventions tout en préparant les projets futurs. L'importance de ces travaux n'est plus à démontrer : la qualité de l'eau en dépend et nous devons redoubler de mobilisation si nous voulons réussir à atteindre un bon état de nos masses d'eaux nécessaire à notre santé humaine et à la santé de notre économie. La préservation de la biodiversité est également au cœur de nos actions. Chaque projet contribue à la santé des écosystèmes et à la réduction des pesticides, tout en soutenant l'agriculture et la pollinisation. Eaux & Vilaine est présent avec ses agents qualifiés, expérimentés pour vous accompagner dans la réalisation de vos projets.

Pascal HERVÉ, Vice-président d'Eaux & Vilaine,
Président de l'Unité de Gestion Vilaine Est.

Actus 2024

STRATÉGIE

Poursuite de la mise en œuvre des actions du contrat territorial en 2024

Ce contrat, qui s'appuie sur la stratégie de territoire et la feuille de route associée, est défini pour une durée de six ans, de 2022 à 2028.

BOCAGE

Plantations 2024-2025 : 80 projets menés, 60 km de haies plantées

Pour la campagne 2024-2025, 175 personnes ont été contactées aboutissant à la réalisation de **80 projets**. Près de **60 km de haies** ont été plantés dont **23 km sur talus** selon la répartition suivant :

- **45 km** de haies plantées dans le cadre du programme **Breizh Bocage** pour 440 k€.
- **7.5 km** de haies plantées pour le programme **Bocage en Pays de la Loire** pour 88 k€.
- **7.5 km** de haies plantées sur le territoire de la **Zone Soumise à Contraintes Environnementales (ZSCE)** pour un montant de 80 k€.



Haie plantée en janvier 2024 à Fercé (44)

MILIEUX AQUATIQUES

21 projets engagés pour 1,3 M€

Au total, 21 projets ont été réalisés / engagés en 2024 pour un montant total de 1 310 k€. Cela représente 3.6 km de cours d'eau et environ 41 230 m² de zones humides restaurés, 540 m² de mares créées et 7 565 m² de plans d'eau supprimés. En amont des projets, 60.5 km de cours d'eau ont été diagnostiqués sur le territoire.

Parmi les projets réalisés :

- **Restauration du cours d'eau des Masures à Châtillon-en-Vendelais** : remise à ciel ouvert sur 120 mL, rajout de granulats au fond du lit, méandres recréés dans les points bas, passerelle adaptée au passage du bétail et clôtures posées pour un montant de 14 k€.
- **Restauration du cours d'eau de la Pintière à Piré-Chancé sur 600 mL** : remise dans le talweg du cours d'eau sur 210 mL et de son affluent sur 230 mL, réhaussement du lit sur 90 mL et création d'une noue pour les eaux pluviales pour un montant de 49 k€.
- **Restauration du cours d'eau de l'Isle à Brie** : reméandrage et remise dans le talweg sur 450 mL, effacement du plan d'eau et des lagunes de 3 300 m², création de 4 mares pour un montant de 118 k€.
- **Restauration du cours d'eau de la Haute Roussière à Eancé** : reméandrage sur un tronçon de 308 mL pour un montant de 42 k€. Concertation en cours à l'amont et l'aval pour une poursuite de restauration.



Restauration du cours d'eau de la Pintière à Piré-Chancé (35)



Restauration du cours d'eau de la Haute Roussière à Ercé (35)

Parmi les projets qui se poursuivent :

- **Restauration sur la commune de Villepot :** projet transversal avec la restauration des milieux aquatiques, du bocage et la lutte contre les inondations. Pour les milieux aquatiques : travaux de talus de bas fond sur 400 m, recharge granulométrique et reméandrage du cours d'eau sur 600 m pour un montant de 147 k€.
- **Restauration des cours d'eau en forêt de Liffré** avec des remises dans le talweg, des reméandrages et des suppressions de fossés drainants.

ACTIONS AGRICOLES

Actions avec les maîtres d'ouvrages associés

En 2024, **47 k€** ont été alloués aux actions avec les **Maîtrises d'Ouvrage Associées (MOA)** pour :

- 182 prédiagnostics et diagnostics individuels d'exploitations agricoles (dont diagnostics MAEC)
- 21 accompagnements au désherbage mécanique
- Suite de l'étude sur le maintien en bio des terres bio
- Étude sur l'impact du pâturage hivernal sur la qualité de l'eau et des sols

- 8 expérimentations au champ
- 142 suivis individuels d'exploitation agricole
- 2 programmes d'accompagnement au développement de la restauration collectives bio et locale
- 4 parrainages entre agriculteurs bio
- De nombreux rassemblements (5 fermes ouvertes, 19 actions collectives : démonstrations, rendez-vous, réunions techniques, formations)

Actions en régie et prestations

- Suivi des PAEC (Projet Agro-Environnemental Climatique) en Bretagne et Pays de la Loire
- Diagnostics et promotion des MAEC Bretagne 2024
- 3 suivis individuels d'exploitations agricoles
- Accompagnement du groupe PSE Seiche (pour l'amélioration des indicateurs)
- 4 rendez-vous techniques : Cultures et Intercultures en systèmes labour et sans labour, Amélioration des rotations et cultures à bas niveau d'intrants, Gestion des ray-grass résistants, Colza - plante compagne
- 7 diagnostics individuels d'exploitations agricoles

Actions liées au PSE (Paiement pour services environnementaux)

En 2024, **Eaux & Vilaine** est porteur de projet du **PSE de la Seiche**. Dans le cadre de ce dispositif, un montant **135 k€** sera versé aux **volontaires engagés** dans ce programme pour l'année 2024.

Pour rappel, 2 autres PSE existent sur le bassin de la Vilaine, à Princé et la Valière, dont la gestion est assurée par Eau des Portes de Bretagne depuis 2024.

Installation-Transmission

L'installation-transmission est **une des priorités du contrat territorial**. Elle est identifiée comme un levier essentiel pour la restauration de la qualité de l'eau.

En 2024 une stratégie d'intervention est définie avec une première phase d'expérimentation sur 4 sites pilotes en lien avec les Maîtrises d'Ouvrages Agricoles Associées, les EPCI et les syndicats d'eau concernés :

- Aire d'Alimentation du Captage (AAC) de la Valière
- AAC du Captage de la Cité
- Masse d'eau du Semnon amont
- Masse d'eau du Tellé

Cette expérimentation sera déployée en 2025.

CAPTAGES ET RESSOURCES

Trois captages couvrant une superficie de 160 km² et 416 exploitations agricoles sont classés prioritaires : La Valière et Pont Billon (pesticides), et Princé (nitrates). Depuis le 1^{er} janvier 2024, **Eau des Portes de Bretagne a repris l'animation renforcée de ces zones de captage, en partenariat avec Eaux & Vilaine pour les actions GEMA et associées** (ruissellement, pollutions diffuses, restauration du bocage). Les autres partenariats incluent :

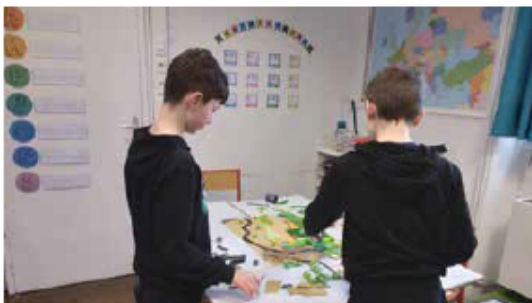
- le Syndicat des Eaux de la Forêt du Theil pour les captages de la Cité,
- la communauté de communes de l'Ernée pour les captages de l'Épine, de Fetissaie et des Buttes,
- la Collectivité Eau du Bassin Rennais (CEBR) pour les Mesures Agro-Environnementales et Climatiques (MAEC) sur les captages de Bougrières et de Pavais-Fénicât-Marionnais.

ÉTUDES

Des études et suivis milieux aquatiques et globaux : étude des caractéristiques hydro-sédimentaires des têtes de bassin versant, développement d'outil hydraulique, diagnostics des risques de transfert par les fossés, réalisation de 3 études hydrauliques, etc.

COMMUNICATION / ANIMATIONS

Le travail des équipes a été soutenu par **une communication globale valorisant les actions de l'unité à travers divers supports** (panneaux d'information, newsletters, etc.), ainsi que par **des actions de sensibilisation ciblées**, tant auprès du grand public que des scolaires - avec 28 classes impliquées dans le programme. Par ailleurs, des échanges réguliers ont été menés avec les EPCI et les collectivités du territoire, incluant des rencontres, des réunions inter-EPCI, des conseils, ainsi qu'un accompagnement sur les documents d'urbanisme (PLU, PLUi, SCoT). Enfin, **un suivi attentif de la révision du SAGE Vilaine a été assuré**.



Action de sensibilisation auprès des scolaires

Unité de Gestion Vilaine Ouest



Depuis sa création en 2022, l'Unité de Gestion Vilaine Ouest a renforcé son équipe pour répondre aux ambitions croissantes du Contrat Territorial 2023-2025 et de la feuille de route Breizh Bocage 3 (2023-2027). Fin de l'année 2024, l'effectif est presque au complet avec 22 agents sur 23, seul un poste d'animation agricole n'est pas pourvu en raison du contexte particulier financier.

Le bilan 2024 des actions portées par notre unité témoigne d'une belle dynamique sur toutes les thématiques : milieux aquatiques, bocage, agricole, amélioration et transmission des connaissances.

Jean RONSIN, Vice-Président Eaux & Vilaine, Président de l'Unité de Gestion Vilaine Ouest.

Actus 2024

STRATÉGIE

Poursuite de la mise en œuvre des actions du contrat territorial en 2024

Ce contrat, qui s'appuie sur la stratégie de territoire et la feuille de route associée, est défini pour une durée de six ans, de 2023 à 2028.

BOCAGE

Une équipe renforcée pour atteindre les objectifs de la stratégie Breizh Bocage



Haie sur talus plantée dans le cadre du programme Breizh Bocage, à Iffendic (35)

Avec le recrutement d'un agent, l'équipe, composée de 3 techniciens, est désormais complète et vise la plantation de 45 km de haies par an, sans oublier les linéaires de haies plantés par les autres maîtres d'ouvrage qui portent le programme Breizh Bocage sur le territoire (communauté de communes Val d'Ille-Aubigné, Vallons de Haute Bretagne Communauté, Collectivité Eau du Bassin Rennais).

Le bilan de l'hiver 2023-2024 s'établit à **53,3 km de plantations bocagères dont 31,3 km sous maîtrise d'ouvrage UGVO**. Les travaux bocagers prévisionnels de

l'hiver 2024-2025 représentent **41,1 km de plantation** sous maîtrise d'ouvrage UGVO avec la moitié de création de haie sur talus et **24,2 km par les autres maîtres d'ouvrages soit un prévisionnel pour l'ensemble des maîtrises d'ouvrages de 65,3 km.**

MILIEUX AQUATIQUES

22 projets réalisés en 2024 pour un montant provisoire de 2 867 K€ TTC

Les conditions météorologiques n'ont pas été favorables en été et à l'automne. La dérogation accordée par la DDTM35 pour **le mois de novembre a été salutaire** puisque la première quinzaine a été moins pluvieuse. Aussi, les travaux ont pu se poursuivre sur cette période avec un bon taux de réalisation.

L'ensemble de ces projets représente **13 800 mL de cours d'eau restaurés**, 1,67 km de rang 0 gérés (zones humides de sources restaurées), **21 700 m² de zones humides restaurées** et **15 800 m² de surface de plan d'eau supprimés**. Parmi ces 22 projets d'envergure réalisés en 2024, deux se distinguent particulièrement :

- Le **ruisseau du Fresnay à Saint Sulpice-La-Forêt** avec 1,310 km de cours d'eau restaurés, 1 hectare de zone humide restauré, 450 mL de talus de ceintures de zones humides créés et 9 mares créées,
- Le **ruisseau de Trémillé à Breteuil** avec 3 km de cours d'eau restaurés et près d'un hectare de zone humide restauré.



Travaux sur le ruisseau du Fresnay, à Saint-Sulpice-La-Forêt (35)

ACTIONS AGRICOLES

Des actions, tant individuelles que collectives, pour transformer les pratiques !

2024 a permis la **poursuite d'actions individuelles**. Bien que de nombreux agriculteurs soient intéressés par la contractualisation de mesures agroenvironnementales et climatiques (MAEC), la promotion de ces mesures n'a pas été développée compte-tenu de l'enveloppe financière allouée au territoire de l'Unité de Gestion Vilaine Ouest par les services de l'État. Sans promotion de ces mesures, cette enveloppe a été consommée. 41 pré-diagnostic ont été réalisés par l'animatrice agricole de l'UGVO ainsi que 57 diagnostics MAEC Système et MAEC Biodiversité en collaboration avec les Maîtres d'Ouvrage Agricoles Associés au contrat de l'UGVO.

De plus, 21 agriculteurs se sont engagés dans l'**expérimentation au désherbage mécanique** financée par l'UGVO et accompagnée techniquement par les Maîtres d'Ouvrage Agricoles Associés, malgré des conditions météorologiques défavorables cette année.

Les actions collectives ont également été denses avec 49 événements répartis sur l'ensemble du territoire : 5 fermes ouvertes, 10 rendez-vous techniques, 8 essais, 3 participations à des assemblées générales de Cuma, 4 réunions « bout de champ », 4 cafés-installation, 4 démonstrations, 10 formations et 1 rendez-vous à la ferme.

ÉTUDES

Deux études pré-opérationnelles ont été menées :

- Une **étude préalable à la restauration de la vallée de la Ville Cotterel** à Montauban-de-Bretagne ;
- Un **inventaire amphibiens et flore sur le site du Borgnet** à Saint Méen-Le-Grand.

Trois stages portant sur des études de connaissance se sont déroulés en 2024 :

- **Étude des chemins de l'eau** en amont de l'étang de Careil (Iffendic) ;
- **Étude de l'évolution des continuités écologiques** des milieux prairiaux et des structures bocagères sur le Pays de Brocéliande ;
- **Étude des assecs** sur l'amont de l'Ille.

COMMUNICATION / ANIMATIONS

Communication

En complément de la communication institutionnelle, l'Unité a développé en lien avec le service communication d'Eaux & Vilaine des actions spécifiques :

- Une **plaquette de l'UGVO** qui reprend les enjeux, la stratégie, les actions et leurs bénéfices ;
- **Six panneaux pédagogiques** de sensibilisation du grand public conçus suite aux travaux milieux aquatiques et installés sur les communes de St Gondran (2 panneaux), Betton, Saint-Aubin-du-Cormier, Le Verger et Monterfil.



Panneau de sensibilisation sur le Launay Québric, Betton (35)

Animations

Une **visite** a également été organisée à l'attention des élus du Comité territorial, des élus du conseil municipal de Saint-Sulpice-La-Forêt et des partenaires techniques et financiers du contrat territorial sur les travaux milieux aquatiques réalisés sur le ruisseau de Fresnay.



Visite de chantier à Saint-Sulpice-La-Forêt (35)

Côté événementiel, Eaux & Vilaine était présent aux **comices agricoles** de La Nouaye (Montfort Communauté) et de Thorigné-Fouillard (Rennes Métropole) ainsi qu'à **trois fermes ouvertes à forte affluence** : Le P'tit Gallo, à Montreuil-Le-Gast ; la Fête du beurre, à Langan ; la Ferme dans le Verger, à Gévezé. Ces visites ont permis d'aborder les travaux bocagers et aquatiques ainsi que la biodiversité.

En participant à plus de 65 réunions, **l'animation territoriale permet de créer du lien avec les EPCI du territoire et de participer à l'intégration de l'enjeu Eau dans les politiques publiques** (PCAET, PAT, études énergétiques, biodiversité, conférences breilliennes, SAGE...) et les **documents de planification** (PLUI, SCOT...).

Enfin, **23 classes de CM1-CM2** ont bénéficié, via des

associations spécialisées en environnement, de **3 demi-journées d'éducation à l'environnement**, par classe entre janvier et juin 2024, soit un total de 550 élèves sensibilisés. Ces associations vont également intervenir dans 24 classes à raison de 3 demi-journées par classe sur l'année scolaire 2024-2025.

Perspectives 2025

Poursuite des actions sur les trois Unités de Gestion

Sur les trois Unités de Gestion, les actions engagées se poursuivent avec une **approche ambitieuse et globale** : travaux sur les **milieux aquatiques**, **plantations bocagères**, **actions agricoles** à la fois individuelles et collectives et conduites en régie ou en maîtrise d'ouvrage associée. **L'animation des Projets Agro-Environnementaux et Climatiques (PAEC)** continue également, notamment à travers la **réalisation de diagnostics MAEC** proposés aux agriculteurs. Par ailleurs, le **suivi de la qualité de l'eau** et le renforcement des connaissances continueront d'être assurés, via des **études** et des stages.

Quelques exemples d'actions pour 2025 :

- **Milieux aquatiques** : les travaux interrompus par la météo en 2024, reprennent et les nouveaux travaux 2025 débutent. Des projets transversaux à enjeux urbains multi-partenaires, comme les ruisseaux du Fougeray à Pipriac ou du Tohon à Questembert sur l'UGVA, se concrétisent. De nouveaux projets ambitieux sont en cours de concertation, tels que le projet pluriannuel à Montauban-de-Bretagne sur l'UGVO, avec des perspectives pour 2026 incluant la gestion des eaux pluviales, l'aménagement paysager

et la qualité des ressources en eau. En forêt de Paimpont, un projet de 1,5 km débutera en 2025 sur l'UGVO, visant à améliorer la ressource en eau et diversifier les habitats piscicoles.

- **Profession agricole** : mise en œuvre du volet « Installation-Transmission » sur des secteurs pilotes de l'UGVE en partenariat avec les EPCI du territoire et les producteurs d'eau ; animation des PAEC et poursuite des actions individuelles et collectives agricoles en maîtrise d'ouvrage associée sur les 3 Unités de Gestion (fermes ouvertes, filières à bas niveaux d'entrants, désherbage mécanique...).
- **Études** : poursuite de l'étude Hydrologie-Milieus-Usages et Climat sur 2 bassins versants de l'UGVE ; lancement des études préalables à la restauration de la qualité de l'eau de l'amont de la Seiche et réflexion sur l'aménagement des plans d'eau de Marcillé-Robert et Carcaon sur l'UGVE ; lancement de l'étude pour le rétablissement de la continuité sur 3 moulins sur le bassin du Saint-Eloi (en aval du barrage d'Arzal) sur l'UGVA.
- **Communication** : poursuite de l'Inf'Eaux des Unités de Gestion, lettres agricoles, lettre Réseau Pâturage, panneaux de communication, actions de sensibilisation...
- Poursuite de l'animation du déploiement de l'AFAFE sur le Semnon Amont en lien avec le département 35, 49 et 53 sur l'UGVE.
- Poursuite du partenariat avec les EPCI délégataires des compétences GEMA et associées sur l'UGVO et l'UGVE.
- Poursuite et renforcement du partenariat avec les syndicats d'eau potable sur les 3 Unités de Gestion.

Maintien des stratégies bocagères

En 2025, les stratégies Breizh Bocage et du Pacte de la Haie se poursuivront.

Contrats territoriaux : bientôt l'heure du bilan

2025 est la dernière année d'exécution pour les contrats 2023-2025 des UGVA et UGVO. L'UGVA clôturera sa stratégie 2021-2025, tandis que l'UGVO sera à mi-parcours. Pour l'UGVE, un avenant d'un an prolonge le contrat 2022-2024, pour couvrir l'année 2025. 2025 sera donc l'année des bilans.

Élaboration des futurs « Accords de Territoire »

Un nouveau contrat, dorénavant dénommé « Accord de Territoire » dans le 12^{ème} Programme de l'agence de l'eau Loire-Bretagne sera élaboré au cours du 2nd semestre 2025 pour la période 2026-2028 pour chaque Unité de Gestion. Sur l'UGVA, le poste d'animatrice territoriale passe à temps complet en 2025, permettant une poursuite complète des missions ainsi que la participation à la rédaction du bilan du contrat territorial et du nouvel Accord de Territoire.

Révision des annexes financières

En parallèle de la nouvelle programmation d'actions, un travail sera mené au 1^{er} semestre 2025 pour actualiser les annexes financières 2022-2025 des trois protocoles de transfert des Unités de Gestion Vilaine Aval, Est et Ouest. L'objectif est de faire valider les annexes 2026-2028 par les instances des EPCI et de l'EPTB d'ici la fin 2025, en vue d'une mise en application au 1^{er} janvier 2026.

Mission Biodiversité



Avec la désignation d'un Vice-Président à la Biodiversité, l'année 2024 marque une évolution du cadre d'intervention d'Eaux & Vilaine.

L'eau de la Vilaine, nous la gérons avec le barrage d'Arzal, la traitons pour produire de l'eau potable, la stockons avec des ouvrages. Dans les bassins-versants, nous la protégeons et lui rétablissons des écoulements variés reconstituant des lits de cours d'eau plus naturels qui réinteragissent avec d'autres milieux naturels. Rappelons toutefois que l'eau est, avant tout, source de vie que l'action publique doit favoriser en quantité, qualité et en diversité pour sauvegarder des écosystèmes, mais aussi faciliter la résilience du territoire au changement climatique. Eaux & Vilaine va mieux œuvrer à l'avenir dans ce sens, à l'appui d'une stratégie cadre « Biodiversité » qui émergera en 2025.

Patrick LE DIFFON, Vice-président d'Eaux & Vilaine en charge de la biodiversité.



Barge à queue noire © Sébastien Gauthier

Actus 2024

Création d'une Unité Biodiversité et désignation d'un Vice-Président à la biodiversité pour offrir davantage de visibilité sur les actions menées.

Perspectives 2025

Établir une stratégie Biodiversité dans tous les domaines d'activités d'Eaux & Vilaine en 2025/2026.

Natura 2000 : Baie-Estuaire & Marais de Vilaine

Natura 2000 est une politique européenne qui vise à **stopper la perte de la biodiversité** en identifiant des responsabilités biologiques sur certains territoires (« sites Natura 2000 »). **Eaux & Vilaine est à la manœuvre technique de trois de ces sites en France : Estuaire - Baie de Vilaine et Marais de Vilaine.**



Une année qui marquera les 20 ans du comité de pilotage Natura 2000 des Marais de Vilaine avec l'organisation de 3 temps forts organisés au printemps, en été et à l'automne. Une belle occasion de remobiliser des parties prenantes de la vie du site et de donner de la visibilité aux initiatives locales et aux missions de Eaux & Vilaine.

Fabrice SANCHEZ, Président du COPIL
Natura 2000 Marais de Vilaine



Nous poursuivons la mise en œuvre du Document d'Objectifs avec un travail coopératif renforcé avec l'OFB et des partenaires du territoire. Une année jalonnée aussi de rencontres importantes sur le site de l'Estuaire de Vilaine comme l'accueil des élus Natura 2000 de Bretagne et celui des présidents de CLE de Bretagne. Les Journées Relais de l'Eau ont offert une visibilité des actions Natura 2000 de l'Estuaire aux Marais de Vilaine. La visite des marais sur Pénestin avec des élus Bretons a valorisé une restauration de milieux rares et déterminants pour l'accueil de nombreux oiseaux qui fréquentent le littoral.

Régine ROSSET, Présidente du COPIL
Natura 2000 Estuaire et Baie de Vilaine

MISSIONS

- Animation des comités de pilotage et de leur bureau.
- Accompagnement de porteurs de projets publics et privés concernés par le site pour éviter de porter atteinte à des espèces et milieux patrimoniaux.
- Organisation d'actions de sensibilisation sur la biodiversité en partenariat avec des collectivités et associations.
- Animation du Programme Agro-Environnemental pour l'engagement de MAEC Biodiversité.
- Portage ou coordination de programmes d'interventions en faveur d'espèces et de milieux rares.
- Acquisition de connaissances et organisation de suivis d'espèces et de milieux d'intérêt communautaire.

CHIFFRES CLÉS



Principaux milieux de référence : vasières, récifs, herbiers marins, prés-salés, prairies humides des eaux douces et saumâtres, boisements, milieux aquatiques, abords de cours d'eau et chemins d'eau en marais.

Principales espèces cibles : oiseaux migrateurs et oiseaux nicheurs, loutre d'Europe, chauves-souris, libellules, pique-prune, poissons migrateurs, poissons d'eau douce.

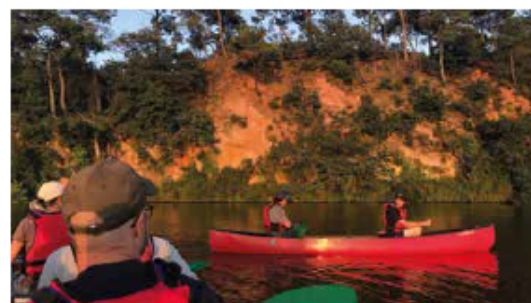
Actus 2024

Animation de 12 temps forts !

- **3 comités de pilotage** : 2 sur Baie-Estuaire de Vilaine et 1 pour les Marais de Vilaine
- **3 temps forts** pour fêter les 20 ans de Natura 2000 Marais de Vilaine
- **4 Journées Relais de l'Eau** : 2 dans l'Estuaire et 2 dans les Marais de Vilaine
- **2 rencontres importantes** : les élus Natura 2000 de Bretagne et les élus de CLE de Bretagne

Les Journées Relais de l'Eau

En partenariat avec l'ANEB et le Club de Canoë-Kayak de Redon, **Eaux & Vilaine a organisé 4 excursions** en canoë dans le site des Marais de Vilaine et en kayak dans le site de l'Estuaire de Vilaine, dans l'idée de croiser des regards et des savoirs avec des élus locaux et autres parties prenantes des territoires.



Journée Relais de l'Eau, juillet 2024



Les temps forts des 20 ans Natura 2000 Marais de Vilaine

Eaux & Vilaine a célébré ses 20 ans d'animation du site des Marais de Vilaine avec 3 événements impliquant 20 intervenants de structures partenaires :

- **Printemps** : Un événement illustrant l'éveil de la vie des marais.
- **Été** : Une rencontre à la Ferme des 7 Chemins à Plessé, mettant en valeur le travail des éleveurs d'herbivores pour la conservation des prairies naturelles, des haies et des bords de cours d'eau.
- **Automne** : Un rassemblement au site classé de Corbinières à Langon, axé sur la période de reproduction des chauves-souris et les caractéristiques de ces mammifères volants.



Temps forts des 20 ans Natura 2000 Marais de Vilaine

Les Rencontres Régionales des élus de COPIL Natura 2000 et des élus de CLE de Bretagne



Rencontres Régionales des élus du COPIL Natura 2000

- **Rencontre régionale des élus Natura 2000 :** organisée le 19 novembre à Nivillac, elle a réuni les présidents de Comités de pilotage et les référents techniques des sites. Une visite de terrain a eu lieu sur le site de l'estuaire de la Vilaine à Pénestin avec nos partenaires.
- **Rencontre annuelle des Présidents de CLE :** tenue le 11 octobre à Muzillac, l'occasion pour Eaux & Vilaine de présenter la démarche Natura 2000 lors d'une visite terrain vers Ambon.

Portage de chantiers de lutte contre le *Baccharis* sur des marais littoraux

Avec l'appui financier du Fonds Vert, des chantiers ont été organisés et animés en partenariat avec des entreprises, dont l'une utilisant la **traction équin** ; des **citoyens bénévoles** et des **élèves de l'ISSAT** de Redon.

Mise en œuvre d'un dialogue territorial novateur avec la coopération du Syndicat Chère-Don-Isac

Eaux & Vilaine et le Syndicat Chère-Don-Isac ont confié à l'agence Camille Alfada une démarche de concertation innovante sur les marais de l'Isac, visant à définir un règlement d'eau pour le vannage de l'Isac. **Un tribunal fictif du vannage de l'Isac a été organisé, mettant en scène des acteurs locaux.** Cette séance a mobilisé **une 50^{ème} de participants** et a permis de communiquer sur la complexité du contexte hydrologique, l'évolution des usages anthropiques et les enjeux. Une initiative efficace pour engager le dialogue avec les acteurs locaux.



Procès fictif du vannage de l'Isac, octobre 2024

Perspectives 2025

- Poursuivre l'accompagnement des agriculteurs dans des engagements contractuels de type MAEC.
- Mener des suivis naturalistes avec l'appui d'un agent en apprentissage.
- Faire évoluer les périmètres Natura 2000.

Connaissance & expertises Biodiversité

Eaux & Vilaine mène des programmes intégrant des **expertises sur les poissons migrateurs et les espèces invasives**, et le suivi et **collecte de données** sur le terrain pour **améliorer la connaissance des espèces**. Ce travail permet notamment de répondre aux **objectifs des Directives Habitats-Faune-Flore et Oiseaux**, qui encadrent la politique Natura 2000.



Suivi des poissons migrateurs, barrage d'Arzal (56)

Poissons migrateurs

La **Vilaine** joue un **rôle stratégique** dans la **conservation des poissons migrateurs** de par sa situation sur la façade atlantique. Au barrage d'Arzal, des **aménagements** permettent d'**évaluer le nombre de poissons franchissant l'ouvrage** par catégorie d'espèce via le piégeage en vivier, l'enregistrement par sonar et le vidéo-comptage. Pour estimer la répartition de l'anguille sur le bassin, Eaux & Vilaine réalise des **pêches électriques** avec l'Office Français de la Biodiversité.

Eaux & Vilaine contribue aussi au **développement de la connaissance sur les poissons migrateurs** à différents niveaux : **régional, national ou européen**. L'Unité Biodiversité contribue au **développement et à la maintenance d'outils numériques**, tels que des modèles statistiques, des bases de données et des interfaces graphiques.

CHIFFRES CLÉS

▲ **772**
lamproies
marines
(1 871 en 2023)

▲ **381**
aloses
(538 en 2023)

1 saumon
atlantique (en
moyenne 12 par an
depuis 1996)

➡ **401** kg de
civelles, soit 1.1 million
8^{ème} plus forte migration
sur 29 ans de suivi sans
pour autant atteindre
des chiffres rassurants
pour l'espèce

➡ **26 000**
anguilles jaunes
12^{ème} plus forte migration
sur 29 ans de suivi sans
pour autant atteindre
des chiffres rassurants
pour l'espèce

Implication dans un programme de recherche à l'échelle du bassin Loire-Bretagne

Eaux & Vilaine poursuit le travail du programme « MONTEPOMI DEVALPOMI » pour **mieux connaître les effets des barrages sur le saumon, alose, lamproie marine et anguille, lors des migrations à la montée et à la descente**. En collaboration avec Bretagne Grands Migrateurs et Loire Grands Migrateurs, et avec l'aide de trois stagiaires, Eaux & Vilaine a élaboré des programmes pour évaluer ces effets en utilisant des modèles statistiques à l'échelle Loire-Bretagne.

Participation au groupe de travail international sur l'anguille (WGEEL) et sur l'évaluation des plans de gestion des états membres

Sommes-nous sur la bonne voie pour restaurer le stock d'anguille ? Eaux & Vilaine a travaillé sur l'évaluation des plans de gestion des états membres, le rapport final sera rendu en avril 2025.



Nouvelle rampe à anguilles, barrage d'Arzal (56)



Suivi des récifs Hermelles

Connaissances

CHIFFRES CLÉS

▲ 81 000
mulets, contre 600 000
en 2015 (en moyenne 320
000 mulets/an depuis
2013)

211 données faune
et **25** données flore
viennent enrichir la base
de données naturalistes
d'Eaux & Vilaine

Organisation de suivis d'oiseaux hivernants sur l'Estuaire de Vilaine et d'oiseaux nicheurs dans les Marais de Vilaine

En partenariat avec l'Office Français de la Biodiversité, Eaux & Vilaine initie en 2024-2025 un **protocole de suivi** pour mieux connaître la fréquentation des vasières de l'estuaire par des oiseaux en halte migratoire, et des prairies des marais pour la nidification.

Autres espèces

CHIFFRES CLÉS

37
espèces
différentes

18 700
individus dénombrés
en janvier 2024
en baie de Vilaine
(comptage Wetlands)

2 800
oiseaux
hivernants
variables en
décembre
2024

Portage du suivi de récifs d'hermelles

En régie et en partenariat avec l'IFREMER, Eaux & Vilaine a mis en place un protocole de suivi des constructions produites par les vers marins appelés "hermelles" sur le littoral des communes de Damgan et de Pénestin. Ces récifs, formés par les hermelles, sont des réservoirs de biodiversité exceptionnels.

Poursuite de l'évaluation des habitats du site N2000 Marais de Vilaine initiée en 2023

En 2024, 207 ha d'habitat évalués sur les marais de Rieux, avec hélas le **constat d'un net recul de l'habitat d'Intérêt Communautaire « prairie sub-halophile »**.

Espèces invasives

La progression de ces espèces constitue une des causes importantes de la perte de la biodiversité, en particulier dans les milieux aquatiques et humides, c'est pourquoi **Eaux & Vilaine** recueille et analyse des données pour améliorer la connaissance sur le bassin de la Vilaine et proposer ou mener des interventions.

Eaux & Vilaine participe aussi au partage d'expérience à différentes échelles : Bassin Loire Bretagne, Région Pays de la Loire et échelle locale.

CHIFFRES CLÉS

+ 10 journées d'arrachage de **Baccharis** sur l'estuaire de Vilaine financées par le Fonds vert

5 journées d'arrachage manuel de **jussie** sur la Vilaine, entre Redon et Arzal.

+ 6 assistances techniques pour l'inventaire et la lutte : la jussie au Lac au Duc, à l'étang de Marcillé-Robert et en prairie de Vilaine ; la crassule de Helms à Plélan-Le-Grand.



Baccharis en estuaire de Vilaine

Perspectives 2025

Programmation de travaux

Dans le cadre des travaux du confortement des gabions, **une nouvelle rampe à anguilles viendra équiper l'aval du gabion pour augmenter l'efficacité de la passe.** Afin d'éviter le braconnage en aval de la passe, des grilles seront posées sur le pourtour de la poutre de couronnement des gabions.



Nouvelle rampe à anguilles

Poursuite de la recherche sur l'anguille

Eaux & Vilaine est chef de file avec un institut finlandais pour un projet européen (DIASPARA) de 2 ans pour élaborer des bases de données et des modèles pour le saumon et l'anguille au niveau international.

Programme 2025-2026 : Tests de méthodes de cartographie des Habitats naturels sur les sites N2000.

En partenariat avec le Conservatoire Botanique National de Brest et financé par la DREAL Bretagne.

Vers des engagements de programmes partenariaux avec des experts nationaux

- Eaux & Vilaine s'engage sur le **comptage mensuel des oiseaux d'eau hivernants** en baie de Vilaine avec le soutien de l'OFB.
- Lancement d'un **suivi par radio-télémétrie de la migration des lamproies marines** sur l'axe Vilaine en partenariat avec l'INRAE dans un objectif de connaissance de nouveaux sites de fraies.



Lamproie marine

La préservation de la qualité des milieux

En application de la politique de bassin versant, **Eaux & Vilaine mène des programmes relatifs à la préservation de la qualité des milieux :**

DES SOURCES À L'ESTUAIRE DE LA VILAINE

- Actualisation des inventaires des cours d'eau et accompagnement des collectivités locales pour l'inventaire des zones humides et du bocage.
- Analyse des inventaires communaux des zones humides.
- Accompagnement des maîtres d'ouvrages publics et privés dans leurs projets d'aménagement pour protéger les cours d'eau, zones humides, bocage et autres continuités écologiques.
- Soutien aux collectivités locales dans l'élaboration de leurs documents d'urbanisme.
- Mise à jour d'une base de données SIG des inventaires des cours d'eau et zones humides à l'échelle du bassin.

SUR L'ESTUAIRE DE VILAINE

- Animation du Comité d'Estuaire et de ses différentes commissions.
- Suivi de l'envasement de l'Estuaire.
- Suivis liés aux dragages réalisés en régie par l'EPTB dans l'estuaire : suivis environnementaux.
- Pilotage de la démarche de navigation durable de la Vilaine à la mer.
- Veille à la cohérence des actions transversales Terre-Mer.



Pour préserver, il est essentiel de mieux connaître. Par exemple, la connaissance des milieux humides s'améliore constamment grâce aux **inventaires communaux** réalisés par les collectivités locales ou les opérateurs GEMA. Depuis 2003, la base de données des milieux humides à l'échelle du bassin de la Vilaine est accessible via l'**application « SAGE sur mon territoire » d'Eaux & Vilaine.**

En janvier 2025, 411 inventaires répondent à un cadrage technique demandé par la CLE du SAGE Vilaine. La connaissance évoluant en permanence, **Eaux & Vilaine tient à jour et met à disposition du public les données sur les milieux humides.**

Actus 2024

Un Comité Estuaire en octobre à Arzal

En 2024, le Comité Estuaire a assuré le **rôle de comité de gestion du barrage**. À ce titre, il a présenté le **bilan de fonctionnement** du barrage pour les années 2023 et 2024, le trafic enregistré à l'écluse, ainsi que les **résultats relatifs à la qualité de la ressource en eau potable**, notamment la concentration en chlorures. La séance a également permis de présenter la **charte de navigation** ainsi que **les résultats de la campagne bathymétrique** de l'estuaire, menée tous les 5 ans.

CHIFFRES CLÉS

LIÉS À LA BATHYMÉTRIE DE L'ESTUAIRE

+ 3 millions de m ³ entre 2018 et 2023	+ 50 millions de m ³ entre 1960 et 2023	7 cm Élévation moyenne (17 cm entre 2018 et 2023)
---	--	--



Comité Estuaire, avril 2024.



Validation de la Charte de navigation

Après avoir consulté les différentes parties prenantes en 2023, la charte a été mise à jour et soumise à consultation des membres du comité estuaire pendant 2 mois en 2024. **La charte a finalement été validée lors du comité estuaire du 3 octobre.**

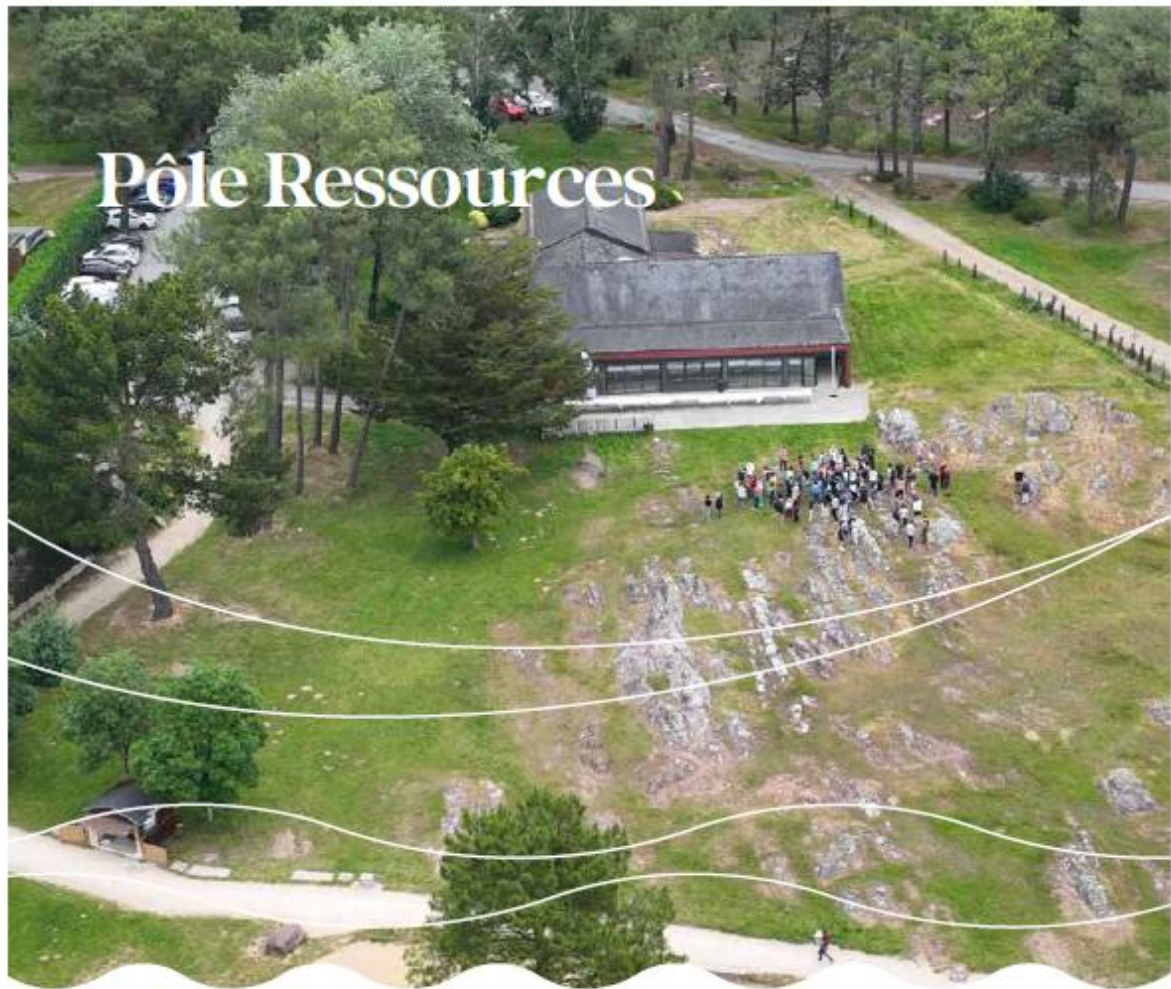
Perspectives 2025

Estuaire

- Validation de l'étude *Profils de vulnérabilité conchylicoles rive Nord Vilaine*, lancée en 2024 en lien avec l'Unité de Gestion Vilaine Aval
- Travaux du barrage d'Arzal avec prise en compte de la biodiversité

Charte de navigation durable

- Proposer un comité de pilotage de lancement de la nouvelle charte pour élaborer et prioriser les actions de la feuille de route
- Rencontrer les signataires de 2017 puis les parties prenantes non-signataires en 2017
- Mettre en œuvre le plan d'actions



Pôle Ressources



Objectif 2024 : Amplifier l'ambition de la préservation de la ressource en eau en consolidant les RH, les finances, la communication, pour mieux accompagner les équipes dans leurs missions.

Bernard LEBEAU, Vice-Président en charge des finances et des ressources humaines.

Ressources financières

COMPTE ADMINISTRATIF 2024

Les compétences d'Eaux & Vilaine sont composées de compétences obligatoires, dites « Socle » ; et de compétences « à la carte ». La présentation du Compte Administratif 2024 tient compte de cette distinction. **La dotation statutaire des départements et EPCI constituent une ressource essentielle du Budget Principal : 1 200 000 €.** La participation du Budget Annexe Eau Potable a augmenté par rapport à 2023 compte-tenu des travaux d'investissement des gabions sur le barrage d'Arzal.

Actus 2024

La mise en œuvre de la M57

Le 1^{er} janvier 2024, la collectivité a mis en place le **changement de nomenclature budgétaire et comptable de la M57 pour le budget principal.** Ce changement de nomenclature a nécessité l'adoption d'un nouveau règlement budgétaire et financier, un nouveau mode d'amortissement au prorata temporis et a permis notamment de faciliter le suivi pluriannuel des investissements avec la mise en place des AP/CP.

GEMA et compétences associées – Gestion en AE/CP

En 2024, les dépenses liées aux travaux GEMA et compétences associées ont été transférées en section de fonctionnement, pour un réalisé à hauteur de 4,5 M€. Ces travaux ont été exécutés jusqu'en 2023 et en partie sur 2024 (2,7 pour solder les dernières dépenses) en investissement en travaux pour compte de tiers.

La Chambre Régionale des Comptes des Pays de la Loire a précisé que ces travaux ne peuvent être considérés comme des investissements, car ils ne portent pas sur des biens dont l'EPTB est propriétaire.

L'établissement a mis en place des autorisations d'engagement (AE) et de crédits de paiement (CP) pour le suivi de ces dépenses en fonctionnement. Cette gestion en AE/CP conduit régulièrement à revoir l'échéancier prévisionnel en fonction de l'avancement des travaux.

A noter que les aléas climatiques, la portance des sols et les difficultés de concertation ont parfois conduit à des retards, entraînant des **ajustements dans l'échéancier** et le **report de certains crédits** vers les années suivantes.

Du changement pour l'usine d'eau potable de Vilaine Atlantique !

- **Protocole de fin de contrat de Délégation de Service Public d'Eau Potable 2009-2023.** L'année 2024 a permis de clôturer l'exécution de ce contrat avec la SEPIG. Le projet de protocole a été validé lors du Comité syndical du 13 décembre 2024 et a permis de faire ressortir un solde positif de 100 K€ en faveur d'Eaux & Vilaine.
- **Attribution du nouveau contrat de concession du service de production et de transport d'eau potable à la société Suez** pour une durée de 8 ans (2024-2031) à compter du 1^{er} janvier 2024

Poursuite de la structuration de la fonction financière de l'établissement

La fonction financière de l'établissement démarrée en 2023, s'est poursuivie en 2024 par la **délégation des fonctions comptables courantes auprès des gestionnaires administratives** et un **recentrage du pilotage par le service Finances**.

Perspectives 2025

Une prospective financière 2026-2030

Compte-tenu des restrictions budgétaires annoncées au niveau national, ainsi que des projets d'investissement importants prévus dans le cadre du Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI), Eaux & Vilaine a souhaité lancer une nouvelle prospective financière 2026-2030. En effet, les recettes de l'établissement dépendent principalement des contributions des EPCI membres, Régions et Départements ainsi que des subventions des différents partenaires dont l'agence de l'eau Loire-Bretagne en majeure partie.

Le chantier sur la prospective a démarré en septembre 2024 avec le consultant Grant Thornton et se terminera au printemps 2025. Un comité de pilotage a été mis en place afin de valider les différents scénarios.

Le Budget Primitif 2025

Le Comité syndical a voté le budget primitif 2025 en décembre 2024. Le budget est constitué d'un budget principal et d'un budget annexe Eau Potable, lequel se rapporte à l'exploitation et à la production d'eau Potable.

- **Les dépenses sont encore impactées en 2025** par l'inflation, les mesures salariales décidées par l'Etat ;

- **Des travaux d'investissements importants** sur le barrage d'Arzal commencés en 2024 et **qui vont se poursuivre en 2025** ;
- La poursuite de la **montée en puissance des actions GEMA et des compétences associées**.

Des chiffres clés

- **47,8 M€ de budget total** consolidé en légère baisse de 1,2 M€ par rapport à 2024
- **+8,63% de dépenses de fonctionnement et -10,7% de dépenses d'investissement** par rapport à 2024 dû au transfert des dépenses GEMA vers la section de fonctionnement
- Une stabilité des crédits sur le budget principal et **une baisse de 7,2% sur le budget annexe Eau Potable**

Des chantiers en cours

- Rédaction des **futures annexes financières** des protocoles avec les EPCI
- Poursuite de la **structuration de la fonction financière** de l'établissement



Sous le pilotage de la mission **Études & digitalisation des processus**

- **Diagnostic pour évaluer les besoins en termes de reporting financiers et proposer des pistes d'évolution** : acquisition d'une solution permettant d'extraire, de retraiter et de consolider les données pour une analyse et des rapports approfondis, acquisition d'un nouveau logiciel finance ou ajout de fonctionnalité additionnelle permettant de répondre à ces besoins...

Budget Principal

DÉPENSES

20 385 000 €

Socle

Administration générale	854 K€
Ouvrages	6 258 K€
SAGE Vilaine	646 K€
Natura 2000	15 K€
Politique Animation de bassin	714 K€
Prévention Inondations	259 K€
Dette	455 K€

Carte

11 184 K€ dont :
GEMA
10 086 K€
PI
1 098 K€



> Détail des dépenses liées aux compétences socle.



Socle

8 338 K€ dont :	
Administration générale	854 K€
Ouvrages Vilaine Aval	5 679 K€
Ouvrages Vilaine Amont	579 K€
SAGE Vilaine	634 K€
Natura 2000	15 K€
Bathymétrie	12 K€
Politique Animation de bassin	306 K€
Prévention Inondations	259 K€

RECETTES

23 700 000 €

Socle

Contributions des adhérents	1 200 K€
Subventions	1 518 K€
Participation Budget Eau Potable	3 473 K€
FCTVA	228 K€
Excédents reportés	4 928 K€



Carte

12 353 K€, dont
Contributions des adhérents
4 538 K€
Subventions
7 815 K€

> Détail des subventions liées aux compétences socle.

Total subventions

9 333 K€ dont :

Agence de l'eau Loire-Bretagne	6 425 K€
Départements 35/56/44	1 806 K€
Régions Bretagne et Pays-de-la-Loire	1 093 K€
Fonds Européen	9 K€



Budget Eau Potable

DÉPENSES

15 612 000 €

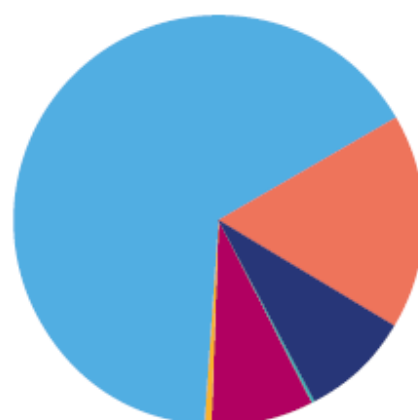
Versement au BP charges à caractère général	3 473 K€
Charges de fonctionnement	6 619 K€
Redevance Agence de l'Eau	672 K€
Redevance hydraulique Région Bretagne	230 K€
Investissements	2 563 K€
Travaux Usine Vilaine Atlantique	1 216 K€
Dette	839 K€



RECETTES

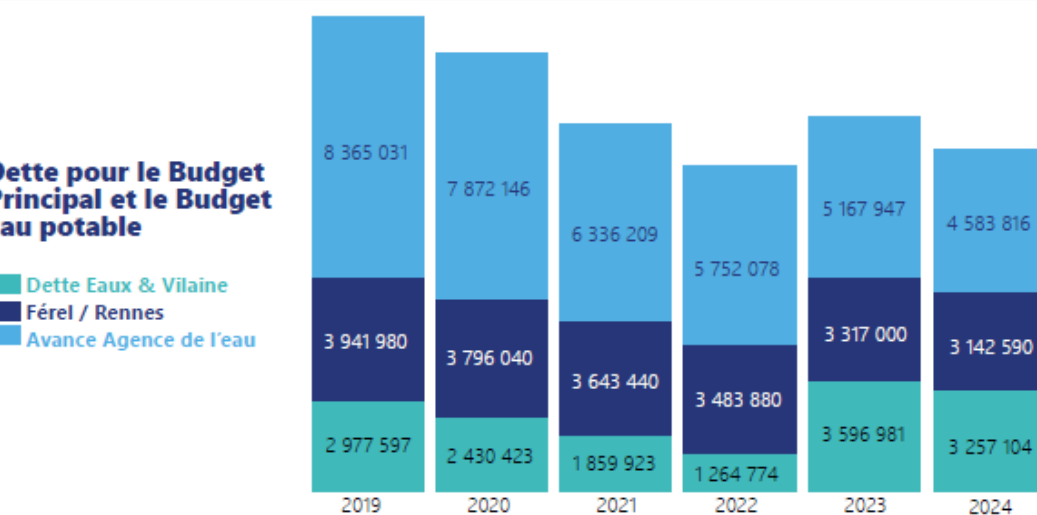
19 413 000 €

Excédent reporté	1 715 K€
Capitalisation	3 271 K€
Redevances Concessionnaire Eau	12 742 K€
Locations - Subventions	105 K€
Sortie actif TVA	1 578 K€
FCTVA	1,6 K€



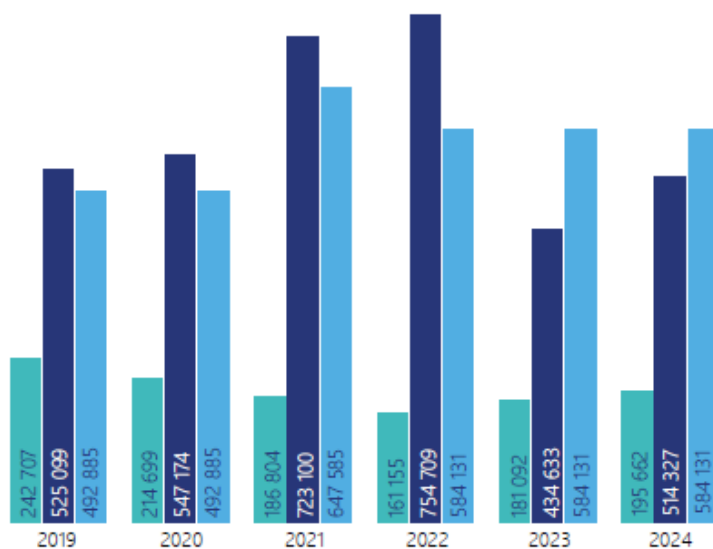
Dette pour le Budget Principal et le Budget Eau potable

■ Dette Eaux & Vilaine
■ Férel / Rennes
■ Avance Agence de l'eau



Coût de la dette

■ Intérêts
■ Amortissement
■ Avance



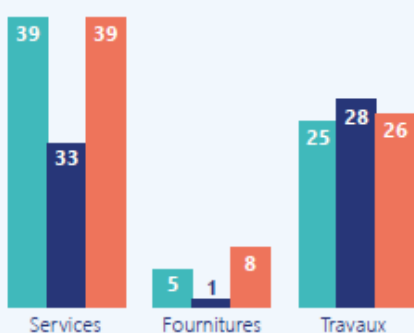
Les remboursements de dette sont composés pour moitié de remboursement d'avance à l'agence de l'eau Loire-Bretagne, ne générant pas d'intérêts, ce qui limite le coût de la dette de l'EPTB Eaux & Vilaine

Marchés publics

CHIFFRES CLÉS

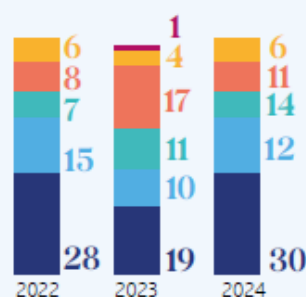
Consultations par nature

■ 2022 ■ 2023 ■ 2024



Étude des consultations selon les seuils de procédure.

■ < 40 k€ HT
 ■ Entre 40 K€ HT et 90 k€ HT
 ■ Entre 90 K€ HT et 150 k€ HT
 ■ Entre 150 K€ HT et les seuils de procédures formalisées
 ■ Procédures formalisées
 ■ Contrat de concession



En 2024 : 11 consultations de plus, par rapport à 2023 et 9 consultations de plus, par rapport à 2022.

Actus 2024

- Lancement du premier appel d'offres mutualisé entre les 3 unités de gestion pour les travaux de restauration des milieux aquatiques.
- Rédaction d'un guide interne de la commande publique.
- Développement des activités de conseil et d'assistance auprès des services opérationnels.

Perspectives 2025

- Consultation pour les travaux de réalisation d'un dispositif anti-salinité à l'écluse du barrage d'Arzal.
- Développement de la mutualisation des marchés entre les services.
- Réunions d'information sur l'actualité des marchés publics auprès des équipes.
- Développement des clauses et critères liés au développement durable dans les consultations.

Administration générale



MISSIONS

- Coordination des Instances
- Secrétariat des élus
- Secrétariat de Direction
- Gestion administrative du pôle Ressources, Cellule d'animation Politique de Bassin et Unité Biodiversité
- Accueil
- Gestion des assurances
- Assistance juridique
- Gestion logistique (flotte véhicule, patrimoine bâti et non bâti, matériel et mobilier)

Actus 2024

- Mise en place d'un **marché avec la Société SCA** pour bénéficier de **prix préférentiels pour les fournitures administratives** notamment.
- **Déploiement progressif du module 3P** qui recense les **conventions et contrats de l'établissement**.
- Etat des lieux des **abonnements** de l'établissement.

Perspectives 2025

- **Changement de siège juridique.**
- Mise en place d'une **prestation d'assistance juridique.**
- Elections 2026 : **préparation de l'accueil des nouveaux élus à l'horizon 2026** (mise à jour des documents, etc...).
- Mise à jour de **méthodologies et processus** : gestion logistique, mise en œuvre des délibérations, etc.

Ressources humaines

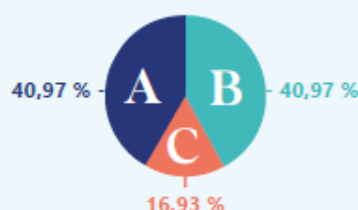
CHIFFRES CLÉS

113 agents
au 31 décembre 2024,
dont 50 femmes et 63 hommes.

Des effectifs jeunes : **48.67 %**
des agents ont - de 40 ans

39.63 ans
Moyenne d'âge des agents (chiffre
constant entre 2023 et 2024).

Proportion par catégorie



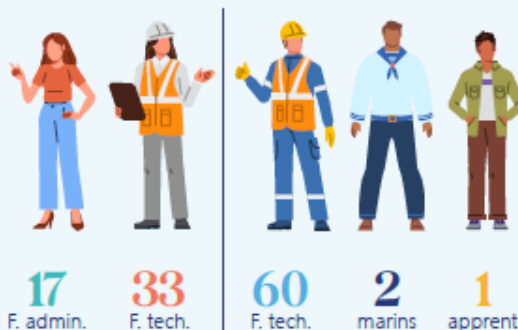
Proportion par statut

- 51 titulaires / stagiaires ;
- 28 contractuels sur emploi permanent ;
- 31 contractuels sur emploi non-permanent (contrats de projets) ;
- 2 inscrits maritimes en CDI ;
- 1 apprenti.

Il y a donc plus d'agents contractuels que d'agents titulaires / stagiaires et cette tendance s'est poursuivie en 2024.

Répartition Femme / Homme par filière

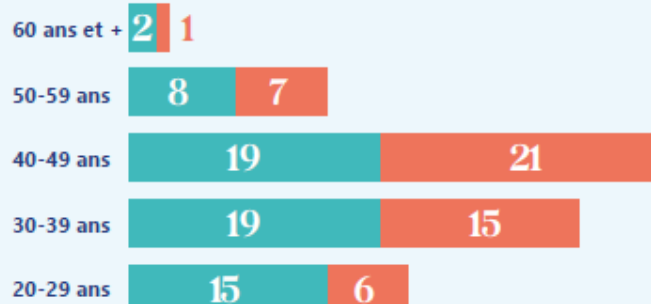
Les femmes, bien qu'également présentes au sein de la filière technique, composent exclusivement la filière administrative qui ne comprend aucun homme.



Pyramide des âges

Agents au 31 décembre 2024

Hommes
Femmes

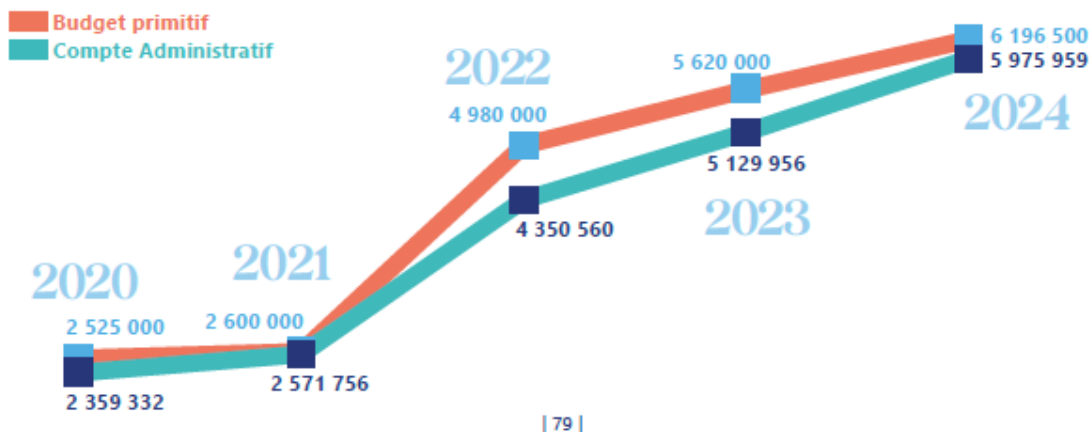


Masse salariale

La différence entre le prévisionnel et le réalisé s'est réduite en 2024.

L'écart restant s'explique par les **difficultés de recrutements** rencontrées sur les métiers de la fonction publique territoriale et **qui n'ont pas permis de pourvoir l'ensemble des emplois** selon les prévisions d'embauche.

Il y a une croissance de 16,5 % entre le réalisé 2023 et celui de 2024. Cette croissance est liée à la prise en compte d'une **année pleine de rémunération** pour les agents arrivés au cours de l'année 2023 et le **recrutement d'agents** en 2024, la **revalorisation du RIFSEEP** en novembre 2023 impactant une année complète en 2024, le versement de l'**indemnité télétravail** et le versement de la **prime Pouvoir d'achat** au 1^{er} semestre 2024 pour tenir compte de l'inflation.



Actus 2024

RESSOURCES HUMAINES

- Revalorisation indiciaire au 1^{er} janvier 2024
- Mise en place d'une cellule d'écoute
- Mise en place d'un contrat de groupe pour la prévoyance
- Versement de la prime *Pouvoir d'achat*
- Mise à jour des dossiers agents auprès du CDG 44

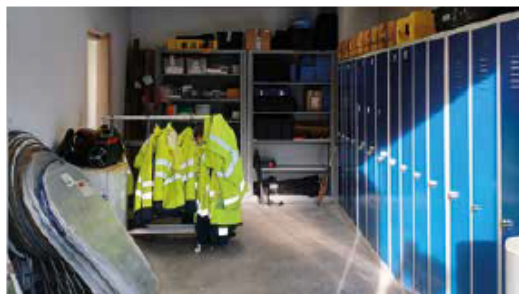
PRÉVENTION

Structuration / Organisation

- Mise en œuvre de la nouvelle organisation entre les assistants de prévention et le conseiller de prévention
- Rédaction des lettres de cadrages pour les Assistants de Prévention et le Conseiller Prévention
- Organisation d'une journée réseau environnemental avec le réseau prévention du CDG 44
- Déménagement des nouveaux locaux de l'UGVO.

Aménagement et gestion des locaux

- Recherche de locaux pour l'Unité de Gestion Vilaine Ouest et son déménagement en décembre 2024
- Recherche de locaux pour l'Unité de Gestion Vilaine Est



Nouveaux locaux de l'Unité de Gestion Vilaine Ouest, à Pacé (35)



Sous le pilotage de la mission **Études & digitalisation des processus**

- Mise en œuvre d'un nouveau logiciel SIRH et déploiement des 2 premiers modules (paie et gestion administrative) ;
- Mise en œuvre d'un logiciel de gestion des temps et des activités « Temp'Eaux » et déploiement des 2 premiers modules auprès des agents de l'ensemble de la collectivité.

Conditions de travail

- Poursuite du déploiement des bureaux ergonomiques
- Poursuite du renouvellement de la flotte automobile
- Mise à jour du Document Unique
- Mise à jour des besoins en matière d'Équipements de Protection Individuels (EPI)
- Mise en place du plan d'action d'équipements individuels de flottabilités

Prévention des risques

- Mise en place d'un plan de formation sécurité
- Accueil sécurité des nouveaux agents
- Plan d'actions d'accueil des stagiaires
- Plan de prévention Leptospirose et Tique
- Mise à jour de la procédure de consignation électrique ouvrage
- Plan d'action de sécurisation des travaux en hauteur au barrage d'Arzal

Perspectives 2025

RESSOURCES HUMAINES

Outils RH

- Déploiement du module gestion activités au sein du logiciel de gestion des temps
- Poursuite du déploiement du logiciel métier dédié aux ressources humaines
- Reprise des carrières des agents au sein du logiciel de ressources humaines
- Formalisation et partage de procédures RH
- Mise à jour du règlement relatif au temps de travail

Conditions de travail

- Évolution de la participation à la mutuelle
- Bilan annuel du télétravail
- Étude sur la mise en place du forfait mobilités durables

Formation et communication

- Mise en place d'une formation pluriannuelle en intra à destination de l'encadrement
- Animation de points sur des thématiques RH ciblées tout au long de l'année sur les différents sites d'Eaux & Vilaine, ainsi que des informations flash en visio

Changement organisationnel

- Participation à la mise en œuvre du changement de siège juridique : volet RH



Sous le pilotage de la mission **Études & digitalisation des processus**

- **Mise en œuvre et déploiement du module Gestion des activités pour les besoins des services et du management**, permettant d'évaluer la charge sur les projets, missions, activités et d'effectuer des reporting auprès de la direction d'Eaux & Vilaine et des financeurs.

PRÉVENTION

Prévention des risques et sécurité

- Mise à jour du Document unique
- Mise en œuvre du plan d'actions d'équipements individuels de flottabilité
- Mise en œuvre du plan d'actions de sécurisation des travaux en hauteurs au barrage d'Arzal
- Mise en œuvre d'un projet 5S à La Roche-Bernard et au barrage d'Arzal
- Mise en œuvre d'une journée Prévention dédiée à l'encadrement
- Mise en œuvre du plan d'actions d'accueil des stagiaires (car aspect sécurité et accueil des stagiaires)
- Mise en œuvre du nouveau marché EPI (Équipements de Protection Individuelle)
- Mise en œuvre de nouvelles bouées de sauvetage au barrage d'Arzal
- Mise en place de journée prévention pour les agents
- Mise en œuvre et suite des formations au 1^{er} secours
- Continuité de la mise en œuvre des formations sécurité
- Mise en œuvre d'un atelier de sensibilisation sur les risques professionnels auprès des encadrants, animé par le CDG 44

Conditions de travail

- Poursuite du renouvellement de la flotte automobile
- Poursuite du déploiement des bureaux ergonomiques sur les derniers sites

Projets organisationnels

- Mise en œuvre du PAPRIACT 2025
- Mise en place de journées « Vis ma Vie »

Systèmes d'information

Actus 2024

SYSTÈME D'INFORMATION

(Re)Création de l'Unité Système d'information avec l'arrivée au dernier trimestre 2024 d'un **nouveau responsable de l'Unité Système d'Information**.

Etat des lieux

Un état des lieux du SI a été réalisé. Il va permettre de prioriser les actions à réaliser pour l'année 2025 et suivantes. Cet état des lieux a également montré que des actions immédiates étaient nécessaires, notamment pour le **renforcement de la sécurité du SI**. Ces actions ont été initiées en cette fin 2024 avec des résultats sensibles et rapides. Elles se poursuivront sur 2025.

Exécution du Schéma Directeur des Systèmes d'Information

Sur la base du Schéma Directeur, des actions sont déjà prévues pour 2025 dont :

- La réalisation d'économies de fonctionnement du SI
- La mise à jour de la partie équipements réseau et l'amélioration des liens de communication internet/intersites
- La poursuite de la mise en place d'outils de gestion en support pour la réalisation des missions.

Déploiement d'un outil de gestion des temps et des activités



L'objectif annoncé de **mise en place d'un outil de gestion des temps** a été réalisé en 2024. Ce projet piloté par le Chef de projets Études et digitalisation des processus a associé de nombreux acteurs au sein des équipes de l'établissement (ressources humaines, système d'information, représentants du personnel, agents utilisateurs, encadrement et direction) qui ont tous collaboré à la réussite de ce projet.

DIGITALISATION DE L'ÉTABLISSEMENT

Les agents disposent d'un ensemble de moyens matériels et logiciels montrant un bon niveau de digitalisation de l'établissement.

120 ordinateurs et 110 téléphones mobiles, des outils de collaboration, des logiciels métiers RH, comptabilité, marchés, système d'information géographique (SIG).

Pour le SIG particulièrement, **une équipe experte vient en appui des métiers terrain pour proposer des outils permettant aux équipes une meilleure efficacité et une collecte cohérente et homogène des données**.

Le savoir de l'établissement est également capitalisé grâce à des **moyens de partage d'informations projet** et également les procédures et modes opératoires via un **wiki interne**. L'équipe SI pilote au quotidien cet ensemble de moyens pour assurer leur meilleure disponibilité.

Sous le pilotage de la mission **Études & digitalisation des processus**

- **Déploiement du module de ticketing de GLPI** permettant aux services de faire leurs demandes informatique (poste de travail, demande d'accès logiciel, création de compte, ...)
- **Organisation et mise en place de l'interopérabilité** (échanges de données) **entre les logiciels/applications** (SIRH, GTA, Outlook) pour éviter la saisie de données en doublon

Perspectives 2025

SYSTÈME D'INFORMATION

Structuration d'une unité dédiée aux systèmes d'information

En plus du responsable SI, **le recrutement d'un technicien SI en renfort est attendu pour 2025**. Internaliser les ressources et les compétences est un choix stratégique de l'établissement dont le but est d'**améliorer la qualité intrinsèque du SI et le service apporté aux agents, notamment sur la rapidité d'exécution et de résolution des problèmes**. Cette approche a également pour objectif de réaliser des économies significatives sur la prestation, le matériel et les licences par des choix techniques et technologiques mieux maîtrisés.

RÉSEAU

Vers une évolution de l'infrastructure/réseau

Même si le SI n'est qu'une part des moyens mis à disposition aux agents pour la réalisation de leurs missions, il en est une part importante, le socle même de la collaboration, des échanges et des moyens techniques.

Il est donc essentiel de **faire évoluer la qualité du SI pour la bonne réalisation des missions des équipes de l'établissement sans augmenter les coûts** et en recherchant de potentielles économies.

2025 verra une **amélioration significative sur la partie réseau de communication**, ce qui ouvrira également des perspectives pour améliorer l'organisation des données et renforcer la sécurité du SI.

OUTILS MÉTIERS

L'accompagnement à la digitalisation de l'établissement

La taille et l'organisation de l'établissement ainsi que ses missions nécessitent une **forte digitalisation** avec la mise en place de **nouveaux outils**, les systèmes d'information doivent accompagner les projets fonctionnels des services en 2025 en communication (nouvel Intranet), pour la gestion des ouvrages liées à la protection des inondations ou multi-usages et le développement du centre de ressources.

Communication



2024 aura principalement été marquée par un travail de collaboration intense avec la presse écrite. Faire référencer Eaux & Vilaine comme acteur principal était un objectif d'année. Ce défi a été relevé. La notoriété de notre EPTB est spontanée aujourd'hui. L'expertise du service communication contribue au rayonnement de l'EPTB, permettant ainsi de relayer, de manière hebdomadaire, les différentes actions des agents d'Eaux & Vilaine, quel que soit le secteur d'activité. C'est une belle victoire. Afin d'optimiser l'accessibilité et l'expérience des utilisateurs, l'élaboration du site internet a constitué un autre axe majeur de travail du service.

Aude DE LA VERGNE, Vice-Présidente en charge de la Communication.

Actus 2024

STRATÉGIE

Mise en œuvre d'une 2^{ème} feuille de route et structuration du service communication

Les années 2022 et 2023 ont marqué le lancement d'une dynamique de communication, concrétisée par la **production de premiers supports print**, la **mise en place de publications régulières** et le **développement progressif de supports numériques**. Parallèlement, **les relations presse, assurées en régie**, accompagnent cette montée en puissance.

Dans la continuité de cette dynamique, et afin de soutenir les objectifs fixés dans la feuille de route 2024, une gestionnaire communication a été recrutée. **Le service communication entre ainsi dans une phase de structuration plus affirmée.**

COMMUNICATION EXTERNE

Consolidation des actions de communication existantes

En 2024, la mission communication s'est poursuivie et intensifiée, avec pour fil conducteur les objectifs définis dans la feuille de route.

Politique de l'eau : la valorisation des actions structurantes d'Eaux & Vilaine a été poursuivie via l'édition régulière du Flash Inf'Eaux à l'issue des comités syndicaux, accompagné de points presse en amont.

Événements / Relations Presse : la participation d'Eaux & Vilaine à plusieurs événements clés, a consolidé sa présence institutionnelle, notamment lors du Carrefour des Gestions Locales de l'Eau, aux Rencontres de la Vilaine 2024, et pour la première fois en 2024, au Congrès de l'ASTEE. La stratégie de relations presse, recentrée en interne, a permis d'amplifier la couverture médiatique des projets, notamment lors de l'inauguration de l'Aqueduc Vilaine Atlantique en partenariat avec le SMG 35.



Inauguration de l'Aqueduc Vilaine Atlantique, juin 2024

Support de communication : plusieurs supports de communication institutionnelle ont vu le jour : le rapport d'activités 2023, ainsi que d'autres supports print et numériques (Naviguer en Vilaine - Le guide pratique 2025, le film de promotion du projet de l'écluse anti-salinité). Une attention particulière a été portée à la valorisation des missions de l'Unité Biodiversité dans le cadre des 20 ans du site Natura 2000 Marais de Vilaine, jusqu'alors peu relayées. Les newsletters Inf'Eaux des Unités de Gestion ont été maintenues et des capsules vidéo locales ont été produites pour renforcer la visibilité territoriale des actions. L'animation des réseaux sociaux s'est poursuivie de manière active.



WEB

Un nouveau site Internet en ligne !

Projet phare du service communication d'Eaux & Vilaine en 2024, **un nouveau site web a été conçu et mis en ligne en décembre 2024**. Le projet a suivi plusieurs étapes clés : analyse des besoins, refonte graphique, intégration de contenus et phases de tests. Une attention particulière a été portée à la **compatibilité mobile** et à l'**accessibilité numérique**. L'audit de conformité mené par Inovagora indique que 90 % des critères du Référentiel général d'amélioration de l'accessibilité (RGAA) ont été respectés.

Le lancement du site a confirmé tout son intérêt, en coïncidant notamment avec les crues de janvier 2025, qui ont nécessité une communication régulière. Le site a alors enregistré un pic de fréquentation, atteignant 22 600 visiteurs au cours du mois.



Sous le pilotage de la mission **Études & digitalisation des processus**

- **Accompagnement initial** au cadrage du projet de refonte du site internet, à la **recherche d'une AMO et au choix du prestataire** pour les besoins du service communication

Perspectives 2025

COMMUNICATION EXTERNE

Poursuite et animation des actions de communication externes existantes, ainsi que des nouveaux outils

Expérimentation d'un outil en ligne pour la création de newsletters

Le *Flash Inf'Eaux* (publié après chaque Comité syndical) et les *Inf'Eaux* des Unités de Gestion, actuellement envoyés en PDF par mail, pourraient être diffusés via une plateforme de newsletters en ligne. Cette solution faciliterait l'envoi à grande échelle, limiterait les spams et permettrait d'analyser les taux d'ouverture et de lecture afin d'adapter les contenus aux intérêts des lecteurs.

Mise en place d'une communication presse et numérique plus homogène à l'échelle du bassin de la Vilaine

En collaboration avec les Unités de Gestion et le Pôle d'animation de la politique de bassin, une structuration renforcée de la remontée d'informations est envisagée afin d'offrir une visibilité accrue des projets portés par Eaux & Vilaine. L'outil Sysma sera au cœur de ce dispositif facilitant la collecte des données saisies par les techniciens. Cette dynamique permettra au service communication de développer une présence médiatique locale plus forte et de valoriser les initiatives menées sur le terrain, contribuant ainsi au rayonnement d'Eaux & Vilaine sur l'ensemble du territoire.

Coordination des événements et des relations presse

Parmi les rendez-vous incontournables de l'année 2025, la cérémonie officielle de pose de la première pierre, prévue à l'automne 2025, marquera le lancement des travaux de l'écluse anti-salinité. Un événement incontournable pour les médias.

COMMUNICATION INTERNE

Bientôt un nouvel Intranet pour les 120 agents d'Eaux & Vilaine !

Dans la continuité de la refonte du site Internet en 2024, un nouvel intranet est en cours de conception pour améliorer la communication interne et centraliser les informations essentielles. Son déploiement est prévu début 2025, avec une administration des contenus assurée par le service communication, en lien avec les services du Pôle Ressources.



Journée de convivialité des agents, juin 2024





Réalisation : service communication Eaux & Vilaine.

Eaux & Vilaine
Boulevard de Bretagne - BP 11
56130 LA ROCHE-BERNARD
T. 02 99 90 88 44

TOUT SAVOIR SUR
eaux-et-vilaine.bzh



- **CC169 – RAPPORT ANNUEL DU SYNDICAT DE BASSIN DE L'ERNÉE – ANNÉE 2024**

Rapporteur : Louis Michel

I - Présentation de la décision

Le syndicat intervient pour l'aménagement et la gestion de l'eau à l'échelle du bassin versant de l'Ernée.

Il agit pour la prévention contre les inondations, l'amélioration de la qualité et de la gestion quantitative de l'eau et la gestion des milieux aquatiques.

Le rapport annuel 2024 a été adressé à Laval Agglomération, le syndicat couvre partiellement les communes de Saint-Germain-le-Fouilloux et Saint-Jean-sur-Mayenne.

Il est demandé au conseil communautaire de prendre acte de ce rapport annuel.

La commission environnement en date du 18 novembre 2024 a émis un avis favorable.

Ceci exposé,

Il vous est proposé d'adopter la délibération suivante :

N° 169/2024

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 15 DÉCEMBRE 2025

RAPPORT ANNUEL DU SYNDICAT DE BASSIN DE L'ERNÉE – ANNÉE 2024

Rapporteur : Louis Michel

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L2121-29 et L5211-1,

Considérant le rapport annuel 2024 transmis par le syndicat de l'Ernée,

Que Laval Agglomération est invitée à présenter ce rapport au conseil communautaire,

Après avis de la commission environnement,

Sur proposition du bureau communautaire,

DÉLIBÈRE

Article 1er

Le conseil communautaire prend acte du rapport annuel 2024 du syndicat de bassin de l'Ernée.

La délibération est adoptée à l'unanimité.



DEPARTEMENT DE LA MAYENNE

**SYNDICAT DE BASSIN
POUR L'AMENAGEMENT
DE LA RIVIERE «L'ERNEE»**

Parc d'activités de la Querminais

BP 28

53500 ERNEE

☎ 02 49 66 10 03

💻 syndicat.bassin.ernee@gmail.com

Contrat multithématique Colmont-Ernée (2023-2025)

Volet milieux aquatiques – Ernée
Bilan des actions 2024

Juin 2025

SOMMAIRE

<i>Introduction</i>	<i>page 3</i>
<i>Actions réalisées</i>	
Travaux de restauration de lit mineur et des berges	<i>page 4</i>
Suivis biologiques	<i>page 6</i>
Etudes	<i>page 11</i>
Communication	<i>page 12</i>
Autres actions	<i>page 14</i>
<i>Synthèse financière 2024 (actions + animation)</i>	<i>page 15</i>
<i>Perspectives 2025</i>	<i>page 15</i>
<i>Annexes</i>	<i>page 16</i>

Introduction

Le Syndicat de Bassin de l'Ernée s'est engagé dans un Contrat multithématique Colmont-Erneé signé le 16 décembre 2019.

Ce document regroupe 4 maîtres d'ouvrages des bassins de l'Ernée et de la Colmont autour d'un unique contrat couvrant la période 2023-2025 et rassemblant les volets milieux aquatiques et pollutions diffuses.

Sont ainsi signataires :

- Maîtres d'ouvrages
 - ↳ Syndicat de bassin de l'Ernée (volet milieux aquatiques > Ernée)
 - ↳ Communauté de Communes de l'Ernée (volet pollutions diffuses > Ernée)
 - ↳ Communauté de Communes du Bocage Mayennais (volet milieux aquatiques > Colmont)
 - ↳ Syndicat d'Eau du Nord Ouest Mayennais (volet pollutions diffuses > Colmont)
- Financeurs
 - ↳ Agence de l'eau Loire-Bretagne
 - ↳ Département de la Mayenne
 - ↳ Région Pays de la Loire
- Partenaires institutionnels
 - ↳ Préfecture
 - ↳ SAGE Mayenne

Pour le Syndicat, ce contrat multithématique 2023-2025 fait suite à 3 programmes : le Contrat Restauration Entretien (2008-2012), le Contrat Territorial Milieux Aquatiques (2013-2018) et le Contrat Territorial 2020-2022.

Les enjeux, objectifs et principales modalités d'intervention du contrat en cours sont présentées en annexe 1.

➔ Actions réalisées

Les réunions, rencontres et visites réalisées en 2024 et nécessaires à la mise en œuvre des actions sont détaillées en annexe 2.

Travaux de restauration de lit mineur et des berges

Ré-ouverture du ruisseau de la Querminais à Ernée



Le ruisseau de la Querminais prend sa source près du siège de la Communauté de Communes de l'Ernée. Par le passé, il a été en partie busé dans une conduite de diamètre 1200 mm pour l'exploitation agricole des terres et le développement urbain de la Zone de la Querminais.

L'aménagement réalisé a consisté en la ré-ouverture du cours d'eau sur 150 m avec création d'un nouveau lit sinueux et la pose d'une passerelle piétonne.



Ces travaux permettent de répondre à de nombreux enjeux : rôle hydraulique dans l'atténuation des crues, recharge de la nappe d'eau souterraine, filtration et amélioration de la qualité de l'eau, refuge pour la biodiversité, amélioration du paysage et du cadre de vie, etc.

Quelques photos avant et après travaux :



Avant travaux

Après travaux

Cet aménagement sera complété courant 2025 par la plantation :

- d'arbres et d'arbustes adaptés au contexte humide (aulne, frêne, saule, etc.)
- d'hélophytes (iris, salicaire, joncs, etc)

Désignation	Coût (€ TTC)	Répartition des coûts			
		Agence de l'Eau (50 %)	Conseil Départemental (20 %)	Conseil Régional (10 %)	Syndicat de bassin (20 %)
Ré-ouverture du ruisseau de la Querminais	148 183,96 €	74 091,98 €	29 636,79 €	14 818,40 €	29 636,79 €

Interventions ponctuelles en berges et lit mineur

Pour l'essentiel, ces interventions concernent les enlèvements ponctuels d'embâcles ou d'arbres couchés à la rivière, réalisés suivant les besoins et/ou opportunités, avec l'entreprise PAINCHAUD (Ernée - 53).



Embâcle retiré à Andouillé



Embâcle à enlever à Chailland

Désignation	Unité	Quantité	Coût (€ TTC)	Répartition des coûts			
				Agence de l'Eau (50 %)	Conseil Départemental (20 %)	Conseil Régional (10 %)	Syndicat de bassin (20 %)
Tracto-pelle / Pelleteuse	h	46	3 924 ,17 €	1 962,09 €	784,83 €	392,42 €	784,83 €

Suivis biologiques

Le suivi consiste à évaluer la qualité des actions de restauration et d'entretien réalisées. Il est effectué en comparaison de l'état initial et consiste à vérifier l'efficacité des travaux accomplis par rapport aux attentes.

Le Syndicat valorise les suivis réalisés sur son territoire par l'Agence de l'Eau, le Conseil Départemental et le Service Eau et Assainissement de la Communauté de Communes de l'Ernée.

Par ailleurs, dans le cadre du programme 2023-2025, des suivis sont programmés avant et après travaux sur les secteurs de restauration de lit mineur de cours d'eau. Aussi, cette année ces actions ont été réalisées après les travaux de restauration morphologique réalisés en 2021 à Ernée sur le site de Vahais (rivière l'Ernée – remise en fond de vallée sur 225 ml)

L'analyse suivante fait état des comparatifs de suivis réalisés avant travaux et 3 ans après leur réalisation.

Diatomées

Indice IBD	Classe de qualité biologique	Caractéristiques
17 < IBD < 20	Très bonne	Pollution ou eutrophisation nulle à faible
13 < IBD < 17	Bonne	Eutrophisation modérée
9 < IBD < 13	Passable	Pollution moyenne ou eutrophisation forte
5 < IBD < 9	Mauvais	Pollution forte
1 < IBD < 5	Très mauvaise	Pollution ou eutrophisation très forte

Les diatomées sont des algues microscopiques brunes constituées d'un squelette siliceux. Elles sont une composante majeure du peuplement algal des cours d'eau et

des plans d'eau. Considérées comme étant les algues les plus sensibles aux conditions environnementales, elles réagissent aux pollutions organiques, nutritives (azote, phosphore), salines, etc. La note attribuée est d'une valeur de 0 à 20.

Rivière l'Ernée à Ernée (Vahals) - Commentaires du rapport d'analyse

	2021	2024
Note IBD sur 20	15.2	15.1
Note IPS sur 20	14.4	16.3
Richesse taxonomique	54	24
Indice de Shannon-Weaver	3.78	2.55
EQR	0.87	0.86
Classe d'état écologique	Bon	Bon

Comme en 2021, l'Ernée est classée en bon état écologique en 2024.

Nitzschia disspata contribue à 55.7% des effectifs et supporte des eaux moyennement eutrophes à eutrophes.

Au second rang, *Navicula gregaria* (13.4%) tolère une concentration moyenne en matière organique et des eaux riches en nutriments.

Les eaux sont méso-eutrophes, ce site semble donc subir quelques pollutions ponctuelles ou discontinues.

Le cortège diatomique est moyennement varié avec 24 taxons.

Vis-à-vis de 2021, on n'observe pas d'évolution de l'état écologique, mais la richesse taxonomique baisse fortement, potentiellement en raison de l'évolution morphologique du milieu, où les zones courantes sont omniprésentes en 2024, alors qu'en 2021 il y avait majoritairement une zone lentique, et une courte zone lotique à l'amont.

Invertébrés du fond de rivière (Indice Invertébré multi-métrique-I2M2)

Limites inférieures des classes d'état de l'I2M2				
0.665	0.443	0.295	0.148	0
Très bon	Bon	Moyen	Médiocre	Mauvais

Le peuplement d'invertébrés du fond de rivière intègre dans sa structure toute modification, même temporaire, de son environnement (perturbation physico-chimique ou biologique d'origine naturelle ou anthropique). Ces invertébrés constituent un maillon essentiel de la chaîne alimentaire de l'écosystème aquatique.

L'indice utilisé jusqu'à aujourd'hui (IBG-DCE) permet de quantifier l'impact des caractéristiques hydromorphologiques du cours d'eau (vitesses d'écoulement, mosaïque d'habitats, substrat dominant...) sur la variété de la macrofaune (faune visible à l'œil nu) ainsi que de jauger la polluo-sensibilité d'un peuplement et donc de détecter la présence d'un éventuel problème de qualité d'eau.

En substitution depuis 2018, l'I2M2 permet d'aller plus loin dans ce diagnostic en étudiant l'hétérogénéité et la stabilité de l'habitat, le niveau de polluo-sensibilité du peuplement, la présence de pression humaine forte, la dégradation de la qualité physico-chimique de l'eau et la complexité de l'habitat.

Pour faciliter la suite de la lecture, un **taxon** s'entend comme un ensemble d'êtres vivants partageant certaines caractéristiques, à partir desquelles est établie leur classification. Les catégories de la classification biologique, telles que l'espèce, le genre, la famille, l'ordre, la classe ou l'embranchement, sont des taxons.

Rivière l'Ernée à Ernée (Vahais) - Commentaires du rapport d'analyse

L'Ernée en amont de l'ancien Moulin de Vahais présente une bonne qualité hydrobiologique, avec un indice I2M2 de 0,5307. L'IBG est qualifié de moyen, à la limite du bon état avec un indice de 14/20. L'indice progresse de deux classes de qualité, vis-à-vis de l'état des lieux réalisé en 2021.

	2021	2024
Indice Invertébré Multi-Métrique (I2M2)	0,2906	0,5307
Indice équivalent IBG (NF T 90-333)	13	14
Richesse équivalente IBGN	22	25
Richesse totale (NF T90-388)	25	35
GFI	7	7
Richesse taxonomique des EPT	11	16
Classe d'état écologique	Médiocre	Bon

Le Groupe Faunistique Indicateur est bon (GFI de 7/9), mais la richesse en taxons polluosensibles est moyenne avec 16 taxons, comme la richesse totale avec 35 taxons. Toutefois la richesse totale progresse de 10 taxons, et de 5 taxons pour les EPT, vis-à-vis de 2021.

Les traits biologiques des invertébrés attestent d'un cours d'eau mésotrophe, avec une majorité d'invertébrés mésosaprobies.

Tous ces indices témoignent d'une bonne mais fragile qualité du milieu, avec une altération probable de la qualité de l'eau, que confirme l'outil diagnostic avec une éventuelle dégradation par les pesticides et la modification du bassin versant.

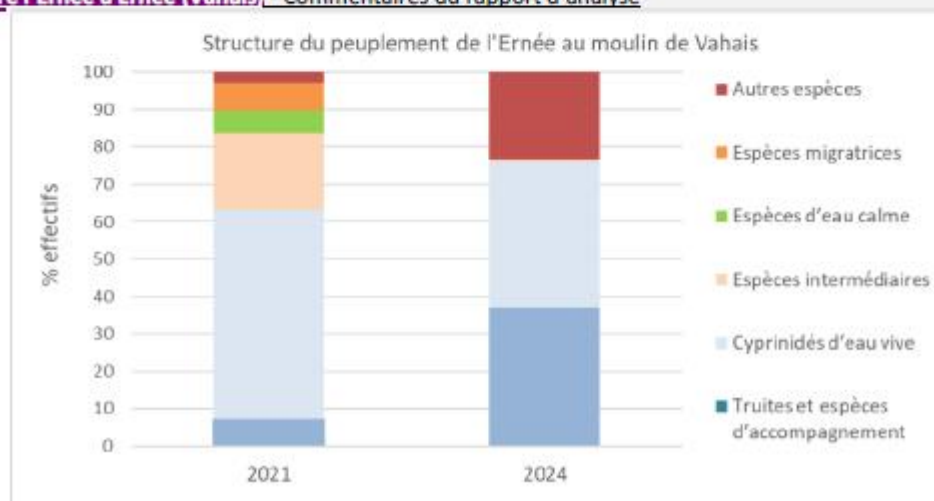
Toutefois, on remarque une nette amélioration du peuplement d'invertébrés macro-benthique depuis la réalisation des travaux de reméandrage.

Pêche électrique (IPR)

IPR	0 - 5]	] 5 - 16*	] 16 - 25]	] 25 - 36]	> 36
Etat écologique	Très bon	Bon	Moyen	Médiocre	Mauvais

La mise en œuvre de l'IPR (Indice Poisson Rivière) consiste globalement à mesurer l'écart entre la composition du peuplement sur une station donnée, observée à partir d'un échantillonnage par pêche électrique, et la composition du peuplement attendue en situation de référence, c'est-à-dire dans des conditions pas ou très peu modifiées par l'homme.

Le poisson se situe en bout de la chaîne alimentaire et il apparaît donc comme un très bon indicateur de l'ensemble des perturbations du milieu.

Rivière l'Ernée à Ernée (Vahais) - Commentaires du rapport d'analyse

	Espèces	Effectifs 2021	Effectifs 2024
Truite et espèces d'accompagnement	Truite de rivière	2	27
	Chabot		21
	Vairon		21
	Lamproie de planer	1	10
Cyprinidés d'eaux vives	Loche franche		29
	Chevaine	7	
	Goujon	16	73
	Spiralin	2	36
	Hotu		
	Barbeau fluviatile		5
	Vandoise		
Espèces intermédiaires	Gardon	3	
	Perche	6	1
Espèces d'eaux calmes	Carpe commune	1	
	Rotengle	1	
Espèces migratrices	Anguille	3	
Espèces exotiques	Ecrevisse signal	1	68

	2021	2024
IPR	25,709	5,56
Nombre d'espèces	11	10
Classe d'état écologique	Médiocre	Bon

En 2024, l'indice Poisson en Rivière calculé est de 5.56 et classe la station en bon état écologique, relativement proche du très bon état écologique (IPR<5). En 2021, avant les travaux l'IPR obtenu était qualifié de médiocre avec un indice de 25.709.

L'inventaire témoigne de la présence de 9 espèces de poissons et 1 espèce d'écrevisse. Parmi celles-ci, 8 appartiennent au référentiel B5. On note la présence de toutes les espèces d'accompagnement de la truite fario mais de l'absence de deux cyprinidés d'eau vive que sont le chevaine et la vandoise. Les espèces polluo-sensibles et d'eau courantes dominent le peuplement (le chabot, le vairon, la lamproie de planer, la truite fario, le barbeau, le spiralin et le goujon). Elles représentent 66.3% du peuplement.

Toutefois, la 2^{ème} espèce la plus représentée est une espèce exotique envahissante, l'écrevisse signal (23.4%). Elle engendre des problèmes dans les milieux où elle est présente en grande quantité. Il apparaît que l'espèce a trouvé les conditions nécessaires à son développement, car la densité d'individus capturés en 2021 était de 0.2 individus pour 100m² de station, contre 11 pour 100m² en 2024.

La principale métrique légèrement déclassante sur ce secteur est la Densité Totale d'Individus (DTI), qui est légèrement déficitaire en raison d'un nombre d'individus en dessous des valeurs attendues. Toutefois, la densité piscicole a fortement progressé depuis 2021, avec une densité multipliée par 7.

Vis-à-vis de 2021, les populations de poissons sténoèces à faible capacité d'adaptation, déjà en place sur le cours d'eau, ont positivement évoluées. La population de truites passe de 0.3 ind/100m² en 2021 à 4.4 en 2024 ; de 0.2 ind/100m² en 2021 à 1.6 en 2024 pour les lamproies de planer ; de 0.3 ind/100m² en 2021 à 5.8 en 2024 pour les spiralins. Le chabot et le barbeau fluviatile font leur apparition et les populations

d'espèces d'eau calme ont diminué ou disparu (de 0.9 ind/100m² en 2021 à 0.2 en 2024 pour les perches, et absence de carpe et rotengle en 2024).

On note une très bonne attractivité du cours d'eau vis-à-vis des espèces attendues, du fait d'habitats, de substrats et de faciès d'écoulement qui leur sont favorables. Au vu de la population de poissons inventoriés, le niveau d'altération de l'Ernée peut être qualifié de très faible.

Bilan des suivis 2024

Désignation	Classe de qualité					Bilan Vahais	
	Très bon	Bon	Moyen	Mauvais	Très mauvais	2021	2024
Pêche électrique	< 5	5 à 16	16 à 25	25 à 36	> 36	25,709	5,56
Invertébrés du fond de rivière	> 0,665	0,665 à 0,443	0,443 à 0,295	0,295 à 0,148	0,148 à 0	0,2906	0,5307
Diatomées	20 à 17	17 à 13	13 à 9	9 à 5	5 à 1	15,2	15,1

Conclusion sur les suivis 2024

Le suivi réalisé sur l'Ernée au Moulin de Vahais met en évidence une **amélioration notable des peuplements piscicoles et de macro-invertébrés** depuis les travaux de reméandrage du ruisseau. L'état écologique du ruisseau est qualifié de bon, avec toutefois une éventuelle altération de la qualité de l'eau.

Depuis l'effacement de l'ouvrage et le reméandrage de l'Ernée, on observe :

- une diversification des écoulements et des habitats
- la restauration de la continuité piscicole et sédimentaire
- une réduction importante du colmatage des substrats par les fines

Ces aménagements ont permis le retour et le développement d'espèces rhéo-lithophiles. Ces espèces sont exigeantes vis-à-vis de la qualité des substrats rencontrés, notamment vis-à-vis du colmatage.

Les actions engagées par le syndicat visant à améliorer l'hydromorphologie des cours d'eau est pertinente. Leur efficacité est toutefois dépendante du maintien d'une ressource en eau équilibrée d'un point de vue quantitatif et qualitatif.

Désignation	Coût (€ TTC)	Répartition des coûts			
		Agence de l'Eau (50 %)	Conseil Départemental (20 %)	Conseil Régional (10 %)	Syndicat de bassin (20 %)
Suivis biologiques	3 724 €	1 862 € €	744,8 €	372,4 €	744,8 €

Etudes

Inventaire des tourbières sur le bassin de l'Ernée

Les tourbières sont des milieux humides particuliers qui jouent un rôle essentiel dans le cycle de l'eau (soutien d'étiage, amélioration qualité de l'eau...), le stockage de carbone et la préservation de la biodiversité.

Dans le cadre du Programme Régional d'Actions en faveur des tourbières (PRAT) animé par le Conservatoire d'espaces naturels des Pays de la Loire, une prélocalisation de zones potentiellement tourbeuses a été élaborée en croisant les données géologiques, pédologiques et hydrologiques.

Sur le bassin de l'Ernée, 102 zones potentiellement tourbeuses ont été identifiées auxquelles viennent s'ajouter 21 autres zones potentielles issues des données de l'étude Trame Verte et Bleue effectuée par Franck Noël sur la Communauté de communes de l'Ernée et des connaissances internes au CPIE.

Ainsi, **123 zones potentiellement tourbeuses** sont présentes sur le bassin de l'Ernée soit **18 % des zones potentielles du département** ce qui en fait un bassin versant à forte responsabilité pour la préservation de ces milieux naturels.

Aussi, un travail d'inventaire et de mobilisation des propriétaires de tourbières sur le bassin de l'Ernée a été engagé par le Syndicat pour la période 2023-2025, avec le concours du CPIE.



Après 2 années de prospection (2023 et 2024), les résultats généraux sont les suivants :



Résultats généraux

35 tourbières sur le bassin de l'Ernée
1/4 des tourbières du département

11 hectares de zones tourbeuses
1/3 des surfaces tourbeuses du département

7 espèces végétales patrimoniales

7 espèces animales patrimoniales

- 1 Papillon : Tristan (*Aphantopus hyperantus*)
- 3 Amphibiens : Grenouille rousse (*Rana temporaria*)
Grenouille agile (*Rana dalmatina*)
Triton palmé (*Lissotriton helveticus*)
- 1 Reptile : Lézard vivipare (*Zootoca vivipara*)
- 2 Syrphes : *Brachyopa scutellaris* et *Melanogaster nuda*



Désignation	Coût (€ TTC)	Répartition des coûts			
		Agence de l'Eau (30 %)	Conseil Départemental (20 à 50 %)	Conseil Régional (0 %)	Syndicat de bassin (20 %)
Etude tourbières	16 000 €	4 800 €	8 000 € (AMI)		3 200 €

Communication

Animations scolaires saisonnières (régie)

Depuis l'année scolaire 2021-2022, le Syndicat a engagé des **interventions saisonnières** à destination des écoles de son territoire. Pour l'année scolaire 2023-2024, ces animations ont été réalisées à 4 reprises pour chacune des **5 classes de l'école publique de Juvigné** (animation « rivière / eau » en régie - voir détail en annexe 3).

Ce sont donc **10 interventions** qui ont été réalisées en 2024.

Animations scolaires sur 2 demi-journées en mai-juin 2024

En juin 2023, une information a été adressée à l'ensemble des écoles du bassin de l'Ernée (29 établissements - 110 classes) afin de présenter les interventions scolaires gratuites proposées par le Syndicat.

8 écoles représentant 29 classes ont répondu favorablement à cette sollicitation. Il a été choisi de donner suite aux écoles ayant un projet pédagogique sur l'eau et en adoptant l'organisation suivante (via prestation extérieure) :

- école Jean-Louis Etienne à St Hilaire du Maine (**4 classes et 8 interventions** – PS à CM2)
- école Jacques Prévert à St Denis de Gastines (**1 classe et 2 interventions** – PS à CP)
- école publique de St Germain le Guillaume (**2 classes et 4 interventions** – CE2 à CM2)

Les interventions étaient organisées comme suit :

- une demi-journée en salle (enjeux de l'eau de manière globale et locale, caractéristiques principales d'une rivière, compréhension des enjeux et richesses, etc.)
- une demi-journée sur le terrain (découverte d'un tronçon de rivière)

Animation à la ferme de la Claie - Chailland (régie)

La ferme, située au bord de la rivière l'Ernée, dispose d'un élevage de brebis et de vaches limousines. Les exploitants y accueillent également des groupes pour des visites et le technicien du Syndicat est intervenu la matinée du 24 avril dans le cadre du premier accueil d'un groupe d'une vingtaine d'enfants de la maison de quartier d'Hilard à Laval.

L'objectif était de sensibiliser les enfants à la préservation de l'eau et des rivières.

Animations scolaires au collège (régie)

3 interventions auprès des élèves de 5^{ème} du Collège René Cassin d'Ernée ont également été réalisées au mois de juin 2022 aux Bizeuls près du ruisseau de la Riautière. En lien avec M. Brichon (professeur de physique-chimie) et M. Bregeon (professeur de SVT), l'objectif était de les initier aux impacts de l'homme sur les milieux aquatiques.

2 interventions auprès des élèves de 4^{ème} du Lycée Rochefeuille d'Ernée ont été réalisées au mois de décembre 2024 aux Bizeuls. L'objectif était de sensibiliser les élèves à la diversité des milieux existants (tourbière, cours d'eau, bois humide, prairie, bocage, bois, etc.) et à la nécessité de bien appréhender leur gestion / préservation.

Randonnée canoë avec le CPIE (régie)

Cette randonnée dont la date était calée à l'ouverture de la pêche en 1ère catégorie (samedi 9 mars au matin) s'est finalement déroulée de manière pedestre sur Andouillé.

Organisée par le CPIE, cette rencontre était à destination des clubs de canoë-kayak du Département (Mayenne, Ambrières, Laval et Château-Gontier). L'objectif était d'aborder la géologie et la géomorphologie du paysage lié aux cours d'eau (partie CPIE) mais également la manière dont sont gérées les rivières localement par le Syndicat (organisation, missions, chantiers, etc.).

Réalisation de vidéo

En lien avec le service communication de la Communauté de Communes de l'Ernée, 1 vidéo a été réalisée en 2024 :

- Ré-ouverture du ruisseau de la Querminais (<https://www.youtube.com/watch?v=8GscOgPg7B0>)

Journal d'information

Un nouvel exemplaire du journal d'information « **Au bord de l'Ernée** » n°16 a été réalisé et distribué par le biais des bulletins communaux des 19 communes du Syndicat (voir annexe 4).

Panneaux

Deux panneaux d'information ont été réalisés pour le chantier de ré-ouverture de cours d'eau 2024 dont un pour sensibiliser à l'intérêt de tels travaux (voir annexe 5).

Communication internet

Le Syndicat ne dispose pas de site internet. Néanmoins, avec pour objectif de disposer d'une visibilité sur les sites des communes et EPCI du territoire, des pages internet ont été réalisées en 2016.

Une actualisation a été réalisée dernièrement en lien avec les services de la CCE et de nouvelles pages viennent d'être déposées (<https://www.lerneee.fr/un-territoire/environnement/bassin-de-lerneee/>).

Articles de presse

Visibles en annexe 6.

Désignation	Unité	Quantité	Coût (€ TTC)	Répartition des coûts			
				Agence de l'Eau (50 %)	Conseil Départemental (/)	Conseil Régional (10 %)	Syndicat de bassin (40 %)
Animations scolaires externalisées	u	14	3 118,5 €	1 559,25 €	/	311,85 €	1 247,4 €
Journal d'information	u	11 500	2 148 €	1 074 €	/	214,8 €	859,2 €
Panneaux	u	2	498 €	249 €	/	49,8 €	199,6 €

Autres actions

• **Projet de charte de gestion des ouvrages hydrauliques privés de l'Ernée**

Proposé par la DDT, l'objectif de la Charte est de définir les conditions de gestion coordonnées des ouvrages (ouverture et fermeture) à l'échelle de la rivière l'Ernée. Cette opération, existant sur le bassin de l'Oudon depuis plusieurs années, permet notamment d'améliorer le transit sédimentaire, limiter l'envasement, améliorer la prévention des crues, faciliter ponctuellement la circulation des poissons, etc.

Ce projet de charte prévoit que la coordination et le suivi de cette opération soient réalisés par le Syndicat.

Bilan :

- 3 ouvrages ont répondu positivement (Forge d'Andouillé, Forge et Moulin du Bourg à Chailland)
- 1 ouvrage doit être validé prochainement (vanne du camping à Andouillé)
- 3 ouvrages ne souhaitent pas signer la charte (Monthoudoux à Ernée, Fenderie et Clivoy à Chailland)
- 7 ouvrages n'ont pas donné réponse (Moulin du Château à Ernée, le Vasseau à Montenay, Le Val St Germain le Guillaume, le Grand Ménéil à St Germain le Guillaume, le Fourneau à Andouillé, Quifeu et Réhard à St Jean sur Mayenne)

• **Accueil de stagiaires**

4 stagiaires du Lycée Rochefeuille (de 2^{nde} à la terminale) ont été accueillis au Syndicat sur 4 sessions et 9 semaines cumulées.

• **Mise à disposition du technicien du Syndicat à la Communauté de Communes de l'Ernée**

Le technicien de rivière du Syndicat est mis à disposition de la Communauté de Communes de l'Ernée sur le volet GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations) dans les secteurs où la CCE en a conservé la compétence, à raison de 3 heures par semaine.

En 2024, le Syndicat a plus particulièrement accompagné la CCE dans :

- la conduite des travaux d'aménagement du site de la Blinière sur le bassin du Gastard
- la finalisation du programme d'actions du ruisseau du Gastard et la mise en œuvre de l'enquête publique
- le suivi des actions de l'EPTB Vilaine sur le territoire de la CCE
- l'élaboration du plan de gestion de l'étang neuf de Juvigné
- le retrait d'embâcles entre Chailland et Andouillé dans le cadre d'un projet de mise en valeur de la randonnée nautique sur l'Ernée
- l'accompagnement de la commune de St Pierre des Landes concernant les actions à engager sur le barrage du plan d'eau de Vézins classé en catégorie C (nomenclature des « installations, ouvrages, travaux et aménagements » sous la rubrique 3.2.5.0, régime d'autorisation au sens de l'article R.214-112 du code de l'environnement)

• **Mise à disposition du technicien du Syndicat à la Ville d'Ernée**

Afin d'accompagner la Ville d'Ernée dans le suivi du plan de gestion du site des Bizeuls, labellisé en Réserve Naturelle Régionale et Espace Naturel Sensible, le technicien de rivière du Syndicat est mis à disposition de la Ville d'Ernée à raison de 2 heures par semaine.

➔ **Synthèse financière 2024 (actions + animations)**

Actions	2024			Financement			
	Prévisionnel	Réalisé	% réalisé	Agence de l'Eau	Conseil Dép.	Région	Syndicat
Travaux de restauration de lit mineur et des berges	257 625 €	152 108 €	59,0%	76 054 €	30 422 €	15 211 €	30 422 €
Aménagement de mares	3 000 €	0 €	0,0%	0 €	0 €	0 €	0 €
Suivis biologiques	7 000 €	3 724 €	53,2%	1 862 €	745 €	372 €	745 €
Etudes	15 000 €	16 000 €	106,7%	4 800 €	8 000 €	0 €	3 200 €
Communication	6 000 €	5 765 €	96,1%	2 882 €	0 €	576 €	2 306 €
Animation	64 000 €	63 184 €	98,7%	37 911 €	3 552 €	0 €	21 722 €
TOTAL	349 432,88 €	300 176,7 €	85,9%	123 509 €	42 718 €	16 160 €	58 394 €

➔ **Perspectives 2025**

- Mise en œuvre de la 3^{de} année du Contrat Territorial Eau 2023-2025 (restauration de lit mineur et de la continuité piscicole sur l'Ernée et ses affluents, études ouvrages / contournement de plans d'eau, etc.)
- Conduite de nouveaux suivis (prospections loutre, réseau de suivi complémentaire des écoulements en Mayenne)
- Elaboration d'un nouveau programme d'actions sur les milieux aquatiques (cours d'eau, tourbières, plans d'eau, etc.)
- Animations de sensibilisation à la préservation des cours d'eau (temps scolaire, grand public, etc.)

ANNEXES

Annexe 1 – Programme d’actions (enjeux/objectifs, principaux types d’actions) -	<i>page 17</i>
Annexe 2 – Réunions, rencontres et visites réalisées en 2024	<i>page 24</i>
Annexe 3 – Programme d’animation scolaire (2023-2024 à Juvigné)	<i>page 30</i>
Annexe 4 – Journal d’information du Syndicat 2024	<i>page 32</i>
Annexe 5 – Panneau d’information	<i>page 36</i>
Annexe 6 – Articles de presse 2024	<i>page 37</i>

ANNEXE 1 - Programme d'actions (enjeux/objectifs ; principaux types d'actions)

ENJEUX ET OBJECTIFS CTMA 2019 - 2024

➤ Enjeux du futur programme d'actions sur la base de facteurs :

- Humains : avis des élus, partenaires, usagers, riverains
- Patrimoniaux et paysagers :
Réservoirs biologiques, Réserve Naturelle Régionale,
espèces remarquables : anguille, écrevisses à pieds blancs...
ZNIEFF, ZPPAUP
- Techniques : état écologique des masses d'eau,
degré d'altérations (REH), Taux d'étagement et de fractionnement
- Réglementaires : SDAGE, SAGE, L214-17 (listes 1 et 2), arrêtés frayères
- Financiers : capacité du Syndicat et baisse attendue des aides de l'AELB



ENJEUX ET OBJECTIFS CTMA 2019 - 2024

➤ Huit enjeux proposés pour le CTMA 2019 - 2024 dont :

- **Biologie, milieu aquatique, qualité, quantité, communication, sensibilisation / animation, concertation, gouvernance**
- **Objectifs prioritaires cohérents avec ceux du précédent contrat :**
 - Restauration de la continuité et/ou de la ligne d'eau
 - Restauration de l'hydromorphologie (intégrant berges/ripisylve)
 - Maintien ou restauration du potentiel biologique (fonctions biologiques)
 - Amélioration de la qualité d'eau et respect des débits (plans d'eau)
 - Poursuite d'actions de communication / animation / sensibilisation
 - Mise en œuvre et/ou poursuite des suivis milieux

8

ENJEUX ET OBJECTIFS CTMA 2019 - 2024

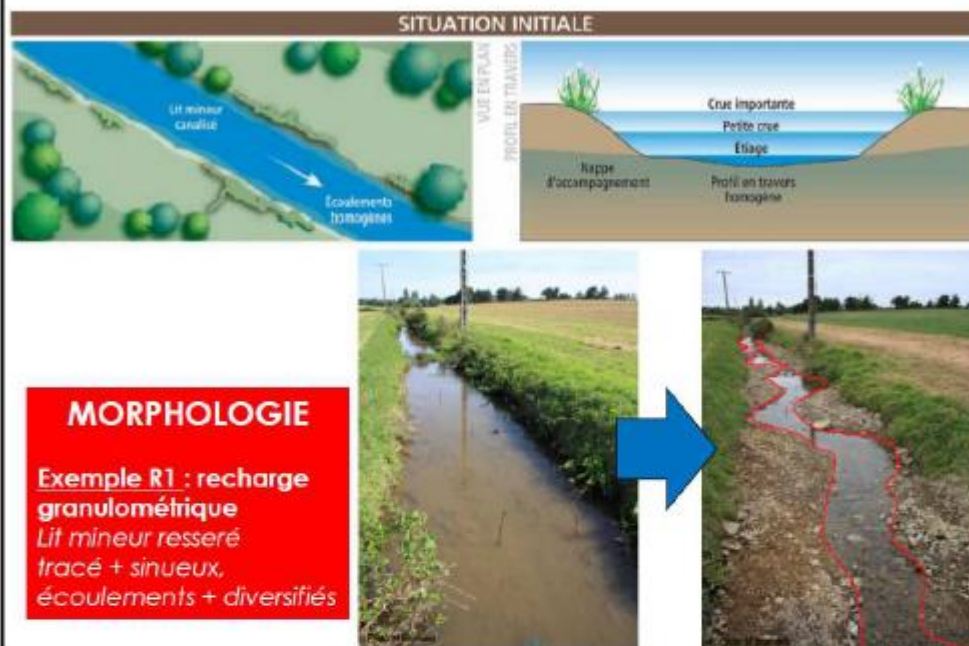
➤ Proposition de hiérarchisation :

- Basée sur « l'entrée » relative au porteur de projet qui tient compte :
 - des objectifs d'atteinte du « bon état » et des risques de non atteinte
 - des listes 1 et 2 de l'article L214-17 et des réservoirs biologiques

Priorité forte	Ernée amont Ernée aval Perche Vaumorin
Priorité moyenne	Oscence Bois Béranger Rollon Montguérêt
Priorité faible	Folreux Cormier Villeneuve



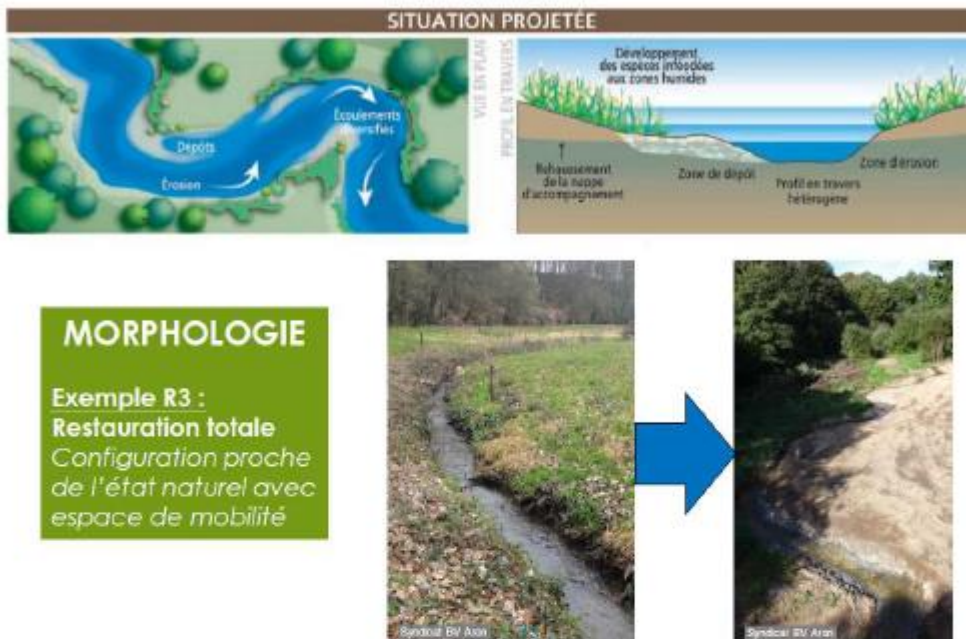
MODALITES D'INTERVENTION / TYPES D'ACTIONS



MODALITES D'INTERVENTION / TYPES D'ACTIONS

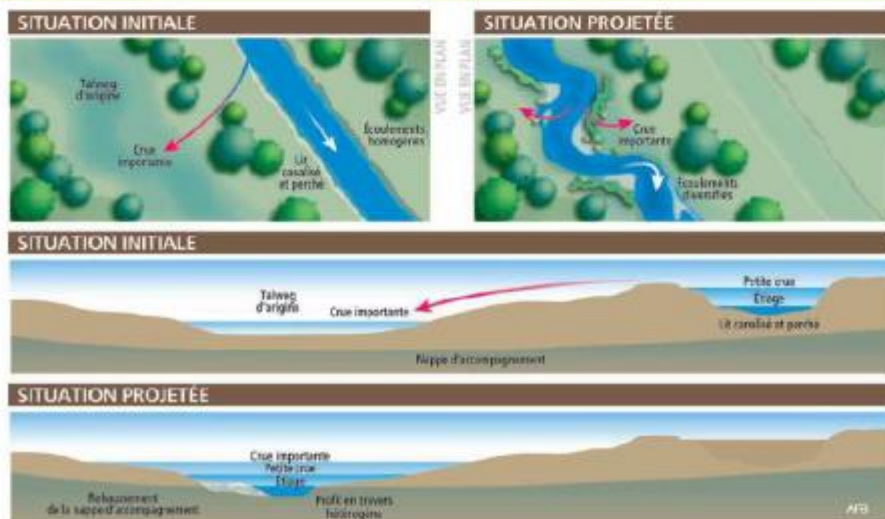


MODALITES D'INTERVENTION / TYPES D'ACTIONS



MODALITES D'INTERVENTION / TYPES D'ACTIONS

MORPHOLOGIE Exemple R3 : réinstallation du cours d'eau dans le fond de vallée avec reméandrage et recharge



MODALITES D'INTERVENTION / TYPES D'ACTIONS

MORPHOLOGIE Exemple R3 : réinstallation du cours d'eau dans le fond de vallée avec reméandrage et recharge



15

MODALITES D'INTERVENTION / TYPES D'ACTIONS

**CONTINUITÉ
OUVRAGES
HYDRAULIQUES**

R1 : Gestion des organes mobiles

R2 : Arasement partiel

R3 : Effacement et travaux connexes dans l'ancienne retenue

l'Ernée - Clivoy R3



16

MODALITES D'INTERVENTION / TYPES D'ACTIONS

CONTINUITE
Buses et ouvrages
routiers difficilement
franchissables

R1 : Recharge en granulats ou mini-seuils à l'aval de l'ouvrage

R2 : Remplacement par un hydrotube ou un pont-cadre

R3 : Effacement de l'ouvrage

Petit Villiers - R1



17

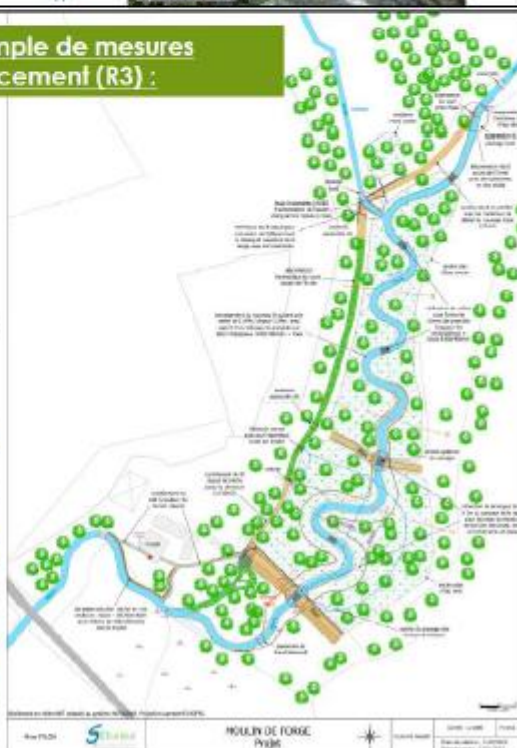
CONTINUITE + MORPHOLOGIE - Exemple de mesures d'accompagnement suite à un effacement (R3) :

l'Ernée – Forge de Montaudin

Projet de travaux en année 1 du programme (2019)

Effacement de l'ouvrage et travaux connexes dans l'ancienne retenue

Reinstallation du cours d'eau dans son fond de vallée naturel



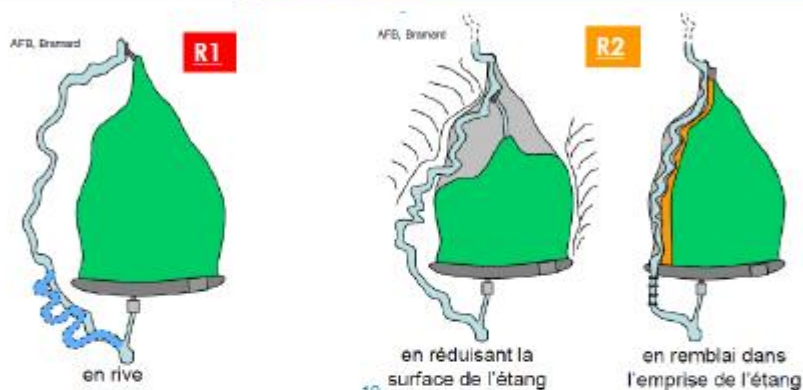
MODALITES D'INTERVENTION / TYPES D'ACTIONS

PLANS D'EAU SUR COURS D'EAU

R1 : Créer un bras de contournement du plan d'eau

R2 : Diminuer la surface du plan d'eau et créer un bras de contournement

R3 : Supprimer l'ouvrage et laisser le cours d'eau évoluer



19

PROGRAMME 2019-2024 LOCALISATION DES TYPES D'ACTIONS PROJETÉES PAR MASSES D'EAU

LEGENDE	CATEGORIES D'ACTIONS PAR MASSES D'EAU
	Restauration morphologique avec aménagements de berges si nécessaires > environ 4500 m
	Effacement d'ouvrages (rivière l'Ernée) > 2 sites
	Effacement petits ouvrages > 11 sites
	Aménagements de mini-seuils > 85 sites
	Etude d'ouvrages > 5 sites
	Etude plans d'eau > 3 sites
	Etude diagnostique cours d'eau > 2 cours d'eau

Actions à destination de toutes les masses d'eau :

- Actions à l'opportunité sur ouvrages structurants > 2 sites
- Restauration de la ripisylve et des embâcles > budget annuel
- Etudes complexes sur ouvrages structurants > 2 sites
- Etude complémentaire des plans d'eau > 1 site
- Etudes, travaux et suivis des mares > budget annuel



ANNEXE 2 - Réunions, rencontres et visites réalisées en 2024

L'ensemble de ces réunions, rencontres et visites ont été réalisées en présence du technicien du Syndicat.

📅 Réunions

Bureaux et comité syndicaux

Date	Objet	Lieu	Personnes présentes
15-mars-24	Réunion de bureau	Ernée	Elus du bureau
25-mars-24	Comité Syndical	Ernée	Elus du Syndicat
07-juin-24	Réunion de bureau	Ernée	Elus du bureau
17-juin-24	Comité Syndical	Ernée	Elus du Syndicat
22-nov-24	Réunion de bureau	Ernée	Membres du bureau
02-déc-24	Comité Syndical	Ernée	Elus du Syndicat

Actions Syndicat (Réunions, études, ouvrages, etc.)

Date	Objet	Lieu	Personnes présentes
12-janv-24	Usine d'eau potable - projet de grille à la prise d'eau	Ernée	TSS (Andouillé)
15-janv-24	Etude continuité écologique Bois Béranger	Ernée	M. Leray (propriétaire), Mme Lherbier (DDT), M. Delisee (OFB)
25-janv-24	Préparation COPIL CT Eau	Gorron	
20-févr-24	COPIL CT Colmont-Erneé	Ernée	
13-mars-24	Plan d'eau d'Ernée - alimentation	Ernée	Mme Arcanger (Maire), M. Bellay (Conseiller), M. Nowacki (DGS Ernée), Mme Roby (Présidente Syndicat)
22-mars-24	Travaux électriques - Min du Bourg de Chailland et Forge d'Andouillé		M. Surget
27-mars-24	Embâcles	St Jean sur Mayenne	Mme Robin
03-avr-24	Echange sur la gestion des rivières	Chailland	Mme Yamba (Directrice de la Saison culturelle de l'Ernée), Compagnie de l'école parallèle imaginaire
08-avr-24	COPIL Syndicat de bassin de l'Ernée	Ernée	
11-avr-24	Réunion animateurs captages et techniciens rivière 53	Mayenne	
15-avr-24	Suspension cours d'eau / curage fossé	St Denis de Gastines	Mme Boittin (Adjointe St Denis de Gastines)
15-avr-24	Alimentation de plans d'eau par pompage	BV Erve	Mme Dejardin (Présidente SBEMS), M. Seigneuret (technicien SBEMS), Mme Roby (Présidente Syndicat), M. Bellay (Président Syndicat), M. Nowacki (DGS Ville d'Ernée)
22-avr-24	Contrôle travaux Marolles	Larchamp	Mme Lherbier (DDT)
22-avr-24	Stagnation d'eau dans chemin près du ruisseau de Vilaines	Larchamp	M. Buchard (Maire), M. Chemin (CCE)
23-avr-24	Réflexion aménagement Moulins du Bourg et de la Fenderie	Chailland	

23-avr-24	Stagnation d'eau dans chemin du Fay	Ernée	M. Arnold (Chargé de mission communication / tourisme - CCE)
07-mai-24	Travaux Querminais - déplacement pommiers	Ernée	MM. Hameau et Bahier (Société pommologique d'Ernée)
22-mai-24	Marché de travaux Querminais	Ernée	MM. Salmon Yves et Dylan (SNTF Salmon)
23-mai-24	Marché de travaux Querminais	Ernée	MM. Lemée Thierry et Alexandre (TLTP)
27-mai-24	Marché de travaux Querminais	Ernée	M. Grelier (Chariot)
27-mai-24	Marché de travaux Querminais	Ernée	M. Perrin (STPO)
29-mai-24	Projet ré-ouverture cours d'eau - parking plastima	Andouillé	M. Massart (CCE)
27-juin-24	Mesures compensatoires environnementales - contournement sud d'Ernée	Ernée	DREAL
03-juil-24	Plan-guide d'aménagement et de valorisation des bords de Mayenne	Laval	
15-juil-24	Travaux Querminais et Beuchetières	Ernée	M. Salmon (SNTF Salmon)
26-août-24	Travaux Querminais	Ernée	M. Lelong (SNTF SALMON)
02-sept-24	Problème sondes niveau - Moulin du Bourg	Chailland	M. Bouillon (FELIAS)
03-sept-24	Moulin du bourg et Fenderie - Possibilité accompagnement financier	Chailland	M. Charpentier (SHEMA)
04-sept-24	Vahais - compléments d'aménagement	Ernée	Mme Roby (Présidente Syndicat), M. Bellay (Vice-Président Syndicat), M. Nowacki (DGS Ville d'Ernée), M. Jean (Service espaces verts Ville d'Ernée)
06-sept-24	Travaux Querminais - réunion de chantier	Ernée	
09-sept-24	Travaux Querminais - réunion DDT	Ernée	Mme Lherbier (DDT)
17-sept-24	Projet travaux Beuchetières	Montenay	M. Lemée (TLTP)
18-sept-24	Travaux Querminais - réunion de chantier	Ernée	
24-sept-24	Chantier Querminais - présentation CODIR	Ernée	
01-oct-24	Travaux Querminais - réunion de chantier	Ernée	
24-oct-24	Réception chantiers Blinière et Querminais	Andouillé et Ernée	
29-oct-24	Projet continuité piscicole rue de l'abreuvoir	Chailland	M. Gautier (UDAP), M. Cohin (PCC)
06-déc-24	Travaux Querminais - plan de récolement	Ernée	Cabinet Langevin
06-déc-24	Ruissellement jus silo de maïs vers cours d'eau	Larchamp	M. Buchard (maire)
12-déc-24	Présentation des projets 2025 du Syndicat sur la commune	Andouillé	Conseil Municipal
16-déc-24	Présentation des projets 2025 du Syndicat sur la commune	Montenay	Adjoints conseil municipal
18-déc-24	Bilan mi-parcours PCAET	Ernée	
20-déc-24	Projet restauration ripisylve	St Jean sur Mayenne	M. Dugast (responsable technique communal)

Communication / Animations

Date	Objet	Lieu	Personnes présentes
09-mars-24	Information sur la gestion des cours d'eau	Andouillé	M. Ridé (CPIE), Clubs de canoë-kayak de Château-Gontier, Laval et Mayenne
12-mars-24	Animation scolaire CM1-CM2	Juvigné	
21-mars-24	Réflexion "mois du climat" - septembre 2024	Ernée	Mme Guichard (PCAET CCE), M. Crétois (conseiller bocage et biodiversité CCE), M. Chemin (Animateur BV Haute Ernée CCE), M. Arnold (Chargé de mission Communication / Tourisme CCE), Mme Mareau (Chef service eau-assainissement CCE)
22-mars-24	Animation scolaire CP-CE1	Juvigné	
25-mars-24	Animation scolaire TPS/PS/MS	Juvigné	
26-mars-24	Animation scolaire GS/CP	Juvigné	
28-mars-24	Animation scolaire CE2-CM1	Juvigné	
09-avr-24	Echanges sur animations scolaires	Ernée	Mme Mineau et M. Augeat (SYBAMA)
10-avr-24	Préparation animation à la Ferme de la Claie	Chailland	
16-avr-24	Kit communication Région - RNR Bizeuls	Visio	
18-avr-24	Préparation animation classes de 5ème collège René Cassin	Ernée	
24-avr-24	Animation ferme de la Claie	Chailland	
07-mai-24	Animation scolaire PS à CP	Chailland	Ecole Sacré Cœur
16-mai-24	Réflexion mois du climat CCE	Ernée	
03-juin-24	Animation scolaire CM1-CM2	Juvigné	
07-juin-24	Animation scolaire CE2-CM1	Juvigné	
10-juin-24	Animation scolaire TPS/PS/MS	Juvigné	
11-juin-24	Animation scolaire GS/CP	Juvigné	
13-juin-24	Animation scolaire CP-CE1	Juvigné	
17-juin-24	Intervention Collège René Cassin - 5ème	Ernée	
20-juin-24	Intervention Collège René Cassin - 5ème	Ernée	
21-juin-24	Intervention Collège René Cassin - 5ème	Ernée	
26-nov-24	Animations scolaires 2025	St Jean sur Mayenne	Ecole Elise Freinet
05-déc-24	Préparation intervention 4ème Rochefeuille	Ernée	Mme Legros (professeur Rochefeuille)
19-déc-24	Journée intervention 4ème Rochefeuille	Ernée	

Réunions Communauté de Communes de l'Ernée (mise à disposition)

Date	Objet	Lieu	Personnes présentes
15-janv-24	Gastard - Projet Blinière	Andouillé	M. Boissinot (Serama)
16-janv-24	Barrage de Vezins	St Pierre des Landes	M. Lebon (Maire)
22-janv-24	Territoire engagé pour la nature	Ernée	Mme Mareau et M. Crétois (CCE)

02-févr-24	Projet STEP Juvigné - taille bois	Juvigné	Mme Mareau (Responsable service eau-assainissement CCE)
09-févr-24	Rencontre EPTB Vilaine	Vitré	
13-févr-24	Projet STEP Juvigné - taille bois		BE SOGETI, Services techniques Juvigné
19-févr-24	EPTB Vilaine - COPIL UGVE	Janzé	
13-mars-24	Projet d'aménagement de la Blinière	Andouillé	Mme Piau + 3 élus (FDPPMA), M. Rouland (Vice-Président Syndicat), Mme Roby (Présidente Syndicat)
14-mars-24	Plan de gestion de l'Etang neuf - COPIL	Juvigné	
18-mars-24	Atlas biodiversité CCE - COPIL	Ernée	
21-mars-24	Projet Regenerate	Visio	Mme Dacier et M. (Open lande), M. Crétois (conseiller bocage et biodiversité CCE)
28-mars-24	Etude HMUC Eau et Vilaine	Chateaubourg	
11-avr-24	Barrage de Vezins	St Pierre des Landes	
02-mai-24	Etang Neuf - Plan de gestion	Ernée	M. Arnold (Chargé de mission communication / tourisme - CCE)
07-mai-24	Projet de suppression de plan d'eau	La Croixille	M. Fontenau (TR UGVE)
21-mai-24	Conférence climat UGVE	Chateaugiron	
21-mai-24	Terrain Vicoin (Petit Rezé)	La Baconnière	Mme Lherbier (DDT)
14-juin-24	Barrage de Vezins	St Pierre des Landes	M. Lebon (Maire), M. et Mme Bérel (propriétaires)
27-juin-24	Barrage de Vezins	St Pierre des Landes	M. et Mme Bérel (propriétaires)
05-sept-24	Gastard - Enquête publique	Andouillé	M. Jallu (Commissaire enquêteur)
13-sept-24	Travaux Blinière - réunion de chantier	Andouillé	
17-sept-24	Travaux Blinière - réunion DDT	Andouillé	Mme Lherbier (DDT)
24-sept-24	Point EPTB Vilaine	Ernée	
26-sept-24	Point plan de gestion étang neuf	Ernée	
30-sept-24	Point coordination CCE	Ernée	
10-oct-24	Enquête publique Gastard	La Bigottière	Conseil municipal de la Bigottière
11-oct-24	Enquête publique Gastard	Ernée	M. Jallu (commissaire enquêteur)
15-oct-24	Convention Polleniz	Ernée	M. Bouckaert (Polleniz)
15-oct-24	Enquête publique Gastard	La Bigottière	Agriculteurs de la commune de la Bigottière
05-nov-24	Plan de gestion Etang Neuf	Ernée	Mme Forêt (CD 53), M. Arnold (CCE)
07-nov-24	Plan de gestion Etang Neuf	Ernée	M. Vendé (CPIE Mayenne)
14-nov-24	Comité de pilotage Etang Neuf	Ernée	

Réunions Ville d'Ernée (mise à disposition)

Date	Objet	Lieu	Personnes présentes
09-janv-24	RNR/ENS des Bizeuls - panneaux	Ernée	M. Dupas (services techniques)
16-janv-24	RNR/ENS des Bizeuls - point communication	Ernée	M. Babin (service communication)
23-janv-24	RNR/ENS des Bizeuls - projet de belvédère	Ernée	M. Nowacki (DGS), M. Poirier (Responsable services techniques)
01-févr-24	RNR/ENS des Bizeuls - comité consultatif	Ernée	

02-févr-24	Travaux Rocheffeulle Bizeuls	Ernée	M. Laugaro (Rocheffeulle) + classe 4ème/3ème
09-févr-24	Travaux Rocheffeulle Bizeuls	Ernée	M. Laugaro (Rocheffeulle) + classe 4ème/3ème
15-févr-24	RNR/ENS des Bizeuls - utilisation piézomètres	Ernée	2nde Lycée Rocheffeulle
16-févr-24	Travaux Rocheffeulle Bizeuls	Ernée	M. Laugaro (Rocheffeulle) + classe 4ème/3ème
29-mars-24	Travaux Rocheffeulle Bizeuls	Ernée	M. Laugaro (Rocheffeulle) + classe 4ème/3ème
06-mai-24	Réfection chemin Bizeuls	Ernée	M. de Coninck (chef service espaces verts)
01-juil-24	RNR/ENS des Bizeuls - Inventaire reptiles	Ernée	MNE
10-sept-24	RNR/ENS des Bizeuls - point compta	Ernée	M. Jouault (Comptable ville d'Ernée)
11-oct-24	RNR/ENS des Bizeuls - point d'étape	Ernée	M. Oury (CPIE)
20-déc-24	RNR/ENS des Bizeuls - Actions 2025 et futures	RDV téléphonique	Mme Limanton (Région)

Interventions/Participations diverses

Date	Objet	Lieu	Personnes présentes
26-janv-24	SAGE Mayenne - Groupe de travail plans d'eau	Forcé	
29-janv-24	Atelier CPIE - Bocage, biodiversité, forêt, espaces naturels	Ernée	
22-févr-24	Rencontre ADOPTA	Ernée	
20-mars-24	PRAT Pays de la Loire - Comité de suivi	Mauges sur Loire (49)	
12-avr-24	Restauration de rivières	Webinaire	
24-mai-24	Intervention bureau CLE SAGE Mayenne	Laval	
31-mai-24	Application mobile ripisylve	Webinaire	
19-juin-24	Formation ADOPTA	Laval	
02-juil-24	Comment préserver les ripisylves dans un contexte de changement climatique ?	Webinaire	
12-sept-24	Assemblée du bocage	Laval	
19-sept-24	SAGE Mayenne - PTGE CAP 2070	Laval	
08-oct-24	Formations mammifères semi-aquatiques (campagnol amphibie)	Louverné	
17-oct-24	Formations mammifères semi-aquatiques (loutre)	Ernée	
23-oct-24	Formation cyber-sécurité	Visio	
08-nov-24	Webinaire AELB - politiques territoriales 12ème programme	Visio	
19-nov-24	Réunion ASTER	Sainte-Suzanne	
29-nov-24	AMI Bas Carbone	Ernée	
02-déc-24	Webinaire AELB - Etat des lieux bassin Loire-Bretagne	Visio	

05-déc-24	GIEP associée à la restauration des milieux aquatiques	Chateaugiron	
-----------	--	--------------	--

Riverains rencontrés

Date	Objet	Lieu	Personnes présentes
24-janv-24	Retrait d'embâcles pour randonnée nautique	St Germain le Guillaume	M. Bessière
30-janv-24	Retrait d'embâcles	Ernée	M. Bouvier
02-févr-24	Rencontre érosion - accompagnement Hugo	St Denis de Gastines	M. Bahier
22-févr-24	Projet traversée de cours d'eau	Larchamp	M. Blot
04-mars-24	Remise en état cours d'eau	St Denis de Gastines	M. Painchaud
29-avr-24	Inondation lieu-dit Grand Moulin	Careilles	M. Brilhault (Maire), M... (propriétaire)
29-avr-24	Débordement ruisseau des Planches	Andouillé	M. Rouland (Vice-Président Syndicat), MM. Desbois (agriculteurs)
03-mai-24	Projet traversée de cours d'eau	Larchamp	M. Blot
30-mai-24	Confortement de berge	La Pellerine	M. Delaunay
03-juin-24	Erosion agricole	Larchamp	M. Douinot
10-juin-24	Aménagement de berges de cours d'eau	Ernée	M. Bouvier, M. Chemin (CCE)
04-juil-24	Retrait d'embâcles	Andouillé	M. Lochin
10-juil-24	Abreuvement cours d'eau	La Baconnière	M. Hardoux
23-juil-24	Développement végétal plan d'eau	Ernée	M. Demy
27-août-24	Régularisation plan d'eau	Ernée	M. Rocher
29-août-24	Régularisation plan d'eau	Montenay	M. Tirel
05-sept-24	Problème écoulement pluvial	St Hilaire du Maine	M. Auffray
10-sept-24	Travaux Blinière	Andouillé	M. Gerault (agriculteur)
11-sept-24	Vahais - travaux complémentaires	Ernée	M. Doreau
24-sept-24	Motocross - Projet de plan d'eau	Ernée	M. Lecomte (Président Motocross Ernée)
02-oct-24	Erosion agricole et projet de travaux en rivière	Larchamp	M. Douinot
03-oct-24	Moulin du Bourg - Projet de passe à poissons	Chailland	Mme Huet
10-oct-24	Demande travaux rivière	La Bigottière	M. Morice
28-oct-24	Demande création plan d'eau	St Hilaire du Maine	M. Leroy
31-oct-24	Affaissement de berge	Larchamp	M. Trohel
12-nov-24	Projet talus anti-érosion	St Denis de Gastines	M. Besnard
12-nov-24	Demande travaux rivière	La Bigottière	M. Morice
20-nov-24	Demande débouchage drains	Larchamp	M. Guillet
17-déc-24	Demande travaux rivière	Larchamp	Mme Dellièvre
23-déc-24	Demande travaux rivière	St Denis de Gastines	M. Garnier

ANNEXE 3 - Programme d'animation scolaire (2023-2024 à Juvigné)

		AUTOMNE (TERRAIN)		
		A faire avant l'intervention	Activités communes	Prolongements après l'activité
 Ecole publique	TPS/PS/MS	- Peinture cailloux pour expérience "transport solide" de la rivière (couleurs vives avec nom, prénom, école, classe)	<u>Préambule en classe</u> - Introduction sur l'intervention tout au long de l'année - Les saisons, c'est quoi ? (développement) - Zoom sur l'automne (fiche "l'automne au bord de l'eau") - Prendre le caillou peint par chaque enfant	- Etude animal choisi - Livre de bord et fiches jeux adaptées
	GS/CP		<u>Terrain</u> - Description du site et du paysage environnant - Qu'est-ce qu'une rivière ? - Notions de "flotte" et "coule" - Le transport solide en rivière (explications et dépôt des cailloux dans la rivière par les élèves)	
	CP/CE1			
	CE2/CM1			
	CM1/CM2		<u>Retour en classe</u> - Choix d'un animal de la rivière à étudier toute l'année au fil des saisons (par élève)	

		HIVER (SALLE)		
		Activités communes	Activités spécifiques	Prolongements
 Ecole publique	TPS/PS/MS	- Les saisons, c'est quoi ? (rappel) - Zoom sur l'hiver (fiche "l'hiver au bord de l'eau") - Présentations de certains animaux étudiés par les élèves	- L'eau (présentation du cycle naturel et du cycle technique au travers de contes et d'expériences)	- Livre de bord et fiches jeux adaptées
	GS/CP		- L'eau (présentation des cycles naturel et technique au travers de contes et d'expériences)	- BD "River Jack" (cours d'eau, eau potable et station d'épuration)
	CP/CE1		- Cycle naturel et cycle technique de l'eau - Histoire des rivières - Jeu de rôle "discutons de notre rivière"	- BD "River Jack" (cours d'eau, eau potable et station d'épuration)
	CE2/CM1		- L'eau (présentation des cycles naturel et technique au travers de contes et d'expériences)	- Livre de bord et fiches jeux adaptées
	CM1/CM2		- Cycle naturel et cycle technique de l'eau - Histoire des rivières - Jeu de rôle "discutons de notre rivière"	- BD "River Jack" (cours d'eau, eau potable et station d'épuration)

		PRINTEMPS (TERRAIN OU SALLE)		
		Activités communes	Activités spécifiques	Prolongements
 Ecole publique	TPS/PS/MS	- Les saisons, c'est quoi ? (rappel)	- Elaboration d'une maquette participative de cours d'eau (éléments du paysage, enjeux et richesses des cours d'eau)	- Livre de bord et fiches jeux adaptées
	GS/CP	- Zoom sur le printemps (fiche "le printemps au bord de l'eau")	- Elaboration d'une maquette participative de cours d'eau (éléments du paysage, enjeux et richesses des cours d'eau)	BD "L'eau se la raconte"
	CP/CE1	- Présentations de certains animaux étudiés par les élèves	- La rivière, un milieu de vie (faune, flore, chaîne alimentaire, etc.)	BD "L'eau se la raconte"
	CE2/CM1		- Elaboration d'une maquette participative de cours d'eau (éléments du paysage, enjeux et richesses des cours d'eau)	- Livre de bord et fiches jeux adaptées
	CM1/CM2		- La rivière, un milieu de vie (faune, flore, chaîne alimentaire, etc.)	BD "L'eau se la raconte"

		ETE (TERRAIN)		
		Activités communes	Activités spécifiques	Prolongements
 Ecole publique	TPS/PS/MS	- Les saisons, c'est quoi ? (rappel)	- La rivière, un milieu de vie (faune, flore, chaîne alimentaire, etc.) - Les petites bêtes de la rivière (investigations terrain)	- Remise du diplôme du "petit aventurier des rivières"
	GS/CP	- Zoom sur l'été (fiche "l'été au bord de l'eau")	- La rivière, un milieu de vie (faune, flore, chaîne alimentaire, etc.) - Les petites bêtes de la rivière (investigations terrain)	- Remise du diplôme du "petit aventurier des rivières" de l'Ernée
	CP/CE1	- Présentations de certains animaux étudiés par les élèves	- La carte d'identité de ma rivière (investigation terrain avec "carnet de rivière")	- Remise du "portrait de rivière" de l'Ernée
	CE2/CM1		- La rivière, un milieu de vie (faune, flore, chaîne alimentaire, etc.) - Les petites bêtes de la rivière (investigations terrain)	- Remise du diplôme du "petit aventurier des rivières" de l'Ernée
	CM1/CM2		- La carte d'identité de ma rivière (investigation terrain avec "carnet de rivière")	- Remise du "portrait de rivière" de l'Ernée



Le mot de la Présidente

Cette une année 2024 très humide que nous venons de connaître. Cette situation, tout comme les canicules passées et à venir, doit nous amener à réfléchir à la résilience de nos territoires.

Les actions portées par le Syndicat vont dans ce sens et la ré-ouverture du ruisseau de la Querminais à Ernée en est un parfait exemple. Les services rendus gratuitement par la nature doivent ainsi être pris en compte dans nos politiques d'aménagement.

Tout le monde a un rôle à jouer dans la préservation de la ressource en eau et des milieux aquatiques (aménageurs, collectivités, agriculteurs, riverains des cours d'eau, etc.). C'est avec l'implication de tous que l'on obtiendra les meilleurs résultats. A ce titre, des conseils d'entretien des bords de rivière vous sont présentés dans ce journal.

Bonnes fêtes de fin d'année à toutes et tous.

Aude ROBY

SOMMAIRE

- Page 1 Une année particulièrement humide
- Page 2 Ré-ouverture du ruisseau de la Querminais
- Page 3 L'entretien de la rivière et de ses abords
- Page 4 Gros plan sur le campagnol amphibie

Une année particulièrement pluvieuse



Depuis la mi-octobre 2023, il est tombé de 40 à 50 % de précipitations en plus sur certains secteurs du bassin de l'Ernée en 12 mois.

Après la canicule de 2022, cet épisode nous rappelle que le changement climatique est bien réel.

Evolution des débits de l'Ernée

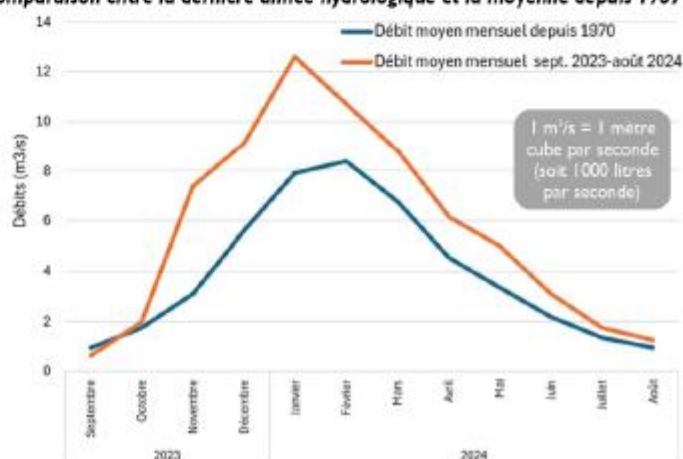


Sur l'Ernée, il existe 2 stations de mesure gérées par la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL) : à Monténay (lieu-dit Le Vasseau) et Andouillé (lieu-dit Vaugeois).

Ces données sont consultables sur 2 sites internet : www.vigicrues.fr (en temps réel) et www.hydro.eaufrance.fr (compilation des données disponibles depuis plus de 50 ans).

Les débits sont analysés sur une année hydrologique (de septembre à août).

Comparaison entre la dernière année hydrologique et la moyenne depuis 1969



Zoom sur la station de Vaugeois (Andouillé)

Cette station représente une grande partie de la surface du bassin versant de l'Ernée (environ 95 % des 395 km²). L'analyse des données historiques et récentes montrent que même si nous n'avons pas connu de crues majeures, les débits ont été soutenus tout au long de l'année avec des valeurs supérieures aux moyennes depuis octobre 2023.

Ré-ouverture du ruisseau de la Querminais

Contexte

Le ruisseau de la Querminais prend sa source près du siège de la Communauté de Communes de l'Ernée. Par le passé, il a été en partie busé dans une conduite de diamètre 1200 mm pour l'exploitation agricole des terres et l'aménagement urbain de la Zone de la Querminais.

Aménagements

➤ Ré-ouverture du cours d'eau sur 150 m avec création d'un nouveau lit de rivière sinueux



➤ Valorisation paysagère (passerelle piétonne pour la continuité du cheminement, plantations à l'hiver 2024-2025, etc.)

LEGENDE

- Cours d'eau busé
- Ancien tracé du cours d'eau busé
- Cours d'eau ré-ouvert et restauré
- Lit majeur
- Talus
- Modification du tracé du chemin
- Pose d'une passerelle

0 10 20 30 m

Quelques photos après travaux



Après une forte pluie...



Subventions déduites, ces travaux ont coûté au Syndicat l'équivalent de 1 € par habitant.

Ces travaux permettent de répondre à de nombreux enjeux

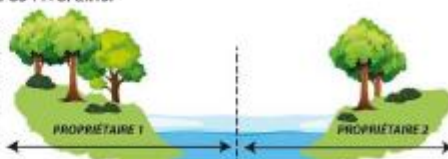


L'entretien de la rivière et de ses abords

Qui doit entretenir les cours d'eau ?

Les cours d'eau du bassin de l'Ernée sont dits **non domaniaux**, c'est à dire qu'à l'inverse des cours d'eau domaniaux (propriété publique), ils appartiennent aux propriétaires riverains.

Le fond, les berges, les alluvions et les îlots des cours d'eau appartiennent aux propriétaires des rives (article L 215-2 du Code de l'Environnement). Si les deux rives appartiennent à des propriétaires différents, chacun d'eux a la propriété de la moitié du lit, suivant une ligne que l'on suppose tracée au milieu du cours d'eau, sauf prescription contraire.



En revanche, l'eau qui coule dans la rivière est un **bien commun** et n'est donc la propriété de personne en particulier (Art L201-1 du Code de l'Environnement).

Pourquoi entretenir ?

L'absence d'entretien régulier n'est pas sans conséquence sur le bon fonctionnement écologique de nos rivières, sur leur intégration paysagère, ainsi que localement sur les inondations ou les érosions en berge.

Exemple d'une gestion raisonnée de la végétation en berge (ripisylve)

Le recépage a pour objectif d'obtenir de nouvelles pousses au printemps suivant, par coupe au-dessus du collet.

La **plantation d'espèces adaptées** lorsque la végétation est quasiment absente ou inadaptée (régénération naturelle également possible).

Les **embâcles** sont fréquemment des branches ou des arbres/arbustes tombés dans la rivière. Ils doivent être retirés s'ils créent de véritables barrages (les petits doivent être conservés pour la diversité d'habitats du cours d'eau).

L'élagage permet de supprimer certaines branches pour limiter la formation d'embâcles ou ré-équilibrer les arbres/arbustes.

L'abattage sélectif avec maintien de la souche en berge. Objectif de limiter les chutes d'arbres au cours d'eau ou la déstabilisation des berges, rajeunir les peuplements, etc.

L'évacuation du bois coupé doit se faire le plus rapidement possible afin d'éviter qu'il soit emporté par une crue.



La taille en têtard s'effectue communément à une hauteur de 2 à 3 mètres du sol. Elle présente un intérêt écologique et paysager, particulièrement adapté aux saules mais aussi aux aulnes et aux frênes.

Le débroussaillage doit être ponctuel en bordure de cours d'eau car il est nécessaire de laisser la végétation se développer pour maintenir les berges.

Quand intervenir ?

Pour la **ripisylve**, la meilleure période est l'**automne/hiver** au moment du repos végétatif et hors période de nidification. Pour les **embâcles**, les interventions doivent être effectuées préférentiellement lors des périodes les moins impactantes pour la faune piscicole, soit du **1^{er} avril au 1^{er} octobre** sur le bassin de l'Ernée (cours d'eau de 1^{re} catégorie piscicole).

Un doute ? Une question ? Contactez-nous...



Parmi ses différentes actions, le Syndicat de bassin de l'Ernée joue un rôle d'appui technique aux collectivités et aux riverains des cours d'eau de son territoire.

En cas de doute sur la gestion du cours d'eau dont vous êtes le riverain, nos services pourront vous conseiller.

Contacts : 02 49 66 10 03 / syndicat.bassin.erneec@gmail.com

Gros plan sur... L'agrion de mercure

Description

L'agrion de Mercure (*Coenagrion mercuriale*) est une espèce d'odonate présente en Europe de l'Ouest moyenne et méridionale ainsi qu'au nord du Maghreb.

Il fait partie du sous-ordre des zygoptères (aussi appelé « demoiselles »). Leur identification se fait lorsqu'elles sont posées car leurs ailes sont jointes.

Les libellules, aussi nommées anisoptères, sont généralement plus grosses que les demoiselles et leur identification au repos car leurs quatre ailes sont alors étalées de chaque côté de leur corps.



Mâle

L'identification de l'espèce passe pour les mâles par l'examen des premiers segments abdominaux, la répartition du noir et du bleu sur l'abdomen et l'étude précise des pièces terminales de l'abdomen. Le dessin noir sur la face dorsale du segment abdominal a une forme de **taureau** (symbole astronomique de **Mercure**), ce qui explique le nom de l'espèce. La femelle est verdâtre avec la face dorsale de l'abdomen noire et leur identification est plus délicate.



Mâle



Femelle

Habitats et mœurs



Prairie humide en bord de cours d'eau

L'agrion de Mercure se développe dans les **eaux courantes, claires et bien oxygénées** avec une végétation hygrophile abondante. Ses habitats typiques sont les petites rivières, les ruisseaux, les rigoles, les fossés, les suintements et les fontaines. Il a une **sensibilité à la qualité de l'eau**, ce qui fait de cette espèce un indicateur potentiel de la qualité du milieu.

Les **prairies** adjacentes ont une grande importance pour l'espèce. Elles sont utilisées comme site de maturation des adultes, comme terrain de chasse, lieu de repos et de reproduction. Les adultes se nourrissent d'insectes qu'ils chassent en vol, dans les prairies riveraines, le long des berges ou encore au-dessus de l'eau, puis les consomment posés sur la végétation.

La ponte se fait dans la partie immergée des plantes aquatiques. Les **larves** sont **aquatiques** peu mobiles et se tiennent dans la végétation des secteurs calmes, parmi les hydrophytes, les tiges ou les racines des hélophytes et autres plantes riveraines. Le développement larvaire comprend 12 à 13 mues et dure une vingtaine de mois dont deux hivers. Le régime alimentaire se compose alors de zooplancton, de jeunes larves d'insectes et autres micro-invertébrés.



Larve

Menaces

L'agrion de Mercure est menacé par les **différentes atteintes portées aux habitats aquatiques** de plaine (pollutions diverses, drainage, aménagement des cours d'eau, curages trop fréquents ou encore recalibrage, etc.). **L'envasement** et la **fermeture** des milieux qui peuvent en résulter sont fatals pour l'agrion de Mercure.

Avec le concours financier



Conseil Départemental de la Mayenne

Conseil Régional des Pays de la Loire

Agence de l'Eau Loire-Bretagne

Syndicat de bassin de l'Ernée

Parc d'activités de la Querménais

BP 28

53500 ERNEE

☎ 02 49 66 10 03

✉ syndicat.bassin.ernee@gmail.com

ANNEXE 5 – Panneau d'information



ICI PROCHAINEMENT

Remise à ciel ouvert du ruisseau de la Querminais

Des bienfaits pour...

La diminution de
l'impact des crues

Le paysage et
le cadre de vie

La biodiversité

L'adaptation au
changement climatique

...

**Avec le concours
financier**



ANNEXE 6 – Articles de presse 2024

Ouest-France – 26/02/24

La préservation de l'eau potable se précise

Ernée — Le Contrat territorial eau (CTE), reconduit pour 2022-2025, a pour objectif la préservation des ressources en amont de la prise d'eau potable d'Ernée. Les actions pour 2024 viennent d'être définies.

Repères

Un contrat pour l'eau

Le Contrat territorial eau (CTE), reconduit pour la période 2022-2025, a pour objectif la préservation des ressources en amont de la prise d'eau potable d'Ernée. « La prise d'eau potable d'Ernée est stratégique pour l'alimentation en eau potable du territoire. La ressource est cependant fragile d'un point de vue qualitatif », explique Aude Roby, vice-présidente de la Communauté de communes de l'Ernée et maire de Saint-Germain-le-Guillaume. Des actions de réduction des pollutions diffuses doivent donc être menées. Ces actions entrent dans les orientations du Sage (Schéma d'aménagement de gestion des eaux) de Mayenne.

Des formations pour les agriculteurs

Pour 2024, plusieurs actions sont envisagées. Par exemple, organiser des rencontres pour les agriculteurs sur le désherbage mécanique. Cette technique est utilisée en agriculture biologique, mais peut aussi l'être en



La rivière l'Ernée, aux abords de la station de pompage d'eau potable, route de Montaudin. (Photo : Oki Press)

agriculture conventionnelle. Elle permet d'éviter l'usage de pesticides.

Autre action prévue, des formations pour les agriculteurs ayant contractualisé des mesures agro-environnementales (MAE) en 2023 et pour ceux qui sont candidats pour 2024. Également, poursuivre l'action sur la

fertilisation menée avec un groupe de dix exploitants, avec pourquoi pas un élargissement du groupe. Le suivi de la qualité de l'eau sera aussi au programme, tout comme des travaux anti-érosifs pour réduire l'impact des coulées de boue dans les cours d'eau.

Ces actions seront mises en œuvre par l'animateur bassin-versant, Hugo Chemin, avec la participation de plusieurs organismes : chambre d'agriculture, coopératives, CER France, Interface et Gradients.

Quels financements pour ces actions ?

Le plan de financement prévisionnel prévoit 52 050 € de dépenses pour 2024 : 11 800 € pour les rencontres techniques ; 14 250 € pour les actions agricoles ; 2 000 € pour le suivi qualité eau ; 21 000 € pour les actions de lutte contre l'érosion ; 3 000 € pour la communication. Le tout est financé par l'Agence de l'eau (28 875 €) Loire-Bretagne, le conseil départemental de la Mayenne (12 765 €) et la communauté de communes de l'Ernée (10 410 €).

Le 26 septembre, le conseil communautaire avait adopté le plan prévisionnel de financement 2024 de l'animation de ce CTE, après l'arrivée d'Hugo Chemin. Le coût de l'animation est évalué à 64 000 €, réparti entre l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne (38 400 €), le conseil départemental (11 900 €) et la communauté de communes de l'Ernée (13 700 €).

Enterré pendant de nombreuses années, le ruisseau revit à ciel ouvert

Ernée

Mis sous terre pendant des années avec l'urbanisation de la zone de la Querminais, le ruisseau qui prend sa source près du siège de la communauté de communes de L'Ernée, au niveau de Monbana, est remis à ciel ouvert.

Portés par le Syndicat de bassin de l'Ernée, des travaux pour restaurer un affluent de L'Oscence sur un terrain appartenant à la Communauté de communes de L'Ernée (CCE), dans la zone d'activités de la Querminais à Ernée, viennent de débuter.

Un projet en faveur de la biodiversité

« Avec l'urbanisation de la zone, le ruisseau a été mis sous terre. La restauration du ruisseau et de son tracé sinueux sur une distance de 150 mètres ainsi que de la zone humide attenante est précieuse pour la biodiversité », détaille Benoît Saudrais, technicien du Syndicat de bassin de l'Ernée mis à disposition pour Gemapi (Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations).

Canalisés dans une buse de béton, les écoulements du ruisseau étaient rapides et dirigés dans un même sens. Aujourd'hui, la réouver-



Aude Roby et Benoît Saudrais auprès des travaux de restauration du ruisseau sous forme de lit emboîté avec 6 m à la base et 12 m à la crête.

ture du ruisseau et l'aménagement de la zone, avec la création d'un nouveau lit de rivière, vont permettre de garder plus longtemps l'eau pour ainsi éviter les inondations en cas de fortes pluies.

« Une passerelle va enjamber le cours d'eau »

« Ces travaux s'inscrivent dans notre programme d'actions qui a pour objectif de préserver la biodiversité, le patrimoine naturel mais aussi d'améliorer la qualité de l'eau. Des aménagements complémentaires sont également prévus avec une valorisation

paysagère mais aussi la continuité du cheminement piétonnier avec une passerelle qui va enjamber le cours d'eau », ajoute Aude Roby, vice-présidente de la CCE en charge de la commission eau et assainissement.

Pratique

Démarré le 28 août, ce chantier est réalisé par l'entreprise SNTP Salmon de Soulgé-sur-Ouette pour un montant de 114 883 € HT avec le soutien financier de l'Agence de l'eau Loire Bretagne (50 %), du conseil départemental (20 %) et de la Région Pays de la Loire (10 %). La fin des travaux est prévue pour début octobre.

Ouest-France – 14/09/24

Ernée

Des travaux pour rouvrir le ruisseau de la Querminais



Les travaux de réouverture du ruisseau de la Querminais ont débuté.

1 PHOTO : COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE L'ERNÉE

Le ruisseau de la Querminais prend sa source près du siège de la Communauté de communes de l'Ernée. Par le passé, il a été en partie busé pour l'exploitation des terres et l'aménagement de la zone artisanale.

« Cette situation a pour conséquence de restreindre ses potentialités biologiques et ses capacités vis-à-vis du cycle de l'eau (rétention dynamique en période de crue, zones humides, épuration de l'eau, etc.) », indique Aude Roby, présidente du Syndicat de bassin de l'Ernée.

Des travaux sont en cours pour améliorer cette situation. « Les travaux, portés par le Syndicat de bassin, consistent en la réouverture du

cours d'eau sur 150 mètres linéaires, avec la création d'un nouveau lit de rivière sinueux. Des aménagements complémentaires permettront également une valorisation paysagère du site (passerelle piétonne pour la continuité du cheminement piétonnier, plantations) », indique l'élue.

Démarré le 28 août, ce chantier est réalisé par l'entreprise SNTF Salmon (Soulgé-sur-Ouette) pour un montant de 114 883 € HT avec le soutien financier de l'Agence de l'eau Loire Bretagne (50 %), du Département (20 %) et de la Région (10 %). Les 20 % restants sont à charge du Syndicat de bassin de l'Ernée.

Ouest-France – 02/10/24

Challand

Une charte pour gérer les barrages de l'Ernée

Le maire Bruno Darras rappelle aux élus qu'ils ont reçu une charte du syndicat de Bassin de l'Ernée pour la gestion des ouvrages. Il existe 14 ouvrages manœuvrables sur la rivière. « La gestion actuelle de ces ouvrages est réalisée sans coordination globale, ce qui pose différentes problématiques. Le syndicat du bassin de l'Ernée souhaite une ges-

tion coordonnée, ouverture et fermeture. » Il demande aux élus de valider la charte dont « l'application vise à satisfaire les exigences de transit sédimentaire et piscicole au cours de la période hivernale, sans pénaliser les usages associés. »

Le vote des élus valide la charte de gestion des ouvrages avec deux voix d'abstention.

- **CC170 – RAPPORT ANNUEL DU SYNDICAT DE BASSIN OUDON – ANNÉE 2024**

Rapporteur : Louis Michel

I - Présentation de la décision

Le syndicat du bassin de l'Oudon intervient pour l'aménagement et la gestion de l'eau à l'échelle du bassin versant de l'Oudon.

Il agit pour la prévention contre les inondations, l'amélioration de la qualité et de la gestion quantitative de l'eau et la gestion des milieux aquatiques.

Le rapport annuel 2024 a été adressé à Laval Agglomération, 5 communes font partie de ce bassin versant : Ahuillé, Loiron-Ruillé, Montjean, Saint-Cyr-le-Gravelais, Beaulieu-sur-Oudon.

Il est demandé au conseil communautaire de prendre acte de ce rapport annuel.

La commission environnement en date du 18 novembre 2025 a émis un avis favorable.

Ceci exposé,

Il vous est proposé d'adopter la délibération suivante :

N° 170/2024

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 15 DÉCEMBRE 2025

RAPPORT ANNUEL DU SYNDICAT DE BASSIN OUDON – ANNÉE 2024

Rapporteur : Louis Michel

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L2121-29 et L5211-1,

Considérant le rapport annuel 2024 transmis par le syndicat Oudon,

Que Laval Agglomération est invitée à présenter ce rapport au conseil communautaire,

Après avis de la commission environnement,

Sur proposition du bureau communautaire,

DÉLIBÈRE

Article 1er

Le conseil communautaire prend acte du rapport annuel 2024 du syndicat de bassin Oudon.

La délibération est adoptée à l'unanimité.



Rapport d'activité 2024

Syndicat du bassin de l'Oudon

Validé en comité syndical

Du 26 mars 2025



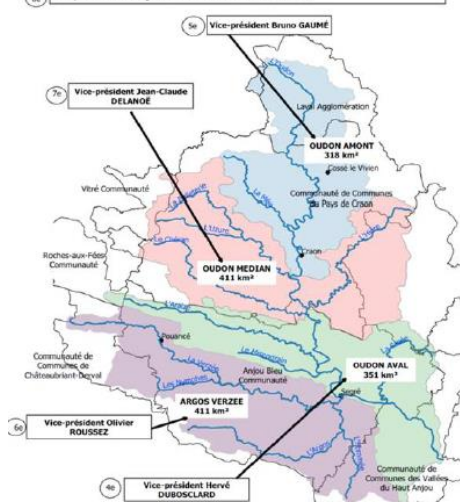
L'Oudon à Beaulieu sur Oudon



Gouvernance et territoire

Secteurs géographiques et communautés de communes ou d'agglomération

P	Président du syndicat : Gilles GRIMAUD
18	Vice-président en charge de la gestion quantitative et des inondations : Louis MICHEL
28	Vice-président en charge des milieux aquatiques : Joël RONCIN
36	Vice-président en charge de la qualité de l'eau : Rémi GARDOT
56	Vice-président en charge de la communication : Aurélien COLAS



Le Syndicat du bassin de l'Oudon intervient sur
l'ensemble du bassin versant de l'Oudon.

52 élus titulaires, 52 suppléants

13 agents techniques et administratifs

Les compétences du Syndicat



GEMA
Gestion des milieux
aquatiques



PI
Prévention des
inondations



Lutte contre les pollutions
diffuses (qualité de l'eau)



C.L.E.
Animation de bassin
versant

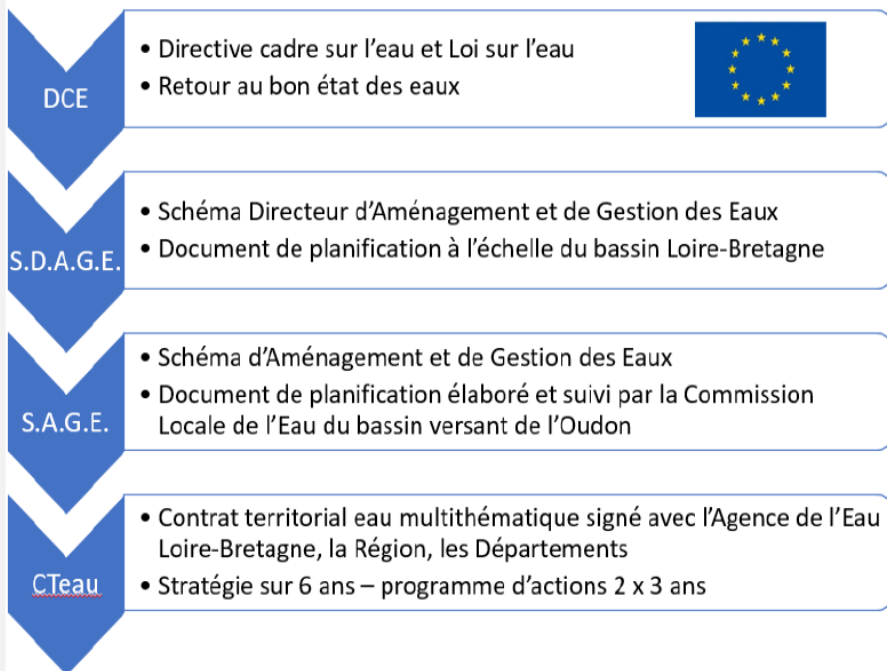


Gestion quantitative de la
ressource
BOCAGE sur CCPC et ABC



Ouvrages hydrauliques

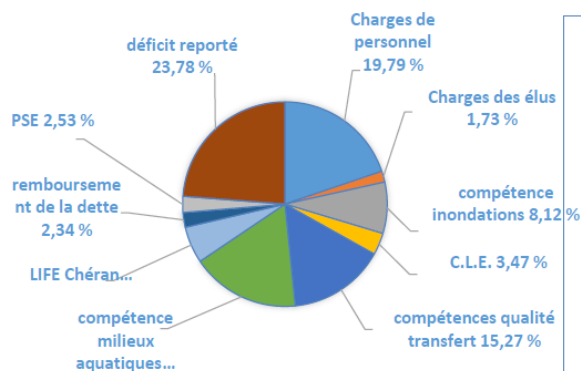
Le cadre de l'action du syndicat



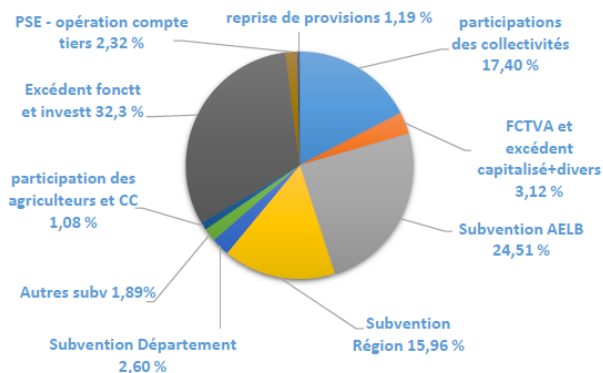
Synthèse du compte administratif 2024

DEPENSES REELLES AGREGÉES 2024 = 3 688 815,75

€



RECETTES REELLES AGREGÉES 2024 = 4 594 011,11 €



Le compte administratif complet est annexé au rapport annuel sur www.bvoudon.fr

EXPLOITER LES OUVRAGES ECRETEURS

- Maintenance – entretien de 15 barrages et 1 digue
- 30 visites de surveillance
- 8 épisodes de crues gérés dont 1 vigilance rouge, 7 vigilances jaunes
- 3 astreintes
- 2 commissions paritaires d'indemnisation de perte de récoltes

SUIVI REGLEMENTAIRE

- ARRETES DE CLASSEMENT du système d'endiguement et de l'aménagement hydraulique
- DOCUMENTS D'ORGANISATION révisé pour la surveillance et la gestion des ouvrages



MIEUX GERER LES GRANDS PLANS D'EAU

- TRAVAUX de mise en sécurité du barrage de Pouancé et de son évacuateur de crues
- ETUDE DE STABILITE du barrage de la Guiardière



REDUIRE LA VULNERABILITE

- TRAVAUX d'aménagement d'une zone de temporisation à Loiron et animation scolaire de plantation de haie bocagère sur talus
- Bilan des crues 2024-évaluation des besoins

Préserver la biodiversité

- Inventaires faune/flore avant travaux sur 3 sites
- Suivre de la Loutre, du Campagnol amphibie et du Castor
- Réalisation de suivis hydrobiologiques sur 9 stations
- Formation des entreprises pour le griffage préalable des berges



Gérer espèces exotiques envahissantes

- Arrachage manuel de la Jussie (Oudon, Verzée, Courgeon)
- 6 301 captures de rongeurs aquatiques envahissants



GESTION ET RESTAURATION DES MILIEUX AQUATIQUES

Réduire l'impact des plans d'eau

- Effacement de 6 plans d'eau



Restaurer la morphologie des cours d'eau

- 4 km de cours d'eau restaurés (La Selle, l'Uzure, le Merdereau)



Restaurer la continuité écologique

- 4 études préalables (Chazé sur Argos, Segré en Anjou Bleu, Chérancé, La Selle Craonnaise)

Restaurer les zones humides

- Etude de la zone humide du Thiberge (Erdre en Anjou)
- Etude de la zone humide de la Lucière (Erdre en Anjou)
- Etude de la zone humide de l'Oudon à Craon

Travaux de restauration de la morphologie des cours d'eau

Exemple : le Merdereau à Ombrière d'Anjou et Armaillé



Avant travaux

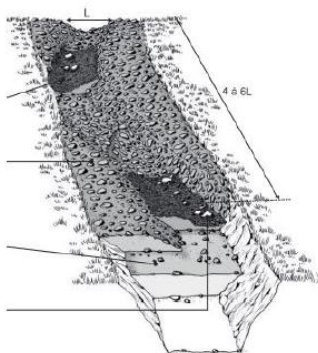


Schéma de principe des travaux



Après travaux

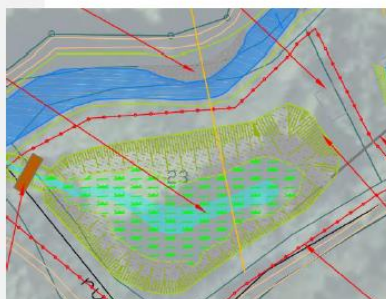


Réduire l'impact des plans d'eau

Exemple : Effacement de 3 plans d'eau sans usage à Montjean (53) et restauration des zones humides



Avant travaux



Vue en plan du projet



Après travaux



Réflexion sur le devenir des seuils

- Rencontre des Préfets (49,53)
- Echanges avec les riverains



Mise en œuvre de la règle de gestion du SAGE

- Fermeture du 19 février au 29 février 2024
- Ouverture du 10 novembre au 23 novembre 2024

GESTION DES OUVRAGES HYDRAULIQUES



Maintenance et entretien

- Intervention sur 10 ouvrages : Court Pivert, moulin de Craon, moulin David, Verger, Alleux, Percillère, Visseule, Armaillé, Homme, Haute Bergère



Enlèvement des embâcles

- Enlèvement des embâcles à la suite des inondations de juin 2024

Lettre agricole de l'Oudon



4 groupes d'agriculteurs accompagnés



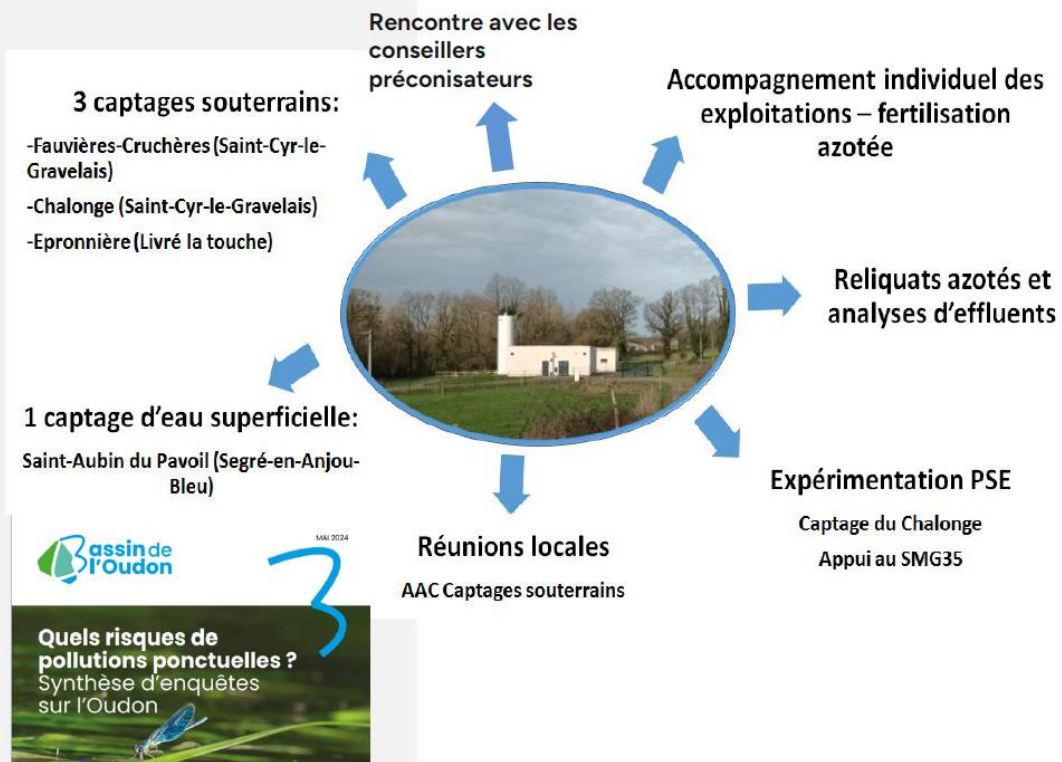
Amélioration de la qualité de l'eau – Actions agricoles

Partenariat avec les préconisateurs agricoles, dont 2 journées de démonstrations



101 agriculteurs accompagnés en MAEC





PLANTATIONS BOCAGÈRES
32 km plantés sur l'hiver 23-24
25 km prévus sur l'hiver 24-25

Organisation du CONCOURS GÉNÉRAL AGROFORESTERIE-BOCAGE = 2 candidats à Paris !



FORMATION des planteurs



PAIEMENT POUR SERVICES ENVIRONNEMENTAUX
9 exploitants accompagnés
Groupe LABEL Haie



SENSIBILISATION du Grand Public – 80 participants



BOCAGE



ETUDE PLANS D'EAU

Caractérisation de 17 plans d'eau prioritaires sur le Chéran aval



Projet de Territoire pour la Gestion de l'Eau – C.L.E.

ETUDE DEBITS BIOLOGIQUES :

Etat des lieux et prospections pour la définition des besoins en eau des milieux aquatiques



SENSIBILISATION

- Animation sur la gestion quantitative lors de la Semaine de l'agriculture à Ombrière d'Anjou
- Sensibilisation aux effets du changement climatique dans le cadre du mois du climat (stand à l'espace Mayenne à Laval et soirée d'échange à Craon)

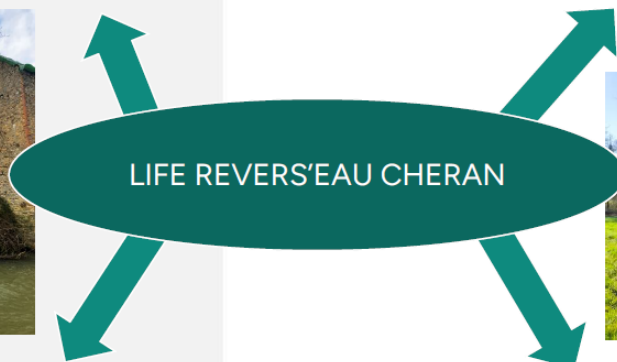
Travaux

- Suppression de 2 seuils et restauration du Chéran à la Boissière / Châtellais : 300 mètres



Etudes :

- Amont du Chéran : étude multithématique, diagnostic terminé
- Congrier / Saint Saturnin du Limet : restauration du Chéran
- Congrier : Suppression plan d'eau
- Parc des Hunaudières plan de gestion terminé
- Château de la Boissière : scénario en cours de validation



Gouvernance

- 2 petites CLE du Chéran



Sensibilisation, Formation

- Lettre du Chéran : « Agir pour préserver »
- Dépliant du guide-balade nature « Au Fil du Chéran »
- 6 Rdv Eau Chéran : 182 personnes sensibilisées et/ou formées
- Suivi hydro-bio et morphologique

Révision du SAGE :

- Etat des lieux
- Engagement phase diagnostic



Mise à jour des données géographiques et des outils de suivi



Commission locale de l'eau

Élaboration du Projet de Territoire pour la Gestion quantitative de l'Eau

- Animation du groupe de travail
- Conduite des études

Suivi de la qualité d'eau de l'Oudon et des principaux affluents



Etat des eaux et des milieux aquatiques





Communication – Sensibilisation

Nouvelle identité visuelle pour le syndicat et la C.L.E.



Refonte des réseaux sociaux

5 newsletters diffusées en 2024

Journée mondiale de l'eau 2024



La C.L.E. a participé à la semaine de l'agriculture à Ombree d'Anjou, à une animation autour du cycle de l'eau pour 300 collégiens du Maine-et-Loire et a organisé en partenariat avec Mayenne Nature Environnement une animation grand public sur les habitants de la mare.



Nombreux panneaux pédagogiques pour valoriser les travaux



Sorties nature

- Vendredi 2 février : Zone humide, le début d'une restauration
- Vendredi 22 mars : Les pieds dans l'eau, sommes-nous seul ?
- Mercredi 22 mai : Préservons la biodiversité, créons des mares.

Animations scolaires

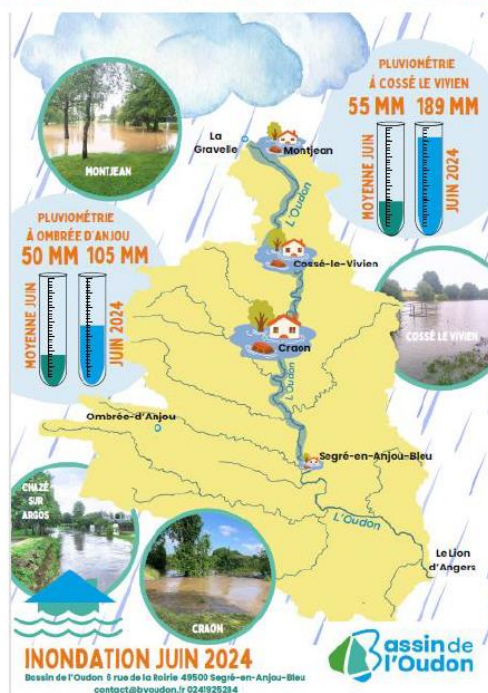
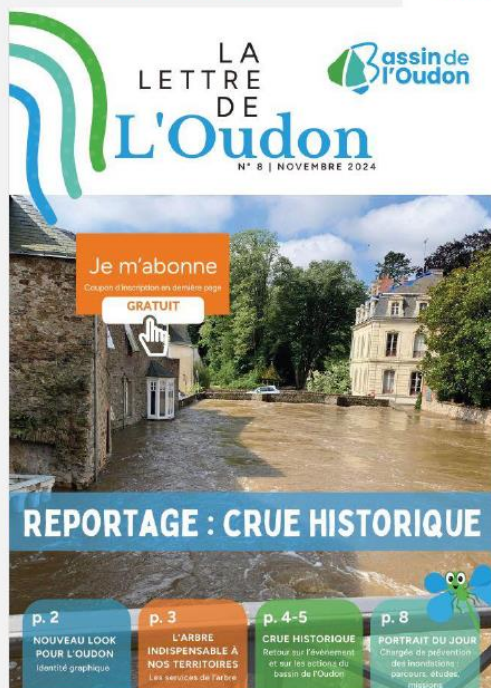
10 écoles et 394 enfants



Mayenne

Ecole pub Saint Aignan sur Roe
Ecole pub La Gravelle
RPI Chérancé, Bouchamp les Craon
Maine-et-Loire
Ecole Saint-Symphorien Bourg d'Iré
Ecole pub les Prés verts Chatelais
Ecole Deux Rivières Ombré d'Anjou
Ecole Lavandières Armaillé
Ecole Edmond Girard Lion d'Angers
Ecole Sacré Cœur Ste Gemmes d'Andigné
Ecole Saint-Joseph Pouancé

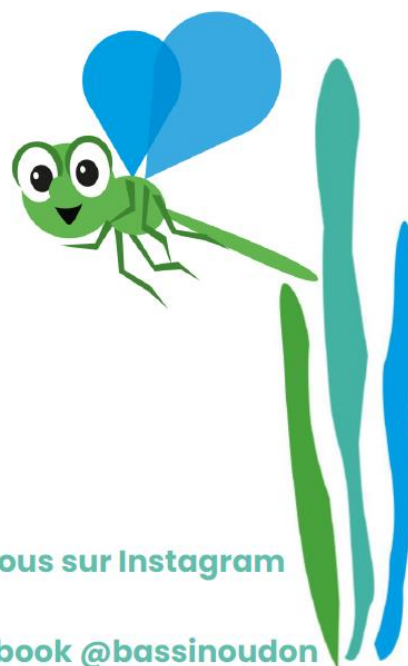
17





Pour en savoir plus sur les
activités et les résultats

www.bvoudon.fr



Suivez-nous sur Instagram
et sur Facebook @bassinoudon

19

Florian Bercault : Très bonne fin de soirée, et bonnes fêtes de fin d'année. Bonnes fêtes de Noël, et tout ce que vous voulez. À l'année prochaine. Enlevez vos batteries, si c'est possible.

La séance est levée à 21 h 42.

Le Président.